

77/utoe Denoves de Voltaire

# FRAGMENS SUR L'INDE.

SUR

LE GÉNÉRAL LALLIS

SUR LE PROCÈS

DU COMTE DE MORANGIÉS;

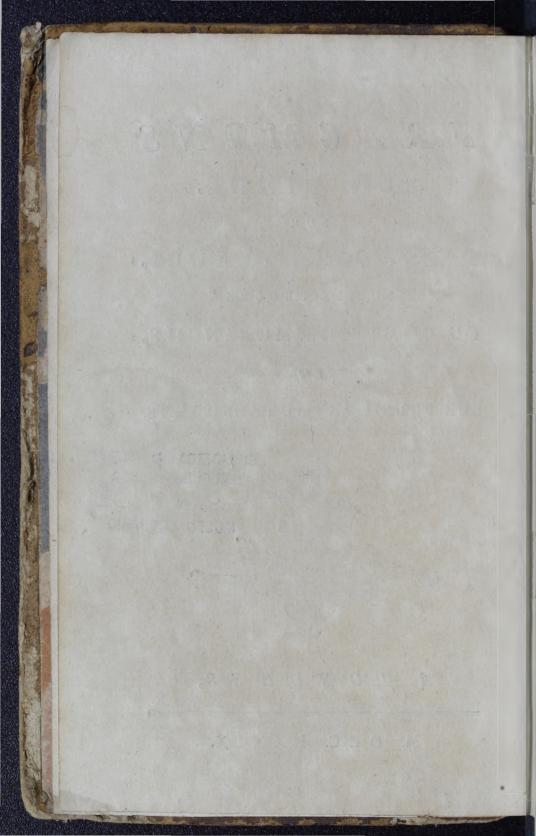
ET

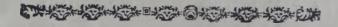
SUR PLUSIEURS AUTRES SUJETS.



 $A \quad L \quad O \quad N \quad D \quad R \quad E \quad S$ 

M. DCC. LXXIX.





## TABLE

## DES ARTICLES CONTENUS

## DANS CE VOLUME.

ARTICLE I. Tableau historique du com-	
merce de l'Inde. page	I
ART. II. Commencement des premiers trou-	
bles de l'Inde, & des mimosités entre	
les compagnies française & anglaise.	8
ART. III. Sommaire des actions de la Bour-	
donnaye & de Dupleix.	II
ART. IV. Envoi du comte de Lalli dans	
l'Inde. Quel était ce général? Quels	
étaient ses services avant cette expé-	
dition?	23
ART. V. Etat de l'Inde lorsque le général	
Lalli y fut envoyé.	26
ART. VI. Des Gentous & de leurs coutu-	
mes les plus remarquables.	34
ART. VII. Des Brames.	39
ART. VIII. Des guerriers de l'Inde & des	
dernières révolutions.	45
ART. IX. Suite des révolutions.	48

ART. X. Description sommaire des côtes de	1
la presqu'ile, où les Français & les	
Anglais ont commerce & fait la	
guerre, page	53
ART. XI. Suite de la connoissance des côtes	
de l'Inde.	61
ART. XII. Ce qui se passait dans l'Inde	
avant l'arrivée du géneral Lalli.	
Histoire d'Augria. Anglais detruits	66
dans le Bengale.	00
ART. XIII. Arrivée du général Lalli : ses	
succes, ses traverses. Conduite d'un jésuite nommé Lavaur.	81
	01
ART. XIV. Le comte Lalli assiége Madras.  Commencement de ses malheurs.	88
· ·	00
ART. XV. Malheurs nouveaux de la compagnie des Indes.	00
	95
ART. XVI. Avanture extraordinaire dans Surate. Les Anglais y dominent.	102
	104
ART. XVII. Prise & destruction de Pon- dicheri.	105
	107
ART. XVIII. Lalli & les autres prison- niers conduits en Angleterre, relachés	
sur leur parole. Procès criminel de	
w 111	113
ART. XIX. Fin du procès criminel contre	
T (1)	120
ART. XX. Destruction de la compagnie	
0 .0 1 - 1	133

#### DES ARTICLES. ART. XXI. De la science des bracmanes. page 137 ART. XXII. De la religion des bracmanes, & sur-tout de l'udoration d'un Seul Dieu. 142 ART. XXIII. De l'ancienne mythologie philosophique avérée, & des principaux dogines des anciens bracmanes sur l'origine du mal. 148 ART. XXIV. De la métempsycose. 159 ART. XXV. D'une trinité reconnue par les brames. De leur prétendue idolâtrie. 164 ART. XXVI. Du catéchisme indien. 168 ART. XXVII. Du baptême indien. ART. XXVIII. Du paradis terrestre des

matens, & gota conformite aparente
de quelques-uns de leurs contes avec
les vérités de notre sainte écriture. 174
. XXIX. Du lingam , & de quelques
autura Curan Airiana

unities jusperjusions.	1/0
ART. XXX. Epreuves.	184

ART. XXXI.	De l'histoire des	Indiens jus-
	ur ou Tamerlan.	

ART. XXXII.	De l'histoire indienne, de-	
	rlan jufqu'à monsieur Hol-	
well.		194

ART. XXXIII. De Babar qui conquit une partie de l'Inde, après Tamerlan,

au 16° siècle.	D'Acbar brigand encor	
	Des barbaries exercées	
chez la natio	n la plus humaine de la	
terre.	page 200	)

ART. XXXIV. Suite de l'histoire de l'Inde jusqu'à 1770. 207

ART. XXXV. Portrait d'un peuple singulier dans l'Inde. Nouvelles victoires des Anglais. 212

ART. XXXVI. Des provinces entre lesquelles l'empire de l'Inde était partugé vers l'an 1770, & particulièrement de la république des Seikes. 216

#### FRAGMENS

#### SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE.

ART. I.	Qu'il faut se défier de presque	tous
les	monumens anciens.	221

ART. II. De la Chine. 226

- ART. III. De la population de la Chine & des mœurs.
- ART. IV. Si les Egyptiens ont peuplé la Chine, & si les Chinois ont mangé des hommes.
- ART. V. Des anciens établissemens & des anciennes erreurs œvant le siècle de Charlemagne. 241

### DES ARTICLES. vif

ART. VI. Fausses donations. Faux man tyres. Faux miracles. page	- 246
ART. VII. De David, de Constantin, a Théodose, de Charlemagne, &c.	
ART. VIII. D'une foule de mensonges ab surdes qu'on a oposés aux vérite	's
énoncées par nous.	263
ART. IX. Eclaircissemens sur quelque	
anecdotes.	271
ART. X. De la philosophie de l'histoire.	274
Fragment sur la saint Barthelemi.	279
Fragment sur la révocation de l'édit d	
Nantes.	285
Caloninies contre Louis XIV.	29[
Défense de Louis XIV, contre les annale	
politiques de l'abbé de saint Pierre.	
Fragment sur le procès criminel de Mon	-
Fragment sur le procès criminel de Mon bailli, &c.	30 <b>I</b>
Fragment sur la justice, à l'occasion de	
procès de monsieur le comte de Mo	_
rangiés contre les Jonquay.	
Précis du procès de monsieur le comte d	
Morangiés contre la famille Verron.	
Déclaration de monsieur DE VOLTAIRE	,
sur le procès entre monsieur le comt	
de Morangiés & les Verron.	
Reponse à l'écrit d'un avocat intitulé, preu	- 1 1
ves démonstratives en fait de justice.	

#### VIII TABLE DES ARTICLES!

Lettre de monsieur DE VOLTAIRE à messieurs de la noblesse du Gévaudan, qui ont écrit en faveur de monsieur le comte de Morangiés. 358 Seconde lettre aux mêmes. 369 Troisième lettre aux mêmes. 382 Quatrième lettre aux mêmes. 391

#### FIN DE LA TABLE.



# FRAGMENS

SUR QUELQUES

RÉVOLUTIONS DANS L'INDE,

ET SUR LA MORT

DU COMTE DE LALLI

ARTICLE PREMIER.

Tubleau historique du commerce de l'Inde.

Impiger extremos curris, mercator ad Indos, Per mare, pauperiem fugiens, per saxa, per ignes. Hor. Epist. Lib. I.

DÈS que l'Inde fut un peu connue des barbares de l'occident & du nord, elle fut l'objet de leur cupidité, & le fut encor davantage, quand ces barbares, devenus policés & industrieux, se firent de nouveaux besoins.

On sait assez qu'à peine on eut passé les Fragm, sur l'Inde. A mers qui entourent le midi & l'orient de l'Afrique, on combatit vingt peuples de l'Inde, dont auparavant on ignorait l'exiftence. Les Albuquerques & leurs successeurs ne purent parvenir à fournir du poivre & des toiles en Europe que par le carnage.

Nos peuples Européans ne découvrirent l'Amérique que pour la dévaster, & pour l'aroser de sang; moyennant quoi ils eurent du cacao, de l'indigo, du sucre, dont les cannes surent transportées d'Europe dans les climats chauds de ce nouveau monde; ils raportèrent quelques autres denrées, & surtout le quinquina: mais ils y contractèrent une maladie aussi afreuse qu'elle est honteuse & universelle, & que cette écorce d'un ar-

bre du Pérou ne guérissait pas.

A l'égard de l'or & de l'argent du Péron & du Mexique, le public n'y gagna rien; puisqu'il est absolument égal de se procurer les mêmes nécessités avec cent marcs, ou avec un marc. Il serait même très avantageux au genre humain d'avoir peu de métaux qui servent de gages d'échange, parce qu'alors le commerce est bien plus facile: cette vérité est démontrée en rigueur. Les premiers possesseurs des mines sont à la vérité réellement plus riches d'abord que les autres, ayant plus de gages d'échange dans leurs mains; mais les autres peuples aussitôt leur vendent leurs denrées à proportion: en très peu de tems l'égalité s'établit, & enfin le

peuple le plus industrieux devient en éset le plus riche.

Personne n'ignore quel vaste & malheureux empire les rois d'Espagne aquirent aux deux extrêmités du monde, sans sortir de leur palais, combien l'Espagne sit passer d'or, d'argent, de marchandises précieuses en Europe, sans en devenir plus opulente; & à quel point elle étendit sa domination en se dépeuplant.

L'histoire des grands établissemens hollandais dans l'Inde est connue, de même que celle des colonies anglaises qui s'étendent aujourd'hui de la Jamaïque à la baye d'Hudson; c'est-à-dire depuis le voisinage du tropique jusqu'à celui du pôle.

Les Français, qui sont venus tard au partage des deux mondes, ont perdu à la guerre de 1756 & à la paix tout ce qu'ils avaient aquis dans la terre-serme de l'Amérique septentrionale, où ils possédaient environ quinze cent lieues en longueur, & environ sept à huit cents en largeur. Cet immense & misérable pays était très à charge à l'Etat, & sa perte a été encor plus funeste.

Presque tous ces vastes domaines, ces etablissemens dispendieux, toutes ces guerres entreprises pour les maintenir, ont été le fruit de la mollesse de nos villes & de l'avidité des marchands, encor plus que de l'ambition des souverains.

C'est pour fournir aux tables des bour-

geois de Paris, de Londres & des autres grandes villes, plus d'épiceries qu'on n'en conformait autrefois aux tables des princes: c'est pour charger des simples citoyennes de plus de diamans que les reines n'en portaient à leur sacre; c'est pour infecter continuellement ses narines d'une poudre dégoûtante, pour s'abreuver, par fantaisse, de certaines liqueurs inutiles, inconnues à nos pères qu'il s'est fait un commerce immense toujours désavantageux aux trois quarts de l'Europe; & c'est pour soutenir ce commerce que les puissances se sont fait des guerres, dans lesquelles le premier coup de canon tiré dans nos climats met le feu à toutes les bateries en Amérique & au fond de l'Asie. On s'est toujours plaint des impôts, & souvent avec la plus juste raison; mais nous n'avons jamais réfléchi que le plus grand & le plus rude des impôts elt celui que nous imposons sur nous-mêmes par nos nouvelles délicatesses qui sont devenues des besoins, & qui sont en éset un luxe ruineux, quoi qu'on ne leur ait point donné le nom de luxe.

Il est très vrai que depuis Vasco de Gama, qui doubla le premier la pointe de la terre des Hottentots, ce sont des marchands qui ont changé la face du monde.

Les Japonois, ayant éprouvé l'inquiétude turbulente & avide de quelques - unes de nos nations Européanes, ont été assez heureux & assez puissans pour leur fermer tous leurs ports, & pour n'admettre chaque année qu'un seul vaisseau d'un petit peuple, qu'ils traitent avec une rigueur & un mépris (a) que ce petit peuple seul est capable de suporter, quoiqu'il soit très-puissant dans l'Inde orientale.

Les habitans de la vaste presqu'isse de l'Inde n'ont en ni ce pouvoir, ni le bonheur de se mettre, comme les Japonois, à l'abri des invasions étrangères. Leurs provinces maritimes sont, depuis plus de deuxcents ans, le théâtre de nos guerres.

Les successeurs des bracmanes, de ces inventeurs de tant d'arts, de ces amateurs & de ces arbitres de la paix, sont devenus nos facteurs, nos négociateurs mercenaires. Nous avons désolé leur pays, nous l'avons engraissé de notre sang. Nous avons montré combien nous les surpassons en courage & en méchanceté, & combien nous leur sommes inférieurs en sagesse. Nos nations d'Europe se sont détruites réciproquement dans cette même terre où nous n'allons chercher que de l'argent, & où les premiers Grecs ne voyageaient que pour s'instruire.

La compagnie des Indes hollandaise fesait déjà des progrès rapides, & celle d'Angleterre se formait, lorsqu'en 1604 le grand Henri acorda, malgré l'avis du duc de Sully,

<sup>(</sup>a) Il est très vrai que dans le commencement de la révolution de 1638, on obligea les Hollandais comme les autres à marcher sur le crucifix.

le privilège exclusif du commerce dans les Indes à une compagnie de marchands plus intéressés que riches & nullement capables de se soutenir par eux-mêmes. On ne leur donna qu'une lettre-patente, & ils restèrent dans l'inaction.

Le cardinal de Richelieu créa en 1642 une espèce de compagnie des Indes; mais elle sut ruinée en peu d'années. Ces tentatives semblèrent annoncer que le génie français n'était pas aussi propre à ces entreprises que le génie atentif & œconome des Hollandais, & que l'esprit hardi, entreprenant & opiniâtre des Anglais.

Etablisse ment d'une compagnie des Indes en France. Louis XIV, qui allait à la gloire & à l'avantage de fa nation par toutes les routes, fonda en 1664, par les soins de l'immortel Colbert, une compagnie des Indes puissante: il lui acorda les privilèges les plus utiles, & l'aida de quatre millions tirés de son épargne, lesquels en seraient environ hunt d'aujourd'hui. Mais, d'année en année, le capital & le crédit de la compagnie dépérirent. La mort de Colbert détruisit presque tout. La ville de Pondicheri, sur la côte de Coromandel, sut prise par les Hollandais en 1693. Une colonie, établie à Madagascar, sut entièrement ruinée.

Ce qui avait été la principale cause du dépérissement total de ce commerce, avant la perte même de Pondicheri, était, à ce qu'on a cru, l'avidité de quelques administrateurs dans l'Inde, leurs jalousses continuelles, l'intérêt particulier qui s'opose toujours au bien général, & la vanité qui présere, comme on disait autresois, le paraître à l'être; désaut qu'on a souvent reproché à la nation.

Nous avons vu de nos yeux, en 1719, par quel étonnant prestige cette compagnie renaquit de ses cendres. Le sistème chimèrique de Lass, qui bouleversa toutes les fortunes, & qui exposait la France aux plus grands malheurs, ranima pourtant l'esprit de commerce. On rebatit l'édifice de la compagnie des Indes avec les décombres de ce fiftême. Elle parut d'abord aussi florissante que celle de Batavia; mais elle ne le fut éfectivement qu'en grands préparatifs, en magazins, en fortifications, en dépenfes d'apareils, foit à Pondicheri, foit dans la ville & dans le port de l'Orient en Bretagne, que le ministère de France lui concéda, & qui correspondait avec sa capitale de l'Inde. Elle eur une aparence imposante; mais de profit réel, produit par le commerce, elle n'en fit jamais. Elle ne donna, pendant soixante ans, pas un seul dividende du débit de ses marchandises. Elle ne paya ni les actionnaires ni aucune de ses dettes, en France, que de neuf millions que le roi lui acordait par année sur la ferme du tabac: de sorte qu'en éset ce sut toujours le roi qui paya pour elle.

Il y eut quelques oficiers militaires de cette compagnie, quelques facteurs induftrieux qui aquirent des richesses dans l'Inde: mais la compagnie se ruinait avec éclat, pendant que ces particuliers acumulaient quelques trésors. Il n'est guères dans la nature humaine de s'expatrier, de se transporter chez un peuple dont les mœurs contredisent en tout les nôtres, dont il est trèsdificile d'apprendre la langue, & impossible de la bien parler, d'exposer sa santé dans un climat pour lequel on n'est point né, ensin de servir la fortune des marchands de la capitale, sans avoir une forte envie de faire la sienne. Telle a été la source de plusieurs désastres.

#### ARTICLE SECOND.

Commencement des premiers troubles de l'Inde, & des animosités entre les compagnies française & anglaise.

LE commerce, ce premier lien des hommes, étant devenu un objet de guerre, & un principe de dévastation, les premiers mandataires des compagnies anglaise & française, falariés par leurs commettans sous le nom de gouverneurs, furent bientôt des especes de généraux d'armée: on les aurait pris dans l'Inde pour des princes; ils fesaient la guerre & la paix tantôt entr'eux, tantôt avec les souverains de ces contrées.

Quiconque est un peu instruit sait que Gouvernele gouvernement du Mogol est, depuis Gen-Mogolgiskan & probablement long-tems auparavant, un gouvernement féodal; tel à peu près que celui d'Allemagne, tel qu'il fut établi long-tems chez les Lombards, chez les Espagnols, & en Angleterre même comme en France, & dans presque tous les Etats de l'Europe: c'est l'ancienne administration de tous les conquérans scithes & tartares, qui ont vomi leurs inondations fur la terre. On ne conçoit pas comment l'auteur de l'esprit des loix a pu dire que la féodalité est un événement arrivé une fois dans le monde, Es qui n'arrivera peut-être jamais. La féodalité n'est point un événement: c'est une forme très ancienne, qui subliste dans les trois quarts de notre hémisphère avec des administrations diférentes. Le grand-mogol est semblable à l'empereur d'Allemagne. Les fouba font les princes de l'empire, devenus souverains chacun dans ses provinces. Les nabab sont des possesseurs de grands arière - fiefs. Ces fouba & ces nabab font d'origine tartare & de la religion musulmane. Les raïa, qui jouissent aussi de grands fiefs, sont pour la plupart d'origine indienne, & de l'ancienne religion des brames. Ces raïa polsedent des provinces moins considérables, & ont bien moins de pouvoir que les nabab & les fouba. C'est ce que nous confirment tous les mémoires venus de l'Inde.

#### 10 GOUVERNEMENT DE L'INDE.

Ces princes cherchaient à se détruire les uns les autres, & tout était en combustion dans ces pays, depuis l'année 1739 de notre ere, année mémorable dans laquelle le Sha-Nadir, ayant d'abord protégé l'empereur de l'erse son maitre, & lui ayant ensuite araché les yeux, vint ravager le nord de l'Inde, & se saisir de la personne même du grand-mogol. Nous parlerons en son lieu de cette grande révolution. Alors ce fut à qui se jetterait sur les provinces de ce vaste empire, qui se démembraient d'elles-mêmes. Tous ces vice-rois, fouba, nabab, se disputaient ces ruines; & ces princes si fiers, qui dédaignaient auparavant d'admettre les négocians français en leur présence, eurent recours à eux. Les compagnies des Indes française & anglaise, ou plutôt leurs agens, furent tour-à-tour les alliés & les ennemis de ces princes. Les Français eurent d'abord de brillans avantages sous le gouverneur Dupleix; mais bientôt après les Anglais en eurent de plus folides. Les Français ne purent afermir leur prospérité; & les Anglais ont abusé enfin de la leur. Voici le précis de ces événemens.



#### ARTICLE TROISIEME.

Sommaire des actions de LA BOURDON-NAYE & de DUPLEIX.

Ans la guerre de 1741 pour la succession de la maison d'Autriche, guerre semblable en quelque sorte à celle de 1701 pour la succession d'Espagne, les Anglais prirent bientôt le parti de Marie-Thérèse reine de Hongrie, depuis impératrice. Dès que la rupture entre la France & l'Angleterre éclata, il falut se battre dans l'Amérique & dans l'Inde, selon l'usage.

Paris & Londres sont rivaux en Europe: Madras & Pondicheri le sont encor plus dans l'Asie; parce que ces deux villes marchandes sont plus voisines, situées toutes deux dans la même province, nommée Arcat ou Arcate, à quatre-vingt mille pas géométriques l'une de l'autre, sésant toutes deux le même commerce, divisée par la religion, par la jalousse, par l'intérèt & par une antipathie naturelle. Cette cangrene, aportée d'Europe, s'augmente & se sortisse sur les côtes de l'Inde.

Nos Européans, qui vont mutuellement fe détruire dans ces climats, ne le font jamais qu'avec de petits moyens. Leurs armées sont rarement de quinze-cents hom-

mes éfectifs venus de France ou d'Angleterre; le reste est composé d'Indiens qu'on apelle cépois ou cypais; & de noirs, anciens habitans des isles, transplantés depuis un tems immémorial dans le continent, ou achetés depuis peu dans l'Afrique. Ce peu de ressources donne souvent plus d'essor au génie. Des hommes entreprenans, qui auraient langui inconnus dans leur patrie, se placent & s'élèvent d'eux-mêmes dans ces pays lointains, où l'industrie est rare & nécessaire. Un de ces génies audacieux fut Mahé de la Bourdonnaye, natif de saint Malo, le Duguétrouin de son tems, supérieur à Duguétrouin par l'intelligence, & égal en courage. Il avait été utile à la compagnie des Indes dans plus d'un vovage, & encor plus à lui-même. Un des directeurs lui demandant comment il avait bien mieux fait ses afaires que celles de sa compagnie? c'est, répondit-il, parce que j'ai suivi vos instructions dans tout ce qui vous regarde, & que je n'ai écouté que les miennes dans mes intérêts. Ayant été nommé gouverneur de l'isle de Bourbon par le roi avec un plein pouvoir, quoiqu'au nom de la compagnie, il arma des vaisseaux a ses frais, forma des matelots, leva des foldats, les disciplina, fit un commerce avantageux à main armée: il créa en un mot l'isle de Bourbon. Il fit plus; il dispersa une escadre anglaise dans la mer de l'Inde; ce qui n'était jamais arrivé qu'à lui,

& ce qu'on n'a pas revu depuis. Enfin il La Bourassiégea Madras, & força cette ville impor-donnye

tante à capituler.

Les ordres précis du ministère français temb. 1746 étaient de ne garder aucune conquête en terre-ferme. Il obéit. Il permit aux vaincus de racheter leur ville pour environ neuf millions de France, & servit ainsi le roi son maître & la compagnie. Rien ne fut jamais dans ces contrées ni plus utile, ni plus glorieux. On doit ajouter, pour l'honneur de la Bourdonnaye, que dans cette expédition, il se conduisit envers les vaincus avec une politesse, une douceur, une magnanimité dont les Anglais firent l'éloge. Ils estimèrent & ils aimèrent leur vainqueur. Nous ne parlons que d'après des Anglais revenus de Madras, qui n'avaient nul intérêt de nous déguiser la vérité. Quand les étrangers estiment un cunemi, il semble qu'ils avertissent ses compatriotes de lui rendre justice.

Le gouverneur de Pondicheri, Dupleix, réprouva cette capitulation; il osa la faire casser par une délibération du conseil de Pondicheri, & garda Madras, malgré la foi des traités & les loix de toutes les nations. Il acusa la Bourdonnaye d'infidélité: il le peignit à la cour de France & aux directeurs de la compagnie comme un prévaricateur qui avait exigé une rançon trop faible, & reçu de trop grands présens. Des directeurs, des actionnaires joignirent leurs

dras en Sep-

plaintes à ces acufations. Les hommes cit general resemblent aux chiens qui heurlent, quand ils entendent de loin d'autres chiens heurler.

penie.

Enfin les cris de Pondicheri avant animé à la Bastille pour récom- le ministère de Versailles, le vainqueur de Madras, le seul qui avait soutenu l'honneur du pavillon français, fut enfermé à la Bastille par lettre de cachet. Il languit dans cette prison pendant trois ans & demi, fans pouvoir jouir de la consolation de voir sa famille. Au bout de ce tems, les commissaires du conseil qu'on lui donna pour juges furent forces par l'évidence de la vérité, & par le Déclaré in-respect pour ses grandes actions, de le déclarer innocent. Montieur Bertin, l'un de ses juges, depuis ministre d'état, fut principalement celui dont l'équité lui sauva la vie. Quelques ennemis que sa fortune, ses exploits & son mérite lui suscitaient encor. voulaient sa mort. Ils furent bientôt satisfaits; il mourut au fortir de sa prison d'une maladie cruelle que cette prison lui avait caufée. Ce fut la récompense du fervice mémorable rendu à sa patrie.

Le gouverneur Dubleix s'excusa dans ses mémoires sur des ordres secrets du ministère. Mais il n'avait pu recevoir à six mille lieues des ordres concernant une conquête qu'on venait de faire, & que le ministère de France n'avait jamais pu prévoir. Si ces ordres funestes avaient été donnés par prévoyance, ils étaient formellement contra-

HOCCTIL.

dictoires avec ceux que la Bourdonnaye avait aportés. Le ministère aurait eu à se reprocher non seulement la perte de neuf millions dont on priva la France en violant la capitulation, mais surtout le cruel traitement dont il paya le génie, la valeur & la

magnanimité de la Bourdonnaye.

Mousieur Dupleix répara depuis sa faute afreuse & ce malheur public, en désendant faive Pon-Pondicheri pendant quarante deux jours de 1748. tranchée ouverte, contre deux amiraux anglais soutenus des troupes d'un nabab du pays. Il servit de général, d'ingénieur, d'artilleur, de munitionnaire; ses soins, son activité, son industrie & la valeur éclairée de monsieur de Bussy, oficier distingué, fauvèrent la ville pour cette fois. Monsieur de Bussy servait alors dans la troupe de la compagnie qu'on nommait le bataillon de l'Inde. Il était venu de Paris chercher sur le rivage de Coromandel la gloire & la fortune. Il y trouva l'une & l'autre. La cour de France récompensa Dupleix en le décorant du grand cordon rouge & du titre de marquis.

La faction française & l'anglaise, l'une ayant conservé la capitale de son commerce, l'autre ayant perdu la sienne, s'atachaient plus que jamais à ces nabab, à ces fouba dont nous avons parlé. Nous avons dit que l'empire était devenu une anarchie. Ces princes étant toujours en guerre les uns sontre les autres, se partageaient entre les

Duploix

Français & les Anglais; ce fut une fuite de

guerres civiles dans la presqu'isle.

Nous n'entrerons point ici dans les détails de leurs entreprises; assez d'autres ont écrit les querelles, les perfidies des Nazerzingues, des Mouzaferzing, leurs intrigues, leurs combats, leurs affassinats. On a les journaux des siéges de vingt places inconnues en Europe, mal fortifiées, mal ataquées & mal défendues; ce n'est pas là Action uni- notre objet. Mais nous ne pouvons passer oficion nom- fous filence l'action d'un oficier français mé La Tou-nommé La Touche, qui, avec trois cents foldats feulement, pénétra la nuit dans le camp d'un des plus grands princes de ces contrées, lui tua douze cents hommes sans perdre plus de trois soldats, & dispersa par ce succès inoui une armée de près de soixante mille indiens, renforcés de quelques troupes anglaises. Un tel événement fait voir que les habitans de l'Inde ne sont guères plus dificiles à vaincre que l'étaient ceux du Mexique & du Pérou. Il nous montre combien la conquete de ce pays fut facile aux Tartares, & à ceux qui l'avaient subjugué auparavant.

Les mœurs, les usages antiques se sont conservés dans ces contrées ainsi que les habillemens, tout y est le contraire de nous; la nature & l'art n'y font point les mêmes. Parmi nous, après une grande bataille les foldats vainqueurs n'ont pas un denier d'augmentation de paye. Dans l'Inde après un

petit

que d'un che.

1748.

petit combat les nabab donnaient des millions aux troupes d'Europe qui avaient pris leur parti. Chandazaeb, l'un des princes protégés par monsieur Dupleix, fit présent aux troupes d'environ deux cent mille francs, & d'une terre de neuf à dix mille livres de rente à leur commandant le comte d'Auteuil. Le souba Mouzaferzingue en une autre ocasion fit distribuer douze cent cinquante mille livres à la petite armée française, & en donna autant à la compagnie. Monsieur-Dupleix eut encor pension de cent mille roupies, deux cents quarante mille livres de France dont il ne jouit pas long-tems: un ouvrier gagne trois sous par jour dans l'Inde: un grand a de quoi faire ces profusions.

Enfin le vice - gérent d'une compagnie marchande reçut du grand mogol une pa-vice-roi tente de nabab. Les Anglais lui ont sou- en 1749. tenu que cette patente était suposée, que c'était une fraude de la vanité pour en imposer aux nations de l'Europe dans l'Inde. Si le gouverneur français avait usé d'un tel artifice, il lui était commun avec plus d'un nabab & d'un fouba. On achetait à la cour de Déli de ces faux diplomes, qu'on recevait ensuite en cérémonie par un homme aposté soi-disant commissaire de l'empereur. Mais soit que le souba Mouzaferzingue & le nabab Chandazaes protecteurs & protégés de la compagnie françaile eussent en éset obtenu pour le gouverneur de Pon-

Fragm. fur l'Inde.

dicheri ce diplome impérial, soit qu'il sût suposé, il en jouissait hautement. Voilà un agent d'une société marchande devenu souverain, avant des souverains à ses ordres. Nous savons que souvent des Indiens le traitèrent de roi, & sa femme de reine. Monsieur de Bussy, qui s'était signalé à la défense de Pondicheri, avait une dignité qui ne se peut mieux exprimer que par le titre de général de la cavalerie du grand mogol. Il fesait la guerre & la paix avec les Marates, peuple guerrier que nous ferons connaître, qui vendait ses services tantôt aux Anglais, tantôt aux Français. Il afermissait sur leurs trônes des princes que monsieur Dupleix avait créés.

La reconnaissance fut proportionnée aux fervices. Les richesses ainsi que les honneurs en furent la récompense. Les plus grands seigneurs en Europe n'ont ni autant de pouvoir, ni autant de splendeur; mais cette fortune & cet éclat pallerent en peu de tems. Les Anglais & leurs alliés battirent les troupes françaises: en plus d'une ocasion. Les sommes immenses données aux foldats par les fouba & les nabab étaient en partie dissipées par les débauches & en partie perdues dans les combats; la cause, les munitions, les provisions de Pondicheri épuisées.

MCHIS.

Ses mal- La petite armée qui restait à la France était commandée par le major Lass, neveu de ce fameux Lass qui avait fait tant de mal

au royaume, mais à qui l'on devait la compagnie des Indes. Ce jeune Ecossais combatit contre les Anglais en brave homme; mais privé de secours & de vivres, son courage était inutile. Il mena le nabab Chandazaeb dans une isle formée par des rivières, nommée Cheringam apartenante aux brames. Il est peut-être utile d'observer ici que les brames sont les souverains de cette ille. Nous avons beaucoup de pareils exemples en Europe. On pourait même assurer qu'il y en a eu dans toute la terre. Les bracmanes furent autrefois, diton, les premiers souverains de l'Inde. Les brames leurs successeurs ont conservé de bien faibles restes de leur ancienne puissance. Quoiqu'il en soit, la petite armée française, commandée par un Ecossais, & logée dans un monastère indien, n'avait ni vivres, ni argent pour en acheter. Monsieur Lass nous a conservé la lettre par laquelle monsieur Dupleix lui ordonnait de prendre de force tout ce qui lui conviendrait dans le couvent des brames. Il ne restait que deux ornemens réputés sacrés; c'étaient deux chevaux sculptés, couverts de lames d'argent, on les prit, on les vendit, & les brames ne murmurerent pas ils ne firent aucune représentation. Mais le produit de cette vente ne put empêcher la troupe française de se rendre prisonnière de guerre aux Anglais. Ils se saisirent de ce nabab Chandazaeb pour qui le major

Lass combatait, & le nabab anglais compétiteur de Chandazaëb lui fit trancher la tète. Monsieur Dupleix acusa de cette barbarie le colonel anglais Laurence qui s'en désendit comme d'une imposture criante.

Pour le major Lass relaché sur sa parole, & revenu à Pondicheri, le gouverneur le mit en prison, parce qu'il avait été aussi malheureux que brave. Il osa même lui saire un procès criminel qu'il n'osa pas achever.

Pondicheri restait dans la disette, dans l'abatement & dans la crainte, tandis qu'on envoyait en France des médailles d'or frapées en l'honneur & au nom de son gouverneur. Il fut rapellé en 1753, partit en 1754, & vint à Paris désespéré. Il intenta un proces contre la compagnie. Il lui redemandait des millions qu'elle lui contestait, & qu'elle n'aurait pu payer si elle en avait été débitrice. Nous avons de lui un mémoire dans lequel il exhalait son dépit contre son successeur Godehen l'un des directeurs de la compagnie. Monsieur Godeheu lui répondit non sans aigreur. Les factums de ces deux négocians titrés sont plus volumineux que l'histoire d'Alexandre. Ces détails faltidieux de la faiblesse humaine sont feuilletés pendant quelques jours par ceux qui s'y intéressent, & sont oubliés bientôt pour de nouvelles querelles à leur tour éfacées par d'autres. Enfin Dupleix mourut du chagrin que lui causerent sa grandeur & sa chûte, & surtout la néces-

1752.

sité douloureuse de solliciter des juges, après avoir régné. Ainsi les deux grands rivaux, qui s'étaient signalés dans l'Inde, La Bourdonnaye, & Dupleix, périrent l'un & l'autre à Paris par une mort triste & prématurée.

Ceux qui étaient par leurs lumières en droit de décider de leur mérite disaient que La Bourdonnaye avait les qualités d'un marin & d'un guerrier, & Dupleix celles d'un prince entreprenant & politique. C'est ainsi qu'en parle un auteur anglais qui a écrit les guerres des deux compagnies jusqu'en 1755.

Montieur Godeheu était un négociant sage & pacifique, autant que son prédécesseur avait été audacieux dans ses projets, & brillant dans son administration. Le premier n'avait pensé qu'à s'agrandir par la guerre. Le second avait ordre de se maintenir par la paix, & de revenir rendre compte de sa gestion à la cour, lorsqu'un troisième gouverneur serait établi à Pondicheri.

Il falait surtout ramener les esprits des Indiens irités par des cruautés exercées sur quelques-uns de leurs compatriotes dépendans de la compagnie. Un malabare, nommé Naïna, banquier de La Bourdonnaye, avait été jetté dans un cachot, pour n'avoir pas déposé contre lui. Un autre se plaignait des exactions qu'il avait éprouvées. Les ensans d'un autre Indien, nommé Mondamia, régisseur d'un canton voissin, ne cesserent de demander justice de la

mort de leur père qu'on avait fait expirer

dans les tortures, pour tirer de lui de l'argent. Mille plaintes de cette nature rendaient le nom français odieux. Le nouveau gouverneur traita les Indiens avec humanité, & ménagea un accommodement avec les Anglais. Lui & monsieur Saunders alors gouverneur de Madras établirent Paix entre une trève en 1755, & firent une paix conditionnelle. Le premier article était que l'un & l'autre comptoir renonceraient aux dignités indiennes; les autres articles portaient des réglemens pour un commerce pacifique.

les Français & les Anglais.

> La trève ne fut pas exactement observée. Il y a toujours des subalternes qui veulent tout brouiller pour se rendre nécessaires. D'ailleurs on prévoyait dès le commencement de 1756 une nouvelle guerre en Europe: il falait se préparer. On a prétendu que, dans cet intervalle, l'avidité de quelques particuliers glanait dans le champ du public, devenu stérile pour la compagnie; & que la colonie de Pondicheri ressemblait à un mourant dont on pille les meubles avant qu'il soit expiré.



#### ARTICLE QUATRIEME.

Envoi du comte de LALLI dans l'Inde. Quel était ce général? Quels étaient ses services avant cette expédition?

L'Our arrêter ces abus, & pour prevenin les entreprises des Anglais encor plus à craindre, le roi de France envoya dans l'Inde de l'argent & des troupes. La France & l'Angleterre recommençaient alors cette guerre de 1756, dont le prétexte était un ancien traité de paix fort mal fait. Les ministres avaient oublié dans ce traité de spécifier les limites de l'Acadie, misérable Pays glacé vers le Canada. Puisqu'on se batait dans ces déserts septentrionaux de l'Amérique, il falait bien s'aller égorger aussi dans la zone torride en Asie. Le ministère de France nomma pour cette entreprise le comte Lalli. C'était un gentilhomme irlandais dont les ancêtres suivirent en France la fortune des Stuard, maison la plus malheureuse de toutes celles qui ont porté une couronne. Cet oficier était un des plus Services du braves & des plus atachés que le roi de comte Lalli. France eut à son service. Il fit des actions de valeur dont ce monarque fut témoin à la bataille de Fontenoi. Il sut qu'il portait une haine iréconciliable aux Anglais, qu'il

avait dit aux foldats de son régiment, marchez contre les ennemis de la France & les vôtres; ne tirez que quand vous aurez la pointe de vos bayonnettes sur leur ventre; qu'il en avoit blesse plusieurs de sa main, & que malgré cette haine il les avait tous secourus après l'action. Tant de courage & de générosité touchèrent le roi; il le sit brigadier sur le champ de bataille. Lalli était déja colonel d'un régiment de son nom.

Dans le tems même où Louis XV rassurait sa nation par cette victoire de Fontenoi, Charles Edouard, petit fils de Jaques second, tentait une entreprise inouie qu'il avait cachée à Louis XV lui-même. Il traversait le canal de saint George avec sept oficiers seulement pour tout secours, quelques armes, & deux mille louis d'or empruntés, dans le dessein d'aller soulever l'Ecosse en sa faveur par sa seule présence, & de faire une nouvelle révolution dans la Grande Brétagne. Il aborda au continent de l'Ecosse le 15 Juin 1745, environ un mois après la bataille de Fontenoi. Cette entreprise qui finit si malheureusement commença par des victoires inespérées. Le comte de Lalli fut le premier qui imagina de faire envoyer une armée de dix mille Français à fon secours. Il communiqua son idée au marquis d'Argenson ministre des afaires étrangères qui la faisit avidement. Le comte d'Argenson frere du marquis & ministre de

la guerre la combatit, mais bientôt v consentit. Le duc de Richelieu sut nommé général de l'armée qui devait débarquer en Angleterre au commencement de l'année 1746. Les glaces retardèrent l'envoi des munitions & des canons qu'on transportait par les canaux de la Flandre Française. L'entreprise échoua, mais le zèle de Lalli réussit beaucoup auprès du ministère; & son audace le fit juger capable d'exécuter de grandes entreprises. Celui qui écrit ces mémoires en parle avec connoissance de cause; il travailla avec lui pendant un mois par ordre du ministre, il lui trouva un courage d'esprit opiniâtre, acompagné d'une douceur de mœurs que ses malheurs altérèrent depuis, & changèrent en une violence funeste.

Le comte de Lalli était décoré du grand cordon de faint Louis, & lieutenant-général des armées, quand on l'envoya dans l'Inde. Les retardemens, qu'on éprouve toujours dans les plus petites entreprifes comme dans les grandes, ne permirent pas que l'escadre du comte d'Aché, qui devait porter le général & les secours à Pondicheri, mit à la voile du port de Brest avant le 20 Février 1757.

Au lieu de trois millions que monsieur de Sechelles controleur général des finances avait promis, monsieur de Moras son successeur n'en put donner que deux, & c'était beaucoup dans la crise où était alors la France.

De trois mille hommes qui devaient s'entbarquer avec lui, on fut obligé d'en retrancher plus de mille, & le comte d'Aché n'eut dans son escadre que deux vaisseaux de guerre au lieu de trois, avec quelques vais-

feaux de la compagnie des Indes.

Tandis que les deux généraux Lalli & d'Aché voguent vers le lieu de leur destination, il est nécessaire de faire connaître aux lecteurs, qui veulent s'instruire, l'état de l'Inde dans cette conjoncture, & quelles étaient les possessions des nations d'Europe dans ces contrées.

# ARTICLE CINQUIEME.

Etat de l'Inde lorsque le général LALLI y fut envoyé.

E vaste pays, au deçà & au delà du Gange, contient quarante degrés en latitude des isles Moluques aux limites de Cachemire & de la grande Boukarie, & quatrevingt dix degrés en longitude, des confins du Sablestan à ceux de la Chine: ce qui compose des états dont l'étendue entière surpasse dix fois celle de la France, & trente fois celle de l'Angleterre proprement dite. Mais cette Angleterre qui domine aujour-d'hui dans tout le Bengale, qui étend ses

possessions en Amérique du quinzième degré jusques par delà le cercle polaire, qui a produit Locke & Newton, & enfin, qui a conservé les avantages de la liberté avec ceux de la royauté, est, malgré tous ses abus, aussi supérieure aux peuples de l'Inde que la Grèce fut supérieure à la Perse du tems de Miltiade, d'Aristide & d'Alexandre. La partie sur laquelle le grand mogol règne, ou plutôt semble régner, est sans contredit la plus grande, la plus peuplée, la plus fertile & la plus riche. C'est dans la presqu'isle au deça du Gange que les Français & les Anglais se disputaient des épices. des mousselines, des toiles peintes, des parfums, des diamans, des perles, & qu'ils avaient ofé faire la guerre aux fouverains.

Ces fouverains, qui sont, comme nous l'avons déja dit, les souba, premiers seigneurs séodaux de l'empire, n'ont joui d'une autorité indépendante qu'à la mort d'avengzeb apellé le grand, qui sut en éset le plus grand tiran de tous les princes de son tems, empoisonneur de son pere, assassin de ses freres, & pour comble d'horreur dévot ou hypocrite, ou persuadé comme tant de pervers de tous les tems & de tous les lieux, qu'on peut commettre impunément les plus grands crimes en les expiant par les plus légères démonstrations de pénitence & d'austérité.

Les provinces où régnent ces souba, & où les nabab régnent sous eux dans leurs

grands districts, se gouvernent très diféremment des provinces septentrionales plus voisines de Déli, d'Agra, & de Lahor, ré-

sidences des empereurs.

Nous avouons à regret qu'en voulant connaître la véritable histoire de cette nation. fon gouvernement, sa religion & ses mœurs, nous n'avons trouvé aucun secours dans les compilations de nos auteurs françois. Ni les écrivains qui ont transcrit des fables pour des libraires; ni nos missionnaires, ni nos voyageurs, ne nous ont presque jamais apris la vérité. Il y a longtems que nous osames réfuter ces auteurs sur le principal fondement du gouvernement de l'inde. C'est un objet qui importe à toutes les nations de la terre. Ils ont cru que l'empereur était le maître des hiens de tous ses fujets, & que nul homme depuis Cachemire qu'il n'y ait jufqu'au cap de Comorin n'avoit de probriété. Bernier, tout philosophe qu'il était; l'écrivit au controleur général Colbert. C'eut été une imprudence bien dangereuse de parler ainsi à l'administrateur des finances d'un roi absolu, si ce roi & ce ministre n'avaient pas été généreux & fages. Bernier se trompait ainsi que l'Anglais Thomas Roe. Tous deux éblouis de la pompe du grand mogol & de son despotisme s'imaginerent que toutes les terres lui apartenaient en propre, parce que ce sultan donnait des fiefs à vie. C'est précisément dire que le grand maître de Malthe est propriétaire de toutes

point de propriété dans l'Inde

les commanderies auxquelles il nomme en Europe: c'est dire que les rois de France & d'Espagne sont les propriétaires de toutes les terres dont ils donnent les gouvernemens, & que tous les bénéfices ecclésiaftiques sont leur domaine. Cette même erreur préjudiciable au genre humain a été cent fois répétée sur le gouvernement Turc, & a été puisée dans la même source. On a confondu des timars & des deszaim, bénéfices militaires donnés & repris par le grand seigneur, avec les biens de patrimoine. C'est affez qu'un moine grec l'ait dit le premier, pour que cent écrivains l'ayent répété.

Dans notre délir sincère de trouver la vérité, & d'ètre un peu utiles, nous avons cru ne pouvoir mieux faire pour constater l'état présent de l'Inde, que de nous en raporter à monsieur Holwell, qui a demeuré si longtems dans le Bengale, & qui a nonseulement possédé la langue du pays, mais encor celle des anciens brames: de confulter monsieur Dow qui a écrit les révolutions dont il a été témoin; & surtout d'en croire ce brave oficier monsieur Scrafton, qui joint l'amour des lettres à la franchise, & qui a tant servi aux conquêtes du lord Clive. Voici les propres paroles de ce digne citoyen: elles sont décisives.

, Je vois avec surprise tant d'auteurs as- Page 26 du livre de , surer que des possessions des terres ne sont Scraften. , point héréditaires dans ce pays, & que Pempereur est l'héritier universel. Il est

" vrai qu'il n'y a point d'actes de parlement " dans l'Inde, point de pouvoir intermé-" diaire qui retienne légalement l'autorité " impériale dans ses limites: mais l'usage " confacré & invariable de tous les tribu-" naux est que chacun hérite de ses pères. " Cette loi non écrite est plus constam-" ment observée qu'en aucun état monar-

"chique".

Osons ajouter que si les peuples étaient csclaves d'un seul homme, (ce qu'on a prétendu, & ce qui est impossible) la terre du mogol aurait été bientôt déserte. On y compte environ cent dix millions d'habitans. Les esclaves ne peuplent point ainsi. Voyez la Pologne. Les cultivateurs, la plupart des bourgeois ont été jusqu'ici sers de glèbe, esclaves des nobles. Aussi il y a tel noble dont la terre est entierement dépeuplée.

Il faut distinguer dans le Mogol le peuple conquérant & le peuple soumis, encor plus qu'on ne distingue les Tartares & les Chinois. Car les Tartares, qui ont conquis l'Inde jusqu'aux confins des royaumes d'Ava & du Pégu, ont conservé la religion musulmane; au lieu que les autres Tartares, qui ont subjugué la Chine, ons adopté les loix & les mœurs des Chinois.

Tous les anciens habitans de l'Inde sont restés fideles au culte & aux usages des brames: usages consacrés par le tems, & qui

THE VIEW OF THE PARTY OF

font sans contredit ce qu'on connait de

plus ancien sur la terre.

Il reste encor dans cette partie de l'Inde Antiquités quelques - uns de ces antiques monumens, Lingam. échapés aux ravages du tems & des révolutions, ils exerceront encor longtems la curieuse sagacité des philosophes. La pagode de Shalembroum est de ce nombre; elle est située à deux lieues de la mer & à dix de Pondicheri; on la croit antérieure aux piramides d'Egypte, les favans apuyent cette opinion sur ce que les inscriptions de ce temple font dans une langue plus ancienne que le hanscrit, qui aujourd'hui n'est presque plus entendu; or les premiers livres écrits dans la langue facrée du hanscrit ont environ cinq mille ans d'antiquité, selon monsieur Holmel, donc, disent-ils, le monument de Shalembroum est beaucoup plus ancien que ces livres.

Mais c'est à Bénares sur le Gange que sont les ouvrages les plus anciens des hommes, si on en veut croire les brames qui exagèrent probablement. Les figures du lingan, & la vénération qu'on a pour elles dans ces temples, sont encor une preuve de l'antiquité la plus reculée. Ce lingam est l'origine du phall, ou phallus, des égyptiens,

& du priape des grecs.

On prétend que ce simbole de la réparation du genre humain ne put obtenir un culte que dans l'enfance d'un monde nouveau, qui habitait en petit nombre les

ruines de la terre. Il est probable qu'on ne put exposer ces figures aux yeux, & les révérer que dans des tems d'une simplicité innocente, qui loin de rougir des bienfaits des dienx osait les en remercier publiquement. Ce qui fut d'abord un sujet de culte devint ensuite un sujet de dérisson quand les mœurs furent plus rafinées. Peut-être en respectant dans les temples ce qui donne la vie était-on plus religieux que nous ne le sommes aujourd'hui, en entrant dans nos églises armées en pleine paix d'un fer qui n'est qu'un instrument d'homicide.

Le plus grand fruit qu'on peut retirer de ces longs & pénibles voyages n'est ni d'aller tuer des Européans dans l'Inde, ni de voler des rajas qui ont volé les peuples, & de s'en faire donner l'absolution par un capucin, transplanté de Bayonne à la côte de Coromandel, c'est d'aprendre à ne pas juger du reste de la terre par son clocher.

Arabes

Il y a encor une autre race de mahomédans l'Inde, tans dans l'Inde; c'est celle des Arabes qui qui environ deux - cents ans après Mahomet, abordèrent à la côte de Malabar; ils subjuguerent avec facilité cette contrée qui depuis Goa jusqu'au cap Comorin est un jardin de délices, habité alors par un peuple pacifique & innocent, incapable également de nuire & de se défendre. Ils franchirent les montagnes qui séparent la région de Coromandel de celle du Malabar & qui font, la cause des moussons. C'est cette chaînc

de montagnes habitées aujourd'hui par les Marattes.

Ces Arabes allerent bientôt jusqu'à Déli, donnèrent une race de souverains à une grande partie de l'Inde. Cette race fut subjuguée par Tamerlan, ainsi que les naturels du pays. On croit qu'une partie de ces anciens Arabes s'établit alors dans la province du Candahar, & fut confondue avec les Tartares. Ce Candahar est l'ancien pays que les Grecs nommaient Parapomife, n'ayant jamais apellé aucun peuple par son nom. C'est par là qu'Alexandre entra dans l'Inde. Les Orientaux prétendent qu'il fonda la ville de Candahar. Ils disent que c'est une abréviation d'Alexandre qu'ils ont apellé Iscandar. Nous observons toujours que cet homme unique fonda plus de villes en sept ou huit ans que les autres conquérans n'en ont détruit, qu'il courait cependant de conquête en conquête, & qu'il était ienne.

C'est aussi par Candahar que passa de nos jours ce Nadir, berger, natif du Corassan devenu roi de Perse, lorsqu'ayant ravagé sa patrie il vint ravager le nord de l'Inde.

Ces Arabes dont nous parlons aujourd'hui font connus sous le nom de Patanes, parce qu'ils fonderent la ville de Patna vers le

Bengale.

Nos marchands d'Europe, très mal inftruits, apellèrent indistinctement maures, tous ces peuples mahométans. Cette méprise

Fragm. fur l'Inde.

vient de ce que les premiers que nous avions autrefois connus étaient ceux qui vinrent de Mauritanie conquérir l'Espagne, une partie des provinces méridionales de la France, & quelques contrées de l'Italie. Presque tous les peuples depuis la Chine jusquà Rome, victorieux & vaincus, voleurs & volés, se sont mèlés ensemble.

Nous apellons gentous les vrais indiens, de l'ancien mot gentils, gentes, dont les premiers chrétiens désignaient le reste de l'univers qui n'était pas de leur religion secrette. C'est ainsi que tous les noms & toutes les choses ont toujours changé. Les mœurs des conquérans ont changé de même. Le climat de l'Inde les a presque tous énervés.

# ARTICLE SIXIEME.

Des gentous & de leurs coutumes les plus remarquables.

C Es antiques indiens que nous nommons gentous sont dans le Mogol au nombre d'environ cent millions, à ce que monsieur Scrafton nous assure. Cette multitude est une fatale preuve que le grand nombre est facilement subjugué par le petit. Ces innombrables troupeaux de gentous pacifiques,

qui cédèrent leur liberté à quelques hordes de brigands, ne cédèrent pas pourtant leur religion & leurs usages. Ils ont confervé le culte antique de brama. C'est, dit-on, parce que les mahométans ne se sont jamais souciés de diriger leurs ames, & se sont contentés d'être leurs maîtres.

Leurs quatre anciennes castes subsistent encor dans toute la rigueur de la loi qui les sépare les unes des autres, & dans toute la force des premiers préjugés fortissés par tant de siecles. On sait que la premiere est la caste des brames qui gouvernèrent autresois l'empire; la seconde est des guerriers; la troissème est des agriculteurs: la quatrième des marchands; on ne compte point celle qu'on nomme des hallacores, ou des parias chargés des plus vils osices: ils sont regardés comme impurs, ils se regardent euxmêmes comme tels, & n'oseraient jamais manger avec un homme d'une autre tribu, ni le toucher, ni même s'aprocher de lui.

Il est probable que l'institution de ces quatre castes sut imitée par les Egyptiens; parce qu'il est en éset très probable, ou plutôt certain que l'Egypte n'a pu être médiocrement peuplée & policée que longtems après l'Inde. Il falut des siècles pour dompter le Nil, pour le partager en canaux, pour élever des bâtimens au dessus de ses inoudations; tandis que la terre de l'Inde prodiguait à l'homme tous les secours né-

cessaires à la vie, ainsi que nous l'avons

dit & prouve ailleurs.

Les disputes élevées sur l'antiquité des peuples sont nées pour la plûpart de l'ignorance, de l'orgueil & de l'oisiveté. Nous nous moquerions des oiseaux, s'ils prétendaient être formés avant les poissons, nous ririons des chevaux qui se vanteraient d'avoir inventé l'art de paturer avant les bœuss.

Pour sentir tout le ridicule de nos querelles favantes sur les origines, remontons seulement aux conquêtes d'Alexandre, il n'y a pas loin; cette époque est d'hier en comparaison des anciens tems. Suposons que Calisthène eut dit aux bracmanes, les Darius & les Madies sont venus ravager votre beau pays, Alexandre n'est venu que pour se faire admirer, & moi je viens pour vous instruire, vos conquérans ôtèrent à quelques uns de vos compatriotes une vie passagère, & je vous donnerai une vie éternelle; il ne s'agit que d'aprendre par cœur ce petit morceau d'histoire, sans laquelle il n'y a aucune vérité sur la terre.

" Or le roi Xissutre était fils d'Ortiate, " lequel sut engendré par Anedaph, qui sut " engendré par Evedor, qui sut engendré " par Megalar, qui sut engendré par Ame-

,, no, & Ameno par Amilar, & Amilar par ,, Alapar, qui fut engendré par Alor qui

" ne fut engendré par personne.

" Or le dieu Cron étant aparu à Xissutre

" fils d'Ortiate, il lui dit, Xissutre fils d'Ortiate, la terre va être détruite par une mondation, écrivez l'histoire du moude, afin qu'elle serve de temoignage quand, il ne sera plus, & vous cacherez sous terre votre histoire dans Cipara la ville du soleil, après quoi vous construirez un vaisseau de cinq stades de longueur, & de deux stades de largeur, & vous yest trerez vous & vos parens & rous les animaux, & Xissutre obéit, & il écrivit l'histoire, & il la cacha sous terre dans la ville de Cipara, & la terre, c'est-à-dire, la Thrace, dont Xissutre était roi, sut submergée.

" Et quand les eaux se furent retirées, " Xissure lacha deux colombes pour voir si " les caux étaient retirées; & son vaisseau " se reposa sur la montagne d'Ararat en Ar-

" ménie &c. ".

Voila pourtant ce que Berose le Caldéen raconte au mépris de nos livres sacrès, & en quoi il disère absolument de Sanchoniathon le Phénicien, qui disere d'Orphee le Thracien, qui disère d'Hépode le Grec, qui disère de tous les autres paus es

C'est ains que la terre a eté inondee de fables, mais au sieu de le que eller. E meme de s'egorger pour ces sables, il vaux mieux s'en tenir à celles d'Esopé, qui enseignent une morale sur laquelle il n'y eut jamais de dispute.

La manie des chimères a été poussee jus-

qu'à faire semblant de croire que les Chinois sont une colonie d'Egyptiens, quoi qu'en éset il n'y ait pas plus de rapport entre ces deux peuples qu'entre les Hottentots & les Lapons, entre les Allemands & les Hhrons. Cette prétention ridicule a été entièrement consondue par le pere Parennin, l'homme le plus savant & le plus sage de tous ceux que la folie envoya à la Chine, & qui ayant demeuré trente ans à Pekin, était plus en état que personne de résuter les nouvelles sables de notre Europe.

Cette puérile idée que les Egyptiens allèrent enseigner aux Chinois à lire & à écrire vient de se renouveller encor; & par qui? par ce même jésuite Néedham, qui croyait avoir sait des anguilles avec du jus de mouton & du seigle ergoté. Il indussit en erreur de grands philosophes, ceux-ci trouvèrent par leurs calculs que si de mauvais seigle produisait des anguilles, de beau froment produirait infailliblement des hommes.

Le jésuite Néedham qui connaît toutes les dialectes égyptiennes & chinoiles, comme il connaît la nature, vient de faire encor un petit livre, pour répéter que les Chinois descendent des Egyptiens, comme les Perfans descendaient de Pérfée, les Français de Francus, & Jes Bretons de Britannicus.

Après tout, ces inepties qui dans notre siècle sont parveilles au dernier excès ne font aucun mal à la société. Dieu nous garde des autres inepties pour lesquelles on se querelle, on s'injurie, on se calomnie, on arme les puissants & les sots qui sont si souvent de la même espece, on s'ataque, on se tue; & les savans qui sont persuadés qu'il faut casser ses œuss par le gros bout trainent aux échafauts les favans qui calfent les œufs par le petit bout.

### ARTICLE SEPTIEME.

Des Brames.

Dute la grandeur & toute la misère de l'esprit humain s'est déployée dans les anciens bracmanes & dans les brames leurs successeurs. D'un côté, c'est la vertu persévérante, soutenue d'une abstinence rigoureuse; une philosophie sublime, quoique. fantastique, voilée par d'ingénieuses allegories; l'horreur de l'éfusion du fang; la charité constante envers les hommes & les animaux. De l'autre côté c'est la superste tion la plus méprisable. Ce fanatisme, quosque tranquille, les a porté, depuis des les cles innombrables, à encourager le meur tre volontaire de tant de jeunes veuves qui se sont jettées dans les buchers enslamés de leurs époux. Cet horible excès de religion & de grandeur d'ame subsiste encore avec la fameuse profession de foi des brames que Dieu

ne veut de nous que la charité & les bonnes anivres. La terre entière est gouvernée par des contradictions.

Monsieur Scrafton ajoute qu'ils sont persuadés que Dieu a voulu que les diférentes nations eussent des cultes diférens. Cette persuasion pourrait conduire à l'indiférence cependant ils ont l'entousiame de leur religion, comme s'ils la croyaient la scule vraie, la seule donnée par Dieu même.

La plupart d'entr'eux vivent dans une molle apathie. Leur grande maxime, tirée de leurs anciens livres, est qu'il vaut mieux s'asseoir que de marcher, se coucher que de s'asseoir, dormir que de veiller, & mourir que de vivre. On en voit pourtant beaucoup, sur la côte de Coromandel, qui sortent de cette léthargie, pour se jetter dans la vie active. Les uns prennent parti pour les Français, les autres pour les Anglais: ils aprennent les langues de ces étrangers, leur servent d'interprêtes & de courtiers. Il n'est guères de grand commerçant sur cette côte qui n'ait son brame, comme on a son banquier. En général on les trouve fidèles, mais fins & rusés. Ceux qui n'ont point eu de commerce avec les étrangers ont conservé, dit-on, la vertu pure qu'on atribuc à leurs ancêtres.

étonnante des brames

Science Monsieur Scrafton & d'autres out vu, entre les mains de quelques brames, des éphémérides composés par eux-mêmes dans

lesquelles les éclipses sont calculées pour leur déci-

plusieurs miliers d'années.

Le favant & judicieux monsieur le Gentil dit qu'il a été étonné de la promtitude avec laquelle des brames faisaient en sa préfence les plus longs calculs astronomiques. Il avoue qu'ils connaissent la précession des équinoxes de tems immémorial. Cependant il n'a vu que quelques brames du Tanjaour vers Pondicheri. Il n'a point pênétré, comme monsieur Holwell, jusqu'à Bénarès, l'ancienne école des bracmanes, il n'a point vu ces anciens livres que les brames modernes cachent foigneulement aux étrangers, & à quiconque n'est pas initié à leurs mistères. Monsieur le Gentil n'a levé qu'un coin du voile sous lequel les savans brames se dérobent à la curiosité inquiète des Européens, mais il en a vu assez pour être convaincu que les sciences sont beaucoup plus anciennes dans l'Inde qu'à la Chine même (a).

Ce favant homme ne croit point à leur chronologie: il la trouve très exagerée. La nôtre n'est-elle pas évidemment aussi fautive, quoique plus récente? nous avons soixante & dix systèmes sur la suputation des

<sup>( )</sup> Voyez les mémoires de la Chine, rédiges par de Halde. Il y est dit que dans le cabinet des antiques de l'empereur Can-hi, les plus anciens monumens étaient indiens.

tems; donc il y a soixante & neuf systèmes erronés, sans qu'on puisse deviner quel est le soixante & dixième véritable; & ce soixante & dixieme inconnu est peut-être

auffi faux que tous les autres.

Quoiqu'il en soit, il résulte invinciblement que malgré le détestable gouvernement de l'Inde, malgré les irruptions de tant d'étrangers avides, les brames ont encor de bons mathématiciens, de savans astronomes; mais en même tems ils ont tout le ridicule de l'astrologie judiciaire, & ils poussent cette extravagance aussi loin que les Chinois & les Persans. Celui qui écrit ces mémoires a envoyé à la bibliothêque du roi le cormovedam, ancien commentaire du veidam; il est rempli de prédictions pour tous les jours de l'année, & de préceptes religieux pour toutes les heures. Ne nous en étonnons point: il n'y a pas deux cents ans que la même folie possedait tous nos princes, & que le même charlatanisme était afecté par nos astronomes. Il faut bien que les brames, possesseurs de ces éphémérides, soient très-instruits. Ils sont philofophes & prêtres, comme les anciens bracmanes: ils disent que le peuple a besoin d'etre trompé, & qu'il doit être ignorant. En conséquence ils débitent que les nœuds de la lune dans lesquels se font les éclipfes, & que les premiers bracmanes marquerent par les hiéroglifes de la tête & de la queue du dragon, sont en éset les ésorts

d'un dragon qui ataque la lune & le foleil. La même ineptie est adoptée à la Chine. On voit dans l'Inde des millions d'hommes & de femmes qui se plongent dans le Gange pendant la durée d'une éclipse, & qui font un bruit prodigieux avec des instrumens de toute espèce pour faire lacher prise au dragon. C'est ainsi, à peu près, que la terre entière a été longtems gouvernée en tout genre.

Au reste, plus d'un brame a négocié avec des missionnaires pour les intérêts de la compagnie des Indes, mais il n'a jamais

été question entr'eux de religion.

D'autres missionnaires, (il le faut répéter) se sont hâtés en arrivant dans l'Inde, d'écrire que les brames adoraient le diable, mais que bientôt ils seraient tous convertis à la foi. On avoue que jamais ces moines d'Europe n'ont tenté seulement de convertir un seul brame, & que jamais aucun Indien n'adora le diable qu'ils ne connaissaient pas. Les brames rigides ont concu une horreur inexprimable pour nos moines, quand ils les ont vus se nourir de chair, boire du vin, & tenir à leurs genoux de jeunes filles dans la confession. Nos usages leur ont paru des crimes, si les leurs n'ont été regardés par nous que comme des idolâtries ridicules (b)

<sup>. (</sup>b) Un des grands missionnaires jésnite nommé de Lulane, a écrit en 1709. On ne peut doucer que les branes ne soient véritalisment idolatres, puisqu'ils adorent

Ce qui doit être plus étonnant pour nous c'est que dans aucun livre des anciens bracmanes, non plus que dans ceux des Chinois, ni dans les fragmens de Sanconiathon, ni dans ceux de Bérole, ni dans l'Egyptien Manéthon, ni chez les Grecs, ni chez les Toscans on ne trouve la moindre trace de l'histoire sacrée judaïque qui est notre histoire sacrée. Pas un seul mot de Noé que nous tenons pour le restaurateur du genre humain; pas un seul mot d'Adam qui en fut le pere, rien de ses premiers descendans. Comment toutes les nations ont - elles perdu les titres de la grande famille? Comment personne n'avait-il transmis a la postérité une seule action, un seul nom de ses ancètres? Pourquoi tant d'antiques nations les ont-elles ignorés, & pourquoi un petit peuple nouveau les a-t-il connus? Ce prodige mériterait quelque atention si on pouvait espérer de l'aprofondir. L'Inde entière, la Chine, le Japon, la Tartarie, les

des dieux étrangers (tome 10. pag. 14. des lettres édifiantes. )

Et il dit (page 15,) voici une de leurs prières que j'ai traduite mot pour mot.

<sup>,,</sup> J'adore cet être qui n'est sujet ni au changement, ,, ni à l'inquiétude; cet être dont la nature est indi-,, visible; cet être dont la spiritualité n'admet aucune ,, composition de qualités; cet être qui est l'origine &

<sup>,,</sup> la cause de tous les êtres, & qui les surpasse tous ,, en excellence; cet être qui est le soutien de l'uni-

vers, & qui est la fource de la triple puissance.
Voila ce qu'un missionnaire apelle de l'idolatrie.

trois quarts de l'Afrique ne se doutent pas encor qu'il ait existé un Cain, un Cainan, un Jared, un Mathusalem, qui vécut pres de mille ans. Et les autres nations ne se familiarifèrent avec ces noms que depuis Constantin. Mais ces questions, qui apartiennent a la philosophie, sont étrangères à l'histoire.

### ARTICLE HUITIEME.

Des guerriers de l'Inde & des dernières révolutions.

LEs gentous en général ne paraisfent pas plus faits pour la guerre, dans leur beau climat, & dans les principes de leur religion, que les Lapons, dans leur zone glacée, & que les primitifs nommés quakres dans les principes qu'ils se sont faits. Nous avons vu que la race des vainqueurs mahométans n'a presque plus rien de tartare, & est devenue Indienne avec le tems.

Ces descendans des conquérans de l'Inde Sha-Nadir avec une armée innombrable n'ont pu ré-bouleverse fister au Sha-Nadir, quand il est venu en constitution 1739, ataquer, avec une armée de quarante de l'Inde. mille brigands aguerris du Candahar & de Perse, plus de six-cent mille hommes que Mahmoud - Sha lui oposait. Monsieur Cam-

Quelques relations nous difent, & quelques compilateurs nous redifent d'après ces relations qu'un faquir arrêta le cheval de Nadir dans sa marche à Déli, & qu'il cria au prince: si tu es Dieu, prends nous pour victimes; si tu es homme, épargne des hommes; & que Nadir lui répondit, je ne suis point Dieu, mais celui que Dieu envoye pour chatier les nations de la terre (c).

<sup>(</sup>c) Un conte semblable a été fait sur Fernand Corte, sur Tamerlan, sur Attila, qui se disait le stéau de Dieu, selon les compilateurs. Personne ne s'avisa jamais de s'apeller stéau. Les jesuites apellaient Pascal porte d'enser, mais Pascal leur répond dans ses provinciales que sou nom n'est pas porte d'enser. La plupart de ces avantures & de ces réponses, atribuees d'age en age à tant d'hommes célèbres, sortirent d'abord de l'imagination des auteurs qui voulurent égaler leurs romans, & sont répétées encor aujourd'hui par ceux qui vervent des histoires sur des collections de gazettes

Le trésor dont Nadir se contenta, & qui ne lui lervit de rien, puisqu'il fut assassiné quelque tems après par son neveu, se montait, à ce qu'on nous affure, à plus de quinze-cent milions monnaye de France, selon la valeur numeraire présente de nos espèces. Que sont devenues ces richesses immenses? En quelques mains que de nouvelles rapines en ayent fait passer une partie, & quelles que soient les cavernes où l'avarice & la crainte enfouissent l'autre, la Perse & l'Inde ont été également les pays les plus malheureux de la terre; tant les hommes se sont toujours éforcés de changer en calamités éfroyables tous les biens que la nature leur a faits. La Perse & l'Inde ne furent plus. depuis la victoire & la mort de Nadir, qu'u. ne anarchie sanglante. C'étaient les mêmes torrens de révolutions.

Tous ces bons mots prétendus, tous ces apophtegmes groffissent des ana. On peut s'en amuser, & non les croire.



## ARTICLE NEUVIEME.

Suite des révolutions.

N jeune valet persan, qui avoit servi en qualité de porte - massue dans la maison du Sha-Nadir, se fit voleur de grand chemin, comme l'avait été son maître. Il eut avis Un volcur d'un convoi de trois mille chameaux chargés d'armes, de vivres & d'une grande partie chemin devient souve- de l'or emporté de Déli par les Persans. Il tua l'escorte, prit tout le convoi, leva des troupes & s'empara d'un royaume entier au nord-est de Déli (d). Ce royaume faisait autresois une partie de la Bactriane; il confine d'un côté aux montagnes de la belle province de Cachemire, & de l'autre a Caboul.

de grand

Ce brigand, nominé Abdala, fut alors un grand prince, un héros; il marcha vers Déli en 1746, & ne se promit pas moins que de conquérir tout l'Indoustan. C'était précisement dans le tems que la Bourdonnave prenait Madras.

Le

<sup>(</sup>d) Ce royaume s'apelle Ghisni. Nous n'ayons trouvé ce nom ni dans les cartes de Vaugondi, ni dans nos dictionnaires: cependant il a existe & il est aujourd'hui démembré.

Le vieux mogol Mahmoud, dont la deftinée fut d'etre opprimé par des voleurs, foit rois, soit voulant l'être, envoya d'abord contre celui-ci son grand-visir, sous qui son petit-fils Sha-Ahmed sit ses premières armes. On livra bataille aux portes de Déli: la victoire sut indécise; mais le grand visir sut tué. On assure que les oniras, commandans des troupes de l'empereur étranglèrent leur maitre, & firent courir le bruit qu'il s'était empoisonné lui-mème.

Son petit - fils Sha-Ahmed lui succéda sur ce trône si chancelant; prince qu'on a peint brave, mais faible (e), voluptueux, indécis, inconstant, désiant, destiné à être plus malheureux que son grand père. Un raïa nommé Gasi, qui tantôt le secourut, & tantôt le trahit, le prit prisonnier & lui sit arracher les yeux. L'empereur mourut des suites de son suplice. Le raïa Gasi, ne pous sur la constant de son suplice. Le raïa Gasi, ne pous sur la constant de son suplice.

Autre affas-

<sup>(</sup>e) Nous ne cherchons que le vrai, nous ne prétendens faire le portrait ni des princes, ni des hommes d'état qui ont vécu à fix mille lieues de nous comme on s'avise tous les jours de nons trater jusqu'aux plus petites nuances du caractère de quelques souverains qui régnaient il y a deux mille ans, & des ministres qui régnaient fous eux ou sur eux. Le charlatanisme qui s'étend partout varie ces tableaux en mille manières; ou sait dire à ces hommes qu'on connaît si peu ce qu'ils n'ont jamais dit, on leur attribue des harangues qu'ils n'ont jamais prononcées ainsi que des actions qu'ils n'ont jamais faites. Nous serions bien en peine de faire un vrai portrait des princes que nous avons vu de près, & on veut nous donner c'hai de Numa & de Tarquin!

vant se faire empereur, mit en sa place un descendant de Tamerlan: c'est Alumgir, qui n'a pas été plus heureux que les autres. Les Autre idem. omras semblables aux agas des janissaires veulent que la race de Tamerlan soit toujours sur le trône, comme les Turcs ne veulent de sultan que de la race ottomane: il ne leur importe qui régne; incapable ou méchant, pourvu qu'il foit de la famille. Ils le déposent, & lui arrachent les yeux, ils le tuent sur un trône qu'ils tiennent facré. C'est ainsi qu'ils en usent depuis Aurengzeb.

On peut juger si pendant ces orages les fouba, les nabab, les raïa du midi de l'Inde se disputèrent les provinces envahies par eux; & si les factions anglaises & françaises faisaient leurs éforts pour partager la

proye.

Nous avons fait voir comment un faible détachement d'européens traînait au combat, ou dissipait des armées de Gentous. Ces foldats de Visapour, d'Arcate, de Tanjaour, de Golconde, d'Orixa, du Bengale, depuis le cap de Comorin jusqu'au promontoire des Palmiers & à l'embouchure du Gange, sont de mauvais soldats saus doute: point de discipline militaire, point de patience dans les travaux, nul attachement à leurs chefs, uniquement ocupés de leur paye qui est toujours fort au-deslus du salaire des laboureurs & des ouvriers, par un usage directement contraire à celui de toute l'Eu-

rope: ni eux, ni leurs oficiers ne s'inquiètent jamais de l'intérêt du prince qu'ils servent, seulement de la caisse de son trésorier. Mais enfin, Indiens contre Indiens vont aux coups, & leur force ou leur faiblesse est égale; leurs corps, qui foutiennent rarement la fatigue, affrontent la mort. Les cailles se combattent & se tuent aussi bien que les dogues.

Il faut excepter de ces faibles troupes les montagnards apellés Marates, qui tiennent un peu plus de la constitution robuste de tous les habitans des lieux escarpés. Ils ont plus de dureté, plus de courage & plus d'amour de la liberté, que les habitans de la plaine. Ces Marates sont précisément ce que furent les Suisses dans les guerres de Charles VIII. & de Louis XII: quiconque les pouvait soudoyer était sur de la victoire, & on payait chérement leurs services. Ils se choisissent un chef auquel ils n'obéissent que pendant la guerre. Et encor lui obéissent-ils très-mal, les Européens ont apellé roi ce capitaine de brigands; tant on prodigue ce nom. On les vit armés tantôt pour les empereurs, & tantôt contr'eux. Ils ont servi tour-à-tour nabab contre nabab, & Français contre Anglais.

Au reste, on ne doit pas croire que ces Gentous Marates, quoique de la religion des brames, en observent les rites rigoureux: eux & presque tous les soldats mangent de la viande & du poisson; ils boivent même

#### RÉVOLUTIONS, &c. 52

des liqueurs fortes, quand ils en trouvent. On acommode par-tout pays sa religion avec

fes passions.

Ces Marates empêchèrent Abdala de conquérir l'Inde. Il aurait été sans eux un Tumerlan, un Alexandre. Nous venons de voir le petit- fils de Mahmoud livré à la mort par un de ses sujets. Son successeur Alumgir éprouva les mêmes révolutions dans une courte vie, & finit par le même sort. Les Marates déclarés contre lui entrèrent dans Déli, & la faccagerent pendant sept jours. Abdala revint encor augmenter la confusion & le défastre en 1757. L'empereur Alumgir tombé en démence, gouverné & maltraité par son visir, implora la protection de cet Abdala même; le visir indigné mit en prison son maître & bientôt après lui fit couper la tête. Cette dernière catastrophe arriva peu d'années après. Nos mémoires, qui s'accordent sur le fonds, se contredisent sur les dates : mais qu'importe pour nous en quel mois, en quelle année on ait tué dans l'Inde un mogol effeminé, tandis qu'on assassinait tant de souverains en Europe.

Cet amas de crimes & de malheurs qui se suivent sans interruption, dégoute enfin le lecteur: leur nombre & l'éloignement des lieux diminuent la pitié que les calamités inspirent.

THE OUT OF THE PARTY OF THE PAR

#### ARTICLE DIXIEME.

Description sommaire des côtes de la presqu'isle, ou les Français & les Anglais ont commercé & fait la guerre

A Près avoir fait voir quels étaient les empereurs, les grands, les peuples, les foldats, les prêtres, avec qui le général Lalli avoit à combattre & à négocier, il faut montrer en quel état fe trouvait la fortune des Anglais, auxquels on l'opposait, & commencer par donner quelque idée des établissemens formés par tant de nations d'Europe sur les côtes occidentales & orientales de l'Inde.

Il est désagréable de ne point mettre ici une carte géographique sous les yeux du lecteur : nous n'en avons ni le tems ni la commodité ; mais quiconque voudra lire avec fruit ces mémoires, poura aisément en consulter une. S'il n'en a point, qu'il se figure toutes les côtes de la presqu'isse de l'Inde couvertes d'établissemens de marchands d'Europe, sondés par les concessions des naturels du pays, ou les armes à la main. Commencés par le nord-ouest. Vous trouvés d'abord sur la côte la presqu'isse de Cambaye, où l'on a prétendu que les hommes vivaient communément deux-cents an-fables.

Cambaya oles.

# TA COTES DE MALABAR

nées. Si cela était, elle aurait cette eau d'inimortalité qui a fait le sujet des romans de l'Asie, ou cette fontaine de Jouvence connue dans les romans de l'Europe. Les Portugais y ont conservé Diù ou Diou une de leurs anciennes conquêtes.

Surate.

Au fond du golfe de Cambaye est Surate, ville immédiatement gouvernée par le grand mogol, dans laquelle toutes les nations commercantes de la terre avaient des comptoirs, & surtout les Arméniens qui sont les facteurs de la Turquie, de la Perse & de l'Inde.

La côte de Malabar, proprement dite, commence par une petite isle qui apartenait aux jésuites; elle porte encor leur nom; & par un singulier contraste, l'isle de Bombai qui fuit, est aux Anglais. Cette isle de Bombai est le séjour le plus mal sain de l'Inde & le plus incommode. C'est pourtant pour la conserver, que les Anglais ont eu une guerre avec le nabab de Décan qui afecte la souveraineté de ces côtes. Il faut bien qu'ils trouvent leur profit à garder un établissement si triste; & nous verrons com-A l'article ment ce poste a servi à une des plus étonnantes avantures qui avent jamais rendu le nom Anglais respectable dans l'Inde.

Angria.

Plus bas est la petite isle de Goa. Tous les navigateurs disent qu'il n'y a point de plus beau port au monde: ceux de Naples Goa. & de Lisbonne ne sont ni plus grands ni plus commodes. La ville est encor un monument de la supériorité des Européens sur les Indiens, ou plutôt du canon que ces peuples ne connaillaient pas. Goa est malheureusement célèbre par son inquisition, également contraire à l'humanité & au commerce. Les moines portugais firent accroire que le peuple adorait le diable, & ce sont eux qui l'ont servi.

Descendez vers le Sud, vous rencontrez Cananor, que les Hollandais ont enleve aux Portugais qui l'avaient ravi aux pro-

priétaires.

On trouve après, cet ancien royaume de Calicut qui couta tant de sang aux Portugais. Ce royaume est d'environ vingt de nos lieues en tout sens. Le souverain de ce pays s'intitulait Zamorin, rois des rois; & les rois ses vassaux possédaient chacun environ cinq à six lieues. C'était l'étape du plus grand commerce; ce ne l'est plus, les marchands ne fréquentent plus Calicut. Un Anglais, qui a longtems voyagé sur toutes ces côtes, nous a confirmé que ce terrein est le plus agréable de l'Asie, & le climat le plus salubre; que tous les arbres y conservent un feuillage perpétuel; que la terre y est en tout tems couverte de fleurs & de fruits. Mais l'avidité humaine n'envoye pas les marchands dans l'Inde pour respirer un air doux & pour cueillir des fleurs.

Un moine Portugais écrivit autrefois que Mensonges quand le roi de ce pays se marie, il prie imprimés,

Calicut.

d'abord les prêtres les plus jeunes de coucher avec sa femme; que toutes les dames & la reine elle-même, peuvent avoir chacune sept maris; que les enfans n'héritent point, mais les neveux; & qu'enfin tous les habitans y font de pompeux facrifices au diable. Ces abfurdités ridicules sont répétées dans vingt histoires, dans vingt livres de géographie, dans la Martinière lui-même. On s'indigne coutre cette soule de compilateurs qui transcrivent de sang froid tant d'inepties en tout genre, comme si ce n'était rien de tromper les hommes (f).

(f) Le fameux jésuite Tachard conte qu'on sui a dit que les dames nobles de Calicut penvent avoir jusqu'à dix maris à la fois (tome 3 des lettres édifiantes, page 158.) Montesquieu cite cette niaiserie, comme s'il citait un article de la coutume de Paris, & ce qu'il y a de pis c'est qu'il rend raison de cette loi.

L'auteur de ces fragmens ayant avec quelques amis envoyé un vaisseau dans l'Inde, s'est informé soigneusement si cette loi étoppante existe dans le Calicut. On lui a répondu en haussant les épaules & en riant. En éfet, comment imaginer que le peuple le plus policé de toute la côte de Malabar ait une contume si contraire à celle de tous ses voisins, aux loix de sa religion & à la nature humaine! comment croire qu'un homme de qualité, un homme de guerre, puisse se résoudre à être le dixième favori de sa femme! a qui apartiendraient les enfans? quelle fource abominable de querelles & de meurtres continuels! Il ferait moins ridicule de dire qu'il y a une basse - cour où dix coqs se partagent tranquillement la jouissance d'une poule. Ce conte est aussi absurde que celui dont Hérodote amusait les Grecs, quand il leur disait que toutes les dames de Babilone étaient obligées d'aller au temple vendre leurs faveurs au premier étranger qui

Nous regardons comme un devoir de redire ici que les premiers bracmanes, ayant inventé la sculpture, la peinture, les hiérogliphes, ainsi que l'arithmétique & la géométrie, représentèrent la vertu sous l'emblême d'une femme à laquelle ils donnaient dix bras pour combattre dix monstres qui font les dix péchés auxquels les hommes font le plus sujets. Ce sont ces figures allégoriques que des aumoniers de vaisseaux, ignorans, trompés & trompeurs, prenaient pour des statues de satan & de Belzebuth. anciens noms persans qui jamais n'ont été connus dans la presqu'isle (g). Mais que diraient les descendans de ces bracmanes, premiers précepteurs du genre-humain, s'ils avaient la curiosité de voir nos pays si longtems barbares, comme nous avons la rage d'aller chez eux par avarice!

Tanor qui suit est encor apellé royaume Tanor. par nos géographes: c'est une petite terre de quatre lieues sur deux, une maison de plaisance, située dans un lieu délicieux, ou les voitins vont acheter quelques denrées

précieuses.

Immédiatement après, est le royaume de Cranganor. Cranganor, à-peu-près de la même étendue. La plupart des rélations peuplent cette côte

voulait les acheter. Un supôt de l'université de Paris a voulu justifier cette sottise: il n'y a pas réussi.

(g) Voyez l'article Brames.

d'autant de rois, que nous voyons en Italie en France de marquis sans marquisat, de comtes sans comté, & en Allemagne de barons saus baronie.

Si Cranganor est un royaume, Coulan, qui est auprès, peut s'apeller un vaste empire; car il a environ douze lieues sur près de trois en largeur. Les Hollandais, qui ont chassé les Portugais des capitales de ces états, ont établi dans Cranganor un comptoir dont ils ont fait une forteresse imprenable à tous ces monarques réunis. Ils sont un commerce immense à Craganor qui est, dit-on, un jardin de délices.

En allant toujours au midi sur le rivage de cette péninsule, qui se resserre de plus en plus, les Hollandais ont encor pris aux Portugais la forteresse qu'ils avaient dans le royaume de Cochin, petite province qui dépendait autresois de ce roi des rois Zamorin de Calicut. Il y a près de trois siècles que ces souverains voyent des marchands armés venus d'Europe s'établir dans leurs territoires, se chasser les uns les autres, & s'emparer tour-à-tour de tout le commerce du pays, sans que les habitans de troiscent lieues de côte ayent jamais pu y mettre obstacle.

Travancor.

Travancor est la dernière terre qui termine la pointe de la presqu'isle. On est surpris de la faiblesse des voyageurs & des missionnaires qui ont titré de royaume le petit pays de Travancor aussi-bien que tous ces autres assemblages des riches bourgades que nous venons de parcourir. Pour peu que ces royaumes eussent occupé chacun cinquante lieues seulement le long de la côte, il y aurait plus de douze-cents lieues depuis Surate jusqu'au cap Comprin; & si on avait converti la centieme partie des Indiens parmi lesquels il n'y a pas un chrétien, il y en aurait plus d'un million (h).

(b) Un jésuite nommé Martin, raconte dans le cinquième volume des lettres curieuses & édifiantes, que c'est une coutume vers Travancor, de faire un fond tous les ans pour le distribuer par le sort. Un indien, dit-il, fit vou à faint François Xavier de donner une fomme aux jéfuites s'il gagnait à cette espèce de loterie. Il eut le gros lot. Il fit encor un vœu & eut le second lot. Cependant, ajoute le jésuite Mar-tin, cet indien, ainsi que tous ses compatriotes, conser-va une horreur invincible pour la religion des Francs, qu'ils apellent le franguinisme. C'était un ingrat. Qu'on joigne à tous ces traits dont les lettres curieuses iont remplies, les miracles atribués à faint François Xavier. ses fermons dans tous les idiomes de l'Inde & du Japon dès qu'il débarquait dans ces pays, les neuf morts reffuscités par lui, les deux vaisseaux dans lesquels il se trouva en même-tems à cent lieues l'un de l'autre, & qu'il préserva de la tempête, son crucifix qui tomba dans la mer & qui lui fut raporté par un cancre; & qu'on juge si une religion aussi sainte que la nôtre doit être continuellement mêlée de semblables contes.

Ce même Martin qui a pourtant demeuré longtems dans l'Inde, ofe dire qu'il y a un petit peuple nommé les Coleries dont la loi est, que dans leurs querelles & dans leurs procès la partie adverse est obligée de faire tout ce que fait l'autre. Celle-ci se crêve-t-elle un œil, celle-là est obligée de s'en arracher un. Si un Colerie égorge sa femme & la mange, son advertaire audit ôt

# 60 COT. DE MALAB. ET DE COR.

fitif, phénomène unique s'il est vrai.

Avant de quitter le Malabar, quoi qu'il n'entre point du tout dans notre plan de faire l'histoire naturelle de ce pays délicieux, qu'on nous permette seulement d'admirer Arbre sen- les cocotiers & l'arbre sensitif. On sait que les cocotiers fournissent à l'homme tout ce qui lui est nécessaire, nourriture & boisson agréables, vêtement, logement & meubles. C'est le plus beau présent de la nature. L'arbre sensitif moins connu produit des fruits qui s'enslent & qui bondissent sous la main qui les touche. Notre herbe fensitive, aussi inexpiicable, a beaucoup moins de propriétés. Cetarbre, si nous en croyons quelques naturalistes, se reproduit de luimême en quelque sens qu'on le coupe. On ne l'a point pourtant mis au rang des animaux zoophites, comme Leuvenhak y a mis ces petits joncs nommés polypes d'eau-douce qui croissent dans quelques marais, & sur lesquels on a débité tant de fables trop légèrement accréditées. On cherche du merveilleux, il est partout, puisque les moindres ouvrages de la nature sont incompréhensibles. Il n'est pas besoin d'ajouter des fables à ces mistères réels qui frapent nos yeux & que nous foulons aux pieds.

<sup>&</sup>quot;: Tailine & mange la fienne. Monfieur Orm favant anglais qui a vu beaucoup de ces Coleries assure en propres mots, que ces coutumes diaboliques font absolument incommes, & que le père Martin en a menti,

#### ARTICLE ONZIEME.

Suite de la connaissance des cotes de l'Inde.

Enfin, on double ce fameux cap de Comor, ou Comorin, connu des anciens Rox mains dès le tems d'Auguste, & alors on est sur cette côte des perles qu'on apelle la pêcherie. C'est de là que les plongeurs indiens fournissaient des perles à l'orient & à l'occident. On en trouvait encor beaucoup lorsque les Portugais découvrirent & envahirent ce rivage dans notre seizième siècle. Depuis ce tems-là cette branche immense de commerce a diminué de jour en jour, foit que les mers plus orientales produisent aujourd'hui des perles d'une plus belle eau, soit que la matière qui les forme ait changé sur la plage de ce promontoire de l'Inde, comme tant de mines d'or, d'argent & de tous les métaux se sont épuifées dans tant de terres.

Vous allez alors un peu au nord du hui- Famente tieme degre de l'équateur ou vous êtes, & lan. vous voyez à votre droite la Trapobane ou Taprobane des anciens, nommée depuis par les Arabes l'isle de Serindib & enfin Ceylan. C'est assez pour la faire connaitre, de dire que le roi de Portugal Emmanuel demandant à un de ses capitaines de

vaisseau qui en revenait, si elle méritait sa réputation. Cet oficier lui répondit, "j'y ,, ai vu une mer semée de perles, des riva-,, ges couverts d'ambre gris, des forêts d'é-,, benne & de canelle, des montagnes de ,, rubis, des cavernes de cristal de roche, ,, & je vous en aporte dans mon vaisseau.,, Quelle réponse! & il n'exagerait pas.

Les Hollandais n'ont pas manqué de chaffer les Portugais de cette île des tréfors. Il femblait que le Portugal n'eut entrepris tant de pénibles voyages, & conquis tant d'états au fond de l'Asie que pour les Hollandais. Ceux ci s'étant rendus maîtres de toutes les côtes de Ceylan, en interdisent l'abord à tous les peuples. Ils ont fait le souverain de l'île leur tributaire; & il n'est jamais tombé dans l'esprit des raïa, des nabab & des souba de l'Inde de tenter seulement de les en déposséder.

Vous remontez de la côte de Malabar que nous avons parcourue, à celles de Coromandel & de Bengale, théatres des guerres entre les princes du pays, & entre la

France & l'Angleterre.

Nous ne parlerons plus ici de monarques & de Zamorins rois des rois. Mais de fouba, & de nabab, de raïa. Cette côte de Coromandel est peuplée d'Européens comme celle de Malabar. Ce sont d'abord les Hollandais à Négapatam qu'ils ont encor enlevé au Portugal, & dont ils ont fait, diton, une ville assez florissante.

Plus haut c'est Tranquebar, petit terrein que les Danois ont acheté & où ils ont fondé une ville plus belle que Négapatam. Près de Tranquebar les Français avaient le comptoir & le fort de Karical. Les Anglais au dessus celui de Goudelour & celui de faint David.

Tout près du fort saint David, dans une plaine aride & sans port, les Français ayant comme les autres acheté du souba de la province de Décan un petit territoire ou ils bâtirent une loge, ils firent avec le tems de cette loge une ville considérable. C'est Pondicheri. Pondicheri dont nous avons déja parlé. Ce n'était d'abord qu'un comptoir entouré d'une forte haye d'acacias, de palmiers, de cocotiers, d'aloës, & on apellait cette place la have des limites.

A trente lieues au nord est Madras, comme nous l'avons vu, ce chef lieu du grand commerce des Anglais. La ville est bâtie en partie des ruines de Méliapour; & cet ancien Méliapour avait été changé par les Portugais en saint Thomé, en l'honneur de saint Thomas Dydime apôtre. On trouve encor dans ces quartiers des restes de Syriens nommés d'abord chrétiens de Thomas, parce qu'un Thomas marchand de Syrie & nestorien était venu s'y établir avec ses facteurs au sixième siècle de notre ère. Bientôt après on ne douta pas que ce nestorien n'eut été saint Thomas Dydime lui-même On a vu par tout des traditions de croyan-

Madras.

ces publiques, des monumens, des usages fondés sur de telles équivoques. Les Portugais crovaient que saint Thomas était venu à pied de Jérusalem a la côte de Coromandel en qualité de charpentier batir un palais magnifique pour le roi Gondafer. Le jésuite Tachard a vu près de Madras l'ouverture que fit scint Thomas au milieu d'une montagne pour s'échaper par ce trou des mains d'un bracmane qui le poursuivit à grands coups de lance, quoique les bracmanes n'ayent jamais donné de coups de lance à personne. Les chrétiens anglais, & les chrétiens français se sont détruits de nos jours à coups de canon sur ce même terrein que la nature ne semblait pas avoir fait pour eux. Du moins les prétendus chrétiens de saint Thomas étaient des marchands paisibles.

Plus loin est le petit fort de Paliacate apartenant aux Hollandais. C'est de là qu'ils vont acheter des diamans dans la nababie de Golconde.

A cinquante lieues plus au nord, les An-Mazulina glais & les Français se disputaient Mazulinatan, où se fabriquent les plus belles toiles peintes, & où toutes les nations commercaient. Monsieur Dupleix obtint du nabab cet établissement entier. On voit que des étrangers ont partagé tout ce rivage, & que les Indiens n'ont rien gardé pour eux fur leur propre territoire.

Quand on a franchi la côte de Coromandel,

del, on est à la hauteur de la grande nababie de Golconde, où sont les plus grands objets de l'avarice, les mines de diamans. Les nabab avaient longtems empêché les nations étrangères de se faire des établissemens fixes dans cette province. Les facteurs Anglais & Hollandaisy venaient d'abord acheter les diamans qu'ils vendaient en Europe.

Les Anglais possédaient au nord de Golconde, la petite ville de Calcuta bâtie par eux sur le Gange dans le Bengale, province qui passe pour la plus belle, la plus riche, & la plus délicieuse contrée de l'univers. Pour les Français, ils avaient Chander- Chandernanagor & un autre petit comptoir sur le gor. Gange. C'est à Chandernagor que monsieur Dupleix commença sa grande sortune, qu'il perdit depuis. Il y avait équipé pour fon sompte quinze vaisseaux qui allaient dans tous les ports de l'Asie, avant qu'il sut nommé gouverneur de Pondicheri.

Les Hollandais ont la ville d'Ougli entre Calcuta & Chandernagor. Il est bien à remarquer que dans toutes ces dernieres guerres qui ont bouleversé l'Inde, qui ont mis les Anglais sur le penchant de leur ruine. & qui ont détruit les Français, jamais les Hollandais n'ont pris ouvertement de parti: ils ne se sont point exposes, ils ont joui tranquillement des avantages de leur commerce, sans prétendre former des empires, Ils en possédent un assez beau à Batavia. On les vit agir en grands guerriers contre

Fragm. fur l'Inde.

Calcuta

Ougli.

les Espagnols & les Portugais, mais dans ces dernières guerres ils se sont conduits en

négocians habiles.

Observons surtout que tant de peuples de l'Europe ayant de grands vaisseaux armés en guerre sur tous les rivages de l'Inde, il n'y a que les Indiens qui n'en ayent point eu, si nous exceptons un seul pirate. Est-ce faiblesse & ignorance du gouvernement? Est-ce molesse, est-ce confiance dans la bonté de leurs vastes & fertiles terres qui n'ont aucun besoin de nos denrées? c'est tout cela ensemble.

### ARTICLE DOUZIEME.

Ce qui se passait dans l'Inde avant l'arrivée du général Lalli. Histoire d'Angria; Anglais détruits dans le Bengale.

A Yant fait connaître autant que nous l'avons pu dans ce précis, les côtes de l'Inde qui intéressent les nations commerçantes de l'Europe & de l'Asie, commençons par rendre compte d'un service que les Anglais leur rendirent à toutes.

Il y a cent ans qu'un marate nommé Qui était Conogé Angria, qui avait commandé quelagria. ques barques de sa nation contre les barques de l'empereur des Indes, se sit pirate; &

s étant retranché vers Bombai, il pilla indiférenment ses compatriotes, ses voisins & tous les commerçans qui navigeaient dans cette mer. Il s'était aisément emparé sur cette côte de quelques petites isles qui ne sont que des rochers inabordables. Il en fortifia une en creusant des fosses dans le roc. Ses bastions étaient soutenus par des murs épais de dix à douze pieds, & garnis de canons. C'était-là qu'il renfermait son butin. Son fils & son petit-fils continuèrent le même métier & avec plus de succès. Une province entière derrière Bombai était soumise à ce dernier Angria. Mille vagabons marates, indiens, renégats chrétiens, négres, étaient venus augmenter cette république de brigands, presque semblable a celle d'Alger. Les Angria faisaient bien voir que la terre & la mer apartiennent à qui sait s'en rendre maître. Nous voyons tour à tour deux voleurs se former de grandes dominations au nord & au sud de l'Inde. L'un est Abdala vers Caboul, l'autre Angria vers Bombai. Et combien de grandes puiffances n'ont pas eu d'autres commencemens!

Il fallut que l'Angleterre armât confécutivement deux flottes contre ces nouveaux conquérans. L'amiral James en 1755 commença cette guerre qui en éfet en méritait le nom, & l'amiral Watson l'acheva. Le capitaine Clive depuis si célèbre, y signala ses talens militaires, Toutes les retraites de ces illustres voleurs furent prifes l'une après l'autre. On trouva dans le rocher qui leur servait de capitale, des amas immenses de marchandises, deux cents canons, des arsenanx d'armes de toute espèce, la valeur dé cent cinquante millions monnave de France, en or, en dramans, en perles, en aromates; ce qu'on raffemble. rait à peine dans toute la côte de Coromandel, & dans celle du Pérou, était caché dans ce rocher. Angria échapa. L'amiral Witjou prit sa mere, sa femme & ses enfans prisonniers. Il les traita avec humanité, comme on peut bien le croire. Le plus jeune des enfans entendant dire qu'on n'avait pu trouver Angria, se jetta au cou de l'amiral, & lui dit, ce sera donc vous qui me servirezade pere. Montieur Watson se fit expliquer ices paroles par un interprête; elles l'atendrirent jusqu'aux larmes, & en éfet il dervit de pere à toute la famille. Cette action & ce bonheur mémorable étaient compenses dansiele chef lieu des établissemens anglais au Bengale par un désastre plus sensible.

Anglais exterminés. Il s'éleva une querelle entre leur comptoir de Calcuta sur le Gange, & le souba du Bengale. Ce prince crut que les Anglais avaient à Calcuta une garnison considérable puisqu'ils l'avaient bravé. Cette ville ne renfermait pourtant qu'un conseil de marchands, & environ trois cents soldats. Le plus grand prince de l'Inde marcha contre

oux avec soixante mille soldats, trois cents canons & trois cents élephans.

Le gouverneur de Calcuta nomme Drak était bien diférent du fameux amiral Drak. neurqua-On a dit, on a ecrit qu'il était de cette religion nazaréenne primitive, professée par ces respectables Pensilvaniens que nous connaissons sous le nom de quakres. Ces primitifs dont la patrie est Philadelphie dans le nouveau monde, & qui doivent faire rougir le nôtre, ont la même horreur du sang que les brames. Ils regardent la guerre comme un crime. Drak était un marchand tres habile & un honnete homme. Il avait jusques là caché sa religion; il se déclara, & le conseil le fit embarquer sur le Gange pour le mettre à couvert.

Qui croirait que les Mogols au premier affaut perdirent douze mille hommes? les relations l'ont affuré. Si le fait est vrai, rien ne peut mieux confirmer ce que nous avons tant dit de la supériorité de l'Europe. Mais on ne pouvait résister longtems; la ville fut prise; tout fut mis aux fers. Il y cut parmi les captifs, cent quarante-six Anglais, oficiers & facteurs, conduits dans une prison qu'on apelle le Trou Fatal éset noir. Ils firent une funeste expérience des de l'air renéfets de l'air enfermé & échaufé; ou plutôt, des vapeurs continuellement exhalées de tous les corps, & auxquelles on a donné le nom d'air & d'élément. Cent vingt-trois hommes en moururent en peu d'heures.

GORVER

Bourhave (i), dans sa chymie, raporte un exemple plus singulier: c'est celui d'un homme qui tomba sur le champ en pouriture dans une rafinerie de sucre à l'instant qu'on en eut sermé la porte. Ce pouvoir des vapeurs fait voir la nécessité des ventilateurs, surtout dans les climats chauds, & les dangers mortels qui menacent les corps humains non seulement dans les prisons, mais dans les spectacles où la soule est pressée, & surtout dans les églises où l'on a l'insame coutume d'enterrer les morts, & dont il s'exhale une odeur pestilencielle (k).

Monsieur Holmell, gouverneur en second de Calcuta, fut un de ceux qui échaperent à cette contagion subite. On le mena lui & vingt-deux oficiers de la sactorie mou-

<sup>(</sup>i) Les Hollandais écrivent & impriment Bær-have, a chez eux se prononce ou. Mais nous devons écrire suivant notre prononciation. On imprime tous les jours Westphalie, Wirtemberg, Wirzbourg; on ne sait pas que ce caractère W est l'w consonne des Allemands. Les Allemands prononcent Vestphalie, Virtemberg, Virsbourg.

<sup>(</sup>k) A Saulieu en Bourgogne, au mois de Juin 1773. les enfans étant assemblés dans l'église au nombre de soixante pour faire leur première communion, on s'avisa de creuser une fosse dans cette église pour y enterrer le soir même un cadavre: il s'éleva de la fosse où étaient entassés d'anciens cadavres une exhalaison si maligne, que le curé, le vicaire, quarante enfans, & plusieurs paroissiens qui entraient alors, en moururent, si on en croit les papiers publics. Ce terrible avertissement de ne plus souiller les temples de corps morts sera-t-il encor inutile en France? c'était autresois un sacrilège: jusqu'à quand cette horreur sera-t'elle un acte de piété?

rans, à Maxadabad, capitale du Bengale. Le souba eut pitié d'eux & leur fit ôter leurs fers. Holwell lui ofrit une rançon. Le prince la refusa, en lui disant qu'il avoit trop foufert, sans être encor obligé de payer fa liberté.

C'est ce même Holwell qui avait apris non seulement la langue des brames moder- péen qui ait nes, mais encor celle des anciens bracma-bien connu nes. C'est lui qui a écrit depuis les mémoi- les dogmes des anciens res si précieux sur l'Inde, & qui a traduit bracmanos des morceaux sublimes des premiers livres écrits dans la langue facrée, plus anciens que ceux du Sanconiaton de Phénicie, du Mercure de l'Egypte, & des premiers législateurs de la Chine. Les favans brames de Bénarès attribuent à ces livres environ cinq mille ans d'antiquité.

Nous faisissons avec reconnaissance cette ocasion de rendre ce que nous devons à un homme qui n'a voyagé que pour s'instruire. Il nous a dévoilé ce qui était caché depuis tant de siecles; il a fait plus que les Pythagore & les Apollonius de Thiane. Nous exhortons quiconque veut s'instruire comme lui à lire attentivement les anciennes fables allégoriques, fources primitives de toutes les fables qui ont depuis tenu lieu de vérités en Perse, en Caldée, en Egypte, en Grèce, & chez les plus petites & les plus méprifables hordes, comme chez les plus grandes & les plus florissantes nations. Ces objets sont plus dignes de l'étude du

tage (1), que les querelles de quelques commis pour de la mousseline & des toiles peintes, dont nous serons obligés malgré nous, de dire un mot dans le cours de cet ou-

vrage.

Pour revenir à cette révolution dans l'Inde, le fouba qui s'apellait Survia-Doula, était un Tartare d'origine. On disait qu'à l'exemple d'Aurengseb, son dessein était de s'emparer de l'Inde entière: on ne peut douter qu'il ne sut très ambitieux, puisqu'il était à portée de l'être: on ajoute qu'il méprisait son empereur saible & dur, inapliqué & sans courage; & qu'il haissait également tous ces marchands étrangers qui venaient proster des troubles de l'empire & les augmenter. Des qu'il eut prie le fort des Anglais, il menaça ceux des Hollandais & des Fran-

<sup>(1)</sup> Ce n'est pas que nous avons une foi aveugle pour tout ce que nous débite monfieur Holmell: il ne faut l'avoir pour personne; mais enfin il nous a démontré que les Gangarides avaient écrit une mythologie bonne ou mauvaise il y a cinq mille ans, comme le savant & judicieux jésuite Parennin nous a démontré que les Chinois étaient réunis en corps de peuple vers ces tems là. Et s'ils l'étaient alors, il fallait bien qu'ils le fussent auparavant : de grandes peuplades ne se forment pas en un jour. Ce n'est donc pas à nous, qui n'étions que des fauvages barbares, quand ces peuples étaient policés & favans, à leur contester leur antiquité. Il se peut que dans la foule des révolutions, qui ont dû tout changer fur la terre, l'Europe ait cultivé des arts & connu des sciences avant l'Asie; mais il n'en reste aueun vestige; & l'Asie est pleine d'anciens monumens.

cais: ils se rachetèrent pour des sommes d'argent, très modiques dans ce pays; les Français, pour environ fix-cents mille livres; les Hollandais, pour douze-cents mille francs, parce qu'ils sont plus riches. Ce prince ne s'occupa point alors à les détruire. Il avait dans ses armées un rival de son ambition, fon parent & parent du grand-mogol, plus à craindre pour lui qu'une fociété de marchands. Suraia-Doula penfait d'ailleurs comme plus d'un visir turc & plus d'un sultan de Constantinople qui ont voulu chasser quelquefois tous les ambassadeurs des princes d'Europe & toutes leurs factories, mais qui leur ont fait payer chèrement le droit de résider en Turquie.

A peine eut-on reçu à Madras la nou- Anglais velle du danger où les Anglais étaient sur le Gange, qu'on envoya par mer à leur fecours tout ce qu'on put ramasser d'hommes por-

tant les armes.

Monsieur de Bussy, qui était dans ces quartiers avec quelques troupes profita de cette conjoncture, lui & monsieur Lass s'emparerent de tous les comptoirs anglais par delà Mazulipatan, fur la cote de la grande province d'Orixa, entre celles de Golgonde & de Bengale. Ce fuccès rendit quelques forces à la compagnie afaiblie qui devait bientôt fuccomber.

Cependant l'amiral Watson & le colonel Clive, vainqueurs d'Angria & libérateurs de route la côte de Malabar, venaient aussi au

Bengale par la mer de Coromandel. Ils aprirent dans leur route qu'il n'y avait plus de retour pour eux dans leur ville de Calcuta, qu'en combattant; & ils firent forces de voiles. Ainsi la guerre fut par tout en peu de tems depuis Surate jusqu'aux bouches du Gange dans un contour d'environ milles lieues, comme elle l'est si fouvent en Europe entre tant de princes chrétiens dont les intérèts se croisent & changent continuellement pour le malheur des honnnes.

Quand l'amiral Watson & le colonel Clive arrivèrent à la rade de Calcuta, ils trouvèrent ce bon quakre gouverneur de la ville, & ceux qui s'étaient fauvés avec lui, retirés dans des barques délabrées sur le Gange: on ne les avait point poursuivis. Le fouba avait cent-mille foldats, des canons, des éléphans, mais point de bateaux. Les Anglais, chasses de Calcuta, attendaient patiemment sur le Gange, qu'on vint de Madras à leur secours; l'amiral leur donna des vivres dont ils manquaient. Le colonel, aidé des oficiers de la flotte & des matelots qui grossissaient sa petite armée, courut afronter toutes les forces du fouba: mais il ne rencontra qu'un raïa, gouverneur de la ville, qui venait à lui à la tête d'un corps considérable; il le mit en fuite. Cet étrange gouverneur, au lieu de se retirer dans sa place, s'en alla porter l'allarme au camp de son prince, en lui disant que les Anglais, qu'il avait rencontrés, étaient d'une espèce bien diférente de ceux qui

avaient été pris dans Calcuta.

Le colonel Clive confirma le prince dans Singulière cette idée, en lui écrivant ces propres mots, lettre du cosi nous en croyons les mémoires du tems à un souve-& les papiers publics. "Un amiral anglais rain. ,, qui commande une flotte invincible, & , un foldat, dont le nom est assez connu de vous, font venus vous punir de vos , cruautés. Il vaut mieux pour vous nous faire satisfaction, que d'atendre notre , vengeance., Il pouvait hazarder ce stile audacieux & oriental. Le fouba savait bien que son compétiteur, dont nous avons parlé, raïa très puissant dans son armée, & qu'il n'osait faire arrêter, négociait déja secrettement avec les Anglais. Il ne répondit à cette lettre qu'en livrant une bataille; elle fut indécise entre une armée d'environ quatre-vingt mille combattans, & une d'environ quatre-mille, moitié Anglais, moitié Cipayes. Alors on négocia, & ce fut à qui serait le plus adroit. Le souba rendit Calcuta & les prisonniers; mais il traitait sous main avec monsieur de Bussy; & le colonel, ou plutôt le général Clive traitait sourdement de son côté avec le rival du souba. Ce rival s'apellait Jaffer; il voulait perdre le fouba son parent & le détrôner. Le souba voulait perdre les Anglais par les Français ses nouveaux amis, pour exterminer ensuite ses amis mêmes. Voici les articles

## 76 RÉVOLUTION

du traité singulier que le prince mogol Jasser signa dans sa tente.

Marché fait "En présence de Dieu & de son prophète, je pour un ro-, jure d'observer cette convention tant que je yaume & "vivrai, moi Jaffer, &c.
juré sur l'alcoran.

" Les ennemis des Anglais seront les miens, &c.

" Pour les indemniser de la perte que Levia, Oda (m) leur a fait soufrir, je donnerai cent , laks, (c'est vingt-quatre millions de nos livres.)

.. Pour les simples habitans, cinquante autres,, laks (douze millions.)

", Pour les Maures & les Gentous au fervice ", des Anglais, vingt laks, quatre millions huit ", cents mille livres.)

,, Pour les Armeniens, qui trafiquent à Calcuta, ,, fept laks, feize-cents quatre-vingt mille.) Le ,, tout faisant environ quarante - deux millions, quatre-cents quatre-vingt mi le.

", Je payerai comptant fans délai toutes ces ", fommes des qu'on m'aura fait fouba de ces ", provinces.

" L'amiral, le colonel & quatre autres oficiers ,, (qu'il nomme) pouront disposer de cet argent ,, comme il leur plaira."

Cet article était stipulé pour les mettre à couvert de tout reproche.

<sup>(</sup>m) C'est le nom de son général qui prit Calcuta.

Outre ces présens, le souba, désigné par le colonel Clive, étendait prodigieusement les terres de la compagnie. Monsieur Dupleix n'avait pas à beaucoup pres obtenu les mêmes avantages, quand il créait des nabab.

On ne voit pas que les oficiers Anglais avent juré ce traité sur l'évangile: peutêtre ne s'en trouva-t-il point; & d'ailleurs c'était plutôt un billet au porteur, qu'un traité.

Le souba Suraia - Doula de son côté envoyait des secours réels d'argent à messieurs de Buffy & Lass, tandis que son rival Jaffer ne donnait que des promesses. Il voulut faire tuer Jaffer; mais ce prince le fesait trop bien garder. L'un & l'autre, dans l'excès de leurs haines & de leurs défiances se jurèrent sur l'alcoran une amitié inviolable.

Le souba, trompé & voulant tromper, mena Juffer contre la troupe anglaise, que nous n'osons appeller une armée. Enfin, le 30 Juin, la bataille décifive se donna en- Victoire du tre lui & le colonel Clive. Le souba la per-lord Clive. dit: on lui prit son canon, ses éléphans, son bagage, son artillerie. Jaffer était à la tête d'un camp séparé; il ne combattit point; c'est la prudence des perfides: si le souba était vainqueur, il s'unissait à lui, si les Anglais l'emportaient, il marchait avec eux. Les vainqueurs poursuivirent le souba; ils entrèrent après lui dans Mouxadabad sa capitale. Le souba s'enfuit, & fut errant misérablement pendant quelques jours. Le co-

lonel Clive salua Jaffer souba des trois provinces, Bengale, Golconde, & Orixa, qui composaient un des plus beaux royaumes de la terre.

Suraia-Doula, ce prince détrôné, fuyait seul sans secours, sans espérance. Il aprit qu'il y avait une grotte où vivait un faint faquir (ce font des moines, des hermites mahométans.) Doula se réfugia dans la caverne de ce faint. Sa surprise sut extrème, quand il reconnut dans le faquir un fripon auquel il avait fait autrefois couper le nez & les deux oreilles. Le prince & le faint se réconcilièrent au moyen de quelque argent; mais pour en avoir davantage, le faquir dénonça le fugitif à son Souverain vainqueur. Doula fut pris & condamné à la mort par Jaffer: ses prieres & ses larmes ne le sauvèrent pas; il fut exécuté impitoyablement, après qu'on lui eut jetté de l'eau sur la tête, par une cérémonie bizare, établie de tens immémorial sur le bord du Gange, dont les peuples ont attribué toujours à l'eau de singulières propriétés. C'est une espèce de purification imitée depuis par les Egyptiens; c'est l'origine de l'eau lustrale chez les Grecs, & chez les Romains, & d'une cérémonie pareille chez des peuples plus nouveaux. On trouva dans les papiers de ce malheureux prince toute sa correspondance avec messieurs de Buffy & Laff.

condamné à mort.

Les Fran. C'est pendant le cours de cette expédi-

tion que le général Clive courut à la con-cais perdent quête de Chandernagor, le poste alors le Chanderplus important que les Français eussent dans l'Inde, rempli d'une quantité prodigieuse de marchandises, & défendu par cent soixante piéces de canon, cinq-cents soldats Français & sept-cents noirs.

Clive & Watson n'avaient que quatre cents hommes de plus: cependant au bout de cinq jours il fallut se rendre. La capitulation fut signée d'un côté par le général & l'amiral; & de l'autre, par les préposés Fournier, Nicolas, la Potière & Caillot, le 23 Mars 1757. Ces commissaires demandèrent que le vainqueur laissat les jésuites dans la ville. Clive répondit; les jésuites peuvent aller par tout où ils voudront, hors chez nous.

Les marchandises qu'on trouva dans les magasins furent vendues cent-vingt-cinq mille livres sterling: (environ deux millions huit cents soixante mille francs. Tous les fuccès des Anglais dans cette partie de l'Inde furent dûs principalement aux soins de ce célèbre Clive. Son nom fut respecté à la cour du grand mogol, qui lui envoya un éléphant chargé de présens magnifiques, & une patente de raïa. Le roi d'Angleterre le créa pair en Irlande. C'est lui qui dans les derniers débats, qui s'élevèrent au sujet de la compagnie des Indes, répondit à ceux qui lui demandaient compte des millions qu'il avait ajoutés à sa gloire : j'en ai donné

un à mon secrétaire, deux à mes amis, &

j'ai gardé le reste pour moi.

Dans une autre séance il dit: nul n'ataquera mon honneur impunément: mes juges doivent garder le leur. Presque tous les principaux agens de la compagnie anglaise en ont usé de même. Leurs profusions ont égalé leurs richesses. Les actionnaires y perdent, l'Angleterre y gagne; puisqu'au bout de quelques années chacun vient répandre dans sa patrie ce qu'il a pu amasser sur les bords du Gange & sur les côtes de Coromandel & de Malabar: ainsi que les trésors immenses conquis par l'amiral Anjon en faisant le tour du monde; & ceux que tant d'autres amiraux acquirent par tant de prifes, augmentaient l'opulence de la nation.

Depuis les victoires du lord Clive, les Anglais ont régné dans le Bengale; les nabab, qui ont voulu les ataquer, ont été repouslés. Mais enfin, on a craint à Londres que la compagnie ne périt par l'excès de son bonheur, comme la compagnie française a été détruite par la discorde, la difette, la modicité des secours venus trop tard, les changemens continuels de ministres, qui ne pouvant avoir sur l'Inde que des idées confuses & sausses changeaient au hazard des ordres donnés aveuglément par leurs prédécesseurs.

Tous les malheurs de la France retombaient nécessairement sur la compagnie. On ne pouvait la sécourir éficacement, quand on était battu en Allemagne, qu'on perdait le Canada, la Martinique, la Guadeloupe en Amérique, la Gorée en Afrique, tous ses établissemens sur le Sénégal; que tous les vaisseaux étaient pris, & qu'enfin le roi & les citoyens vendirent leur vaisselle pour payer des soldats; faible ressource dans de si grandes calamités.

### ARTICLE TREIZIEME.

Arrivée du général Lalli: ses succès, ses traverses. Conduite d'un jésuite nommé Lavaur.

E fut dans ces circonstances que le général Lalli, & le chef d'escadre d'Aché, après avoir séjourné quelque tems à l'isse de Bourbon, entrèrent dans la rade de Pondicheri, le 28 Avril 1758. Le vaisseau, nommé le comte de Provence, qui portait le général, sut salué de coups de canon à boulets, dont il sut très endommagé. Cette étrange méprise, ou cette méchanceté de quelques subalternes, sut d'un très mauvais augure pour les matelots toujours superstitieux, & même pour Lalli qui ne l'était pas.

Ce commandant avait en perspective le baton de maréchal de France, qu'il croyait

Fragm, sur l'Inde.

pouvoir obtenir, s'il opérait une grande révolution dans l'Inde, & s'il réparait l'honneur des armes françaises peu soutenu alors dans les autres parties du monde. Sa seconde passion était d'humilier la grandeur anglaise, dont il était l'ennemi implacable.

mence par le siège de & les prend.

Des qu'il fut arrivé il affiégea trois places; l'une était Goudelour, petit fort à quatrois places tre lieues de Pondicheri: la seconde saint David, citadelle bien plus confidérable; la troisième Divicotey, qui se rendit à son aproche. Il était flateur pour lui d'avoir fous ses ordres, dans ses premières expéditions, un comte d'Estaing, descendant de ce d'Estaing qui sauva la vie à Philippe Auguste à la bataille de Bovine, & qui transmit à sa maison les armoiries des rois de France: un Crillon arrière petit fils de ce Crillon surnommé le brave, digne d'ètre aimé du grand Henri IV: un Montinorenci, un Conflans, dont la maison est si ancienne & si illustre: un la Fare, & plusieurs autres oficiers de la premiere qualité. Ce n'était pas l'usage qu'on sit servir des jeunes gens d'un grand nom dans l'Inde. Il est vrai qu'il eut fallu avec eux plus de troupes & plus d'argent. Cependant le comte d'Estaing avait pris Goudelour en un jour ; & le lendemain le général, suivi de cette florissante jeunesse, était allé mettre le siege devant l'importante place de faint David.

Il n'y avoit pas un moment de perdu chez les deux nations rivales pendant que

le comte d'Estaing prenait Goudelour, une flotte anglaise, commandée par l'amiral Po- Bataille nakok, attaquait celle du comte d'Aché, à la vale entre rade de Pondicheri. Des hommes bleffés ou kok & l'atués, des mats brisés, des voiles déchirées, mind Aché des agrêts rompus surent tout l'éfet de cette 1753. bataille indécise. Les deux flottes endommagées restèrent dans ces parages également hors d'état de se nuire. La française était la plus mal traitée : elle n'avait que quarante morts; mais cinq-cents hommes étaient blessés: le comte d'Ache & son capitaine l'étaient aussi; & après la bataille on cut encor le malheur de perdre un vaisseau de foixante & quatorze canons qui échoua fur la côte. Mais une preuve évidente que l'amiral français (n) partagea avec l'amiral anglais l'honneur de la journée, c'est que l'Anglais ne tenta point de jetter du secours dans le fort faint David affiégé.

Tout s'oposait dans Pondicheri à l'entreprise du général. Rien n'était prêt pour le seconder. Il demandait des bombes, des mortiers, des outils de toute espèce; on n'en avait point. Le siége trainait en longueur; on commençait à craindre l'afront de l'abandonner: l'argent même manquait. Les deux millions aportés sur la flotte, &

<sup>(</sup>n) Nous donnons le nom d'amiral au chef d'escadre, parce que c'est le titre des chefs d'escadre anglais. Le grand amiral est en Angleterre ce qu'est l'amiral en

remis au trésor de la compagnie était déja consommés; le conseil marchand de Pondicheri avait cru nécessaire de payer des dettes pressantes pour ranimer un crédit expiré: il avait mandé à Paris que si on ne le secourait pas de dix millions, tout était perdu. Le gouverneur de Pondicheri, pour l'administration marchande, successeur [1758] de Godeheu, écrivait au général le 24 May

ce billet qu'il recut à la tranchée.

"Mes ressources sont épuisées, & nous "n'avons plus rien à attendre que d'un succès. Où en trouverais - je de sufisantes "dans un pays ruiné par quinze ans de "guerres pour sournir aux dépenses de "votre armée, & aux besoins d'une esca-"dre, par laquelle nous attendions bien "des espèces de secours, & qui se trouve "au contraire dénuée de tout?"

Ce feul billet explique la cause de tous les désastres qu'on avait éprouvés, & de tous ceux qui suivirent. Plus la disette de toutes les choses nécessaires se faisait sentir dans la ville, plus on blamait le général d'avoir entrepris le siège de saint David.

Malgré tant de traverses & tant d'obsta13 Juin cles, le général força le commandant anglais à se rendre. On trouva dans saint
David cent - quatre - vingt canons, des provisions de toute espèce, dont on manquait
à Pondicheri, & de l'argent dont on manquait encor davantage. Il y avait troiscents mille livres en espèces, & autant en

ésets qui furent remis au trésorier de la compagnie. Nous ne spécifions ici que les faits dont tous les partis conviennent.

Le comte de Lalli fit démolir cette forteresse & toutes les métairies voisines. C'était un ordre du ministère: ordre dangereux qui attira bientôt de tristes représailles. Le fort faint David pris, le général disposa tout fur le champ pour la conquête de Madras. Il écrivit à monsseur de Bussy, qui était alors au fond du Décan : " Dès que je serai , maître de Madras, je me porte sur le , Gange soit par terre soit par mer. Ma , politique est dans ces cinq mots: plus 2 d'Anglais dans la péninsule ". Son ardeur ne put alors être satisfaite; la flotte n'était pas en état de le seconder. Elle ve- 2e. Juillet nait d'effuyer un second combat naval, à 1758. Lalli la vue de Pondicheri plus désavantageux combat le encor que le premier. Le comte d'Aché y 3e. A jut ou avait recu deux bleffures; & dans ce com- dans fes bat meurtrier, il avait soutenu avec cinq mémoires vaitseaux délabrés les éforts d'une armée méprife. navale deux fois plus forte que la sienne, Il demande après ce combat au conseil de la ville, mâtures, vivres, agrêts, ouvriers. Il n'obtient rien. Le général de mer n'eit pas plus secouru par cette compagnie épuisée que le général de terre. Il va chercher à l'isle de France vis-à-vis les côtes d'Afrique ce qu'il ne peut trouver dans l'Asie.

A l'entrée de la côte de Coromandel est une aftez belle province qu'on nomme l'an-

jaour. Le raia de ce pays, à qui les Français & les Anglais donnaient le nom de roi, était un prince très-riche. La compagnie prétendait que ce prince lui devait envi-

ron treize millions de France.

lettres diffuite Lavaur.

Le gouverneur de Pondicheri pour la compagnie exigea du genéral qu'il allat redemander cet argent, l'épée à la main. Un Conduite, jésuite français, nommé Lavaur, supérieur cours du jé- de la mission des Indes, lui disart & lui écrivait que la providence bénissait ce projet d'une manière sensible. Nous scrons obligés de parler encor de ce jésuite qui a joué un grand & funeste rôle dans toutes ces avantures. Il fusit de dire à présent que le général, dans sa route, passa sur les terres d'un autre petit prince, dont les neveux avaient ofert depuis peu à la compagnie quatre laks de roupies, environ un million, pour avoir le petit état de leur oncle, & le chasser du pays. Le jésuite exhorta vivement le comte de Lalli à cette bonne œuvre. Voici mot pour mot une de ses lettres. "La loi des suc-, cessions dans ce pays - ci est la loi du plus , fort. Il ne faut pas regarder l'expulsion

> , regarderait en Europe". Il lui difait dans une autre lettre " il ne " faut pas travailler pour la seule gloire des , armes de sa majeste. A bon entendeur,

> , d'un prince sur le même pié qu'on la

demi mot Ces traits font connaître

l'esprit du pays & celui du jésuite.

Le prince de Tanigour eut recours aux

Anglais de Madras. Ils se disposerent à faire une diversion; il eu le tems de faire entrer d'autres troupes auxiliaires dans la ville capitale menacée d'un fiége. La petite armée française ne reçut de Pondicheri ni les vivres, ni les munitions nécessaires; on fut forcé d'abandonner cette entreprise; la Providence ne la bénissait pas autant que le jéfuite le prétendait. La compagnie n'eut ni l'argent du prince, ni celui des deux neveux qui voulaient déposséder leur oncle.

Comme on préparait la retraite, un négre Danger sindu pays, commandant d'une troupe de ca- gulier du valiers négres dans le Tanjaour vint se pré-Lalli. fenter à la garde avancée du camp des Francais suivi de cinquante cavaliers; il dit qu'il voulait parler au général & prendre parti à son service. Le comte qui était au lit, sortit de sa tente presque nud, tenant un baton d'épine à la main. Le capitaine négre lui porte sur le champ un coup de fabre qu'à peine il put parer : les autres cavaliers négres fondent sur lui. La garde du général accourut dans l'instant même; on tua presque tous ces assassins. Ce fut l'unique fruit de cette expédition du Tan-Condens commin on flic ...



## ARTICLE QUATORZIEME.

Le conte Lalli assiége Madras. Commencement de ses malheurs.

P. Nfin, après des courses & des tentatives inutiles dans cette partie de l'Inde, malgré l'éloignement de la flotte française, conduite par le comte d'Aché aux isles de Bourbon & de France, qu'on croyait menacées par les Anglais, le général reprit

son projet favori d'affiéger Madras.

Vous avez trop peu d'argent & de vivres, lui difait-on: il répondait nous en prendrons dans la ville. Quelques membres du conseil de Pondicheri prêtèrent trente-quatre-mille roupies, environ quatrevingt - deux - mille livres. Les fermiers des villages (o) ou aldées, de la compagnie avancerent quelque argent. Le général y mit du sien. On fit des marches forcées; on arriva dans cette ville qui ne s'y attendait pas.

Nadras comme on fait est partagée en

<sup>(</sup> o ) Aldée est un mot arabe conservé en Espagne. Les Arabes qui allèrent dans l'Inde y introduisirent plusieurs termes de leur langue. Une étimologie bien avérée sert quelquesois à prouver les émigrations des peuples.

deux parties fort diférentes l'une de l'autre; la première où est le fort saint George était très-bien fortifiée; depuis l'expédition de la Bourdonnaye. La seconde heaucoup plus grande est peuplée de négocians de toutes les nations. On l'appelle la ville-noire, parce qu'en éfet les noirs y sont les plus nombreux. Le grand espace qu'elle ocupe n'a pas permis qu'on la fortifiat; une muraille & un fossé faisaient sa défense. Cette grande ville très - riche fut surprise & pillée. cembre

On imagine assez tous les excès, toutes 1758. les barbaries où s'emporte alors le foldat, qui n'a plus de frein, & qui regarde comme son droit incontestable le meurtre, le viol. l'incendie, la rapine. Les oficiers les continrent autant qu'ils le purent : mais ce qui les arrêta le plus, c'est qu'à peine étaient-ils entrés dans cette ville baffe qu'il fallut s'v défendre. La garnison de Madras tomba sur eux; on se battit de rue en rue; maisons, jardins, temples chrétiens, indiens & maures, furent autant de champ de batailles, où les affaillans, chargés de butin, combataient en désordre ceux qui venaient leur arracher leur proye. Le comte d'Estaing accourut le premier contre une troupe anglaise qui marchait dans la grande rue. Le bataillon de Lorraine, qu'il commandait, n'était pas encor rassemblé; il combattait presque seul, & fut fait prison- Comba nier: malheur qui lui en attira de plus d'Effaing grands; car étant depuis pris par les An-poursui-

glais.

vant les An-glais sur mer, & transporté en Angleterre, il fut plongé à Portlinouth dans une prison afreuse: traitement indigne de son nom, de son courage, de nos mœurs, & de la

générosité anglaise.

La prise du comte d'Estaing, au commencement du combat, pouvait entraîner la perte de la petite armée, qui, après avoir surpris la ville-noire était surprise a son tour. Le général accompagné de toute cette noblesse française dont nous avons parlé, rétablit l'ordre. On poussa les Anglais jusqu'à un pont établi entre le fort faint George & la ville-noire. Le chevalier de Crillon courut à ce pont, où il tua cinquante Anglais; on y fit trente-trois prisonniers; on resta maître de la ville.

L'espérance de prendre bientôt le fort faint George, ainsi que l'avait pris la Bourdonnaye anima tous les oficiers, & ce qui elt singulier, cinq ou six mille habitans de Pondicheri acoururent à cette expédition par curiosité, comme on va à une sète. Les affiégeans n'étaient composés que de deuxmille sept-cents Européens d'infanterie, & de trois cents cavaliers. Ils n'avaient que dix mortiers & vingt-canons. La ville était défendue par scize-cents Européens, & deuxmille cinq-cents Cipayes. Ainsi les assiégés étaient plus forts d'onze-cents hommes. Il est reçu dans la tactique qu'il faut d'ordinaire cinq assiégeans contre un assiégé. Les exemples d'une prise de ville par un nombre égal au nombre qui la défend sont très rares : réussir sans provisions est plus rare encore.

Ce qu'il y eut de plus triste, c'est que deux-cents déserteurs français passerent dans le fort saint George. Il n'est point d'armées, où la désertion soit plus fréquente que dans les armées françaises, soit inquiètude naturelle de la nation, soit espérance d'être mieux traité ailleurs. Ces déserteurs paraissaient quelquesois sur les remparts tenant une bouteille de vin dans une main, & une bourse dans l'autre; ils exhortaient leurs compatriotes à les imiter. On voyait pour la première fois la dixième partie d'une armée assiégeante réfugiée dans la ville

assiégée.

Le siège de Madras, entrepris avec allégreise, fut bientot regardé comme impraticable par tout le monde. Monsieur Pigot mandataire de la compagnie anglaise, & gouverneur de la ville, promit cinquante mille roupies à la garnison si elle se défendait bien, & il tint parole. Celui qui récompense ainsi, est mieux servi que celui qui n'a point d'argent. Le comte de Lalli n'eut d'autre ressource que de tenter un assaut. Mais, dans le tems même qu'on se préparait à une action si audacieuse, il parut dans le port de Madras six vaisseaux de guerre, détachés de la flotte anglaise, qui etait alors ers Bombay. Ces vaisseaux aportaient d'renforts d'hommes & de muni-

tions. A leur vue, l'oficier, qui comman-Siege du dait la tranchée, la quitta. Il fallut lever George levé le siège en hate, & aller désendre l'ondile 17 Février cheri, que les Anglais pouvaient attaquer plus aisément encor que l'on n'avait attaqué Madras.

Il ne s'agissait plus alors d'aller faire des conquêtes auprès du Gange. Lalli ramena fa petite armée diminuée & découragée, dans Pondicheri plus découragé encore. Il n'y trouva que des ennemis de sa personne qui lui firent plus de mal que les Anglais ne lui en pouvaient faire. Presque tout le conseil & tous les employés de la compagnie, irrités contre lui, insultaient à son malheur. Il s'était attiré leur haine par des reproches durs & violens, par des lettres injurieuses que lui dictait le dépit de n'etre pas affez secondé dans ses entreprises. Dechaine- Ce n'est pas qu'il ne sut très-bien que tout commandant, qui n'a qu'une autoricé limitée, doit ménager un conseil qui la partage; que s'il fait des actions de vigueur, il doit avoir des paroles de douceur. Mais les contradictions continuelles l'aigriffaient, & la place même qu'il occupait lui attirait la mauvaise volonté de presque toute une colonie, qu'il était venu désendre.

ment contre le genéral.

> On est toujours ulcéré, sans même qu'on s'en apperçoive, de se voir sous les ordres d'un étranger. L'aliénation des esprits augmentait, par les instructions mêmes envoyées de la cour au général. Il avait ordre

de veiller sur la conduite du conseil; les directeurs de la compagnie des Indes à Paris lui avaient donné des nottes sur les abus inséparables d'une administration si éloignée. Eut-il été le plus doux des hommes il aurait été haï. Sa lettre écrite le 14 Février à monsseur de Leirit gouverneur de Pondicheri avant la levée du siége, rendait cette haine implacable. La lettre finissait par ces mots. Jirais plutôt commander les Caffres de Madagascar que de rester dans vôtre Sodome, qu'il n'est pas possible que le feu des Anglais ne détruise tôt ou tard au

défaut de celui du ciel.

Le mauvais succès de Madras envenima toutes ces playes. On ne lui pardonna point d'avoir été malheureux; & de son côté il ne pardonna point à ceux qui le haissaient. Des oficiers joignirent bientôt leurs voix à ce cri général; furtout ceux du bataillon de l'Inde, troupe apartenante à la compagnie, furent les plus aigris. Ils furent malheureusement ce que portait l'instruction du ministère. Vous aurez l'attention de ne confier aucune expédition aux seules troupes de la compagnie. Il est à craindre que l'esprit d'insubordination, d'indiscipline Es de cupidité leur fasse commettre des fautes, Es il est de la sagesse de les prévenir pour n'avoir pas à les punir. Tout concourut donc à rendre le général odieux sans le faire respecter.

Avant d'aller à Madras, toujours rempli

du projet de chasser les Anglais de l'Inde, mais manquant de tout ce qui était nécessaire pour de si grands éforts, il pria le brigadier de Buffy de lui préter cinq millions dont il ferait la feule caution. Monsieur de Busty en homme sage ne jugea point à propos de hazarder une somme si forte, payable sur des conquêtes si incertaines; il prévit qu'une lettre de change signée Lalli remboursable dans Madras ou dans Calcuta ne serait iamais acceptée par les Anglais. Il est des circonstances ou si vous prétez votre argent; vous vous faites un ennemi secret; refusez-le, vons avez un ennemi ouvert. L'indiscrétion de la demande, & la nécessité du refus, firent naître entre le général & le brigadier une aversion qui dégénéra en une haine irréconciliable, & qui ne servit pas à rétablir les afaires de la colonie. Plusieurs autres oficiers se plaignirent amèrement. On se déchaina contre le général; on l'acabla de reproches, de lettres anonimes, de fatires. Il en tomba malade de chagrin: quelque tems après la fièvre & de fréquens transports au cerveau le troublerent pendant quatre mois; & pour consolation, on lui infultait encor.



# ARTICLE QUINZIEME.

Malheurs nouveaux de la compagnie des Indes.

Ans cet état, non moins triste que celui de Pondicheri, le général formait de nouveaux projets de campagne. Il envoya au secours de l'établissement très considérable de Mazulipatan à soixante lieues au nord de Madras, monsieur de Moracin, oficier dans le civil & dans le militaire, homme de tête & de résolution, capable d'afronter la flotte anglaise, maîtresse de la mer, & de lui échaper. Moracin était un de ses ennemis les plus déclarés & les plus ardens. Le général était réduit à ne pouvoir guères en employer d'autres. Cet oficier, membre du conseil, partit avec cinq-cents hommes, tant cipayes que matelots; mais Mazulipatan était déja pris (p). Moracin alla, quatre-vingt lieues plus loin, fur un vaisseau qui lui apartenait, faire la guerre

<sup>(</sup>p) Nous nous gardons bien d'entrer dans tous les petits dé ails des querelles entre messieurs de Lalli & de Moracin, entre messieurs de Moracin & de Leirit, entre tant de plaintes réciproques. S'il fallait détailler toutes ces misères de tant d'Européens transplantés dans l'Inde, on ferait un livre beaucoup plus gros que l'encyclopédie. On ne faurait trop étendre les sciences, & resserve le tableau des faiblesses humaines.

à un raïa qui devait de l'argent à la compagnie : il perdit quatre-cents hommes & fon argent.

Quels étaient donc ces princes, à qui un particulier d'Europe venait redemander quelques milliers de roupies à main armée?

Un autre exemple bien plus étrange du gouvernement indien mérite plus d'attention.

Pondicheri & Madras sont, comme on l'a déja dit, sur la côte de la grande nababie de Carnate, que les Européens apellent toujours un royaume. Le parti anglais, avec cinq ou six-cents hommes de sa nation tout au plus; & le parti français avec le même nombre de la sienne protégeaient depuis longtems chacun son nabab; & c'était toujours à qui ferait un souverain.

Le chevalier de Soupire, maréchal de camp, était depuis longtems dans cette province d'Arcate avec quelques foldats français, quelques noirs & quelques cipayes mal armés & mal payés. Le chevalier de Soupire fe plaignait aussi qu'ils ne sussent point vétus; mais ce n'est pas un grand mal dans la zône-torride. Il y a dans cette province un poste qu'on dit de la plus grande importance: c'est la forteresse de Vandavachi, qui couvrait les établissemens des Français. Vandavachi est situé dans une petite isle formée par des rivières. La colonie française était encor maîtresse de cette place: les Anglais vinrent l'ataquer: le chevalier de Souglais vinrent l'ataquer: le chevalier de Sou-

sire les repoussa dans un combat assez vif: c'était du moins éloigner la ruine prochaine.

Une chose qu'on ne voit guères que dans 1759. ce pays-là, c'est que les deux nabab, pour lesquels on combattait, étaient chacun à cent lieues du champ de bataille. Pondicheri respirait un peu après ce petit succès. Mais l'armée navale du comte d'Aché ayant Troisième reparu sur la côte, elle sut encor attaquée bataille napar l'amiral Potok & plus mal traitée dans te française cette troisième bataille que dans les premiè- encor malres ; car un de ses grands vailleaux de guerre 1759. prit feu & la mature fut brulée; quatre vaisseaux de la compagnie s'enfuirent. Cependant l'amiral français échapa à l'amiral anglais, qui, malgré la supériorité du nombre & de la marine, ne put prendre aucun de les vaisseaux.

Le comte d'Aché alors voulu repartir pour les isles de Bourbon & de France qui étaient toujours menacées. Il fallait combattre sur toutes les mers pour les intérêts du commerce. Le conseil de Pondicheri protesta contre le départ de l'amiral, & le rendit responsable de la ruine de la compagnie, comme si cet oficier commandait aux élémens & aux flottes anglaises. L'amiral laissa les marchands protester; il leur donna le peu d'argent qu'il avait aporté, & débarqua environ huit - cents hommes; auffitot 16 Sept, il alla se radouber à l'isle de France. Pon- 1759. dicheri fans munitions, fans vivres, resta

dans la discorde & dans la consternation. Fragm. fur l'Inde.

Septemb.

Le passé, le présent & l'avenir étaient étravans.

Les troupes qui couvraient l'ondicher? se révoltèrent. Ce ne fut point une de ces Révolte des séditions tumultueuses qui commencent sans raison & qui finissent de même. La nécessité fembla les plonger dans ce parti, le feul qui leur restait pour être payes & pour avoir de quoi subsister. Donnez nous, disaientelles, du pain & notre folde; ou nous allons en demander aux Anglais. Les foldats en corps écrivent au général qu'ils attendaient quatre jours; mais qu'au bout de ce tems, toutes leurs ressources étant épuisées, ils

> On a prétendu que cette révolte avait été fomentée par un jésuite missionnaire nommé faint Estevan, jaloux de son supérieur le père Lavaur, qui de son côté trahidait le général autant que le mission paire saint Estevan les trahisfait tous deux. Cette conduite ne s'acorde pas avec ce zèle pur qui éclate dans les lettres édifiantes, & avec la foule de miracles dont le Seigneur a récompensé

ce zèle.

palleraient à Madras.

Quoiqu'il en soit, il fallut trouver de l'argent: on n'apaise point les séditions dans l'Inde avec des paroles. Le directeur de la monnaye, nommé Boyelau, donna le peu qui lui restait de matiere d'or & d'argent. Le chevalier de Crillon preta quatre mille roupies, monsseur de Gadeville autant. Monsieur de Lalli, qui avait heureusement

troupes. Octobre 1750.

binquante mille francs chez lui, les donna, & engagea meme le jésuite Lavaur, son ennemi lecret, à prêter trente - six - mille livres de l'argent qu'il réservait pour son usage, ou pour les missions, le tout remboursable par la compagnie, si elle était en état de le faire. On devait aux troupes dix mois de paye, & cette paye était forte: elle montait à plus d'un écu par jour pour chaque cavalier, & à treize sous pour les soldats. Nous favons combien ces détails sont petits; mais nous fentons qu'ils font neceffaires.

La révolte ne fut apaisée qu'au bout de sept jours; la bonne volonté du soldat en fut afaiblie. Les Anglais revinrent à ce lieu fatal de Vandavachi: ils livrèrent dans cet endroit une seconde bataille qu'ils gagnèrent complettement. Monsieur de Bully, l'homme le plus nécessaire a la colonie & à l'armée, y fut fait prisonnier: tout fut défespéré alors.

Après cette défaite la cavalerie se révolta encore, & voulut passer aux Anglais, aimast volte. mieux servir les vainqueurs, dont elle était fure d'ètre bien payée, que les vaincus qui lui devaient encor une grande partie de sa folde. Le général la ramena une seconde fois avec son argent; mais il ne put empêcher que plusieurs cavaliers ne désertalient (q).

22 Janv.

Autre Te-

<sup>(9)</sup> Quelle oft donc cette fureur de di c tion ? L'as

Les défastres se suivirent rapidement pendant une année entière. La colonie perdit tous ses postes; les troupes noires, les Cipayes, les Européens désertaient en soule. On avait eu recours à ces Marates, que chaque parti employe tour à tour dans tout le Mogol: nous les avons comparés aux Suisses; mais s'ils vendent comme eux leurs services, & s'ils ont quelque chose de leur valeur, ils n'en ont pas la fidélité.

Les missionnaires se mêlent de tout dans cette partie de l'Inde: un d'eux, qui était Portugais & décoré du titre d'évêque d'Ha-

mour de la patrie se perd-il à mesure qu'on s'éloigne d'elle? Le soldat, qui tirait hier sur les ennemis, tire demain sur ses compatriotes. Il s'est fait un nouveau devoir de tuer d'autres hommes, ou d'être tué par eux. Mais peurquoi y avait-il tant de Suisses dans les troupes anglaises, & pas un dans les troupes de France? pourquoi parmi ces Suisses, unis à la France par tant de traités, s'est-il trouvé tant d'oficiers & de soldats qui ont servi les Anglais contre cette meme France en Amérique & en Asse.

D'où vient enfin qu'en Europe, pendant la paix même, des milliers de Français ont quitté leurs drapeaux pour toucher la même paye de l'étranger? les Allemands désertent aussi, les Espagnols rarement, les Anglais presque jamais. Il est inous qu'un

Ture & un Russe désertent.

Dans la retraite des dix - mille, au milieu des plus grands dangers & des fatigues les plus décourageantes, aucun Grec ne déferta. Ils n'étaient pourtant que des mercénaires, oficiers & foldats, qui s'étaient vendus pour un peu d'argent au jeune Cyrus, à un rebelle, à un ufurpateur. C'est au lecteur, & surtout au militaire éclairé, de trouver la cause & le remède de cette maladic contagieuse, plus commune aux Français qu'aux aurres nations depuis plusieurs années, en paix & en guerre.

licarnasse, avait amené deux mille Marates. Ils ne combattirent point à la journée de C'est ce que Vandavachi; mais pour faire quelque ex- monticur de Buffy raploit de guerre, ils pillèrent tous les villa-porte dans ges apartenants encor a la France, & par- fon memoi-re pag, 98, tagerent le butin avec l'évêque (?). & 184.

Nous ne prétendons pas faire un journal de toutes les minutes du brigandage, & détailler les malheurs particuliers qui précéderent la prise de Pondicheri & le malheur général. Quand une peste a détruit une peuplade, à quoi bon fatiguer les vivans du récit de tous les symptomes qui ont emporté tant de morts? Il nous sufira de dire que le général Lalli se retira dans Pondicheri, & que les Anglais bloquerent bientôt cette capitale.



<sup>(</sup>r) Un évêque latin de la ville grecque d'Halicar-naile qui apartient aux Tures! un éveque d'Halicar-naîle qui preche & qui pille! & qu'on dife, après cela que ce monde ne se gouverne pas par des con-tradictions. Cet homme s'apellait Noregna, c'etait un cordelier de Goa qui s'était enrui à Rome, où il avait obtenu un titre d'évêque missionnaire. Monsieur de Lalli lui difait quelquefois, mon cher pelar, comment as-tu fait four n'être pas brûle ou e min. and the supplementation of the supplementatio

#### ARTICLE SEIZIEME.

Avanture extraordinaire dans Surate. Les Anglais y dominent.

Endant que la colonie française était dans le trouble & dans la détresse, les Anglais donnérent dans l'Inde, à cinq-cents lieues de Pondicheri, un exemple qui tint toute l'Asse attentive.

Surate, ou Surat, au fond du golfe de Cambaye, était, depuis Tamerlan, le grand marché de l'Inde, de la Perse, & de la Tartarie. Les Chinois même y avaient envoyé souvent des marchandises. Elle confervait encor un très-grand lustre, habitée principalement par des Arméniens & par des juifs, courtiers de toutes les nations, & chaque nation y avait fon comptoir. C'était là que se rendaient tous les sujets mahométans du grand mogol qui voulaient faire le pélerinage de la Mecque. Un seul grand vaisseau que l'empereur entretenait à l'embouchure de la rivière qui passe à Surate, transportait de là les pélerins à la mer rouge. Ce vaisseau & les autres petits navires indiens étaient sous les ordres d'un Caffre, qui avait amené une colonie de Caffres à Surate.

Cet étranger mourut, & son fils obtint

sa place. Deux Caffres, amiraux du grand mogol l'un après l'autre, sans qu'on ait pu savoir de quelle côte d'Afrique étaient ces hommes! rien ne démontre mieux combien le Mogol était mal gouverné, & par conséquent malheureux. Le fils exerçait un empire tyrannique dans Surate. Le gouverneur ne pouvait lui résister. Tous les marchands gémissaient sous les redoublemens continuels de ses extorsions. Il ranconnait tous les pélerins de la Mecque. Telle était la faiblesse du grand mogol Allumgi dans toutes les parties de l'administration, & c'est ainsi que les empires périssent

Enfin les pélerins de la Mecque, les Arméniens, les juifs, tous les habitans se réunirent pour demander aux Anglais leut protection contre un Caifre que le successette de Tamerian n'osait punir. L'amiral Polok qui était alors à Bombai envoya deux vailseaux de guerre à Surate. Ce sécours suit avec les troupes commandées par le capitaine Mattiand, qui marcha à la tête de huit cents Anglais & de quinze cents Ci-

payes.

L'amiral & son parti se retraticherent dans les jardins du comptoir français, au delà d'une porte de la ville. Il était naturel que les Anglais le poursuivant, les Français lui

donnassent un azvie.

On canona, on bombarda cette retraite. Il y avait plusieurs factions dans Surate; & il était à craindre qu'une de ces factions 104 LES ANGLAIS DANS SURATE.

n'apellât les Marates qui sont toujours prêts à profiter des divisions de l'empire. Enfin on s'accommoda, on se réunit avec les Auglais; les portes du château leur furent ou-Mars 1759. Vertes. Le comptoir de France dans la ville ne sut pas garanti du pillage, mais aucun des employés ne sut tué, & la journée ne coûta la vie qu'à cent personnes du parti de l'amiral, & à vingt soldats du capitaine Maitland.

Les Caffres se retirèrent où ils purent. S'il était rare qu'un homme de cette nation eut été amiral de l'empire, il y eut une chose plus rare encore, c'est que l'empereur donna le titre & les apointemens d'amiral à la compagnie anglaise. Cette place valait trois laks de roupies & quelques droits. Le tout montait à huit cents mille francs par an. La facilité d'attirer à elle tout le commerce de Surate lui valait vingt sois davantage.

Cette avanture étrange semblait asermir la puissance & l'élévation des Anglais dans l'Inde, du moins pour un très-longtems; & la compagnie de Pondicheri descendait à grands pas vers sa destruction.



A THE TARREST CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF

### ARTICLE DIX-SEPTIEME.

Prise es destruction de Pondicheri.

PEndant que l'armée anglaise s'avançait vers l'occident, & qu'une nouvelle flotte menaçait la ville à l'orient, le comte de Lalli avait peu de foldars. Il fe fervit d'une ruse affez ordinaire dans la guerre & dans la vie civile: c'est de paraître avoir plus qu'on n'a. Il commanda une parade fous les murs 20 Mars de la ville du côté de la mer. Il ordonna que 1760. tous les employés de la compagnie y parussent comme soldats en uniforme pour en imposer à la flotte ennemie, qui était à la rade.

Le conseil de Pondicheri & tous les em- Troisieme playés vinrent lui déclarer qu'ils ne pou-révolte. vaient obéir à cet ordre. Les employés dirent qu'ils ne reconnaissaient pour leur commandant que le gouverneur établi par la compagnie. Tout bourgeois d'ordinaire se croit avili d'être soldat; quoiqu'en éset ce soyent les soldats qui donnent les empires. Mais la véritable raison est qu'on voulait contrarier en tout celui qui avait encouru la haine publique.

Ce fut la troissème révolte qu'il essuya en peu de jours. Il ne punit les chefs de la cabale qu'en les faisant sortir de la ville;

mais il les outragea par des paroles acablantes qui ne s'oublient jamais, & qui reviennent bien fortement au cœur, lorsqu'on peut s'en venger. De plus, le général défendit au conseil de s'assembler sans son ordre. L'animosité de cette compagnie sut aussi grande que celle des parlemens de France l'était alors contre les commandans qui leur aportaient des ordres séveres de la cour & souvent des ordres contradictoires. Il eut donc à combattre les citoyens & les ennemis.

La place manquait de vivres. Il fit rechercher dans toutes les maisons le peu de fuperflu qu'on y pourait trouver pour fournir aux troupes une subsistance nécessaire. Ceux qui furent chargés de ce trifte détail n'en userent pas avec assez de discrétion chez des oficiers principaux, dont le nom & la personne méritaient les plus grands ménagemens. Les cœurs, déjà trop irrités, furent ulcérés au dernier point : on criait à la tyrannie. Monsieur Dubois, intendant de l'armée, qui remplit ce devoir, devint l'objet de l'exécration publique. Quand des ennemis vainqueurs ordonnent une telle recherche, personne n'ose murmurer; mais lorsque le général l'ordonnait pour sauver la ville, tont s'élevait contre lui.

L'oficier était réduit à une demi-livre de riz par jour, le soldat à quatre onces. La ville n'avait plus que trois cents foldats noirs & fept cents français presses par la faim,

pour se défendre contre quatre mille soldats d'Europe & dix mille noirs. Il fallait bien se rendre. Lalli désespéré, agité de convulsions, l'esprit acablé & égaré, voulut renoncer au commandement, & en charger le brigadier de Landivisiau, qui se garda bien d'accepter un poste si délicat & si suneste. Lalli fut réduit à ordonner le malheur & la honte de la colonie. Au milieu de toutes ces crises, il recevait chaque jour des billets anonymes, qui le menaçaient du fer & du poison. Il se crut en éset empoisonné; il tomba en épilepsie; & le missionnaire Lavaur alla dire dans toute la ville qu'il fallait prier Dieu pour ce pauvre irlandais qui était devenu fou.

Cependant le péril croissait: les troupes anglaises avaient abatu la malheureuse haye qui entourait la ville. Le général voulut assembler le conseil mixte du civil & du militaire qui tâcherait d'obtenir une capitulation suportable pour la ville & pour la colonie. Le conseil de Pondicheri ne répondit que par un refus. Vous nous avez casses, disait-il: nous ne sommes plus rien. -- Je ne vous ai point cassés, répondait le general: je vous ai défendu de vous affembler sans ma permission; & je vous commande au nom du roi, de vous assembler & de former un conseil mixte, qui cherche les moven. d'adoucir le sort de la colonie entière Es le votre. Le conseil répliqua par cette sommation qu'il lui fit fignifier. "Nous vous fommons, au nom de tous, les ordres religieux, de tous les habitans. & au nôtre de demander dans l'instant

, & an notre de demander dans l'instant, une suspension d'armes à monsieur Cootes;

, (c'était le commandant anglais,) & nous

,, vous rendons responsable envers le roi

,, de faison pouraient ocasionner.,

Le général assembla alors un conseil de guerre, composé de tous les principaux oficiers qui faisaient encor le service, ils conclurent à se rendre; mais ils diféraient sur les conditions. Le comte de Lalli, outré contre les Anglais, qui avaient, disait-il, violé en plus d'une ocasion le cartel établi entre les deux nations. fit une déclaration particulière, dans laquelle il leur reprochait leurs infractions aux traités. Ce n'était pas une politique prudente de parler de leurs torts à des vainqueurs, & d'aigrir, ceux qu'il fallait fléchir; mais tel était son caractère. Après leur avoir exposé ses plaintes, il demandait qu'on laissat un azile à la mère & aux sœurs d'un raïa, qui s'étaient réfugiées à Pondicheri, lorsque ce raïa eut été affatsiné dans le camp des Anglais mêmes. Il leur reprochait vivement, selon sa coutume, d'avoir soufert cette barbarie. Le colonel Cootes ne fit aucune réponse à cette déclaration hardie. Le conseil de Pondicheri envoya de son côté au commandant anglais des articles de capitulation rédigés par le jé-Le jesuite suite Lavaur. Ce missionnaire les porta luimême. Cette démarche aurait été bonne au Paraguai, mais non pas avec des anglais. Si Lalli les ofenfait en les acufant d'injustice & de cruanté, on les ofensait davantage en députant un jésuite intrigant, pour négocier avec des guerriers victorieux. Le colonel ne daigna pas seulement lire les articles du iésuite; mais il donna les siens. Les voici

" Le colonel Cootes veut que les Francais se rendent prisonniers de guerre, .. pour être traités comme il conviendra aux intérêts du roi son maître. Il aura pour , eux toute l'indulgence qu'exige l'huma-

22 nité

.. Il enverra demain matin, entre huit & , neuf heures, les grenadiers de son ré-, giment prendre possession de la porte " Vilnour.

, Après demain à la même heure, il pren-, dra possession de la porte saint Louis.

.. La mère & les sœurs du raïa seront escortées à Madras. On aura tout le soin possibles d'elles, & on ne les livrera point , à leurs ennemis. Fait à notre quartier " général, près de Pondicheri, le 25 Jan-

, vier 1761.,

Il fallut obéir aux ordres du colonel Cootes. 16 Janvier Il entra dans la ville. La petite garnison 1761. mit bas les armes. Le colonel ne dina point avec le général, contre lequel il était piqué, mais chez le gouverneur de la compagnie, nommé monsieur Duval de Lenit. avec plusieurs membres du conseil.

cutrent

Les Anglais Monsieur Pigot, gouverneur de Madras dans la ville, pour la compagnie anglaise, réclama son droit sur Pondicheri: on ne put le lui disputer, parce que c'était lui qui payait les troupes. Ce fut lui qui régla tout, après la conquête. Le général Lalli était toujours très-malade; il demanda à ce gouverneur anglais la permission de rester encor quatre jours à Pondicheri; il fut refusé; on lui signifia qu'il fallait partir le lendemain pour Madras.

> Nous pouvons remarquer, comme une chose affez singulière, que Pigot était d'une origine française, comme Lalli d'une origine irlandaise: l'un & l'autre combattait contre fon ancienne patrie.

Lalli maltr ite par les liens

Cette rigueur fut la plus légère que le géneral esfuya. Les employés de la compagnie, les oficiers de fes troupes, qu'il avait mortifiés fans ménagemens, le réunirent tous contre lui. Les employés surtout Pinsulterent jusqu'au moment de son dis part, afichant contre lui des placards, jettant des pierres à ses senêtres, l'apellant à grands cris traitre & scélerat. La troupe großiffait par les indiférens qui s'v joignaient & qui étaient bientôt échaufés de la furent des autres. On l'atendit à la place par laquelle on devait le transporter. couche fur un palanquin, suivi au loin de quinue houzards anglais nommés pour l'ef-

corter pendant sa route jusqu'à Madras. Le colonel Cootes lui avait permis de se faire accompagner de quatre de ses gardes jusqu'a la porte; les séditieux environnèrent son lit en le chargeant d'injures, & en le menagant de le tuer. On eut cru voir des esclaves qui voulaient assommer de jeurs fers un de leurs compagnons. Il continua fa marche au milieu d'eux, tenant de ses mains afaiblies deux pistolets. Ses gardes & les houzards anglais lui fauverent la vie.

Les séditieux s'en prirent à monsieur L'intendant Dubois, ancien & brave oficier, agé de manue soixante & dix ans, intendant de l'armée, qui palla un moment après. Cet intendant, l'homme du roi, fut assassiné; on le vola; on le dépouilla nud; on l'enterra dans un jardin: ses papiers furent saisis sur le chamo dans sa maison, & on ne les a jamais revus.

Pendant que le général Lalli était conduit à Madras, des employés de la compagnie obtinrent à Pondicheri la permission d'ouvrir ses cofres, comptant y trouver des trésors en or, en diamans, en lettres de change: ils n'y trouvèrent qu'un peu de vaisselle, des hardes, des papiers inutiles, & ils n'en furent que plus acharnés.

Acablé de chagrius & de maladies, Lalli prisonnier dans Madras demanda vainement qu'on diférat son transport en Angleterre: il ne put obtenir cette grace. On le mena de force à bord d'un vaisseau marchand, dont le capitaine le traita inhumainement pen-

5e. M. 5s

dant toute la traversée. On ne lui donnait pour tout soulagement que du bouillon de porc. Ce patron anglais croyait devoir traiter ainsi un irlandais au service de
France. Bientôt les oficiers, le conseil de
Pondicheri & les principaux employés surent obligés de le suivre; mais avant d'être
transférés, ils eurent la douleur de voir
commencer la démolition de toutes les fortifications qu'ils avaient faites à leur ville.
la destruction de leurs immenses magazins,
de leurs halles, de tout ce qui pouvait servir au commerce, comme à la désense, &
jusqu'à leurs propres maisons.

Monsieur Dupré, nommé gouverneur de Pondicheri par le conseil de Madras, pressait cette destruction. C'était (à ce qu'on nous a mandé) le petit fils d'un de ces strançais que la rigueur de la révocation de l'édit de Nantes força de s'exiler de leur patrie & de servir contre elle. Louis XIV ne s'attendait pas qu'au bout d'environ quatre-vingts ans la capitale de sa compagnie des Indes

serait détruite par un français.

Le jésuite Lavaur ent bean lui écrire : , Monsieur, ètes-vous également pressé de , détruire la maison où nous avons un autel , domestique pour y continuer en cachette

" l'exercice de notre religion "? &c.

Dupré se souciait fort peu que Lavaur dit la messe en cachette: il lui répondit que le général Lalli avait razé saint David & n'avait donné que trois jours aux habitans

pour

pour transporter leurs ésets; que le gouverneur de Madras avait acordé trois mois aux habitans de Pondicheri; que les Anglais égalaient aux moins les Français en générosité; mais qu'il sallait partir, & aller dire la messe ailleurs. Alors la ville fut impi- 13 Avril toyablement razée, sans que les Français puffent avoir le droit de se plaindre.

### ARTICLE DIX-HUITIEME.

Lalli & les autres prisonniers conduits en Angleterre relachés sur leur parole. Procès criminel de Lalli.

Es prisonniers continuerent dans la route & en Angleterre leurs reproches mutuels que le désespoir aigrissait encor. Le général avait ses partisans, surtout parmi les oficiers du régiment de son nom : presque tous les autres étaient ses ennemis déclarés; chacun écrivait aux ministres de France; chacun acusait le parti oposé d'être la caule du défattre. Mais la véritable cause était la même que dans les autres parties du monde; la supériorité des flottes anglaises, l'opiniâtreté attentive de la nation, son crédit, son argent comptant, & cet esprit de patriotisme, qui est plus fort à la

Fragm. Jur l'Inde.

longue que l'esprit mercantile & que la cupldité des richesses.

Octobre

Le général Lalli obtint de l'amirauté d'Angleterre la permission de repasser en France sur sa parole. La plupart de ses ennenris eurent la même grace : ils arrivèrent précédés de toutes les plaintes, des acusations formées de part & d'autre, & de mille écrits dont Paris était inondé. Les partisans de Lalli étaient en tres petit nombre & ses adversaires innombrables.

Un conseil entier; deux conts employés sans ressources; les directeurs de la compagnie des Indes voyant leur grand établisse-sement anéanti; les actionnaires tremblant pour leur fortune, des oficiers irrités, tous se déchaînaient avec d'autant plus d'animosité contre Lalli, qu'ils croyaient qu'en perdant Pondicheri, il avait gagné des millions. Les semmes, toujours moins modérées que les hommes dans leurs terreurs & dans leurs plaintes, criaient au traître, au concussionaire, au criminel de lèzemajesté.

Le conseil de Pondicheri en corps présenta une requête contre lui au controlleur général. Il disait dans cette requête, ce n'est point le desir de venger nos injures es notre ruine personnelle qui nous anime, c'est la force de la vérité, c'est le sentiment pur de nos consciences, c'est le cri général.

Il paraissait pourtant que le sentiment pur des consciences était un peu corrompu par la douleur d'avoir tout perdu, par une haine personnelle, peut-ètre excusable, & par la sois de la vengeance qu'on ne peut excuser.

Un très-brave oficier de la noblesse la plus antique, sort mal à propos outrage par le général, & même dans son honneur, écrivait en termes beaucoup plus violens que le conseil de Pondicheri. Voilà, disaitil, ce qu'un étranger sans nom, sans actions devers lui, sans naissance, sans aucun titre ensin, comblé cependant des bonneurs de son maître, prépare en général à toute cette colonie. Rien n'a été sucré pour ses mains sacrilèges; ce chef les a portées jusqu'à l'autel en s'apropriant six chandeliers d'argent un crucisix que le général anglais lui a fait rendre à la sollicitation du supérieur des capucins & c. & c.

Le général s'était attiré par ses sougues indiscrettes, & par ses reproches injustes, une acusation si cruelle: il est vrai qu'il avait sait porter chez lui ces chandeliers & ce crucifix, mais si publiquement qu'il n'était pas possible qu'au milieu de tant de grands intérèts, il voulût s'emparer d'un objet si mince. Aussi l'arrèt qui le condamna

ne parle point de sacrilège.

Le reproche d'une basse naissance était bien injuste: nous avons ses titres munis du grand sceau du roi Jaques. Sa maison était très - ancienne. On passait donc les bornes avec lui comme il les avait passées avec

rant d'autres. Si quelque chofe doit inspirer aux hommes la modération, c'est sans doute cette satale avanture.

Le ministre des finances devait naturellement protéger une compagnie de commerce dont la ruine semblait si préjudiciable au royaume: il y eut un ordre secret d'ensermer Lalli à la Bastille. Lui - même osrit de s'y rendre; il écrivit au duc de Choiseul: j'aporte ici ma tête of mon innocence. J'attends vos ordres.

Le due de Choiseul, ministre de la guerre & des afaires étrangères, était généreux à l'excès, bienfaisant & juste; la hauteur de son ame était égale à la grandeur de ses vues; mais dans une afaire si essentielle & si compliquée il ne pouvait s'oposer aux clameurs de tout l'aris, ni négliger la foule des imputations saites à l'acusé. Lalli sut enfermé à la Bastille dans la même chambre où avait été la Bourdonnaye, & n'en sortit pas de même.

Il s'agissait d'abord de voir quels juges on lui donnerait. Un conseil de guerre semblait le tribunal le plus convenable; mais on lui imputait des malversations, des concussions, des crimes de péculat dont les maréchaux de France ne sont pas juges. Le comte de Lalli avait d'abord formé ses plaintes : ainsi ses adversaires ne sirent en quelque sorte que récriminer. Ce procès était si compliqué, il fallait faire venir tant de témoins, que le prisonnier resta quinze mois à la

Bastille, sans être interrogé, & sans savoir devant quel tribunal devait répondre. C'est là, disaient quelques jurisconsultes, le triste deltin des citoyens d'un royaume célebre par les armes & par les arts, mais qui manque encor de bonnes loix, ou plutôt chez qui les sages loix anciennes sont quelquefois oublices

Le jésuite Lavaite était alors à Paris; il Le jesuite demandait au gouvernement une modique Lavaur meurt. pension de quatre-cents francs pour aller 125009016 prier Dieu le reste de ses jours au fond du dans sa cal-Périgord ou il était né. Il mourut, & on lui trouva douze-cents-cinquante mille livres dans sa cassette, en or, en diamans, en lettres de change. Cette avanture d'un supérieur des missions de l'orient, & la banqueroute de trois millions que fit en ce tems la le supérieur des missions de l'occident, nommé la Valette, exciterent dans toute la France une indignation égale à celle qu'on inspirait contre Lalli, & fut une des causes qui produisirent enfin l'abolissement des jéfuites: mais en même tems la cassette de Lavaur prépara la perte de Lalli. On trouva dans ce cofre deux mémoires, l'un en faveur du comte; l'autre qui le chargeait de tous les crimes. Il devait faire usage de l'un on de l'autre de ces écrits, selon que les afaires tourneraient. De ce couteau trauchant à double lame, on porta au procureur - général celle qui blessait l'acusé. Cet homme du roi fit la plainte au parlement

contre le comte, de vexations, de conculfions, de trahifons, de crimes de lèze - majesté. Le parlement renvoya l'afaire au chàtelet en première instance. Et bientôt après des lettres patentes du roi renvoyèrent à la grand'-chambre & à la tournelle assemblées la connaissance de tous les delits commis dans l'Inde, pour être le procès fait & parfait aux auteurs desdits délits, selon la rigueur des ordonnances. Le mot de justice conviendrait mieux peut-être que celui de rigueur.

Comme le procureur général avait inséré dans sa plainte les termes de crimes de haute trahison, de lèze - majesté, on resusa un conseil à l'acusé. Il n'eut pour sa désense d'autre secours que lui-même. On lui permit d'écrire: il se servit de cette permission pour son malheur. Ses écrits irritèrent encor ses adversaires & lui en firent de nouveaux. Il reprochait au comte d'Aché d'avoir été cause de la perte de l'Inde, en ne restant pas devant Pondicheri. Mais ce chef d'escadre avait des ordres précis de défendre les isles de Bourbon & de France contre une invasion dont elles étaient menacées. Il acusait en lui un homme qui, ayant combattu trois fois contre la flotte anglaise, avait été blessé dans ces trois batailles. Il faisait des reproches fanglans au chevalier de Souvire, qui lui répondit, & qui déposa contre lui avec une modération aussi estimable qu'elle est rare.

Enfin se rendant à lui-même le témoigna-

ge, qu'il avait toujours fait rigoureusement fon devoir, il le livra avec la plume aux mèmes emportemens qu'il avait eus quelquefois dans ses discours. Si on lui ent donne un conseil, les défenses auraient été plus circonspectes: mais il pensa toujours qu'il lui sufifait de se croire innocent. Il força fur - tout monfieur de Bussy à lui faire une réponse aussi mortifiante que bien cerite. Tous les hommes impartiaux virent avec douleur deux braves oficiers, tels que messieurs de Lalli & de Busty, tous deux d'une valeur éprouvée, & qui avaient cent fois prodigué leur vie, afecter de se soupçonner l'un l'autre d'avoir manqué de courage. Lalli en avait trop en insultant tous ses adversaires dans ses mémoires. C'etait se battre seul contre une armée; il n'était guères possible que cette multitude ne l'acablat pas; tant les discours de toute une ville font impression sur les juges lors même qu'ils croyent être en garde contre cette séduction.



dayachi. de Chetenge.

## ARTICLE DIX-NEUVIEME.

Fin du procès criminel contre Lalli. Se mort.

Ar une fatalité singulière, & qui ne le voit peut-être qu'en France, le ridicule se mêle presque toujours aux événemens funcstes. C'était un très-grand ridicule en éset de voir des hommes de paix, qui n'étaient jamais sortis de Paris que pour aller à leurs maisons de campagne interroger avec un grésier des oficiers généraux de terre & de mer sur leurs opérations militaires.

Les membres du conseil marchand de Pondicheri, les actionnaires de Paris, les directeurs de la compagnie des Indes, les employés, les commis, leurs femmes, leurs parens, criaient aux juges & aux amis des juges contre le commandant d'une armée qui consistait à peins en mille soldats, & contre celui d'une flotte qui n'avait qu'un vaissean de roi. Les actions étaient tombées, parce que le général était un traître, & que l'amiral s'était allé radouber au lieu de livrer un quatrième combat naval! On répétait les noms de Trichenapali, de Vandavachi, de Chétoupet. Les conseillers de la grand'-chambre achetaient de mauvaises

oartes de l'Inde où ces places ne se trou-

vaient pas.

On faisait un crime à Lalli de ne s'être pas emparé de ce poste, nommé Chetoupet, avant d'aller à Madras. Tous les maréchaux de France assemblés auraient en bien de la peine à décider de si loin si on devait asséger Chétoupet ou non: & on portait cette question à la grand'-chambre! les acusations étaient si multipliées qu'il n'était pas possible que parmi tant de noms indiens un juge de Paris ne prît souvent une ville pour un homme, & un homme pour une ville.

Le général de terre acusait le général de mer d'être la première cause de la chûte des actions, tandis que lui-même était acusé par tout le conseil de Pondicheri d'être l'u-

nique principe de tous les malheurs.

Le chef d'escadre sut assigné pour être ouï. On l'interrogeait, après serment de dire la vérité, pourquoi il avait mis le Cap au sud, au lieu de s'ètre embosse au nordest entre Alamparvé & Goudelour? noms qu'aucun Parissen n'avait entendu prononcer auparavant.

A l'égard du général Lalli, on le chargeait d'avoir assiégé Goudelour, au lieu d'assiéger d'abord saint David; de n'avoir pas marché aussi-tôt à Madras; d'avoir évacué le poste de Chéringan; de n'avoir pas envoyé trois cents hommes de renfort noirs ou

blancs à Mazulipatan; d'avoir capitulé à Pondicheri, & de n'avoir pas capitulé (5).

Il fut quettion de savoir si monsieur de Soupire, maréchal de camp, avait continué ou non le service militaire depuis la perte de Cangivaron; poste affez inconnu à la Tournelle. Il est vrai qu'en interrogeant Lelli sur de tels faits, on avait soin de lui dire que c'étaient des opérations militaires sur lesquelles on n'insistait pas. Mais on n'en tirait pas moins des inductions contre lui. A ces chefs d'acufation que nous avons entre les mains en succédaient d'autres sur sa conduite privée. On lui reprochait de s'être mis en colère contre un conseiller de Pondicheri, & d'avoir dit à ce conseiller qui se vantait de donner fon fang pour la compagnie, avez - vous aisez de sang pour fournir du boudin aux tre apes du roi qui manquent de pain? Nº. 74.

On l'aculait d'avoir dit des fottifes à un autre conseiller . . . N°. 87.

D'avoir condamné un perruquier qui avait brûle de son ser chaud l'épaule d'une négresse, à recevoir un coup du même ser sur

<sup>(</sup>s) Le maréchal Keit difait à une impératrice de Russie; madame, si vous envoyez en Allemagne un général traitre & lâche, vous pouvez le faire pendre à son retour. Mais s'il n'est qu'incapable, tant pis pour vous, pourquoi l'avez vous choisi? c'est votre faute, il a fait ce qu'il a pu, vous lui devez encor des remerciemens.

DU GÉNÉRAL LALLI. 123

fon épaule. . . . . . . . N°. 88. De s'ètre envvré quelquefois. N°. 104. D'avoir fait chanter un capucin dans la rue. . . . . . N°. 105.

D'avoir rendu quelques visites à madame *Pigot* qui s'était échapée de chez son mari. . . . . No. 108.

D'avoir donné une fois aux foldats du punche fait avec du coco. No. 131.

De s'être fait traiter d'un abcès au foye sans que cet abcès eut crevé. Et si l'abcès eut crevé il en serait heureusement mort. . . . N°. 147,

Ces griefs étaient melés d'acufations plus importantes. La plus
forte était d'avoir vendu Pondicheri
aux Anglais; & la preuve en était
que pendant le blocus il avait fait
tirer des fusées fans qu'on en sût la
raison, & qu'il avait fait la ronde
la nuit tambour battant. N°. 144 & 145.

On voit assez que ces acusations étaient intentées par des gens sâchés, & mauvais raisonneurs. Leur énorme extravagance semblait devoir décréditer les autres imputations. Nous ne parlerons point ici de cent petites afaires d'argent qui forment un chaos plus aife à débrouiller par un marchand que par un historien. Ses défenses nous ont paru très plausibles, & nous renvoyons le lecteur à l'arrêt même qui ne le déclara pas concussionnaire.

Il y eut cent foixante chefs d'accufation contre lui, les cris du public en augmentaient encor le nombre & le poids : ce proces devenait très-férieux malgré fon extrême ridicule; on aprochait de la catastrophe.

Le célebre d'Aguesseau a dit dans une de ses mercuriales, en adressant la parole aux magistrats en 1714. Justes par la droiture de vos intentions, êtes-vous toujours exemts de l'injustice des préjugés? Et n'est-ce pas cette espèce d'injustice que nous pouvons apeller l'erreur de la vertu, Es si nous l'osons dire le crime des gens de bien?

Le terme de crime est bien fort, un honnête homme ne commet point de crime; mais il fait souvent des fautes pernicieuses, & quel homme, quelle compagnie n'a pas commis de telles sautes?

Le raporteur passait pour un homme dur, préocupé & sanguinaire. S'il avait mérité ce reproche, dans toute son étendue, le mot de crime alors n'aurait pas été peut-être trop violent. Il aimait la justice; mais il la voulait toujours rigoureuse, & ensuite il s'en repentait. Ses mains étaient encor

teintes du fang d'un enfant (l'on peut donner ce nom à un jeune gentilhomme d'environ dix-fept ans, coupable d'un excès dont l'age l'aurait corrigé, & que six mois de prison auraient expié. C'était lui qui avait déterminé quinze juges contre dix à faire périr cette victime par la mort la plus afreuse, réservée aux paricides (t). Cette scene se passait chez un peuple réputé sociable, dans le tems même où le monstre de l'inquisition s'aprivoisait ailleurs, & où les anciennes loix des tems barbares s'adouciffaient dans les autres états. Tous les princes, tous les peuples de l'Europe eurent horreur de cet éfroyable affassinat juridique. Ce magistrat même en eut des remords; mais il n'en fut pas moins impitoyable dans le procès du comte de Lalli.

Quelques autres juges & lui étaient perfuadés de la nécessité des suplices dans les afaires les plus graciables; on eut dit que c'était un plaisir pour eux. Leur maxime était qu'il faut toujours en croire les délateurs plus que les acusés; & que s'il sufi-

<sup>(</sup>t) Cinq voix ont donc sus pour condamner un enfant aux suplices acumulés de la torture ordinaire & extraordinaire, de la langue arrachee avec des tenailles, du poing coupé, & d'être jette dans les slammes. Un enfant! un petit fils d'un lieutenant général qui avait bien servi l'état! & cet événement plus horible que tout ce qu'on a jamais raporté ou inventé sur les Cannibales, s'est passé chez une nation qui passe pour éclairée & humaine.

sait de nier, il n'y aurait jamais de coupables. Ils oubliaient cette réponse de l'empercur Julien le philosophe, qui avait luimême rendu la justice dans Paris: s'il sufisait d'ecuser, il n'y aurait jamais d'innocens.

Il faut lire & relire un tas énorme de papiers, mille écrits contradictoires d'opérations militaires faites dans des lieux dont la position & le nom étaient inconnus aux magistrats; des faits dont il leur était impossible de se former une idée exacte, des incidens, des objections, des réponses qui coupaient à tout moment le fil de l'afaire. Il n'est pas possible que chaque juge examine par lui-même toutes ces pièces; & quand on aurait la patience de les lire, combien peu sont en état de démèler la vérité dans cette multitude de contradictions! on s'en repose presque toujours sur le raporteur dans les afaires compliquées; il dirige les opinions; on l'en croit sur sa parole; la vie & la mort, l'honneur & l'oprobre font dans fa main.

Un avocat général'ayant lû toutes les pièces avec une attention infatigable fut pleinement convaincu que l'acufé devait être abfous. — C'était monsieur Séguier, de la même famille que ce chancelier qui se fit un nom dans l'aurore des belles lettres, cultivées trop tard en France, ainsi que tous les arts: homme d'ailleurs de beaucoup d'esprit, & plus éloquent encor que le raporteur dans un goût diférent. Il était si per-

# DU GÉNÉRAL LALLI. 127

stradé de l'innocence du comte, qu'il s'en expliquait hautement devant les juges & dans tout l'aris, monsieur Pellot ancien confeiller de grand'-chambre, le juge peut-être le plus apliqué & du plus grand sens, sut entièrement de l'avis de monsieur Seguier.

On a cru que l'ancien parlement, aigri par ses tréquentes querelles avec des oficiers généraux chargés de lui annoncer les ordres du roi; exilé plus d'une sois pour la rélistance, & résistant toujours; devenu enfin, sans presque le savoir, l'ennemi naturel de tout militaire élevé en dignité, pouvait goûter une secrette satisfaction en déployant son pouvoir sur un homme qui avait exercé un pouvoir souverain. Il humiliait en lui tous les commandans. On ne s'avoue pas ce sentiment caché au sond du cœur: mais ceux qui le soupçonnent peuvent ne se pas tromper.

Le vice-roi de l'Inde française sut, après plus de cinquante ans de services, condamné

à la mort a l'age de soixante & huit ans.

Quand on lui prononça son arrêt, l'excès de son indignation sut égal à celui de sa surprise. Il s'emporta contre ses juges, ainsi qu'il s'était emporté contre ses acusateurs, & tenant à la main un compas qui lui avait servi à tracer des cartes géographiques dans sa prison, il s'en srapa vers le cœur: le coup ne pénétra pas assez pour lui ôter la vie. Réservé à la perdre sur l'échasaut, on le traina, par ordre du raporteur, dans

50. May

un tombereau de boue, avant dans la bouche un large baillon, qui débordant sur ses lévres & désigurant son visage, formait un spectacle afreux. Une currosité cruelle attire toujours une soule de gens de tout état à un tel spectacle. Plusieurs de ses ennemis subalternes vinrent en jouir. On lui baillonait ainsi la bouche, de peur que sa voix ne s'élevât contre ses juges sur l'échasaut, & qu'étant si vivement persuadé de son innocence, il n'en persuadat le peuple. Ce tombereau, ce baillon soulevèrent les esprits de tout l'aris; & la mort de l'infortuné ne les révolta pas.

6e. May 1766. L'arrêt portait que Thomas Arthur Lalli était condamné a être décapité, comme duement atteint & convaince d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'état & de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations & exactions.

On a déjà remarqué ailleurs que ces mots trahir les intérêts ne signifient point une perfidie, une trahison formelle, un crime de lèze-majesté, en un mot la vente de Pondicheri aux Anglais, dont on l'avait acusé. Trahir les intérêts de quelqu'un veut dire les mal ménager, les mal conduire. Il était évident que dans tout ce procès il n'y avait pas l'ombre de trahison, ni de péçulat. L'ennemi implacable des Anglais, qui les brava toujours, ne leur avait pas vendu la ville. S'il l'avait fait, on le sauraient pas acheté

une ville qu'ils étaient surs de prendre. Ensin Lulli aurait joui a Londres du fruit de sa trahison, & ne sut pas venu chercher la mort en France parmi ses ennemis. A l'égard du péculat, comme il ne sut jamais chargé de l'argent du roi, ni de celui de la compagnie, on ne pouvait l'acuser de ce crime, qu'on dit trop commun.

Abus d'autorité, vexations, exactions, font aufsi des termes vagues & équivoques, a la faveur desquels il n'y a point de présidial qui ne put condamner à mort un géneral d'armée, un maréchal de France. Il faut une loi précise & des preuves précises. Le général Lalli usa sans doute très-mal de son autorité, en outrageant de paroles tant de braves oficiers, en manquant toujours d'égards, de circonspection, de bienséance; mais, comme il n'y a point de loi qui dise: Tout maréchal de France, tout général d'armée, qui sera un brutal, aura la tête tranchee, plusieurs personnes impartiales penserent que c'était l'ancien parlement qui paraissait abuser de son autorité.

Le mot d'exaction est encor un terme qui n'a pas un sens bien déterminé. Lalli n'avait jamais imposé une contribution d'un denier ni sur les habitans de Pondicheri, ni sur le conseil. Il ne demanda même jamais au trésorier de ce conseil le payement de ses apointemens de général: il comptait les recevoir à Paris, & il n'y reçut que la mort.

Nous favons de science certaine (autant Fragm, sur l'Inde.

qu'il est permis de prononcer ce mot de certaine) que trois jours après sa mort, un homme très-respectable, ayant demandé à un des principaux juges sur quel délit avait porté l'arrêt: il n'y a point de délit particulier, répondit le juge en propres mots: c'est sur l'ensemble de sa conduite qu'on a assis le jugement. Cela était très - vrai; mais cent incongruités dans la conduite d'un homme en place, cent défauts dans le caractère, cent traits de mauvaise humeur, mis ensemble, ne composaient pas un crime digne du dernier suplice. S'il était permis de se battre contre son général, il méritait peut-être de mourir de la main des oficiers outragés par lui, mais non du glaive de la justice qui ne connaît ni haine, ni colère. On peut assurer qu'aucun militaire ne l'eut acusé si violemment, s'ils avaient prévu que leurs plaintes le conduiraient à l'échafaut. Au contraire, ils l'auraient excusé. Tel est le caractère des oficiers Français.

Cet arrêt semble aujourd'hui d'autant plus cruel, que dans le tems même, où l'on avait instruit ce procès, le châtelet, chargé par ordre du roi, de punir les concussions évidentes faites en Canada par des gens de plume, ne les avait condamnés qu'à des restitutions, à des amandes, & à des bannissemens. Les magistrats du châtelet avaient senti que dans l'état d'humiliation & de désespoir, où la France était réduite en ce tems malheureux, ayant perdu ses trou-

pes, ses vaisseaux, son argent, son commerce, ses colonies, sa réputation; on ne lui aurait rien rendu de tout cela, en faifant perdre dix ou douze coupables, qui n'étant point payés par un gouvernement alors obéré, s'étaient payés par eux-mêmes. Ces acusés n'avaient point contr'eux de cabale; & il v en avait une acharnée & terrible contre un Irlandais qui paraissait avoir été bizare, capricieux, emporté, jaloux de la fortune d'autrui, apliqué à son intérêt sans doute comme tout autre; mais point voleur, mais brave, mais attaché à l'état, mais innocent. Il falut du tems pour que la pitié prit la place de la haine; on ne revint en faveur de Lalli qu'après plusieurs mois, quand la vengeance assouvie laissa rentrer l'équité dans les cœurs avec la commifération

Ce qui contribua le plus à rétablir sa mémoire dans le public, c'est qu'en éset, après bien des recherches, on trouva qu'il n'avait laissé qu'une fortune médiocre. L'arrêt portait qu'on prendrait sur la confiscation de ses biens cent mille écus pour les pauvres de Pondicheri. Il ne se trouva pas de quoi payer cette somme, dettes préalables aquitées. Les vrais pauvres intéressans étaient ses parens. Le roi leur acorda des graces qui ne réparèrent pas le malheur de la famille. La plus grande grace qu'elle espérait était de faire revoir s'il était possible, par le nouveau parlement, le procès jugé par

132

l'ancien, ou d'en faire remettre la décisson à un conseil de guerre, aidé de magistrats.

Il parut enfin aux hommes fages & compatissans que la condamnation du général Lalli était un de ces meurtres commis avec le glaive de la justice. Il n'est point de nation civilisée chez qui les loix faites pour protéger l'innocence n'ayent servi quelques sa l'oprimer. C'est un malheur attaché à la nature humaine, faible, passionnée, aveugle. Depuis le suplice des Templiers, point de siècle où les juges en France n'ayent commis plusieurs de ces erreurs meurtrières. Tantôt c'était une loi absurde & barbare qui commandait ces iniquités judiciaires; tantôt c'était une loi fage qu'on pervertissait (v)

(v) La maréchale d'Ancre fut acufée d'avoir facrifié un coq blanc à la lune, & brulée comme forcière.

On prouva au curé Gaufredy qu'il avait cu de fréquentes conférences avec le diable. Une des plus fortes charges contre Vanini était qu'on avait trouvé chez lui un grand crapaud, & en conféquence il fut déclaré forcier & athée.

Le jéfuite Girard fut acufé d'avoir enforcelé la Cadière. Le curé Grandier d'avoir enforcelé tout un

L'ancien parlement défendit d'écrire contre Aristote

sous peine des galères.

Montécuculi chambellan, échanson du dauphin Francois, fut condamné comme séduit par l'empereur Charle-quint pour empoisonner ce jeune prince, parce qu'il se mélait un peu de chymie. Ces exemples d'absurdité & de barbarie sont innombrables. Qu'il foit permis de remettre ici fous les yeux ce que nous avons dit autrefois, que si on avait diféré les suplices de la plupart des hommes en place, un seul à peine aurait été exécuté. La raison en est que cette même nature humaine, si cruelle quand elle est échausée, revient à la douceur, lorsqu'elle se refroidit.

## ARTICLE VINGTIEME.

Destruction de la compagnie française des Indes.

A mort de Lalli ne rendit pas la vie à la compagnie des Indes: elle ne fut qu'une cruauté inutile. S'il est triste de s'en permettre de nécessaires, combien doit-on s'abstenir de celles qui ne servent qu'à faire dire aux nations voisines: ce peuple auparavant généreux & redoutable n'était en ce tems-là dangereux que pour ceux qui le servaient.

Ce fut depuis un graud problème à la cour, dans Paris, dans les provinces maritimes, parmi les négocians, parmi les ministres, s'il falait soutenir, ou abandonner ce cadavre à deux têtes qui avait fait également mal à la fois le commerce & la guerre, & dont le corps était composé de membres qui changeaient tous les jours. Les ministres qui penchaient vers le dessein de

lui ôter son privilège exclusif, employèrent la plume de monsieur l'abbé Morrelet, à la vérité docteur de sorbone, mais homme très instruit, d'un esprit net & méthodique, plus propre à rendre service à l'état dans des afaires sérieuses, qu'a disputer fur des fadaises de l'école. Il prouva que dans l'état où se trouvait la compagnie, il n'était pas possible de lui conserver un privilège qui l'avait ruinée. Il volut prouver aussi qu'il eut fallu ne lui en jamais donner. C'était dire en éset que les Francais ont dans leur caracière, & trop fouvent dans leur gouvernement quelque chose qui ne leur permet pas de former de grandes affociations heureuses; car les compagnies anglaise, hollandaise & même danoise prospéraient avec leur privilège exclusif. Il fut prouvé que les diférens ministères depuis 1725, jusqu'à 1769, avaient fourni à la compagnie des Indes aux dépens du roi & de l'état la somme étonnante de trois - cents - soixante & seize millions, sans que jamais elle eut pu payer ses actionnaires du produit de son commerce, comme on ne peut trop le redire.

Enfin le phantôme de cette compagnie, qui avait donné de si grandes espérances, sut anéanti. Il n'avait pu réussir par les soins du cardinal de Richelieu, ni par les libéralités de Louis XIV, ni par celles du duc d'Orléans, ni sous aucun des ministres de Louis XV. Il falait cent millions pour

Ini donner une nouvelle existence; & cette compagnie aurait encor été exposée à les perdre. Les actionnaires & les rentiers continuèrent à être payés sur la ferme du tabac; de sorte que si le tabac passait de mode, la banqueroute serait inévitable.

La compagnie anglaise mieux dirigée, mieux secourue par des flottes maîtresses des mers, animée d'un esprit plus patriotique, s'est vue au comble de la puissance & de la gloire qui peuvent etre passagères. Elle a eu auffi ses querelles avec les actionnaires & avec le gouvernement; mais ces querelles étaient des disputes de vainqueurs, qui ne s'acordaient pas sur le partage des dépouilles: & celles de la compagnie française ont été dés plaintes & des cris de vaincus, s'acusant les uns les autres de leurs infortunes, au milieu de leurs débris.

On a voulu, dans le parlement d'Angleterre, ravir au lord Clive & à les oficiers les richesses immenses aquises par leurs victoires. On a prétendu que tout devait apartenir à l'état & non à des particuliers; ainsi que le parlement de Paris semblait l'avoir préjugé. Mais la diférence entre le parlement d'Angleterre & celui de Paris était infinie, malgré l'équivoque du nom: l'un représentait légalement la nation entière, l'autre était un simple tribunal de judicature chargé d'enrégistrer les édits des rois. Le parlement anglais décida le vint-quatre Mai 1773, qu'il était honteux de redeman-

## 136 COMPAGNIE DES INDES.

der dans Londres, au lord (live & à tant de braves gens le prix légitime de leurs belles actions dans l'Inde: que cette bassesse ferait aussi injuste que si on avait voulu punir l'amiral Anson d'avoir fait le tour du globe en vainqueur: & qu'enfin le plus sûr, moyen d'encourager les hommes à servir leur patrie était de leur permettre de travailler aussi pour eux-mêmes. Ainsi il y eut en tout une disérence prodigieuse entre le sort de l'Anglais Clive & celui de l'Irlandais Lalli: mais l'un était vainqueur, & l'autre vaincu, l'un s'était fait aimer, & l'autre s'était fait détester.

De favoir à présent ce que deviendra la compagnie anglaise; de dire si elle établira sa puissance dans le Bengale, & sur la côte de Coromandel sur d'aussi bons fondemens, que les Hollandais en ont jetté à Batavia; ou si les Marates & les Patanes trop aguerris prévaudront contr'elle: si l'Angleterre dominera dans l'Inde comme dans l'Amérique septentrionale,... c'est ce que le tems doit aprendre à notre postérité. Ce que nous savons de certain jusqu'à présent, c'est que tout change sur la terre.



#### ARTICLE VINGT-ET-UNIEME.

De la science des Bracmanes.

L'Est une consolation de quiter les ruines de la compagnie française des Indes, l'échafaut sur lequel le meurtre de Lalli sut commis, & les malheureuses querelles de nos marchands & de nos oficiers. On fort avec plaisir d'un chaos si triste pour retourner à la contemplation philosophique de l'Inde, & pour examiner avec attention cette vaste & ancienne partie de la terre, que certainement les prévarications du jéfuite Lavaur, & les mensonges imprimés du jésuite Martin, & même les miracles atribués à François Xavera, apellé chez nous Xavier, ne nous feront jamais connaître.

C'est d'abord une remarque très-imporcante que Pythagore alla de Samos au Gange pour aprendre la géométrie il y a environ deux mille cinq-cents ans au moins, & plus de sept-cents ans avant notre ère vulgaire, si récemment adoptée par nous. Or certainement Pythagore n'aurait pas entrepris un si étrange voyage, si la réputation de la science des bracmanes n'avait été dès longtems établie de proche en proche en Europe, & si plusieurs voyageurs n'avaient déja enseigné la route.

On fait avec quelle lenteur tout s'établit ce ne sont pas des prêtres égyptiens qui auront d'abord couru dans l'Inde pour s'inftruire. Ils étaient trop infatués du peu qu'ils favaient. Leurs intrigues & leurs propres superstitions ocupaient toute leur vie sédentaire. La mer leur était en horreur; c'était leur typhon. Nul auteur ne parle d'aucun prêtre d'Egypte qui ait vovagé. Ennemis des etrangers, ils se seraient crus souillés de manger avec eux; il falait ou'un étranger le sit couper le prépuce pour être admis à leur parler. Un lévite n'était pas plus infociable.

Des pre- Il est vraisemblable que des marchands gaurs dans arabes furent les premiers qui passerent dans l'Inde, dont ils étaient voisins. L'intéet est plus ancien que la science. On alla chercher des épiceries pendant des siecles, avant de chercher des vérités.

Nous avons observé ailleurs que dans Ch. xxviij. l'histoire allégorique de Job, écrite en arabe V. 16. longtems avant le pentateuque, que ce Job parle du commierce des Indes, & de ses toiles veintes.

De Bacchus. Nous avons raporté que l'histoire de Bacchus, né en Arabie, était fort antérieure à Job. Son voyage dans l'Inde est aussi certain qu'une ancienne histoire peut l'être; mais il est encor plus certain que les Arabes chargerent cet événement de plus de fables qu'ils n'en mirent depuis dans leurs mille & une nuits. Ils firent de Bacchus un conquérant,

#### DES BRACMANES. 139

musicien, débauché, ivrogne, magicien & dieu. Des rayons de lumière lui fortaient de la tête. Une colonne de seu marchait devant son armée pendant la nuit. Il écrivait ses loix en chemin sur des tables de marbre. Il traversait à pied la mer rouge, avec une multitude d'hommes, de femmes & d'enfans. D'un coup de baguette, il faisait jaillir d'un rocher une fontaine de vin. Il arrêtait à la fois d'un seul mot la lune qui marche & le foleil qui ne marche pas. Toutes ces merveilles peuvent être des figures emblématiques; mais il est dificile d'en pénétrer le sens. C'est ainsi que longtems après, quand les Grecs ayant équipé un vaisseau pour aller trafiquer en Mingrelie, leurs prophètes embellirent cette entreprise utile, en y mêlant des oracles, des miracles, des dieux, des demi-dieux, des héros & des prostituées. Enfin des sages voyagèrent pour s'infruire.

Le premier qui soit connu pour être venu tre & de Pychercher la science dans l'Inde est l'un de thagore. ces anciens Zerdust que les Grecs apellaient Zoroastre. Le second est Pythagore. Monsieur Holwell nous assure qu'il a vu leurs noms confacrés dans les annales des bracmanes à la suite des nons des autres disciples venus à l'école de Bénarès fur la frontière septentrionale du Bengale. Ils ont aussi dans leurs registres le nom d'Alexandre; mais il est parmi les destructeurs, tout grand homme qu'il était : & les Pythagores

& les Zoroastres sont parmi les anciens précepteurs du genre humain qui étudièrent chez les bracmanes, & qui aporterent dans leur patrie le peu de vérités & la foule des

erreurs qu'ils avaient aprises.

Nous avons déja reconnu que l'arithmétique, la géométrie, l'altronomie étaient enseignées chez les bracmanes. Les douze signes de leur zodiaque & leurs vingt-sept constellations en étaient une preuve évidente.

De l'aftro-- nomic.

Les Bracmanes connaissaient la précession des équinoxes de tems immémorial, & ils se trompèrent bien moins que les Grecs dans leur calcul; car ce mouvement aparent des étoiles était chez eux, & est encor de cinquante-quatre secondes par an; desorte que cette période était pour eux de vingt-quatre mille ans, au lieu que les Grecs la firent de trente-six mille. Elle elt chez nous de vingt-cinq mille neuf-centvingtans; ainsi les bracmanes se raprochaient plus de la vérité que les Grecs qui vinrent longtems après eux.

Monsieur le Gentil, savant astronome, qui a demeuré quelque tems à Pondicheri. a rendu justice aux brames modernes qui ne sont que les faibles échos des premiers bracmanes. Il a très-ingénieusement résolu le problème de la durée du monde, fixée par ces anciens philosophes de l'Inde, à quatre millions trois cent vingt mille ans, dont il y a trois millions, huit cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent quatrevingt-un d'écoulés en l'an 1773 de notre ère. Ainsi notre monde n'aurait plus que quatre cent vingt-deux mille cent dix-neuf ans à subsister.

Monsieur Le Gentils'est très-bien apperçu que ce nombre qui semble prodigieux, & qui n'est rien par raport au tems nécessairement éternel, n'est qu'une combinaison des révolutions de l'équinoxe à peu près comme la période julienne de Jules Scaliger, qui est une multiplication des cycles du soleil par ceux de la lune & par l'indiction.

Mais en même tems monsieur Le Gentil a reconnu avec admiration la science des bracmanes, & l'immensité des tems qu'il falut à ces Indiens pour parvenir à des connaissances dont les Chinois même n'ont jamais eu l'idée, & qui ont été inconnues à l'Egypte & à la Caldée qui enseigna l'Egypte.

Egyptum docuit Babilon , Egyptus Achivos.



# ARTICLE VINGT-DEUXIEME.

De la religion des bracmanes, & surtout de l'adoration d'un seul Dieu.

Le gouvernement chinois acusé d'athéisme.

LA théogonie des bracmanes s'enfonce dans des tems qui doivent encor plus étonner l'espèce humaine dont la vie n'est qu'un instant.

De mcfdems Dow

Monsieur Dow, monsieur Holwell sont & Holwell, d'accord dans l'exposition de cette antique théogonie (x). Tous deux savaient la langue sacrée du hanscrit, ou sanscrit: tous deux avaient demeuré longtems dans le Bengale, où la premiere école des bracmanes fubliste encor.

> Ces deux hommes, également utiles à l'Angleterre par leurs services, & au genre humain par leurs découvertes, conviennent de ce que nous avons dit & de ce que nous ne pouvons trop répéter, que les bra-

<sup>(</sup>x) On en trouvera quelque chose dans l'essai sur l'histoire générale des maurs de l'esprit des nations : mais c'est furtout chez messieurs Holmell & Dow qu'il faut s'instruire. Consultez aussi les judicieuses réflexions de monsieur Sinner, dans son essai sur les dogmes de la métempsycose & du purgatoire.

mes ont conservé des livres écrits depuis près de cinq mille années, lesquels prouvent nécessairement une suite prodigieuse de

siecles précédens.

Que les Indiens avent roujours adoré un seul Dieu, ainsi que les Chinois, c'est une vérité incontestable. On n'a qu'à lire le pre- De l'ancien mier article de l'ancien shafta traduit par livre du monsieur Holmell. La fidélité de la traduc-chastabad. tion est reconnue par monsieur Dow. & cet aveu a d'autant plus de poids que tous deux diférent sur quelques autres articles; voici cette profession de foi: nous n'avons point fur la terre d'hommage plus antique rendu à la divinité.

" Dieu est celui qui fut toujours: il créa tout ce qui est; une sphère parfaite, sans commencement ni fin, est sa faible image. Dieu anime & gouverne toute la création par la providence générale de ses principes invariables & éternels. Ne sonde point la nature de l'existence de celui qui fut toujours: cette recherche est vaine & criminelle: c'est assez que jour par jour & nuit par nuit ses ouvrages t'annoncent sa sagelle, sa puissance & sa miséri-

corde. Tache d'en profiter.,,

Quand nous écririons mille pages fur ce simple passage, selon la méthode de nos commentateurs d'Europe, nous n'y ajouterions rien: nous ne pourions que l'afaiblir. Qu'on songe seulement que dans le tems où ce morceau sublime sut écrit, les habi-

tans de l'Europe, & qui sont aujourd'hui si supérieurs au reste de la terre, disputaient leurs alimens aux animaux, & avaient à peine un langage groffier.

Les Chinois étaient, à peu près dans ce tems, parvenus à la même doctrine que les Indiens. On en peut juger par la déclaration de l'empereur Kam-hi; tirée des anciens livres, & raportée dans la compilation de Du Halde (y).

" Au vrai principe de toutes choses.

, Il n'a point eu de commencement, & , il n'aura point de fin. Il a produit toutes choses dès le commencement. C'est lui qui les gouverne & qui en est le véritable seigneur. Il est infiniment bon;

infiniment juste; il éclaire, il foutient, il règle tout avec une suprême autorité

& une souveraine justice.,

Que le gouvernement chinois a connu un feul Dieu.

L'empereur Kien - long s'exprime avec la même énergie dans fon poëme de Moukden, toujours re composé depuis peu d'années. Ce poëme est simple: il célèbre sans enthousiasme les bienfaits de Dieu & les beautés de la nature. Combien d'ouvrages moraux la Chine n'a-t-elle pas de ses premiers empereurs! Confucius était vice-roi d'une grande province. Avons-nous, parmi-nous, beaucoup d'hommes pareils?

> Quand le gouvernement chinois n'aurait montré d'autre prudence que celle d'adorer

<sup>(</sup>y) Page 41, édition d'Amsterdam.

un seul Dieu sans superstition, & de contenir toujours les bonzes aux rêveries desquels il abandonne la populace, il mériterait nos plus fincères respects. Nous ne prétendons point inférer de-là que ces nations orientales l'emportent fur nous dans les sciences & dans les arts; que leurs mathématiciens avent égale Archimede & Newton; que leur architecture soit comparable à saint Pierre de Rome, à saint Paul de Londres, à la façade du Louvre; que leurs poemes aprochent de Virgile & de Racine ; que leur musique soit aussi savante, aussi harmonieuse que la nôtre. Ces peuples seraient aujourd'hui nos écoliers en tout; mais ils ont été en tout nos maîtres.

Les monumens les plus irréfragables sur l'unité de Dieu qui nous restent des deux nations les plus anciennement policées de la terre, n'ont pas empèché nos disputeurs de l'occident de donner à des gouvernemens si sages le nom ridicule d'idolâtres. Ils étaient bien loin de l'être; & il faut avouer, avec le pere le Comte, qu'ils ofraient à Dieu un culte pur dans les plus anciens tem-

ples de l'univers.

C'est ainsi que les premiers Persans adorèrent un seul Dieu, dont le seu était l'emblême, comme le savant Hyde l'a démontré dans un livre qui méritait d'ètremieux digéré.

C'est ainsi que les Sabéens reconnurent aussi un Dieu suprème, dont le soleil & les étoiles étaient les émanations, comme le

Fragm, fur l'Inde,

145

prouve le fage & méthodique Salles, le feut bon traducteur de l'alcoran.

Les Egyptiens, malgré la confécration de leurs bœufs, de leurs chats, de leurs finges, de leurs crocodiles & de leurs oignons, malgré leurs fables d'Ishet, d'Ofreth & de Typhon, adorèrent un Dieu faprème, défigné par une sphère posée sur le frontispice de leurs principaux temples. Les mystères d'Egypte, de Thrace, de Grèce, de Rome, eurent tonjours pour objet l'adoration d'un scul Dieu.

Nous avons raporté ailleurs mille preuves de cette vérité évidente. Les Grecs & les Romains, en adorant le Dieu très - bon & très-grand, rendaient aussi leurs hommages à une foule de divinités secondaires; mais nous répéterons ici qu'il est aussi abfurde de leur reprocher l'idolàtrie, parce qu'ils reconnaissaient des ètres supérieurs à l'homme, & subordonnés à Dieu, qu'il serait injuste de nous acuser d'être idolâtres, parce que nous vénérons des saints (2).

Les métamorphoses d'Ovide n'étaient point la religion de l'empire romain; & ni la fleur

<sup>[2]</sup> Que pouraient en éfet penser des Chinois, des Tartares, des Arabes, des Persans, des Turcs, s'ils voyaient tant d'églises dédiées à St. Janvier, à St. Antoine, à St. François, à St. Fiacre, à St. Roch, a Ste. Claire, à Ste. Ragonde, & pas une au maître de la nature, à l'essence suprème & universelle par qui nous vivons.

des saints, ni le pensez - y bien, ne sont la re-

ligion des sages chrétiens.

Toutes les nations ont toujours élevé les unes contre les autres des acusations fondées sur l'ignorance & sur la mauvaise foi. On a hautement imputé l'athéisine au gouvernement chinois; & les ennemis des jésuites les ont acusés à Paris & à Rome de fomenter l'athéisme à Pekin. Il v a sans Des athées. doute à la Chine & dans l'Inde comme ailleurs des philosophes, qui, ne pouvant concilier le mal physique & le mal moral, dont la terre est inondée, avec la croyance d'un Dieu, ont mieux aimé ne reconnaître dans la nature qu'une nécessité fatale. Les athées font par-tout; mais aucun gouvernement ne le fut par principe, & ne le sera jamais: ce n'est l'intérêt ni des royaumes, m des républiques, ni des familles; il faut un frein aux hommes.

D'autres jésuites, missionnaires aux In- Des jésuites. des, moins éclairés que leurs confrères de la Chine, & foldats crédules n'a guères d'un despote artificieux, ceux-là ont pris les brames, adorateurs d'un seul Dieu, pour des idolâtres. Nous avons déja vu avec quelle simplicité ils croyaient que le diable était Du diable. un des dieux de l'Inde. Ils l'écrivaient à notre Europe; ils le perfuadaient dans Pondicheri, dans Goa, dans Diu, à des marchands plus ignorans qu'eux. L'idée d'adorer le diable n'est jamais tombée dans la tête d'aucun homme, encore moins d'un

bracmane, d'un gymnosophiste. Nous ne pouvons ici adoucir les termes: il faut avoir bien peu de raison & beaucoup de hardiesse pour croire qu'il soit possible de prendre pour son dieu un être qu'on supose condamné par Dieu même à des suplices & à des oprobres éternels, un phantôme abominable & ridicule ocupé a nous faire tomber dans l'abîme de ses tourmens. Recherchons dans la mythologie indienne ce qui peut avoir donné un prétexte à l'ignorance de calomnier si brutalement l'antiquité.

## ARTICLE VINGT-TROISIEME.

De l'ancienne mythologie philosophique avérée, des principaux dogmes des anciens bracmanes sur l'origine du mal.

Es anciens bracmanes sont, sans contredit, les premiers qui oserent examiner pourquoi sous un Dieu bon il y a tant de mal sur la terre. Et ce qui est très - remarquable, e'est que ces mêmes philosophes qu'on dit avoir vécu dans la tranquilité la plus heureuse, & dans une apathie uniquement animée par l'étude, surent les premiers qui se fatiguèrent à rechercher l'origine d'un malheur qu'ils n'éprouvaient gueres. Ils virent des révolutions dans le nord

de l'Inde, des crimes & des calamités amenées par ces peuples inconnus qui n'avaient pas même alors de nom, & que les luifs dans des tems plus récens, apellèrent Gog & Magog; termes qui ne pouvaient avoir aucune acception précise chez un peuple si ignorant.

Les crimes & les calamités des nations barbares, voisines de l'Inde, & probablement des provinces de l'Inde meme, toutes les misères du genre - humain, durent pénétrer profondément des esprits philosophiques. Il n'est pas étonnant que les inventeurs de tant d'arts & de ces jeux qui exercent & qui fatiguent l'esprit humain, ayent voulu sonder un abime que nous creufons encor tous les jours, & dans lequel nous nous perdons.

Peut-être était-il convenable à la faiblesse humaine de penfer qu'il n'y a du mal fur la terre que parce qu'il est impossible qu'il n'y en ait pas; parce que l'Etre parfait & universel ne peut rien faire de parfait & d'universel comme lui, parce que des corps sensibles sont nécessairement soumis aux soufrances physiques; parce que des êtres qui ont nécessairement des désirs out aussi nécessairement des passions, & que ces passions ne peuvent être vives lans être funestes.

Cette philosophie semblait devoir être d'autant plus adoptée par les bracmanes, que c'est la philosophie de la résignation.

#### ORIGINE DU MAL.

Et les bracmanes dans leur apathie femblaient les plus résignés des hommes.

Mais ils aimèrent mieux donner l'essor à leurs idées métaphysiques que d'admettre le système de la nésessité des choses; système embrassé par tant de grands génies, mais dont l'abus peut conduire à cet athéisme qu'on a reproché à beaucoup de Chinois, & dont nos philosophes d'Europe sont en. cor aujourd'hui si soupconnés (a).

anges chez les bracma-

Chûte des Les premiers bracmanes imaginerent donc une fable très-ingénieuse & très-hardie, qui semblait justifier la providence divine, & rendre raison du mal phisique & du mal moral. Ils suposerent que l'être suprême n'avait créé d'abord que des êtres presque semblables à lui, ne pouvant rien former qui l'égalât. Il forma ces demi-dieux, ces génies, debta, auxquels les Perses donnèrent depuis le nom de péris, ou féris, d'où vient le mot de fee. Nous n'avons pas de terme pour exprimer ce que les anciens entendaient précisément par demi-dieux en Asie, & même en Grèce & à Rome. Nous employons le mot d'ange qui ne signifie que

<sup>[</sup>a] L'auteur des recherches philosophiques sur les Egyptiens & fur les Chinois raporte [ Tome 2. pag 93. ] que le minime Mersenne, colporteur des rêveries de Descartes, écrivit dans une de ses lettres qu'il y avait soixante-mille athées dans Paris de compte fait, & qu'il en connaissait douze dans une feule maison. La pelice suprima cette lettre pour l'honneur du corps.

messager; & nous avons atribué mille faits miraculeux à ces messagers divins, dont il est parlé dans la fainte écriture : tant les hommes ont aimé également à la fois la vérité & le morveilleux (b).

Ces demi-dieux, ces génies, ces debta inventés dans l'Inde, requrent la vie longtems avant que l'Eternel créat les étoiles, les planètes & notre terre. Dieu tenait lieu de tout, avec les debta, qui partageaient autour de lui sa béatitude. Voici comme l'ancien livre atribué a Brama lui - même s'exprime.

"L'Eternel... absorbé dans la contem- Pallage de plation de son essence, résolut de com- shafta."

" muniquer quelques rayons de sa grandeur , & de sa félicité à des êtres capables de

, sentir & de jouir . . . ils n'existaient pas

encor. Dieu voulut, & ils furent.

Il faut avouer que ces mots, ce tour de phrase, cette exposition sont sublimes, & qu'on ne peut disputer sur ce passage com-

<sup>(</sup>b) Aggelos, chez les Grees, ne signifiait que mes-sager. Tous les commentateurs de la sainte écriture conviennent que les meleachim hébreux, qu'on a traduit par aggeloi, angeli, anges, n'ont été connus que larsque les juifs furent captifs chez les Babyloniens. Rapbael n'est nommé que dans le livre de Tobie, & Tobie etait captif en Médic. Michel & Gabriel ne se trouvent pour la première fois que dans Daniel. C'est par ces recherches qu'on parvient à découvrir queique chose dans la fination des idées anciennes.

me Boileau disputa contre l'éveque d'Avranche & contre Le Clerc sur cet endroit de la Genèse: il dit que la lumière se fasse, Es la lumière se sit (c).

Quoiqu'il en soit, les debta, ces savoris de Dieu, abusant de leur bonheur & de leur

dement avant que Huet fut évêque. Celui - ci répondit la-

<sup>(</sup>c) Longin, ancien rhéteur gree ataché à Zénobie, reine de Palmire, dit dans son traité du sublime chap. 7. Moife législateur des juifs, qui n'était pas fans-doute ,, un homme ordinaire, ayant fort bien concu la grandeur .. & la puissance de Dieu, l'a exprimée dans toute sa di-,, gnité au commencement de les loix par ces paroles : Dieu dit, que la lumière se fasse, & la lumière se fit; que ,, la terre se faffe , es la terre se fit. ,, Il faut que Longin n'ent pas lu le texte de Moife, puisqu'il l'altère & qu'il l'alonge. On sait qu'il n'y a point, que la terre se fasse & la terre se fit. La création est fans-donte lublime: mais le récit de Moise est très-simple, comme le stile de toute la Genèse l'est & le doit être. Le sublime est ce qui s'élève, & l'histoire de la Genèse ne s'élève jamais. On y raconte la production de la lumière, comme tout le reste, en répétant toujours la même formule; & la terre était informe & vide, & les ténèbres étaient sur la superficie de l'abime, & le vent de Dieu souflait sur les caux, & Dieu dit que la lumière se fasse, & la lumière se fit, & il vit aue la lumière était bonne; & il divisa la lumière des ténèbres, & il appella la luniière jour, & il fut fait un jour le soir ET le matin. Dieu dit aussi que le firmament se fasse au nzilicu des caux; & qu'il divise les caux des eaux; & Dieu sit le sirmament, & il divisa les caux sous le sirmament des eaux sur le firmament; & il apella le firmament ciel; & il fut fait un second jour le soir & le mutin &c. & Dieu dit, que les eaux qui sont sous le cicl se rassemblent en un seul lieu, & que l'aride paraisse; & il fut fait ainsi. Et Dicu apella la terre l'aride, & il apella l'affemblage des euux la mer, S' il vit que cela était bon. Il est de la plus grande évidence que tout est également simple & uniforme dans ce récit, & qu'il n'y a pas un mot plus sublime qu'un autre. Ce fut le sentiment de Huet. Boilean le combattit ru-

liberté (d). se révoltèrent contre leur créateur. Une partie de cette fable fut sans doute l'origine de la guerre des géants contre les dieux, des atentats de Typhon contre Ishet & Oshiret, que les Grecs apellèrent Ilis & Oliris, & de la rebellion éternelle d'Arimane contre son créateur, Orofinade, ou Oromase chez les Perses. On sait aisez que la fable se propage plus aisément, & plus loin que la vérité. Les extravagances théologiques des Indiens firent plus de progrès chez leurs voilins que leur géométrie.

Il ne paraît pas que les Syriens ayent jamais rien adopté de la théologie indienne. Ils avaient leur Aitarté, leur Moloc, leur Adonis ou Adoni: ils n'entendirent jamais parler en Syrie de la révolte des debta dans le ciel. Le petit peuple juif n'en fut un peu informé que vers le premier siècle de notre ère; lorsque dans la foule de mille écrits chûte des apocriphes on en supofa un qu'on ofa atri-anges chez buer à Enoc, septième homme après Adam.

vamment, & Boileau se tut quand Huet fut promu à un évêché. Le Clerc ayant soutenu l'opinion de Huet & n'étant point évêque, Boileau tomba plus rudement encor

fur Le Clerc qui lui répondit de même.

<sup>(</sup>d) Cet abus énorme de la liberté, cette révolte des favoris de Dieu contre leur maitre pouvait éblouir, mais ne resolvait pas la question: car on pouvait toujours demander, pourquoi Dieu donna à ses favoris le pouvoir de l'ofenser? pourquoi il ne les nécessita pas à une heureuse impuissance de mal faire? Il est démontré que cette dificulte est infoluble.

## 154 ORIGINE DU MAE.

On fait dire à ce septième homme que les auges firent autresois une conspiration; mais c'était pour coucher avec des filles. Le prétendu Enoc nomme les anges coupables; il ne nomme point leurs maîtresses. Il se contente de dire que les géants naquirent de leurs amours (e). L'apôtre saint Judde ou Juda, ou Lebee ou Tebeus, ou Thadeus, cite ce saux Enoc comme un livre canonique dans la lettre qui lui est atribuée, sans qu'on sache à qui elle est adressée. Saint Judde dans cette lettre parle de la désection des anges.

Chap. 1.

Voici les paroles: "or je veux vous faire, fouvenir de tout ce que vous savez, que, Jésu, sauvant le peuple de la terre d'E-

, gypte, détruisit ensuite ceux qui ne cru-

,, rent pas, & qu'il retient dans des chai-,, nes éternelles & dans l'obscurité les anges

", qui n'ont pas gardé leur principauté,

, mais qui ont quité leur domicile.,,

Et dans un autre endroit, en parlant de méchans: "ce sont des nuées sans eau; des ,, arbres d'automne sans fruit, deux sois

<sup>(</sup>e) Don Calmet était persuadé de l'existence de cette race de géans, comme de celle des vampires. Il se prévaut fur-tout dans sa dissertation sur cette matière, de la découverte que sit en 1613 un sameux chirurgien très-inconnu. Il trouva, dit Colmet, le tombeau & les os du roi Teutoboc qui avait trente pieds de long & douze pieds d'une épaule à l'autre: c'était en Dauphiné près de Montrigaut. Ce roi Teutoboc descendait évidemment des anges qui daignèrent faire des ensans aux filles.

# RÉVOLTE DES ANGES. 155

morts & déracinés; des flots de la mer Chap. I. v. agitée, écumant ses consusions; des étoi- v. 13 & 14.

les errantes, à qui la tempête des tenèbres est réservée pour l'éternité. Or c'est

d'eux qu'a prophétisé Enoc le septième

, après Adam.

On s'est donc servi, dans notre occident, d'un livre apocriphe pour fonder la chute des anges, la premiere cause de la chute de l'homme. On a corompu aussi le sens naturel d'un passage d'Isuie pour transformer le premier des anges en diable, en tordant singulièrement ces paroles: comment es-tu tombé du ciel, Luciser? Il est vrai que notre populace apelle notre diable Lucifer; mais le mot Lucifer n'est point dans Isaie: c'est Hélel: c'est l'étoile du matin; c'est l'étoile de Vénus; c'est une métaphore dont Isaie se sert pour exprimer la mort du roi de Babylone: comment as-tu pu mourir, malrié de Lucifer. tes muzettes? comment es-tu conché avec les Isaie Ch. 14. vers? comment es-tu tombée, étoile du matin? Les commentateurs figuristes ont imaginé cette équivoque pour faire acroire que le diable Luciser est tombé du ciel; & cette erreur s'est longtems soutenue (f).

Mais la vérité est qu'il n'a jamais été question d'un génie, d'un demi-dieu, d'un ange, précipité du ciel que dans le shafta des

<sup>(</sup>f) Voyez l'article BEKER dans les questions sur l'Enevelopédie.

des bracma-

bracmanes. Ni Lucifer, ni belzébut, ni satan n'étaient son nom. Il s'appellait Moisasor: c'était le chef de la bande rebelle; il devint diable, si on veut, avec sa suite: il fut du moins damné en éfet. L'Eternel le précipita dans le vaste cachot de l'ondéra; mais il ne fut point tentateur; il ne vint point exciter les hommes au péché. Car ni les hommes, ni la terre n'existaient Purgatoire alors. Dieu l'enferma dans ce grand enfer de l'ondéra lui & les siens pour des milliers de monontours. Or il faut savoir qu'un monontour est une période de quatre cent vingt-six millions d'années. Chez nous, Dieu n'a pas encor pardonné au diable; mais chez les Indiens Moisasor & sa troupe obtinrent leur grace au bout d'un monontour. Ainsi l'enfer de l'ondéra n'avait été à proprement parler qu'un purgatoire (g).

> Alors Dieu créa la terre & la peupla d'animaux. Il y fit venir les délinquans dont il adoucit les peines. Ils furent changés d'abord en vaches. C'est depuis ce tems que les vaches sont si sacrées dans la presqu'isse de l'Inde, & que les dévots n'v mangent aucun animal. Ensuite les anges pénitons furent changés en hommes, & distingués en quatre castes. Comme coupables, ils

<sup>(</sup>g) Vous retrouvez le purgatoire chez les Egyptiens, vous le retrouvez très-expressement dans le sixième chant de l'énéide. Nous avons tout pris des anciens, presque fans exception.

aportèrent dans ce monde le germe des vices: comme punis, ils aportèrent le principe de tous les maux physiques : voilà l'o-

rigine du bien & du mal.

On reprochera peut-être à ce système que les animaux, n'ayant point péché, font pourtant aussi malheureux que nous, qu'ils se dévorent tous les uns les autres, qu'ils font mangés par tous les hommes, excepté par les brames. C'eut été une faible objection du tems qu'il y avait des Cartésiens.

Nous n'entrerons point ici dans les disputes des théologiens de l'Inde sur cette origine du mal. Les prêtres ont disputé partout; mais il faut avouer que les querelles des brames ont été toujours paisibles.

Des philosophes pouront s'étonner que des géomètres, inventeurs de tant d'arts, ayent forgé un système de religion, qui quoiqu'ingénieux, est pourtant si peu raisonnable. Nous pourions répondre qu'ils avaient à faire à des imbéciles; & que les prêtres caldéens, persans, égyptiens, grecs, romains, n'eurent jamais de système ni mieux lié, ni plus vraisemblable.

Il est absurde sans doute de changer des êtres célestes en vaches; mais on voit chez toutes les nations policées & favantes la plus méprisable folie marcher à côté de la plus respectable sagesse. Les vaisseaux d'Enée changés en nymphes chez les Romains, la fille d'Inachus devenue vache chez les

# 158 RÉVOLTE DES ANGES.

Grecs, & de vache devenue étoile, valent bien les debta changés en vaches & en hommes. Milton n'a-t-il pas, chez un peuple à jamais célèbre pour les sciences exactes, transformé notre diable en crapaud, en cormoran, en serpent? quoique la sainte écriture dise positivement le contraire (b). De pareilles niaiseries eurent cours par tout, hors chez les sages Chinois & chez les Scythes, trop simples pour inventer des sables.

L'antre de Trophonius fut plus respecté en Grèce que l'académie: les augures à Rome eurent plus de crédit que les Scipions. La fable s'établit d'abord; ensuite vient la vérité, qui voyant la place prise est trop heureuse de trouver un azile obscur chez les sages.

[b] Or le serpent était le plus fin de tous les animaux



# ARTICLE VINGT-QUATRIEME.

De la métempsycose.

E dogme de la métempsycose suivait naturellement de la transformation des génics en vaches, & des vaches en hommes.

Des gens qui avaient été demi-dieux dans le ciel pendant des siècles innombrables, ensuite damnés dans l'ondéra pendant quatre cent vingt-six millions de nos années solaires, puis vaches douze ou quinze ans, & enfin hommes quatre-vingts ans tout au plus, devaient bien être quelque chose, quand ils cessaient d'être hommes. N'être rien du tout semblait trop dur. Les brac- De l'ame manes croyaient qu'on avait une ame dans chez les l'Inde aussi bien que par tout ailleurs, sans être plus instruits que le reste du genre humain de la nature de cet être; sans savoir s'il est une substance ou une qualité; sans examiner si Dieu peut animer la matière; sans rechercher si, tout venant de lui, il ne peut pas communiquer la pensée à des organes formés par lui; en un mot, sans rien savoir. Ils prononçaient vaguement & au hazard le nom d'ame, comme nous le prouonçons tous. Et puisqu'il est plus aife à tous les hommes d'imaginer que de raisonner, ils se figurèrent que l'a-

les veuves fe brûlent.

me d'un homme de bien pouvait passer dans le corps d'un perroquet ou d'un docteur, d'un éléphant ou d'un raïa; ou même retourner animer le corps du défunt dans Pourquoi le ciel sa première patrie. C'est pour revoir cette patrie que tant de jeunes veuves se sont jetées dans le bucher enflammé de leurs maris, & souvent sans les avoir aimés. On a vu dans Bénarès des disciples de brames, & jusqu'à des brames même, fe brûler pour renaître bienheureux. C'est aisez qu'une femme sensible & superstitieuse, comme il y en a tant, se soit jetée dans les flammes d'un bucher, pour que cent femmes l'aient imitée; comme il fufit qu'un faquir marche tout nud, chargé de fers & de vermine pour qu'il ait des disciples (i).

Le dogme de la métempsycose était d'ailleurs très-spécieux & même un peu philofophique. Car, en admettant dans tous les animaux un principe moteur, intelligent, (chacun en raison de ses organes) on suposais

<sup>[</sup>i] Nous lisons dans la relation des deux Arabes qui voyagèrent aux Indes & à la Chine dans le neuvième siècle de notre ère, qu'ils virent sur les côtes de l'Inde un faquir tout and chargé de chaînes, ayant le visage tourné au foleil, les bras étendus, les parties viriles enfermées dans un étui de fer, & qu'au bout de feize ans en repassant au même endroit ils le virent dans la même-

posait que ce principe intelligent étant distingué de sa demeure, ne périssait point avec elle. Cette ame était faite pour un corps, disaient les Indiens; donc elle ne pouvait exister que dans un corps. Si, apres la dissolution de son étui, on ne lui en donne pas un autre, elle devient entièrement inutile. Il falait en ce cas que Dieu fût continuellement occupé à créer de nouvelles ames. Il se délivrait de ce soin en faisant servir les anciennes. Il en créait de nouvelles, quand les races se multipliaient. Le calcul était bon jusques-là; mais lorsque les races diminuaient, il se trouvait une grande dificulté. Que faisait-on des ames qui n'avaient plus de logement (k)? Il n'était guères possible de bien répondre à cette objection; mais quel est l'édifice bâti par imagination humaine qui n'ait des murs qui écroulent?

La doctrine de la métempsycose eut cours dans toute l'Inde, & autant au-delà du Gange que vers le fleuve Indus. Elle s'étendit La metentjusqu'à la Chine chez le peuple gouverné braffée par par les bonzes; mais non pas chez les colao le populace & chez les lettrés gouvernés par les loix. à la Chine. Pythagore, après une longue suite de siècles, l'ayant aprise dans la presqu'isse de l'Inde, put à peine l'établir à Crotone. Aparemment qu'il trouva la grande Grèce atachée

<sup>[ &</sup>amp; ] Voyez le catéchisine des bracmanes, article 25. Fragm. Jur l'Inde.

162 MÉTEMPSYCOSE.

à d'autres fables; car chaque peuple avait la sienne.

Les Egyptiens inventèrent une autre folie; ils imaginerent qu'ils ressusciteraient au bout de trois mille ans : & même enfin trouvant le terme trop éloigné, ils obtinrent de leur choen, de leurs prêtres, que leurs ames rentreraient dans leurs corps après dix siècles de mort seulement. Dans cette douce espérance ils essayèrent de ne perdre de leur corps que le moins qu'ils pouraient. L'art d'embaumer devint le plus grand art de l'Egypte. Une ame, à la vérité, devait être fort embarassée de se trouver sans ses entrailles & sans sa cervelle que les embaumeurs avaient arachées: mais les dificultés n'arêtent jamais les systèmes. Nous avons bien eu parmi nous un philosophe qui a dit que nous ressusciterions sans derrière.

Etrange idée d'un philofophe.

Platon enfin, qui avait puisé quelques idées dans Pithagore & dans Timée de Locre, admit la métempsycose dans son livre d'une république chimérique, & dans son dialogue non moins chimérique de Phédre. Il semblerait que Virgile crut a ce système dans son sixième chant, s'il croyait quelque chose.

Métempfycofe dans Virgile.

O Pater! anne aliquas ad calum hinc ire putandum est.

Sublimes animas, iterumque ad tardu reverti

Corpora? Qua lucis miseris tam diru cupido est?

Quel défir insensé d'aspirer à renaitre!

D'afronter tant de maux, pour le vain plaisir d'être?

De reprendre sa chaîne, & d'éprouver encor

Les chagrins de la vie & l'horreur de la mort?

# MÉTEMPSYCOSE. 163

On prétend que les Gaulois, les Celtes, avaient adopté la croyance de la métempsycose, quoi qu'ils ne connussent ni le léthé de Virgile ni les embaumemens de l'Egypte. César dit dans ses commentaires: ils pensent que les ames ne meurent point, mais qu'elles passent d'un corps à un autre. Cette idée, selon eux, inspire un courage qui fait mépriser la mort.

Mais César qui était Epicurien, ne croyant point à l'immortalité de l'ame, avait encor plus de courage que les Gaulois. Que César ait eu tort, & que les Gaulois aient eu raison, il est toujours indubitable que les Indiens sont les inventeurs de la métempsycofe, & les premiers auteurs de la théologie.

Il nous semble que c'est un grand Thibet que la sublime folie de la métempsycose a produit le plus grand éfet. Les lamas ont su persuader aux Tartares de ce pays, que leur grand prêtre était immortel, & la populace qui croit tout le croit encor. Le fait est que les lamas eux-mêmes étant imbus de l'idée fantasque que l'ame de leur pontife pasfait dans l'ame de son successeur, ils ont enté fur cette absurdité sacrée une autre folie plus respectée encor du peuple, c'est que ce grand lama ne meurt jamais. On a vu ailleurs des opinions si bizares qu'un homme sage est en doute de savoir dans quel pays le bon sens a été le plus outragé. Optimus ille est qui minimis urgetur.

Du grand

## ARTICLE VINGT-CINQUIEME.

D'une trinité reconnue par les brames. De leur prétendue idolâtrie.

PErsonne ne doute aujourd'hui que les bracmanes & leurs successeurs n'ayent toujours reconnu un Dieu suprême, créateur, conservateur, rémunérateur, punisseur & miféricordieux. Ces idolâtres, dit le jésuite Bouchet (1), reconnaissent un Dieu infiniment parfait, qui existe de toute éternité, Es qui renferme en soi les plus excellens attributs. Ensuite pour prouver qu'ils sont idolâtres, il dit que, selon eux, il y a une distance infinie entre Dieu Es tous les êtres, Es qu'il a créé des substances intermédiaires entre lui & les hommes. Le jésuite Bouchet n'est ni conséquent ni poli: il veut empêcher les brames d'ériger des temples à ces êtres subalternes supérieurs à l'homme, tandis que ces brames permettaient aux jésuites de bâtir des chapelles à Ignace & à Xavier, de baifer à genoux le prétendu cadavre de Xavier, de l'invoquer, & d'ofrir de l'encens à ses os vermoulus. Certes, si on avait demandé dans Goa à un voyageur chi-

<sup>[1]</sup> Recueil IXe. page 6

nois, quel est l'idolâtre ou de ce jésuite ou de ce brame, il aurait répondu, en jugeant

selon les aparences, c'est ce jésuite.

Tout le monde convient que les brames reconnurent toujours une espèce de trinité sous un Dieu unique. Il paraît qu'en ce point les théologiens des côtes de Malabar & de Coromandel diférent de ceux qui habitent vers le Gange & de l'ancienne école de Bénarès, mais où sont les théologiens qui s'acordent? tous admettent trois dieux sous un seul Dieu. Ces trois dieux sont brama, vishnou & sib. Mais ces trois dieux sont-ils des substances distinctes, ou simplement des attributs du grand Dieu créateur? c'est sur quoi les brames disputent.

Ils ne conviennent guères que sur le dogme de la création. Toutes les sectes & toutes les castes rassemblées une sois l'an dans le fameux temple de Jaganat, entre Orixa & le Bengale, y viennent célébrer le jour où le monde sut tiré du néant par la seule pensée de l'Eternel. C'est cette sete surtout que nos missionnaires ont apellée la

grande fête du diable.

Les bracmanes réprésentèrent Dieu sous trois emblèmes. Brama & le dieu créateur; vishnou, ou bien vithnou, ou bichaou, est le dieu conservateur qui s'est incarné tant de sois; sib est le dieu miséricordieux. D'autres théologiens indiens tres-anciens l'apellent le dieu destructeur, tant il est di-

Trinité in-

ficile à ceux qui osent dogmatiser sur la nature divine de s'acorder ensemble.

Nous n'avons pas affez de monumens de l'antiquité pour ofer afirmer que l'Iss, l'Ofiris & l'Horus des Egyptiens soient une copie de la trinité indienne. Nous ne déciderons pas si les trois freres Jupiter, Neptune & Pluton, qui se partagèrent le monde, sont une sable imitée d'une autre sable. Nous répéterons seulement ici combien le nombre trois sut toujours mystérieux dans l'antiquité. Il semblait que dans l'orient un secret instinct eut pressent quelques idées imparsaites d'une vérité encore ignorée.

Un dien à quatre tetes.

Mais, comme tout se contredit chez les hommes, on ajouta bientot une quatrieme personne aux trois autres. Cette quatrième personne est Routren selon plusieurs docteurs, le dieu destructeur, celui que le grand Origène (m) apelle le dieu suplantateur.

On voit encor dans quelques anciens temples des bracmanes, cette repréfentation des quatre attributs de Dieu, figurée par

<sup>[</sup>m] Origène dans la réfutation qu'il publia de Celse après la mort de ce philosophe, assure que les conjurations de la magie ne peuvent réussir que quand le magicien se fert des noms propres convenables; que si l'on fait une conjuration par le nom de dieu suplantateur, destructeur, ou même par des noms traduits d'après les noms d'Adonai & de Sabaoth, on n'opéra rien; mais que si on se sert des noms propres siriaques Adonai, Sabaoth, la cérémonie magique aura son plein & entier éfet. Origène contre Celse. Article 24 of article 162.

quatre têtes sous une même couronne; & c'est cet emblême de la divinité unique & multiforme, que nos aumôniers de vaisseau ne manquerent pas de prendre pour le diable des qu'ils furent descendus à terre.

Nous rechargerons point cet abrégé de toutes les superstitions indiennes, mêlées dans ce pays comme dans d'autres avec la connaissance d'un être suprème. Nous ne parlerons point des mille noms de Dieu, des voyages de Dieu en homme sur la terre, des oracles, des prodiges, & de toutes les folies qui ont partout deshonoré la sagesse. Nous ne prétendons point faire la somme de la théologie des Gangarides.

Mais n'oublions pas d'observer que l'amour est un de leurs dieux; il s'apelle Camdébo, on lui donne encor dix-huit noms qui nous sembleraient barbares, & dont aucun du moins, ne sontierait si agréablement que celui de l'amour à nos oreilles. Ce dieu d'amour est le propre fils de Vishnou, & par conséquent le petit-fils du Dieu suprême.

Ils ont des ussera, ce sont des filles charmantes qui chantent dans la musique du ciel, & dont Mahomet pourait bien avoit emprunté ses houris.

Les Indiens paraissent aussi être les premiers qui ayent inventé les Salamandres, les Ondains, les Sylphes & les Gnomes; si pourtant ce n'a pas été une idée naturelle à tous les hommes de peupler le ciel & les quatre élémens.

# ARTICLE VINGT-SIXIEME.

Du catéchisme Indien.

onsieur Dow nous assure que les bracmancs eurent depuis quatre mille ans un catéchisme, dont voici la substance. C'est un entretien entre la raison humaine, qu'ils apellent narud, & la sagesse de Dieu qu'ils nomment brim ou bram.

# La raijou.

O premier né de Dieu! on dit que tu créas le monde. Ta fille la raison, étonnée de tout ce qu'elle voit, te demande comment tout fut produit?

# La sagesse divine

Mon fils, ne te trompe pas: ne pense point que j'aye créé le monde indépendamment du premier moteur. Dieu a tout fait. Je ne suis que l'instrument de sa volonté. Il m'apelle pour exécuter ses desseins éternels.

La raison.

Que dois-je penser de Dieu?

### La sagesse divine.

Qu'il est immatériel, incompréhensible, invisible, sans forme, éternel, tout-puissant, qu'il connaît tout, qu'il est présent par-tout.

La raison.

Comment Dieu créa-t-il le monde?

La sagesse divine.

La volonté demeura dans lui de toute éternité: elle était triple, créatrice, confervatrice, exterminante.... Dans une conjonction des destins & des tems, la volonté de Dieu se joignit à sa bonté, & produist la matière. Les actions oposées de la volonté qui crée, & de la volonté qui détruit, ensantèrent le mouvement qui naît & qui périt (n) Tout sortit de Dieu, & tout rentrera dans Dieu.... Il dit au sentiment, vien; & il le logea chez tous les animaux; mais il donna la réstexion à l'homme pour l'élever au-dessus d'eux.

La raison.

Qu'entends - tu par le sentiment ?

<sup>[</sup>n] Nous passons quelque lignes, de peur d'être ongs & obscurs.

## 370 CATÉCHISME

La sagesse divine.

C'est une portion de la grande ame de l'univers; elle respire dans toutes les créatures pour un tems marqué.

La raison.

Que devient-il après leur mort?

La sagesse divine.

Il anime d'autres corps, ou il se replonge, comme une goutte d'eau, dans l'océan immense dont il est sorti.

La raifon.

Les ames vertueuses seront-elles sans récompense, & les criminelles sans punition?

La sagesse divine.

Les ames des hommes sont distinguées de celles des autres animaux. Elles sont raisonnables. Elles ont la conscience du bien & du mal. Si l'homme fait le bien, son ame, dégagée de son corps par la mort, sera absorbée dans l'essence divine, & ne ranimera plus un corps de terre. Mais l'ame du méchant restera revêtue des quatré élémens, & après qu'elles auront été punies, elles reprendront un corps; mais si

elles ne reprennent leur première pureté, elles ne seront jamais absorbées dans le sein de Dieu.

## La raison.

Quelle est la nature de cette infusion dans Dieu même?

# La sagesse divine.

C'est une participation à l'essence suprême : on ne connaît plus les passions : toute l'ame est plongée dans la félicité éternelle.

## La raison.

O ma mère! tu m'as dit que si l'ame n'est parfaitement pure, elle ne peut habiter avec Dieu. Les actions des hommes sont tantôt bonnes, tantôt mauvaises. Où vont toutes ces ames mi-parties, immediatement après la mort?

## La sagesse divine.

Elles vont subir, dans l'ondera, pendant quelque tems des peines proportionnées à leurs iniquités. Ensuite elles vont au ciel, où elles reçoivent quelques tems la récompense de leurs bonnes actions; enfin elles rentrent dans des corps nouveaux.

#### La raison.

Qu'est - ce que le tems, ma mère?

# 172 CATÉCHISME INDIEN.

## La sagesse divine.

Il existe avec Dieu pendant l'éternité; mais on ne peut l'apercevoir & le compter s que du point où Dieu créa le mouvement qui le mesure.

Tel est ce catéchisme, le plus beau monument de toute l'antiquité. Ce sont là ces idolâtres auxquels on a envoyé, pour les convertir le jésuite Lavaur, le jésuite saint

Effevan, & l'apostat Norogna (o).

Au reste, le lieutenant-colonel Dow, & le sous-gouverneur Holmest, ayant gratisé l'Europe des plus sublimes morceaux de ces anciens livres sacrés, ignorés jusqu'à présent, nous sommes bien éloignés de soupçonner leur véracité sous prétexte qu'ils ne sont pas d'acord sur des objets très-sutiles, comme sur la manière de prononcer shasta-bad, ou shastra-beda, & si beda signifie science ou livre. Souvenons-nous que nous avons vu nier dans Paris les expériences de Newton sur la lumière, & sui faire des objections plus frivoles.

auctour tems of 8 printes econormous &

<sup>-[</sup>a] Voyez l'article 15 page 98.

pente de leurs bonnes actions : crain elles , sentreur dens des corps nouv une

#### ARTICLE VINGT-SEPTIEME.

Du baptême indien.

IL n'est pas surprenant qu'un fleuve aussi bienfaisant que le Gange ait été regarde comme un don de Dieu, qu'il ait été réputé sacré, & qu'ensin on ait imaginé que ses caux qui lavaient & rafraichissaient le corps en pussent faire autant à l'ame. Car tous les peuples de l'antiquité sans exception faisaient de l'ame une figure légère ensermée dans son logis. Et qui nétoyait l'un

nétovait l'autre.

Le bain expiatoire & facré du Gange passa bientôt vers le sleuve Indus, ensuite vers le Nil, & ensin vers le Jourdain. Les prêtres juiss, imitateurs en tout des prêtres d'Egypte leurs maîtres & leurs ennemis, eurent des jours de bain comme eux. Les Isiaques ne pouvaient se baptiser, se plonger toujours dans le Nil à cause des crocodiles, & les lévites d'Hershalaïm, que nous nommons Jérusalem, étant éloignés dans leur petit pays d'une cinquantaine de milles du Jourdain, se plongeaient comme les prêtres isiaques dans de grandes cuves. Les prètres de Babilone, de Sirie, de Phénicie en saisaient autant.

Nous avons remarqué ailleurs que les juifs avaient chez eux deux baptêmes. L'un

était le baptême de justice pour ceux qui voulaient ajouter cette céremonie a celle de la circoncision. L'autre était le baptême des prosélites pour les étrangers, pour leurs esclaves quand ils n'étaient pas esclaves eux-mèmes, & qu'ils en avaient quelques-uns qui voulaient embrasser la religion juive. On les circoncisait, & ensuite on les plongeait nuds ou dans le Jourdain, ou dans des cuves. On plongeait aussi des femmes nues, & trois prêtres étaient chargés de les baptiser. Enfin l'on sait comment notre religion fanctifia cet antique usage & aposa le sceau de la vérité à ces ombres.

#### ARTICLE VINGT-HUITIEME.

Du paradis terrestre des Indiens, & de la conformité aparente de quelques - uns de leurs contes avec les vérités de notre sainte écriture.

On dit que dans la foule de ces opinions théologiques, quelques brames ont admis une espèce de paradis terrestre; cela n'est pas étonnant. Il n'y a point de pays au monde où les hommes n'ayent vanté le passe aux dépends du présent. Partout on a regretté un tems où les hommes

étaient plus robustes, les femmes plus belles, les faisons plus égales, la vie plus lon-

gue, & la lune plus lumineuse.

Si nous en crovons le jésuite Bouchet. les Indiens eurent leur Jardin chorcam, comme les juifs avaient eu leur jardin d'Eden. C'est à ce jésuite à voir si les bracmanes avaient été les plagiaires du pentateuque, ou s'ils s'étaient rencontrés avec lui. & quel est le plus ancien peuple, celui des vastes Indes, ou celui d'une partie de la Palestine (p).

Il prétend que brama est une copie d'Abraham, parce qu'Abraham s'était appellé Abram en première instance, & qu'Abram est évidemment l'anagrame de brama.

Vishnou est, selon lui, Moise; quoiqu'il n'v ait pas le moindre rapport entre ces deux personnages, & qu'il soit dificile de trouver

l'anagrame de Moise dans Vishnou.

A-t-il plus heureusement rencontré avec le fort Santon, qui assembla un jour troiscents renards, les attacha tous par la queue & leur mit le feu au derrière, moyennant quoi toutes les moissons des Philistins, dont il était l'esclave, furent brûlées (q)?

[p] Le Bengale est appelle paradis terrestre dans tous les referits du grand mogol & des fouba.

<sup>[</sup>q] A Rome le peuple se donnait tous les ans le plaisir de faire courir dans le cirque quelques renards, à la queue desquels on attachait des brandes. Bochard l'étimologiste ne manque pas de dire que c'était une commémoration de l'avanture de Sumson, très-célèbre dans l'aneienne Rome.

#### 176 AMPHITRION.

Le révérend père Bouchet afirme dans fa lettre à monseigneur Huet, ancien évêque d'Avranches, qu'une espèce de dieu ou de génie avant la guerre contre le roi de Serindib, leva contre lui une armée de singes, & ayant mis le feu à leurs queues, brûla toute la canelle & tout le poivre de l'iffe.

Notre Bouchet ne doute pas que les queues des renards n'ayent formé les queues de ces finges.

C'est ainsi qu'aux Indes, en Perse, à la Chine on lit mille histoires à peu près semblables aux nôtres, non-seulement sur les choses de la religion, mais en morale, & même en fait de romans. Le conte de la matrone d'Ephèse, celui de Joconde, sont écrits dans les plus anciens livres orientaux.

Amphitrion

Ceilan.

On trouve l'avanture d'Amphitrion parmi dans l'Inde. les plus vieilles fables des bracmanes. Il y a même ce me semble, plus de sagacité dans le dénouement de l'avanture indienne que dans celui de la grecque. Un homme d'une force extraordinaire avait une trèsbelle femme; il en sut jaloux, la battit & s'en alla. Un égrillard de dieu, non pas un brama ou un vishnou, mais un dieu du bas étage & cependant fort puissant, fait passer son ame dans un corps entièrement semblable à celui du mari sugitif, & se présente sous cette figure à la dame délaissée. La doctrine de la métempsycose rendait cette supercherie vraisemblable. Le dieu

dieu amoureux demande pardon à sa prétendue femme de ses emportemens, obtient fa grace, couche avec elle, lui fait un enfant & reste le maitre de la maison. Le mari repentant, & toujours amoureux ac sa femme, revient se jetter à ses pieds: il tronve un autre lui-même établi chez lui. Il est traité par cet autre d'imposteur & de sorcier. Cela forme un procès tout semblable à celui de notre Martinguerre. L'afaire se plaide devant un juge plus ingénieux que le bailli qui s'est trompé dans le procès de monsieur de Morangiés. Ce juge était un bracmane qui devina tout d'un coup que l'un des deux maîtres de la maison était une dupe & que l'autre était un dieu. Voici comme il s'y prit pour faire connaître le véritable mari. Votre époux; madame, dit-il, est le plus robuste de l'Inde. Couchez avecles deux parties l'une après l'autre en présence de notre parlement indien. Celui des deux qui aura fait éclater les plus nombreuses marques de valeur sera sans doute votre mari. Le mari en donna douze. Le fripon en donna cinquante. Tout le parlement brame décida que l'homme aux cinquante était le vrai possesseur de la dame. Vous vous trompez tous, répondit le premier président. L'homme aux douze est un héros, mais il n'a pas passé les forces de la nature humaine: l'homme aux cinquante ne peut être qu'un dieu qui s'est moqué de nous. Le Fragm. fur l'Inde.

dieu avoua tout, & s'en retourna au ciel en riant.

De pareils contes dont l'Inde fourmille ont du moins cela de bon qu'ils peuvent tenir une nation entière dans une douce joye, ainsi que les métamorphoses recueillies & embellies par Ovide. Ils n'excitent point de querelles, & la moitié d'un peuple ne perfécute point l'autre pour la forcer a croire que la fable des deux maris indiens est prise des deux Amphitrions & des deux Sosies.

#### ARTICLE VINGT-NEUVIEME.

Du lingam, & de quelques autres superftitions.

On nous a envoyé des Indes un petit lingam d'une espece de pierre de touche. Il est exposé à la vue de tout le monde, & n'a jamais ésarouché les yeux de personne; soit que sa petitesse ne puisse faire une impression dangereuse, soit qu'on le regarde comme un simple objet de curiosité. On nous a assuré que la plupart des dames indiennes ont de ces petites figures dans leurs maisons, comme on avait des phallus en Egypte & des priapes à Rome.

Les parties naturelles de l'homme font vifibles dans toutes nos statues antiques & dans mille modernes. La plus belle fontaine

de Bruxelles est un enfant de bronze admirablement sculpté par François Flamand: il pisse continuellement de l'eau, & les dames lui donnent un bel habit & une perruque le jour de sa fete. On sait plus : l'enfant Jesis est représente avec cette partie dans un grand nombre d'églises catholiques, sans que jamais personne se soit avisé ni d'etre scandalise de cette nudité, ni d'en faire une raillerie indécente. Le lingam est presque toujours représenté chez les Indiens dans l'attitude de la propagation, & par conféquent serait parmi nous un objet obscène & abominable. Cette figure est révérée dans plusieurs de leurs temples. Il y a même, nous dit-on, des filles que leurs mères y conduisent pour lui ofrir leur virginité, avant d'être mariées; quelques unes, dit-on, par le besoin d'une opération physique, quelques autres par dévotion.

Nous avons toujours présumé que le culte du lingam dans l'Inde, celui du phallus en Egypte, celui même de priape à Lampsaque ne put être l'éset d'une débauche ésrontée, mais bien plutôt de la simplicité & de l'innocence. Dès que les hommes surent tailler des sigures, il est très naturel qu'ils consacrassent à la divinité ce qui perpétuait l'humanité. Nous répéterons ici qu'il y a plus de piété, plus de reconnaissance à porter en procession l'image du Dieu conservateur que du dieu destructeur; qu'il est plus humain d'armorer le symbole de la vie que l'instrument

de la mort, comme faisaient les Scythesqui adoraient une épée, & à peu près comme nous faisons aujour l'hui dans notre occident, en insultant Dieu dans nos temples où nous entrons armés comme si nous allions combattre, & où quelques évêques d'Allemagne célebrent une sois l'an la messe l'épée au côté.

Saint Augustin nous instruit que dans De civitate Rome on faisait quelquesois asseoir la ma-Dei. Lib. VI. cap. IX. riée sur le sceptre énorme de priape (r).

Ovide ne parle point de cette cérémonie dans ses fastes; & nous ne connaissons aucun auteur romain qui en fasse mention. Il se peut que la superstition ait ordonné cette posture à quelques semmes stériles. Nous ne voyons pas même que les Romains ayent jamais érigé un temple à Priape. Il était regardé comme une de ces divinités subalternes dont on tolérait

[r] Sed quid hoc dicum? cum ibi sit à Priapus nimius masculus super cujus immanissimum & turpissimum fas unum nova nupta sedere jubeatur, more honestissimo & religiosissimo matronarum.

Giri traduit: "mais que dis - je? on trouve en ce, lieu là même un autre dieu que l'on nomme mâle, par excellence. C'est ce dieu dont un objet infame, ayant, comme ces idolàtres croyaient, la force, d'empécher la malignité des charmes: c'était une, coutume reque avec tant de religion & de chasteté, parmi les honnêtes semmes d'y faire assorir l'épousée ". Il est discile de traduire plus insidélement, plus obscurément, plus mal. On croit avoir en français une traduction de la cité de Dieu, & on n'en a point.

les fêtes plotôt qu'on ne les aprouvait. Nous avons dans nos provinces un faint, dont nous n'osons écrire le nom monosyllabe, à qui plus d'une femme a quelquefois adresse les prières. Le dieu priape, le dieu jugatin qui unissait les époux, le subjuguant, mater - prema, qui empêchait la matrice de faire la dificile; la pertunda, qui présidait au devoir conjugal, tous ces magots, tous ces pénates n'étaient point regardés comme des dieux. Ils n'avaient point de place dans le panthéon d'Agrippa, non plus que rumilia la déesse des tétons; stercutius le dieu de la chaise-percée, & crepitus le dieu pet. Cicéron ne s'abaisse point à citer ces prétendues divinites dans son livre de la nature des dieux, dans ses tusculanes? dans fa divination. Il faut laisser à la populace fans amusemens, son saint Ovide, qui resfuscite les petits garçons, & son faint rabboni qui r'abonnit les mauvais maris, ou qui les sait mourir au bout de l'année.

Il est vraisemblable que le lingam indien & le phallus égyptien surent autresois traités plus sérieusement chez des nations qui existaient tant de siècles avant Rome. L'amour, si nécessaire au monde, & qui est l'ame de la nature, n'était point une plaisanterie comme du tems de Catulle & d'Horace. Les premiers grecs surtout en parlerent avec respect. Les poètes étaient ses prophètes. Hésode, en apellant Venus l'amante de la gentiere de la

nération (philometa) révère en elle la fource des êtres.

On a prétendu qu'Astaroth, chez les Syriens, était autresois le même que le priape de Lampsaque. Chez les Indiens, ce ne sut jamais qu'un symbole. On y attache encorquelque superstition, mais onne l'adore pas. Ce mot d'adorer, employé par quelques compilateurs, est la profanation d'un mot consacré à l'Etre des êtres.

On demande pourquoi ce symbole existe encor dans quelques endroits des côtes de Malabar & de Coromandel? c'est qu'il exista. Les habitans des climats conscrverent long-tems cette simplicité grossière qui ne fait ni rougir ni railler de la nature. Les femmes indiennes n'ont jamais eu de commerce avec les Européens. La malignité des peuples éclairés rit d'un tel usage; l'innocence le voit impunément. Il parait qu'une telle coutume a dû s'établir d'autant plus aisément, que l'adultère, ce vol domestique, ce parjure dont nous nous moquons, fut longtems inconnu dans l'Inde, & que la vie retirée des femmes le rend encor aujourd'hui extrêmement rare. Ainli ce qui ne nous paraît qu'un signe honteux de la débauche n'était pour eux que le signe de la foi conjugale.

Qu'il nous foit permis de répeter ici que si dans presque toutes les religions il y eut des usages atroces, si on fit couler le sang humain pour apaiser le cicl, il n'y eut ja-

mais de fètes instituées par les Magistrats pour favoriser le libertinage. Il se mêle bientôt aux sètes, mais il n'en sut jamais l'objet. Les excès des orgies de Bacchus à la sin reprimés par les loix n'avaient pas certainement été ordonnés par les loix. Au contraire, les prètresses de Bacchus dans Athènes juraient d'observer la chasteté de ne point voir d'hommes (s). Par tout les prètres voulurent être terribles, mais nulle part méprisables. Les plus insâmes débauches acompagnèrent souvent nos pélerinages, & n'étaient point commandées.

Nous avons une ordonnance de 1671, renouvellée en 1738, par laquelle il est défendu sous peine des galères d'aller à Notre-Dame de Lorette & à saint Jaques en Galice, sans une permission expresse signée d'un secrétaire d'état. Ce n'est pas que les chapelles de saint Jaques & de la Vierge ayent été institués pour le libertinage.



<sup>(1)</sup> Démosthène dans son plaidoyer contre Nécera.

#### ARTICLE TRENTIEME.

Epreuves.

Es épreuves d'un pain d'orge, qu'on mange sans étoufer; de l'eau bouillante, dans laquelle on enfonce la main sans s'échauder; le plongement dans la rivière sans se noyer; une barre de fer rouge qu'on touche, ou sur laquelle on marche sans se brûler; toutes ces manières de trouver la verité. tous ces jugemens de Dieu, si usités autrefois dans notre Europe, ont été & sont encor communs dans l'Inde. Tont vient d'orient, le bien & le mal. Il n'est pas étonnant que pour découvrir les crimes fecrets, pour éfrayer les coupables, & pour manifester l'innocence acusée, on ait imaginé que Dieu même interrompait les loix de la nature. On se permit du moins cet artifice. Si tu ès coupable, avoue; ou Dieu va te punir. Cette formule pouvait être un frein au crime chez le peuple groffier.

Epreuves dans l'Inde.

L'épreuve la plus commune dans l'Inde était l'eau bouillante; si l'acusé en retirait sa main saine, il était déclaré innocent. Il y a plus d'une manière de subir cette épreuve impunément. On peut remplir le vale d'eau bouillante & d'huile froide qui surnage. On peut avoir un vase a double fond, dans lequel l'eau froide sera séparée en haut de

l'eau qui bouillira dans la partie inférieure. On peut s'endurcir la peau par des préparations; & les charlatans vendaient chérement ces secrets aux acusés. Le plongement dans une rivière était trop équivoque. Il est trop clair qu'on furnage, quand on est lié par des cordes qui font, avec le corps, un volume moins pesant qu'un pareil volume d'eau. Manier un fer brûlant était plus dangereux, mais aussi beaucoup plus rare. Passer rapidement entre deux buchers n'était pas un grand risque: on pouvait tout au

plus brûler ses cheveux & ses habits.

Ces épreuves sont si évidemment le fruit Epreuves du génie oriental, qu'elles vinrent enfin inifs. aux juifs. Le vaiedabber, que nous apellons les nombres, nous aprend qu'on institua dans le désert l'épreuve des eaux de jalousie. Si un mari acusait sa femme d'adultère, le prêtre faisait boire à la femme d'une eau chargée de malédictions, dans laquelle il jettait un peu de poussière ramassée sur le pavé du tabernacle, c'est-à-dire probablement sur la terre; car le tabernacle composé de pièces de raport, & porté sur une charette ne pouvait guères être pavé. Il disait à la femme : si vous êtes coupable, votre cuisse pourira, & votre ventre crévera. On remarque que dans toute l'histoire juive il n'y a pas un seul exemple d'une femme soumise à cette épreuve; mais ce qui est étrange, c'est que dans l'Evangile de saint Jaques il est dit, que faint Joseph & la fainte

vierge furent condamnés tous deux à boire de cette eau de jalousie, & que tous deux en ayant bu impunément, saint Joseph reprit son épouse, dont il s'était séparé après les premiers signes de sa grossesse. L'évangile de saint Jaques, quoiqu'intitule premier évangile, fut à la vérité rayé du catalogue des livres canoniques: il est proscrit, mais en quelque tems qu'il ait été composé, c'est un monument qui nous aprend que les juiss conserverent tres - long - tems l'usage de ces épreuves.

Epreuves par le duel.

Nous ne voyons point qu'aucun peuple de l'Asie ait jamais adopté les jugemens de Dieu par l'épée, ou par la lance. Ce fut une coutume inventée par les sauvages qui détruisirent l'empire romain. Avant adopté le christianisme, ils y mêlèrent leurs barbaries. C'était une jurisprudence bien digne de ces peuples, que le meurtre devint une preuve de l'innocence, & qu'on ne pût se laver d'un crime que par en commettre un plus grand. Nos évêques confacrèrent ces atrocités: nos parlemens les ordonnerent, comme on ordonne un apointé à mettre. Nos rois en firent le divertissement solemnel de leurs cours gothiques. Nous avons remarqué que ces jugemens de Dieu furent condamnés à la cour de Rome, plus sage que les autres & plus digne alors de donner des loix dans tout ce qui ne touchait pas à fon intérêt. Nous avons traité ailleurs cette

matière (t). Nous ne ferons ici qu'une réflexion. Comment l'erreur, la démence & le crime, ayant presqu'en tout tems gouverné la terre entière, les hommes ont-ils pu cependant inventer & perfectionner tant d'arts merveilleux, faire de bonnes loix parmi tant de mauvaises, & parvenir à rendre la vie non seulement tolérable dans tant de campagnes, mais agréables dans tant de grandes villes, depuis Méaco, la capitale du Japon, jusqu'à Paris, Londres & Rome? La véritable raison est, à notre avis, l'instinct donné à l'homme. Il est poulle, malgré lui, à s'établir en société, à se procurer le nécessaire & ensuite le superflu; à réparer toutes les pertes & à chercher ses commodités; à travailler sans-cesse soit à l'utile, soit à l'agréable. Il ressemble aux abeilles: elles se font des habitations commodes, on les détruit, elles les rebâtissent; la guerre fouvent s'allume entr'elles; mille animaux les dévorent : cependant la race se multiplie; les ruches changent; l'espèce subsiste impérissable. Elle fait partout son miel & sa cire, sans que les abeilles de Pologne viennent d'Egypte, ni que celles de la Chine viennent d'Italie.

<sup>(</sup>t) Essai sur l'histoire générale des mœurs & de l'essprit des nations, chap. 22.

#### ARTICLE TRENTE ET UNIEME.

De l'histoire des Indiens jusqu'à Timur ou Tamerlan.

Usqu'où l'insatiable curiosité de l'esprit européen s'est-elle portée? Du tems de Tite-Live c'était être savant de connaître l'histoire de la république romaine, & d'avoir quelque teinture des auteurs grecs. Cette nouvelle passion des archives n'a peut-être pas six-mille ans d'antiquité, quoique Platon dise en avoir vu de dix - mille ans. Les hommes ont été très - longtems comme tous nos rustres qui, entièrement ocupés de leurs besoins & de leurs travaux toujours renaisfans, ne s'embarassent jamais de ce qui s'est fait dans leurs chaumières cinquante aus avant eux. Croit - on que les habitans de la forêt-noire soient fort curieux de l'antiquité, & que les quatre villes forellières ayent beaucoup de monumens? La passion de l'hiltoire est née, comme toutes les autres, de l'oisiveté. Maintenant qu'il faut entailler dans la tête les révolutions des deux mondes, maintenant qu'on veut connaître à fond les nègres d'Angola & les Samoièdes, le Chili & le Japon; la mémoire succombe sous le poids immense dont la citriosité l'a chargée. Le licutenant - colonel Dow s'est donné la peine de traduire en sa langue une partie d'une histoire de l'Inde composée dans Déli même par le Persan Cassim Féristha, sous les yeux de l'empereur de l'Inde Jehan-guir, au commence-

ment de notre dix-septieme siècle.

Cet écrivain persan, qui paraît un hom-Histoire de me d'esprit & de jugement, commence par Féristha. se défier des fables indiennes, & principalement de leurs quatre grandes périodes qu'ils apellent jog, dont la première, dit-il, fut de quatorze milions quatre - cent - mille années; pendant laquelle chaque homme vivait cent-mille ans; alors tout était sur la terre vertu & félicité.

Le second jog ne dura que dix-huit-centmille ans il n'y eut alors que les troisquarts de vertu & de bonheur de ce qu'on en avait eu dans la première période; & la vie des hommes ne s'étendit pas au-dela de cent siècles.

Le troissème jog ne sut que de soixante & douze mille ans. La vertu & le bonheur furent réduits à la moitié. & la vie de l'homme à dix siècles.

Le quatrième jog fut racourci jusqu'à trenre-fix - mille ans & le lot des hommes fut un quart de vertu & de bonheur, avec trois quarts de méchancetés & de misères: ausli les hommes ne vécurent plus qu'environ cent ans, & c'est jusqu'à présent leur condition. Ce conte allégorique est probablement le modèle des quatre ages, d'or.

d'argent, de cuivre & de fer. Ces orisi. nes sont bien éloignées de celles des Caldéens, des Chinois, des Egyptiens, des Persans, des Scythes, & surtout de notre Sem, de notre Cham & de notre Japhet. Nos étrennes mignonnes ne ressemblent en rien aux almanachs de l'Asie.

Si l'auteur persan Féristha avait pris pour une histoire de l'Inde l'ancienne fable morale des quatre jog, ce serait comme si Thucidide avait commencé l'histoire de la Grèce à la naissance de Vénus & à la boete de Pandore.

Monsieur Dow remarque que ce Persan ne favait pas la langue du hanscrit, & que par conféquent l'antiquité lui était inconnue. Après les tems fabuleux chez toutes les

Tems fabnleux partout.

riques & fa-

nations viennent les tems historiques; & cet historique est encor par tout mélé de fables. Ce font chez les Grecs les travaux d'Hercule, la toison d'or, le cheval de Troye. Tems histo- Les Romains ont le viol & la mort de Lubuleux par crèce, l'avanture de Clélie & de Scévola, le vaisseau qu'une vestale tire sur le sable avec sa ceinture, le pontife Névius qui coupe un caillou avec un razoir. Tous nos peuples barbares germains, gaulois, habitans de la Grande-Bretagne, faisaient des miracles avec le gui de chene; les Bretons descendaient de Brutus fils cadet d'Enée; leur roi Vortiger était sorcier. Un prétendu roi de France, nommé Childeric, s'enfuyait en Allemagne qui n'avait point de rois; & là il enlevait

au roi Bazin la reine sa semme Bazine. Un ange descendait du ciel, on ne fait pas bien précisément de quelle partie pour aporter un étendart au Sicambre Hildovic. Un pigeon descendait aussi du ciel, & lui aportait dans son bec une petite phiole d'huile. Les Espagnols, melés d'anciens Tiriens & ensuite d'Afriquains, de Juifs, de Romains, de Vandales, de Gots & d'Arabes venaient pourtant en droite ligne de Japhet par Tubal fils d'Ibérus. Hispan apella le pays Espagne. Lusus, fils d'Elie, fonda le royaume de Lusitanie qui est aujourd'hui le Portugal; mais ce fut Ulisse qui bâtit Lisbonne.

Parcourez toutes les nations de l'univers, vous n'en trouverez pas une dont l'histoire ne commence par des comtes dignes des quatre fils Aymon, & de Robert - le - diable. Féristha sentit bien ce ridicule universel. & son traducteur anglais le sent encor mieux.

Ce qu'il y a de pis, c'est que le savant Feristha ne nous aprend ni les mœurs, ni les loix, ni les usages du pays dont il par-

le, & dans lequel il vivait.

Nous n'avons vu dans toute son histoire qu'un roi juste; il se nommait Biker-mugit. Les poetes de son tems disaient que l'aiman n'osait atirer le fer, & l'ambre n'osait s'atacher à la paille sans sa permission.

Ce qu'il raporte peut - être de plus cu- Livre I. parieux, c'est qu'il a trouvé d'anciens mémoires qui confirment ce que les Persans disent de leur héros Rustan; qu'il conquit

l'Inde environ douze cents ans avant notre ère vulgaire.

Cette découverte prouve ce que nous avons dit, que l'Inde, ainsi que l'Egypte, apartint toujours à qui voulut s'en emparer. C'est le sort de presque tous les climats heurenx.

ge 24.

Férisha pa- La chronologie est très-bien observée par cet auteur; il semble qu'il ait prévu la réforme que le grand Newton a faite à cette science. Newton & Feristha s'acordent dans l'époque de Darius fils d'Histaspe & dans celle d'Alexandrie.

B'Alexan- L'auteur persan dit qu'Alexandre devenu roi de Perse ne fit la guerre à Porus que fur le refus de ce prince indien de payer le tribut ordinaire qu'il devait aux rois de Perse. Ce Porus, que d'autres nomment Por, il l'apelle For, qui était probablement fon véritable nom; mais il ne dit point, comme Quinte - Curce, qu'Alexandre rendit fon royaume au roi vaincu: au contraire il assure que Porus ou For, périt dans une grande bataille. Il ne parle point de Taxile; ce n'est point un nom indien. Férisha ne dit rien de l'invasion de Gengiskan, qui probablement ne sit que traverser le nord de l'Inde: mais il dit qu'avant la conquête de cette vaste région par Tamerlan, un prince persan dans neuf expéditions en raporta vingt-mille livres pelant de diamans & de pierres précieuses. C'est une exagération sans doute: elle prouve seulement que les conqueconquérans n'ont jamais été que des voleurs heureux, & que ce prince persan avait volé les Indiens neuf fois.

Il raporte encor qu'un capitaine d'un autre brigand ou sultan persan résidant à Déli, avant conduit un détachement de son armée dans le Bengale, à Golconde, au Décan, au Carnate, où font aujourd'hui Madras & Pondichéri, revint présenter à son maître trois-cent-douze éléphans chargés de centmillions de livres sterling en or. Et le lieu-Sources des tenant-colonel Dow, qui sait ce que de sim- Plade. ples oficiers de la compagnie des Indes ont gagné dans ces pays, n'est point étonné de cette fomme incroyable.

L'Inde n'a presque point de mines métalliques. Ces trésors ne venaient que du commerce des pierres précienses & des diamans du Bengale, des épiceries de l'isse de Sérindib, & de mille manufactures, dont le génie des bracmanes avait enseigné l'art aux peuples sédentaires, patiens & apliqués, dans le midi de ces contrées, depuis Surate & Bénarès jusqu'à l'extrêmité de Sérindib.

fous l'équateur.

Les barbares, vomis de Candahar, de Caboul, du Sablestan, avaient sous le nom de fultans, ravagé le féjour paisible de l'Inde dès l'an 975 de notre ère jusques vers 1420, quand le tartare Timur vint fondre fur eux, comme un vautour sur d'autres oifeaux carnaffiers.

C'était le tems où notre Europe occiden-Fragm. fur l'Inde.

tale n'avait presqu'aucun commerce avec l'exient. C'était la fin du grand schisme, aussi ridicule qu'afreux qui désola l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la France & l'Espagne, pour savoir lequel de trois fripons serait reconnu pour le vicaire infaillible de Dieu. C'était l'époque où un roi, devenu sou, deshérita son fils pour donner le royaume de France à un étranger son vainqueur. Nos contrées, alors barbares par les mœurs & par l'ignorance, avaient leurs malheurs de toute espèce, comme la riche Asie avait les siens.

#### ARTICLE TRENTE-DEUXIEME.

De l'histoire indienne depuis Tamerlan jusqu'à monsieur Holwell.

Ous avons été étonnés que notre auteur persan n'ait fait qu'une mention courte, froide & séche de ce Tamerlan, fondateur du trône des mogols. Aparemment qu'il n'a pas voulu répéter ce qu'en avaient dit Abulcasi & le persan Mirkond. Il épargne ses lecteurs. Une telle retenue est bien contraire à la prosussion de nos Européens qui répétent tous les jours ce qu'on a publié cent sois, & qui, pour notre malheur, ne répétent souvent que des sables.

Féristha nous aprend du moins que le tyran Tamerlan, après avoir vaincu la Per-Tamerlan, se, vint combattre sous les murs de Déli un tyran nommé Mahmoud, qu'on dit fou & aussi méchant que lui, & qui oprima les peuples pendant vingt années. Tamerlan vengea l'Inde de ce brigand couronné: mais qui la vengea de Tamerlan? Quel droit avait sur les terres de l'Indus & du Gange un Tartare, un obscur mirza d'un petit désert nommé Kech, ou Cash? Il exerça d'abord ses brigandages vers Caboul comme nous avons vu Abdala commencer les siens. après avoir volé quelques bestiaux à ses hordes voisines, & comme a commencé Sha-Nadir. Bientôt il ravagea la moitié de la Perse. On l'eut empalé, s'il eut été pris: ses vols furent heureux, & il fut roi. On dit qu'il entra dans Ispahan, & qu'il en fit égorger tous les citoyens: enfin il soumit tous les peuples depuis le nord de la mer d'Hircanie jusqu'à Ormus.

La raison de tous ses succès n'est pas qu'il fut plus brave que tant de capitaines qui le combattirent; mais il avait des troupes plus endurcies aux fatigues & mieux disciplinées que celles de ses voisins: mérite qui, après tout, n'est pas plus grand que celui d'un chasseur qui a de meilleurs chiens qu'un autre; mais mérite qui donna presque toujours

la victoire & l'empire. C'est Tamerlan qui arrèta un moment les invasions des Turcs dans l'Europe, lors-

Art. IX.

qu'il prit Bajazet prisonnier dans la célèbre bataille d'Ancire. Il est arrivé en Angleterre, par une singulière fantaisse, qu'un poëte de ce pays, ayant composé une tragédie sur Tamerlan & Bajazet, dans laquelle Tamerlan est peint comme un libérateur, & Bajazet comme un tyran, les Anglais sont jouèr tous les ans cette tragédie le jour où l'on célèbre le couronnement du roi Guillaume III, prétendant que Tamerlan est Guillaume, & que Bajazet est Jaques second. Il est clair cependant que Tamerlan est encor plus usurpateur que Bajazet.

Ce héros du vulgaire, dévastateur d'une grande partie du monde, conquit la partie septentrionale de l'Inde jusqu'à Lahor & jusqu'au Gange par lui ou par ses fils en trèspeu d'années. Ferifiba assure qu'ayant pris dans Deli cent-mille captifs, il les fit tous égorger; qu'on juge par-là du reste. La conquête n'était pas dificile: il avait à faire à des Indiens; & tout était partagé en factions. La plupart de ces invasions subites. qui ont changé la face de la terre, furent faites par des loups qui entraient dans des bergeries ouvertes. Il est assez connu que lorsqu'une nation est aisément soumise par un peuple étranger, c'est parce qu'elle était mal gouvernée.

L'auteur persan qui raconte briévement Incertitu- une partie des victoires de Tamerlan, & des sur l'histoire de Tamerlan com- tés, n'est point d'acord avec les autres écrivains sur une infinité de circonstances. Rien me sur toune nous prouve mieux combien il faut se tes les hisdésier de tous les détails de l'histoire. Nous ne manquons pas en Europe d'auteurs qui ont copié au hazard des écrivains assatiques plus ampoulés que vrais, comme ils le sont presque tous.

Parmi ces énormes compilations nous avons l'introduction à l'histoire générale & politique de l'univers, commencée par monsieur le baron de Pussendorf, complettée & continuée jusqu'en 1745 par monsieur Bruzen de la Martinière, premier géographe de sa majeste catholique, secrétaire du roi des deux Si-

ciles & du conseil de sa majesté.

Cet écrivain, d'ailleurs homme de mérite, avait le malheur de n'être en éfet que le fecrétaire des libraires de Hollande. Il dit (x) que Tamerlan entama les Indes par fes ravages au Caboulestan, & revint sur la sin du quatorzième siècle dans ce même Caboulestan qui avait cru pouvoir secouer impunément sa domination, es qu'il châtia les rebelles. Le fecrétaire d'un valet de chambre de Tamerlan aurait pu s'exprimer ainsi. J'aimerais autant dire que Cartouche châtia des gens qu'il avait volés, & qui voulaient reprendre leur argent.

Il paraît, par notre auteur persan, que Tamerlan sut obligé de quiter l'Inde après

<sup>(</sup>x) Tome VII. pages 35 & 36.

en avoir saccagé tout le nord, qu'il n'y revint plus, qu'aucun de ses enfans ne s'établit dans cette conquete. Ce ne fut point lui qui porta la religion mahométane dans l'Inde; elle était déja établie longtems avant lui dans Déli & ses environs. Mahmond, chasse par Tamerlan, & revenuensuite dans ses états pour en être chasse par d'autres princes, était mahométan. Les Arabes, qui s'étaient emparés depuis longtems de Surate, de Patna & de Déli, y avaient porté leur religion.

Religion de Tamerlan.

Page 76.

Tamerlan était, dit-on, théiste, ainsi que Gengis-kan, & les Tartares, & la cour de la Chine. Le jésuite Catrou, dans son histoire générale du Mogol, dit que cet illustre meurtrier, l'ennemi de la secte musulmane, se fit assister a la mort par un iman mabométan, Es qu'il mourut plein de confiance en la miséricorde du Seigneur, Es de crainte pour sa justice, en confessant l'unité d'un Dieu-Malheureux prince d'avoir cru pouvoir arriver jusqu'à Dieu, sans passer Jésus-Christ!

A Dieu ne plaise que nous entrions, & que nous conduissons nos lecteurs, si nous en avons, dans l'abominable chaos ou l'Inde fut plongée après l'invasion de Tamerlan, & que nous tirions les princes qui se disputèrent Déli de l'obscurité prosonde où des hommes qui n'ont fait aucun bien à la terre

doivent être ensevelis.

Je ne fais quel écrivain, gagé par Desaint & Saillant libraires de Paris, rue faint

Tean de Beauvais vis-à-vis le collège, a compilé l'histoire moderne des Chinois, Japonois, Indiens, Perfans, Turcs, Russes, pour jervir de suite à l'histoire ancienne de Rollin.

Rollin, d'ailleurs utile & éloquent, avait transcrit beaucoup de vérités & de fables sur les Carthaginois, les Perfes, les Grecs, les anciens Romains, pour former l'esprit E le cœur des jeunes Parisiens. Il n'y a pas d'aparence que le compilateur de l'histoire moderne des Chinois, Japonois, &c. ait prétendu former l'esprit & le cœur de personne. Au reste il nous aprend qu'Abou-said, fils de Tamerlan, régna dans l'Inde, dont il n'aprocha jamais. Ce fut Babar, petitfils de Tamerlan, qui forma véritablement l'empire Mogol. Il arriva de la Tartarie comme Tamerlan, & commença ses conquetes à la fin du quinzième siècle, au tems où les Portugais s'établissaient déja sur les cotes de Malabar, où le commerce du monde changeait, où un nouvel hémisphère était découvert pour l'Espagne, & où le pontife de Rome Alexandre VI. si horriblement célebre, donnait de sa pleine autorité les Indes orientales aux Espagnols, & les occidentales aux Portugais, par une bulle. L'audace, le génie, la cruauté & le ridicule gouvernaient l'univers.

L'invention du canon, qui ne fut que Canons si tard connue des Chinois, quoiqu'ils eus- chez les Insent depuis plus de dix siècles le lecret de la poudre, était déja paryenu dans l'Inde.

Ces instrumens de destruction y avaient été portés de l'Europe chez les Turcs, & des Turcs chez les Perfans. Féristha nous inftruit que dans la grande bataille de Mavat, qui décida du fort de l'Inde, l'an de notre ère 1526, le premier de notre mois de mars, Babar plaça ses petits canons au front de son armée, & les lia ensemble par des chaînes de fer, de peur qu'on ne les lui prît. Cette victoire, remportée contre tous les raïa de l'Inde septentrionale, donna l'empire qu'on nomme des mogols à Babar: empire d'abord assez faible & qui ne remonte pas si haut que l'élection de l'empereur Charles-Quint.

#### ARTICLE TRENTE-TROISIEME.

De Babar qui conquit une partie de l'Inde après Tamerlan, au seizième siècle. D'Acbar brigand encor plus heureux. Des barbaries exercées chez la nation la plus humaine de la terre.

L'Érisha nous avertit que le vainqueur Babar fit ériger, sur une éminence près du champ de bataille, une piramide toute incrustée des têtes des vaincus. Cela n'est pas bien étonnant; les Suisses avaient dresse

quarante ans auparavant, sur le chemin de Morat, un pareil monument qui subsiste cucor.

Il nous conte que Babar, ayant gagné la Astrologue bataille, malgré les prédictions de son af-confulte trologue, lui fit donner un lac de roupies bataille. & le chassa. Cela prouve que la démence de l'astrologie était plus respectée dans l'orient que parmi nous. L'Europe était remplie de princes qui payaient des astrologues; mais ils ne donnaient pas deux-cent quarante-mille francs à ces charlatans pour avoir menti.

Lorsqu'après sa victoire il assiégea un Grande acfort, nommé Chingeri, défendu par les sespoir Indiens atachés au braminisme, ils commencèrent par égorger leurs femmes & leurs enfans, & se précipitèrent ensuite sur les épées des Tartares. Sont-ce là ces mêmes peuples qui tremblaient de blesser une vache & un insecte? Le désespoir est plus fort que les préjugés même de l'enfance & que la nature. Ces faibles habitans de Chingeri n'ont fait que ce qu'on raporte de Sardanapale plus amoli & plus énervé qu'eux, & ce qu'on a dit de Sagonte & de quelques autres villes. Enfin ayant étendu ses conquêtes de Caboul au Gange, il faut finir son histoire par ces mots qui en montrent la vanité, il mourut.

Ce qui nous paraît étrange, c'est que L'empereur Babar Babar était musulman. Son aseul Tamer-musulman. lan ne l'était pas. Babar, né dans le Ca-

En 1530.

boulestan, avait - il embrassé cette religion afin de paraître partager le joug des peuples qu'il voulait écraser? Il avait chois la secte d'Omar : c'était sans doute parce que les Perses ses voisins & ses ennemis étaient de la secte d'Ali. La religion mufulmane & la bramiste partagèrent l'Inde: elles se haïrent, mais sans persécution. Les mahométans vainqueurs n'en voulaient qu'aux bourses, & non aux consciences des Indous.

Humaiou aftrologue.

L'empereur Humaiou, fils de Babar, régna dans l'Inde avec des fortunes diverses. C'était, diton, un bon astronome, & plus grand aftrologue. Il avait fept palais, dédiés chacun à une planète. Il donnait audience aux guerriers dans la maison de Mars, & aux magistrats dans celle de Mercure. En s'ocupant ainsi des choses du ciel, il risqua de perdre celles de la terre. Un de ses sières lui prit Agra, & le vainquit dans une grande bataille. Ainsi la maison de Tamerlan fut presque toujours plongée dans les guerres civiles.

> Pendant que les deux frères se battaient & s'afaiblissaient l'un l'autre, un tiers s'empara des terres qu'ils se disputaient. C'emit un avanturier du Candahar; il se nommait Sher. Ce Sher mourut dans une de ses expéditions. Toute sa simille se fit la guerre pour partager les dépouilles; & pendant ce tems l'astrologue Humaiou était réfugié en Perse chez le sophi Thamas. On voir que la nation indienne était une des

plus malheureuses de la terre, & méritait ses malheurs, puisqu'elle n'avait su ni se gouverner elle - même, ni résister à ses tyrans. L'écrivain persan fait un long récit de toutes ces calamités bien ennuyeux pour quiconque n'est pas né dans l'Inde, & peutêtre pour les naturels du pays. Quand l'hiftoire n'est qu'un amas de faits qui n'ont laisse aucune trace, quand elle n'est qu'un tableau confus d'ambitieux en armes, tués les uns par les autres, autant vaudrait tenir des registres des combats des bêtes.

Humaiou revint enfin de Perse, quand la plupart des autres usurpateurs qui l'avaient chassé se furent exterminés. Il mourut pour s'être laissé tomber de l'escalier d'une maison qu'il faisait construire; mais qu'importe? Ce qui importe c'est que les peuples gémissaient & périssaient sur des ruines, non-seulement dans l'Inde, mais dans la Perse, dans l'Asse mineure, & dans nos

climats.

Après Humaion vient Achar son fils, plus heureux dans l'Inde que tous ses prédéces-fant. feurs, & qui établit une puissance durable, au moins jusqu'à nos jours. Quand il succéda à son père par le droit des armes, & que l'usurpation commençait à se tourner en droit sacré, il ne possédait point encor la capitale Déli. Agra était fort peu de chose. De l'argent, il n'en avait pas ; mais il avait des troupes du nord aguerries, de l'esprit & du courage, avec quoi

Acbar eni-

on prend aisement l'argent des Indiens. Il nourit la guerre par la guerre, prit Déli & s'y afermit. Il fut vaincre les petits princes, soit indiens, soit tartares, cantonnés par-tout depuis l'iruption passagère de Tamerlan.

1556.

Féristha nous comte qu'Acbar, se voyant bientôt à la tête de deux mille éléphans & de cent mille chevaux, poursuivait avec des détachemens de cette grande armée un kan tartare, nommé Ziman, retiré derrière le Gange, du côté de Lahor, dans un endroit nommé Manezpour. On cherchait des bateaux, le tems se perdait, il était muit; Victoire Acber, ayant devancé son armée, aprend que les ennemis fe croyant en sureté à l'autre bord du sleuve, ont célébré une sète à la manière de tous les soldats & qu'ils font en débauche. Il passe le grand sleuve du Gange à la nage sur son éléphant, suivi seulement de cent chevaux, aborde, trouve les ennemis endormis & dispersés: ils ne savent quel nombre ils ont à combattre, ils fuient; les troupes d'Acbar, ayant passé le fleuve, voyent Acbar & cent hommes vamqueurs d'une armée entière. Ceux qui aiment à comparer peuvent mettre en parallèle le passage du Granique par Alexandre; César passant a la nage un bras de la mer d'Alexandrie, Louis XIV dirigeant le passage du Rhin, Guillaume I I I combattant en personne au milieu de la Boyne, & Acbar sur son éléphant.

d'Acbar qui passe le Gange à la nage.

Acbar fut le premier qui s'empara de Surate & du royaume de Guzarate, fondé par des marchands arabes devenus conquérans à peu-près comme des marchands anglais font devenus les maîtres du Bengale.

Ce même Bengale fut bientôt soumis par Acbar; il envahit une partie du Décan: toujours à cheval ou sur un éléphant, toujours combattant du fond de Cachemire jusqu'au Visapour, & mêlant toujours les plaisirs à ses travaux, ainsi que tant de princes.

Notre jésuite Catrou, dans son histoire Jesuites digénérale du Mogol, composée sur les mé-disposés emmoires des jésuites de Goa, assure que cet pereur au empereur mahométan sut presque converti à la religion chrétienne par le père Aqua-Page 94.

viva, voici ses paroles.

" Jésus-Christ ( lui disaient nos mission" naires ) vous paraît avoir sussissament
" prouvé sa mission par des miracles ates" tés dans l'alcoran. C'est un prophète
" autorisé; il saut donc le croire sur sa pa" role. Il nous dit qu'il était avant Abra" ham. Tous les monumens qui restent de
" lui consirment la Trinité, &c....
" L'empereur sentit la sorce de ce rai" sonnement, quita la conversation les lar-

,, ionnement, quita la convertation les lar-,, mes aux yeux, & répéta plusieurs fois..., ,, devenir chrétien!.... changer de religion ,, de mes pères! Quel péril pour un em-,, pereur! Quel poids pour un homme " élevé dans la molesse & dans la liberté " de l'alcoran!

S'il est vrai que si Achar prononca ces

paroles après avoir quité la conversation. le père Aquaviva ne les entendit pas. Il est encor vrai qu'Acbar n'avait pas été élevé dans la molesse & que l'alcoran n'est pas si mou que le dit le jésuite Catrou. On sait affez qu'il n'est pas besoin de calomnier l'alcoran pour en montrer le ridicule. D'ailleurs il ordonne le jeune le plus rigoureux, l'abstinence de toutes les liqueurs fortes, la privation de tous les jeux, cinq prières par jour, l'aumône de deux & demi pour cent de son bien ; & il défend à tous les princes d'avoir plus de quatre femmes, eux qui en prenaient Page 103. auparavant plus de cent. Catrou ajoute que le musulman Acbar honorait à certains tems Jesus & Marie; qu'il portait au cou un reliquaire, un agnus Dei & une image de la sainte Vierge. Notre persan, traduit par monsieur Dew, ne dit rien de tout cela.



### ARTICLE TRENTE - QUATRIEME.

Suite de l'histoire de l'Inde jusqu'à 1770.

'Auteur persan finit son histoire à la mort d'Achar. Monsieur Dow en donne la suite en peu de mots, jusqu'à ce qu'il arrive au tens où ses compatriotes commencent euxmêmes à être en partie un grand objet de l'histoire de l'Inde.

C'est ainsi, ce me semble qu'on doit s'y prendre en toutes choses. Ce qui nous touche davantage doit être traité plus à fond

que ce qui nous est étranger.

Quand nous répéterions que Géan-gir, fils & successeur d'Acbar, était un ivrogne, & que son frère ainé plus ivrogne que lui avait été deshérité, nous ne pourions nous states d'avoir travaillé aux progrès du l'esprit humain.

Sha-géan succéda à Géan-gir son père, contre lequel il s'était révolté tant qu'il avait pu; de même que ses enfans se révoltèrent

depuis contre lui.

Les noms de Géan-gir & de Sha-géan signissent, dit-on, empereur du monde. Si cela est, ces titres sont du stile asiatique. Ces empereurs-là n'étaient pas géographes, Les trois quarts de l'Inde en-deçà du Gange, dont ils ne surent jamais les maîtres 1604

Mort en

bien reconnus & bien paisibles jusqu'à Aurengzeb, ne composaient pas le monde entier. Mais le globe entre les mains de l'empereur d'Allemagne & du roi d'Angleterre, a leur facre, n'est pas plus modeste que les titres de Sha-géan & de Géan-gir.

Nous n'avons dit qu'un mot de cet Aureng-zeb, fameux dans toute notre hémisphère; & nous en avons dit assez en remarquant qu'il fut le barbare le plus tranquile, l'hipocrite le plus prosond, le méchant le plus atroce, & en même tems le plus heureux des hommes, & celui qui jouit de la vie la plus longue & la plus honorée: exemple funeste au genre-humain, mais qui heureusement est très-rare.

Nous ne pouvons dissimuler que nous avons vu avec douleur l'éloge de ce prince paricide dans monsieur Dow; & nous l'excusons, parce qu'étant guerrier, il a été plus ébloui de la gloire d'Aurengzeb qu'éfarouché de ses crimes. Pour nous, notre principal but, dont on a dû assez s'apercevoir, était d'examiner dans ces fragmens les désastres de la compagnie française des Indes & la mort du général Lalli: époque remarquable chez une nation qui se pique de justice & de politesse.

Nous avons fait voir (y) les malheureux grand-

<sup>(</sup>y) Voyez Article IX.

grand-mogois descendans de Tamerlan amollis corompus & détrônés; l'empereur Sha-Amed, mourant après qu'on lui eut araché les yeux; Alumgir affassiné; le brigand Abdala devenu grand prince & sacageant tout le nord de l'Inde; les Marates lui résistant; ces Marates tantôt vainqueurs, tantôt vaincus; & ensin l'Indostan plus malheureux

que la Perse & la Pologne.

Nous doutions du tems & de la manière dont ce grand - mogol Alungir fut assassiné; mais monsieur Dow nous aprend que ce fut en 1760, dans la maison, ou plutôt dans l'antre d'un hermite musulman qui pasfait pour un fanton, pour un faint. Les propres domestiques de l'empereur dévot l'engagèrent à faire ce pélérinage; & le grand visir le fit égorger dans le tems qu'il se prosternait devant le faint. Tout était en combustion après ce crime, précédé & suivi de mille crimes, quand le brigand Abdala revint de Caboul & des frontières orientales de la Perse augmenter l'horreur du défordre. Quoique cet Abdala fût déja un souverain considérable, il pouvait à peine payer ses troupes. Il lui falait subsister continuellement de rapines. Il y a peu de distinction à faire entre les scélérats que nous condamnous à la roue en Europe, & ces héros qui s'élevent des trônes en Asie. Abdala vint en 1761 exiger des contributions de Déli. Les citoyens, apauvris par quinze ans de rapines, ne purent le satisfaire: ils

Fragm. fur l'Inde.

prirent les armes dans leur désespoir. Abdala tua & pilla pendant sept jours; la plupart des maisons surent réduites en cendres.
Cette ville, longue de dix-sept lieues, de
deux mille trois cent pas géométriques, &
peuplée de deux millions d'habitans, n'avait pas éprouvé, dans l'invasion du tems
de Sha-Nadir, une calamité si horrible.
Mais elle n'était pas à la fin de ses malheurs. Les Marates accoururent pour partager la proye; ils combatirent Abdala sur
les ruines de la ville impériale. Ces voleurs
chasserent enfin ce voleur, & pillèrent Déli
à leur tour avec une inhumanité presqu'égale a la sienne.

Un autre petit peuple, voisin des Marates & de Visapour, habitant des montagnes apellées les Gates, & qui en a pris le nom, vint encor se joindre aux Marates & met-

tre le comble à tant d'horreurs.

Qu'on se figure les Anglais & les Bourguignons déchirant la France du tems de l'imbécile Churles VI, ou les Goths & les Lombards dévorant l'Italie dans la décadence de l'empire, on aura quelque idée de l'état ou était l'Inde dans la décadence de la maison de Tamerlan. Et c'était précisément dans ce tems là que les Anglais & les Français sur la côte de Coromandel se bataient ent'reux & contre les Indiens, pillaient, ravageaient, intriguaient, trahissaient, étaient trahis.... pour vendre en Europe des toiles peintes.

Que l'on compare les tems, & qu'on juge du bonheur dont on jouit aujourd'hui en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne dans une paix prosonde, dans le sein des arts & des plaisirs. Ils ne sont point troublés par l'ordre donné aux jésuites de vivre chacun chez soi en habit-court au lieu de porter une robe longue. La France n'est que plus slorissante par l'abolissement de la vénalité insâme de la judicature. L'Angleterre est tranquile & opulente, malgré les petites satires des oposans. L'Allemagne se polit & s'embellit tous les jours. L'Italie semble renaître. Puisse durer longtems une sélicité dont on ne sent pas assez le prix!

Au milieu des convulsions fanglantes dont l'empire Mogol était agité, quelques omras, quelques raïas avaient élu dans Déli un empereur qui prit le nom de Sha - Gean. Il était de la maison Tamerlane. Nous avons observé qu'on n'a point encor choisi de monarque ailleurs, tant le préjugé a de force. Abdala même, n'ofant se déclarer empereur, consentit à l'élévation de ce prince Sha-Géan. Les Marates le détrônèrent & mirent. à sa place un autre prince de cette race. C'est ce fantôme d'empereur qui est aujourd'hui, en 1773, sur ce malheureux trône. Il a pris le nom de Sha-Allum. Un fils de l'autre Allian, surnommé Gir, assassiné dans la célule d'un faquir, lui a disputé l'ombre de sa puissance; & tous deux ont été & sont encor également infortunés, mais

En 1762.

moins que les peuples qui sont toujours victimes, & dont les historiens parlent rarement. Trop d'écrivains ont imité trop de princes; ils ont oublié les intérêts des nations pour les intérêts d'un seul homme.

### ARTICLE TRENTE - CINQUIEME.

Portrait d'un peuple singulier dans l'Inde. Nouvelles victoires des Anglais.

Armi tant de désolations, une contrée de l'Inde a joui d'une profonde paix; & au milieu de la dépravation afreuse des mœurs, a conservé la pureté des mœurs Holwell antiques. Ce pays est celui de Bishnapore ou Vishnapore. Monsieur Holwell, qui l'a parcouru, dit, qu'il est situé au nord-ouest du Bengale, & que son étendue est de soixante journées de chemin : ce qui ferait, à dix de nos lieues communes par jour, six-cent lieues. Par conséquent ce pays serait beaucoup plus grand que la France: en quoi nous foupconnons quelque exagération, ou une faute d'impression trop commune dans tous les livres. Il vaut mieux croire que l'auteur a entendu par soixante journées de marche le circuit de toute la province: ce qui donnerait environ cent lieues de diamètre, Elle raporte trente-cinq

pag. 197 & finivantes.

lacs de roupies par année à son souverain, huit millions deux-cent-mille de nos livres. Ce revenu ne paraît pas proportionné a l'étendue de la province.

Ce qui nous étonne encor, c'est que le Bishnapore ne se trouve point sur nos cartes. Le lecteur éprouvera un étonnement plus agréable, quand il faura que ce pays est peuplé des hommes les plus doux, les plus justes, les plus hospitaliers & les plus généreux qui aient jamais rendu la terre digne du ciel. " La liberté, la propriété y font " inviolables. On n'y entend jamais par-, ler de vol ni particulier ni public. Tout voyageur, trafiquant ou non, y est sous la garde immédiate du gouvernement qui lui donne des guides pour le conduire sans aucun frais, & qui répondent de ses ,, éfets & de sa personne. Les guides, à , chaque station ou couchée, le remettent à d'autres conducteurs avec un certificat ,, des services que les premiers lui ont rendus; & tous ces certificats sont portés au prince. Le voyageur est défrayé de tout dans sa route, aux depends de l'état trois , jours entiers dans chaque lieu où il veut " séjourner, &c..."

Tel est le récit de monsieur Holwell. Il n'est pas permis de croire qu'un homme d'état, dont la probité est connue, ait voulu en imposé aux simples. Il serait trop coupable & trop aisément démenti. Cette contrée n'est pas comme l'isse imaginaire de Pan-

caye, le jardin des Hespérides, les isles fortunées, l'isle de Calipso, & toutes ces terres fantastiques, où des hommes malheureux ont placé le séjour du bonheur.

Cette province apartient de tems immémorial à une race de brames qui descend des anciens bracmanes. Et ce qui peut faire penser que le vrai nom du pays est Vishnapor, c'est que ce nom signifierait le royaume de Vishnou, la bienfuisance de Dieu. Ses mœurs furent autrefois celles de l'Inde entière, avant que l'avarice v eut conduit des armées d'opresseurs. La caste des brames y a conservé sa liberté & sa vertu; parce qu'étant toujours maîtres des écluses qu'ils ont construites sur un bras du Gange, & pouvant inonder le pays, ils n'ont jamais été subjugués par les étrangers. C'est ainsi qu'Amsterdam s'est mise à l'abri de toutes les invalions.

Ce peuple asiatique aussi innocent, aussi respectable que les Pensilvaniens de l'Amérique anglasse, n'est pas pourtant exemt d'une superstition grossière. Il est très compatible que la vertu la plus pure subsiste avec les rites les plus extravagans. Cette superstition même des Vishnaporiens paraît une preuve de leur antiquité. L'espèce de culte qu'ils rendent à la vache, afaibli dans le reste de l'Inde, s'est conservée chez cette nation isolée dans toute la simplicité crédule des premiers tems. Quand la vache consacrée meurt, c'est un deuil universel dans le pays.

Une telle bêtise est bien naturelle dans un peuple à qui l'on avait fait croire que des milliers de puissances célestes avaient été changées en vaches & en hommes. Le peuple révere & chérit dans sa vache consacrée la nature céleste & la nature humaine. Si nous nous abandonnions aux conjectures, nous pourions penser que le culte de la vache indienne est devenu dans l'Egypte le culte du bœuf. Notre idée serait toujours sondée sur l'impossibilité physique & démontrée que l'Egypte ait été peuplée avant l'Inde. Mais il se pourait tres-bien que les prêtres de l'Inde & ceux d'Egypte eusent été également ridicules, sans rien imiter les uns des autres.

La doctrine, la pureté, la sobriété, la justice des anciens bracmanes s'est donc perpétuée dans cet azile. Il serait bien à souhaiter que montieur Hohvell y eut séjourné plus longtems. Il ferait entré dans plus de détails; il aurait achevé ce tableau si utile au genrehumain dont il nous a donné l'esquisse. Tous les Anglais avouent que si les brames de Calcuta, de Madras, de Mazulipatan, de Pondichéri, hés d'intérêt avec les étrangers, en ont pris tous les vices; ceux qui ont vécu dans la retraite ont tous conservé leur vertu. A plus forte raison ceux de Vishnapor, séparés du reste du monde, ont dû vivre dans la paix de l'innocence, éloignés des crimes qui ont changé la face de l'Inde, & dont le bruit n'a pas été jusqu'à eux. Il en a été des brames comme de nos moines: ceux qui sont entrés

# 216 ÉTAT DE L'INDE.

dans les intrigues du monde, qui ont été confesseurs des princes & de leurs maîtresses, ont fait beaucoup de mal. Ceux qui sont restés dans la solitude ont mené une vie insipide & innocente.

#### ARTICLE TRENTE-SIXIEME.

Des provinces entre lesquelles l'empire de l'Inde était partagé, vers l'an 1770, & particulièrement de la république des Seikes.

SI toutes les nations de la terre avaient pu ressembler aux Pensilvaniens, aux habitans de Vishnapor, aux anciens Gangarides, l'histoire des événemens du monde serait courte; on n'étudierait que celle de la nature. Il faut malheureusement quiter la contemplation du seul pays de notre continent, ou l'on dit que les hommes sont bons, pour retourner au séjour de la méchanceté.

Le lecteur peut se souvenir que le colonel Clive, à la tête d'un corps de quatre mille hommes, avait vaincu & pris dans le Bengale le souverain Surcia-Doula, comme Fernand-Cortès avait pris Montezuma dans le Mexique au milieu de ses troupes innombrables. On a vu comment cet oncier, au service de la compagnie, créa Jaffer souverain de Bengale, de Golconde & d'Orixa:

# ÉTAT DE L'INDE, 217

un fils de Jaffer, nommé Suïa-Doula, fuccéda à son père avec la protection des Anglais. Ils disent qu'il fut ingrat envers eux; & qu'il voulut à la fois les chasser du Bengale, & achever la ruine du nouvel empereur Sha-Allum. Ce nouveau grand mogol Allum, presque sans défense, eut recours aux Anglais à son tour. Le colonel Clive le protégea. Le tyran Abdala était absent alors, & occupé dans le Coraffan. Clive livra bataille aux opresseurs de l'empereur Sha-Allum, & les défit dans un lieu nommé Buxar. Cette nouvelle victoire de Buxar combla les Anglais de gloire & de richesses. Ni le gouverneur Holwell, ni le lieutenant-colonel Dow, ni le capitaine Scrafton ne nous inftruisent de la date de cette grande action. Ils s'en raportent à leurs dépêches envoyées à Londres, que nous ne connaissons pas. Mais cet événement ne doit pas être éloigné du tems ou les Anglais prenaient Pondichéri, Le bonheur les accompagnait partout; & ce bonheur était le fruit de leur valeur, de leur prudence & de leur concorde dans le danger. La discorde avait perdu les Francais: mais bientôt après la défunion se mit dans la compagnie anglaise; ce fut le fruit de leur prospérité & de leur luxe; au lieu que la mésintelligence entre les Français avait été principalement produite par leurs malheurs.

La compagnie anglaise des Indes a été depuis ce tems maîtresse du Bengale & d'O. rixa; elle a résisté aux Marates & aux nabab qui ont voulu la déposséder; elle tend encor la main au malheureux empereur Sha-Allum qui n'a plus que la moitié de la province d'Allabad entre le Gange & la rivière de Sérong au vingt-cinquième degré de latitude. Cette province d'Allabad n'est pas seu-rement marquée dans nos cartes françaises de l'Inde. Il faut être bien établi dans un pays pour le connaître.

Le district qu'on a luisse comme par pitié à cet empereur lui produisait à peine douze lacs de roupies; les Anglois lui en donnaient vingt-six de leur province de Bengale. C'était tout ce qui restant à l'hétitier d'Aurengzeb le roi le plus riche de la terre. Tout le reste de l'Inde était partagé entre diverses puissances, & cette division afermissant le royaume que l'Angleterre s'est formé dans l'Inde.

Parmi toutes ces révolutions, la ville impériale de Déli tomba entre les mains de ce tils de Jaffer, de ce Suia-Doula vaincu par le colonel Clive, & relevé de sa chute. Les révolutions rapides changearent continuellement la face de l'empire. Ce fils de Jaffer eut encor la province d'Oud qui touche à celle d'Allabad, où le grand mogol était retiré, & au Bengale où les Anglais dominaient.

Patna au nord du Gange apartenait à un fouba des Patanes. Les Gates, que nous avons vu descendre de leurs rochers pour augmenter les troubles de l'empire, avaient envahi la ville impériale d'Agra. Les Marates s'étaient

#### RÉPUBLIQUE NCUVELLE. 219

emparés de toute la province, ou si l'on veut, du royaume de Guzarate, excepté de Surate & de son territoire.

Un nabab était maître du Décan, & tantôt il combatait les Marates, tantôt il s'unissait avec eux pour ataquer les Anglais dans leur possession d'Orixa & du Bengale. Le tyran Abdala possédait tout le pays situé entre Candahar & le sleuve Indus.

Tel était l'état de l'Inde vers l'an 1770; mais depuis le commencement de tant de guerres oiviles, il s'était formé une nouvelle puissance qui n'était ni tyrannique, comme celle d'Abdala & des autres princes, ni trafiquante du fang humain, comme celle des Marates, ni établie à la faveur du commerce comme celle des Anglais. Elle est fondée sur le premier des droits, sur la liberté naturelle. C'est la nation des Seïkes, nation aussi singulière dans son espèce que celle des Vishnapores. Elle habite l'orient de Cachemire, & s'étend jusqu'au de-là de Lahor. Libre & guerrière elle a combattu Abdala, & n'a point reconnu les empereurs mogols; sûre d'avoir beaucoup plus de droits à l'indépendance, & même à la souveraineté de l'Inde, que la famille tartare de Turmerlan étrangère & usurpatrice.

On nous dit qu'un des lamas du grand Thibet donna des loix & une religion aux Seïkes vers la fin de notre dernier siècle. Ils ne croient ni que Mahomet ait reçu un livre atsez mal sait de la main de l'ange Gabriel, ni

## 220 RÉPUBLIQUE NOUVELLE.

que Dieu ait dicté le shastabad à Brama. Enfin n'étant ni mahométans, ni brames, ni lamistes, ils ne reconnaissent qu'un seul Dieu sans aucun melange. C'est la plus ancienne des religions : c'est celle des Chinois & des Scythes; & fans doute la meilleure pour quiconque ne connaît pas la nôtre. Il falait que ce prêtre lama, qui a été le législateur des Seikes, fût un vrai sage, puisqu'il n'abusa pas de la confiance de ce peuple pour le tromper & pour le gouverner. Au lieu d'imiter les prelliges du grand lama qui regne au Thibet, il fit voir aux hommes qu'ils peuvent se gouverner par la raison. Au lieu de chercher à les subjuguer, il les exhorta à être libres, & ils le sont. Mais jusqu'a quand le seront-ils? Jusqu'au tems ou les esclaves de quelque Abdala supérieurs en nombre viendront le cimeterre à la main les rendre esclaves comme eux. Des dogues à qui leur maître a mis un colier de fer peuvent étrangler des chiens qui n'en ont pas.

Tel est en géneral le sort de l'Inde; il peut intéreiser les Français, puisque malgré leur valeur, & malgré les soins de Louis XIV & de Louis XV, ils y ont essuyé tant de disgraces. Il intéresse encor plus les Anglais, puisqu'ils se sont exposés à des calamités pareilles, & que leur courage a été secondé de la fortune.



# FRAGMENT.

SUR L'HISTOIRE GÉNERALE.

ARTICLE PREMIER.

Qu'il faut se désier de presque tous les monumens anciens.

IL y a plus de quarante ans que l'amour de la vérité & le dégout qu'inspirent tant d'histoires modernes inspirèrent à une dame d'un grand nom, & d'un esprit supérieur à ce nom, l'envie d'étudier avec nous ce qui méritait le plus d'être observé dans le tableau général du monde, tableau si souvent défiguré.

Cette dame, célèbre par ses connaissances singulières en mathématiques, ne pouvait foufrir les fables que le tems a confacrées, qu'il est si aisé de répéter, qui gâtent l'esprit & qui l'énervent.

Elle était étonnée de ce nombre prodi-gieux de systèmes sur l'ancienne chrono-d'anciennes logie, diférens entr'eux d'environ mille erreurs. années. Elle l'était encor d'avantage que l'histoire consistat en récits de bataille sans aucune connaissance de la tactique excepté dans Xénophon & dans Polibe; qu'on parlât si souvent de prodiges, & qu'on eut si peu de lumière sur l'histoire naturelle; que chaque auteur regardat sa secte comme la seule vraye, & calomniat tous les autres.

Elle voulait connaître le génie, les mœurs, les loix, les préjugés, les cultes, les arts; & elle trouvait qu'en l'année de la création du monde trois-mille deux-cent, ou trois-mille neuf-cent, il n'importe, un roi inconnu avait défait un roi plus inconnu encor, près d'une ville dont la situation était

entièrement ignorée.

Plusieurs savans recherchaient en quel tems Europe sut enlevée en Phénicie par Jupiter; & ils trouvaient que c'était juste treize cents ans avant notre ère vulgaire. D'autres résutaient cinquante-neus opinions sur le jour de la naissance de Romulus, sils du dieu Mars & de la vestale Rhéa-Sylvia. Ils établissaient un soixantième système de chronologie. Nous en simes un soixante & unième; c'était de rire de tous les contes sur lesquels on disputait sérieusement depuis tant de siècles.

Envain nous trouvions par toutes les médailles des vestiges d'anciennes sètes célébrées en l'honneur des sables; des temples érigés en leur mémoire; elles n'en étaient pas moins sables. La sète des lupercales atesta, le 15 Février, pendant neus-cents ans, non seulement le prodige de la nais-sance de Romulus & de Rémus, mais encor l'avanture de Faunus qui prit Hercule pour Omphale dont il était amoureux. Mille événemens étaient ainsi consacrés en Europe & en Asie. Les amateurs du merveilleux Monu-disaient: il saut bien que ces saits soyent

vrais, puisque tant de monumens en sont mens crus la preuve. Et nous disions: il faut bien sont monuqu'ils soyent faux, puisque le vulgaire les mens de a crus. Une fable a quelque cours dans une fables. génération, elle s'établit dans la feconde. elle devient respectable dans la troisième, la quatrième lui éleve des temples. Il n'y avait pas, dans toute l'antiquité profane, un seul temple, une seule fète, un seul collège de prêtres, un seul usage, qui ne sut sondé sur une sottise. Tel fut le genre-humain; & c'est sous ce point de vue que nous l'envisageames.

Quelle pouvait être l'origine du conte d'Hérodote, que le soleil, en onze cents années, s'était couché deux fois à l'orient? ou Licophron avait-il pris qu'Hercule, embarqué sur le détroit de Calpé dans son gobelet, fut avalé par une baleine; qu'il resta trois jours & trois nuits dans le ventre de ce poisson, & qu'il fit une belle ode des qu'il

fut fur le rivage.

Nous ne trouvons d'autre raison de tous ces contes que dans la faiblesse de l'esprit humain, dans le gout du merveilleux, dans le penchant à l'imitation, dans l'envie de surpasser ses voilins. Un roi égyptien se fait ensevelir dans une petite piramide de douze à quinze pieds; un autre veut être placé dans une piramide de cent; un troisième va jusqu'à cinq ou six cent. Un de tes rois est allé dans les pays orientaux par mer, un des miens elt allé dans le soleil. & a éclairé le monde pendant un jour. Tu

Exemples.

bâtis un temple à un bœuf; je vais en bâtir un pour un crocodile. Il y a eu dans ton pays des géans qui étaient les enfans des génies & des fées: nous en aurons qui escaladerons le ciel & qui se battront à coups

de montagnes.

Il était bien plus aisé, & même plus profitable d'imaginer & de copier tous ces comtes que d'étudier les mathématiques. Car avec des fables on gouvernait les hommes; & les sages furent presque toujours méprisés & écrasés par les puissans. On payait un astrologue, & on négligeait un géomètre. Cependant il y eut partout quelques sages qui firent des choses utiles; & c'était là ce que la personne illustre dont nous parlons voulait connaître.

L'histoire universelle anglaise plus volumineuse que le discours de l'éloquent Bossuat n'est court & resserré, n'avait point encor paru. Les savans qui travaillèrent depuis avec un juif & deux presbitériens à ce grand ouvrage eurent un but tout diférent du nôtre. Ils voulaient prouver que la partie du mont Ararat, sur laquelle l'arche de Noé s'arrêta, était à l'orient de la plaine de Sénaar, ou Shinaar, ou Séniar; que la tour de Babel n'avait point été bâtie à mauvaise intention; qu'elle n'avait qu'une lieue & un quart de hauteur, & non pas cent trente-lieues, comme des exagérateurs l'avaient dit; que la confusion des langues à Babel produifit dans le monde les éfets les plus heureux

hemeux & les plus admirables: ce font leurs propres paroles. Ils examinaient avec attention lequel avait le mieux calculé ou du favant Petau qui comptait fix-cent vingt-trois milliards fix-cent douze millions d'hommes fur la terre, environ trois fiécles après le déluge de Noe, ou du favant Cumberland qui n'en comptait que trois milliards troiscent trente-trois mille. Ils recherchaient fi Ufaphed, roi d'Egypte, etait fils ou neven du roi Véneph. Ils ne favaient pourquoi Cayomarat, ou Cayoumaras, ayant été le premier roi de Perfe, cependant fon petit-fils Siemek passa pour être l'Adam des Hébreux, inconnu à tous les autres peuples.

Pour nous, notre seule intention était

d'étudier les arts & les mœurs.

Comme l'histoire du respectable Bossuet sinisfait à Charlemagne, madame du Chatelet nous pria de nous instruire en général avec elle de ce qu'était alors le reste du monde, & de ce qu'il a été jusqu'à nos jours. Ce n'était pas une chronologie qu'elle voulait, un simple almanach antique des naissances, des mariages & des morts de rois, dont les noms sont à peine parvenus jusqu'à nous, & encor tout falsissés. C'était l'esprit des hommes qu'elle voulait contempler.

Nous commençames nos recherches par l'orient, dont tous les arts nous sont venus avec le tems. Il n'est aucune histoire qui commence autrement; ni le prétendu Hermès, ni Manéton, ni Bérose, ni San-

Fragm. sur l'Inde. P

choniaton, ni les shasta, ni les veidans indiens, ni Zoroastre, ni les premiers auteurs Chinois ne portèrent ailleurs leurs premiers regards; & l'auteur inspiré du pentateuque ne parla point de nos peuples occidentaux.

#### ARTICLE SECOND.

De la Chine.

L ne nous falut ni de profondes recherches, ni un grand éfort pour avouer que les Chinois, ainsi que les Indiens, ont précédé dès longtems l'Europe dans la connaisfance de tous les arts nécessaires. Nous ne fommes point enthousiastes des lieux éloignés & des tems antiques; nous favons bien que l'orient entier, loin d'être aujourd'hui notre rival en mathématiques & dans les beaux arts, n'est pas digne d'être notre écolier; mais s'ils n'ont pas décoré, comme nous, le grand édifice des arts, ils l'ont construit. Nous crumes, sur la foi des voyageurs & des missionnaires de toute espèce, Des invent tous d'acord ensemble, que les Chinois indes Chinois, venterent l'imprimerie environ deux mille ans avant qu'on l'imitât dans la basse Allemagne; car on y grava d'abord des planches en bois comme à la Chine, & ce ne fut qu'après ce tatonement de l'art qu'on par-

tions réelles

vint à l'admirable invention des caractères mobiles. Nous dimes que les Chinois n'ont jamais pu imiter à leur tour l'imprimerie d'Europe. Monsieur Warburton, qui ne hait pas à tomber sur les Français, crut que nous proposions aux Chinois de fondre des caractères de leurs quatre-vingt dix mille mots symboliques. Non; mais nous désirames que les Chinois adoptassent enfin l'alphabet des autres nations, sans quoi il ne sera guères possibles qu'il fassent de grands progres dans des sciences qu'ils ont inventées.

Toutefois leur méthode de graver sur Imprimerie planche nous parait avoir de grands avan- ou grav tages sur la nôtre. Premièrement, le graveur qui imprime n'a pas besoin d'un fondeur. Secondement, le livre n'est pas sujet à périr, la planche reste. Troissèmement, les fautes se corigent aisément après l'impression. Quatriemement, le graveur n'imprime qu'autant d'exemplaires qu'on lui en demande, & par là on épargne cette énorme quantité d'imprimés qui chez nous se vendent au poids pour servir d'envelopes aux ballots.

Il paraît incontestable qu'ils ont connu le verre avant nous. L'auteur des recherches philosophiques sur les Egyptiens Ed sur les Chinois, vrai savant puisqu'il pense, & qui ne paraît pas trop prévenu en faveur des modernes, dit que les Chinois n'ont encor que des fenètres de papier. Nous en avons

Verre.

aussi beaucoup, & surtout dans nos provinces méridionales; mais des oficiers très-dignes de soi nous ont assuré qu'ils avaient été invités à diner, aupres de Canton, dans des maisons dont les senètres étaient figutées en arbres chargées de seuilles & de fruits, qui portaient entre leurs branches de beaux desseins d'un verre très-transparent.

Il n'y a pas soixante ans que notre Europe a imité la porcelaine de la Chine: nous la surpassons à sorce de soins; mais ces soins mêmes la rendent très-chère, & d'un usage peu commun. Le grand secret des arts est que toutes les conditions puis-

sent en jouir aisément.

Monsieur P...., auteur des réflexions philosophiques, ne fait pas des réflexions indulgentes. Il reproche aux Chinois leurs tours vernissées à neuf étages sculptées, & ornées de clochettes. Quel est l'homme pourtant qui ne voudrait pas en avoir une au bout de son jardin, pourvu qu'elle ne lui cachât pas la vue? le grand prêtre juif avait des cloches au bas de sa robe; nous en mettons au cou de nos vaches & de nos mulets. Peut-être qu'un carillon aux étages d'une tour serait assez plaisant.

Il condamne les ponts, qui sont si élevés que les mats de tous les batteaux passent facilement sous les arcades, & il oublie que sur les canaux d'Amsterdam & de Rotterdam on voit cent ponts-levis qu'il saut lever & baisser plusieurs fois jour & nuit.

Il méprise les Chinois, parce qu'ils aiment Architectumieux construire leurs maisons en étendue te. qu'en hauteur. Mais du moins il faudrait avouer qu'ils avaient des maisons vernies. plusieurs siècles avant que nous eussions des cabanes où nous logions avec notre bétail, comme on fait encor en Vestphalie. Au reste, chacun suit son gout. Si l'on aime mieux loger à un septième étage, ubi ponunt ova columba, qu'au rez-de-chaussée; si l'on préfere le danger du feu & de l'impossibilité de l'éteindre, quand il prend au faite d'un logis, à la facilité de s'en fauver, quand la maison n'a qu'un étage; si les embaras, les incommodités, la puanteur, qui resultent de sept étages établis les uns sur les autres font plus agréables que tous les avantages atachés aux maisons basses, nous ne nous y oposons pas. Nous ne jugeons point du mérite d'un peuple par la façon dont il est logé; nous ne décidons point entre Versailles & la grande maison de plaisance de l'empercur Chinois, dont frère Attiret nous a fait depuis peu la description,

Nous voulons bien croire qu'il y eut au- Grande mutrefois en Egypte un roi apellé d'un nom raille. qui a quelque raport à celui de Séjostris; le quel n'est pas plus un mot égyptien que celui de Charles & de Frédéric. Nous ne disputerons point sur une prétendue muraille de trente lieues que ce prétendu Sésostris fit élever pour empêcher les voleurs arabes de

venir piller son pays. S'il construisit ce mur pour n'être point volé, c'est une grande présomption qu'il n'alla pas lui-même voler les autres nations, & conquérir la moitié du monde pour son plaisir, sans se soucier de la gouverner, comme nous l'assure monsieur Larchet répétiteur au collège Mazarin,

Nous ne croyons pas un mot de ce qu'ou nous dit d'une muraille bâtie par les juifs, commençant au port de Joppé, qui ne leur apartenait point, jusqu'à une ville inconnue, nommée Carpafabé, tout le long de la mer, pour empêcher un roi Antiochus de s'avancer contr'eux par terre. Nous laissons là tous ces retranchemens, toutes ces lignes qui ont été d'usage chez tous les peuples. Mais il faut convenir que la grande muraille de la Chine est un des monumens qui font le plus d'honneur à l'esprit humain. Il fut entrepris trois-cent ans avant notre ère: la vanité ne le construisit pas, comme elle bâtit les piramides. Les Chinois n'imitèrent point les Huns qui élevèrent des paliffades de pieux & de terre pour s'y retirer après avoir pillé leurs voisins. L'esprit de paix feul imagina la grande muraille. Il cst certain que la Chine, gouvernée par les loix, ne voulut qu'arrêter les Tartares qui ne connaissaient que le brigandage. C'est encor une preuve que la Chine n'avait point été peuplée par des Tartares, comme on l'a prétendu. Les mœurs, la langue, les usages, la religion, le gouvernement étaient

trop oposés. La grande muraille fut admirable & inutile: le courage & la discipline militaire euflent été des remparts plus affurés.

Monsieur P.... a beau regarder avec des Grand cayeux de mépris tous les ouvrages de la Chine, il n'empêchera pas que le grand canal, fait de main d'homme, dans la longueur de cent-soixante de nos grandes lieues, & les autres canaux qui traversent ce vaste empire, ne soyent un exemple qu'aucune nation n'a pu encor imiter: les Romains memes ne tentèrent jamais une telle entreprise.

#### ARTICLE TROISIEME.

De la population de la Chine & des mœurs.

Oilà donc deux travaux immenses qui n'ont eu pour but que l'utilité publique; la grande muraille qui devait défendre l'empire Chinois, & les canaux qui favorisent son commerce. Joignons - y un avantage encor plus grand, celui de la population, qui ne peut être que le fruit de l'aisance & de la sûreté de chaque citoyen dans sa petite possession en tems de paix; car les mandians ne se marient en aucun lieu du monde. La poligamie ne peut être regardée comme contraire à la population; puisque par le fait les Indes, la Chine, le Japon, où la poligamie sut toujours reçue, sont les pays les plus peuplés de l'univers. S'il est permis de citer ici nos livres sacrés, nous dirons que Dieu même, en permettant aux juis la pluralité des semmes, leur promit que leur race serait multipliée comme les sables de la vers

Population de la mer. & poligamie On allèg

On allègue que la nature fait naître à peu près autant de femelles que de mâles, & que par conséquent si un homme prend quatre femmes, il y a trois hommes qui en manquent. Mais il est avéré aujourd'hui que dans toute l'Europe, s'il nait un dix - sept tième de plus d'hommes que de femmes, il en meurt aussi beaucoup plus avant l'âge de trente ans, par la guerre, par la multitude des professions pénibles, plus meurtrières encor que la guerre, & par les débauches non moins functes. Il en est probablement de même en Asie. Tout état; au bout de trente ans, aura donc moins de mâles que de femelles. Comptez encor les eunuques & les bonzes, il restera peu d'hommes. Enfin, observez qu'il n'y a que les premiers d'un état, presque toujours trèsopulens, qui puissent entretenir plusieurs femmes, & vous verrez que la poligamie peut être non seulement utile à un empire, mais nécessaire aux grands de cet empire.

Considérez surtout que l'adultère est trèsrare dans l'orient, & que dans les harem gardés par des eunuques il est impossible. Voyez au contraire comme l'adultère marche la tête levée dans notre Europe; quel honneur chacun se fait de corrompre la semme d'autrui; quelle gloire se sont les semmes d'ètre corrompues; que d'ensans n'apartiennent pas à leur pères! combien les races les plus nobles sont mêlées & dégénérées! jugez après cela lequel vaut le mieux ou d'une poligamie permise par les loix, ou d'une corruption générale autorisée par les mœurs.

Si dans la Chine plusieurs femmes de la lie du peuple exposent leurs enfans dans la crainte de ne pouvoir les nourrir, c'est peutêtre encor une preuve en faveur de la poligamie: car si ces femmes avaient été belles, si elles avaient pu entrer dans quelque serrail, leurs enfans auraient été élevés

avec des soins paternels.

Nous sommes loin d'insinuer qu'on doive établir la poligamie dans notre Europe chrétienne. Le pape Grégoire II, dans sa décrétale adressée à saint Boniface, permit qu'un mari prit une seconde semme, quand la sienne était insirme. Luther & Melancton permirent au landgrave de Hesse deux semmes, parce qu'il avait au nombre de trois ce qui chez les autres se borne à deux. Le chancelier d'Angleterre Comper, qui était dans le cas ordinaire, épousa cependant deux semmes, sans demander permission à personne; & cos deux semmes vécurent

ensemble dans l'union la plus édifiante;

mais ces exemples font rares.

Quant aux autres loix de la Chine, nous avons toujours pensé qu'elles étaient imparfaites, puisqu'elles sont l'ouvrage des hommes qui les exécutent. Mais qu'on nous montre un autre pays, où les bonnes actions soyent récompensées par la loi, où le laboureur le plus vertueux & le plus diligent soit élevé à la dignité de mandarin, sans abandonner sa charue; par tout on punit le crime: il est plus beau sans doute d'encourager à la vertu.

A l'égard du caractère général des nations, la nature l'a formé. Le fang des Chinois & des Indiens est peut-être moins âcre que le nôtre, leurs mœurs plus tranquilles. Le bœuf est plus lent que le cheval; & la laitue

difère de l'absynthe.

Le fait est qu'à notre orient & à notre occident la nature a de tout tems placé des multitudes d'êtres de notre espèce que nous ne connaissons que d'hier. Nous sommes sur ce globe comme des insectes dans un jardin: ceux qui vivent sur un chêne rencontrent rarement ceux qui passent leur courte vie sur un orme.

Rendons justice à ceux que notre industrie & notre avarice ont été chercher par delà le Gange; ils ne sont jamais venus dans notre Europe pour gagner quelque argent; ils n'ont jamais eu la moindre pensée de subjuguer notre entendement; & nous avons passé des mers inconnues pour nous rendre maîtres de leurs trésors, sous prétexte de leur rendre le service de gouverner leurs ames.

Quand les Albuquerques vinrent ravager les côtes de Malabar, ils menaient avec eux des marchands, des missionnaires, & des soldats. Les missionnaires batisaient les enfans que les soldats égorgeaient. Les marchands partageaient le gain avec les capitaines; le ministère portugais les rançonnait tous; & des auteurs moines, traduits ensuite par d'autres moines, transmettaient à la postérité tous les miracles que sit la fainte vierge dans l'Inde pour enrichir des marchands portugais.

Les Européens entraient alors dans deux mondes nouveaux; celui de l'occident a été presque tout entier noyé dans son sang. Si des fanatiques d'Europe ne sont pas venus à bout d'exterminer l'orient, c'est qu'ils n'en ont pas eu la force; car le desir ne leur a pas manqué, & ce qu'ils ont fait au Japon ne l'a prouvé que trop à leur honte

Ce n'est pas ici le lieu de retracer aux yeux épouvantés des lecteurs judicieux ees portraits que nous avons déja exposés, de la subversion de tant d'états sacrifiés aux sureurs de l'avarice, & de la superstition plus cruelle encor que la soif des richesses. Contenons-nous dans les bornes des recherches historiques.

éternelle.

## ARTICLE QUATRIEME.

Si les Egyptiens ont peuplé la Chine, & si les Chinois ont mangé des hommes.

Ous avons toujours soupçonne que les grands peuples des deux continens ont été autoctones, indigenes; c'est-à-dire, originaires des contrées qu'ils habitent, comme leurs quadrupédes, leurs singes, leurs oiseaux, leurs reptiles, leurs poissons, leurs arbres & toutes leurs plantes.

Que cha-

Les rangiferes de la Laponie, & les giracut so habi- fes d'Afrique ne descendent point des cerfs d'Allemagne & des chevaux de Perse. Les palmiers d'Asie ne viennent point des poiriers d'Europe. Nous avons cru que les Nègres n'avaient point des Irlandais pour ancêtres. Cette vérité est si démontrée aux yeux, qu'elle nous a parti démontrée à l'esprit; non que nous ofions avec faint Thomas (2) dire que l'Etre-suprême, agissant de toute éternité, ait produit de toute éternité ces races d'animaux qui n'ont jamais changé parmi les bouleversemens d'une terre qui change toujours. Il ne nous apartient pas de nous perdre dans ces profondeurs; mais

<sup>(2)</sup> Summa catholice fidei, liv. II. chap. 32.

nous avons pensé que ce qui est a du moins été long-tems. Il nous a paru par exemple que les Chinois ne descendent pas plus d'une colonie d'Egypte que d'une colonie de basse-Bretagne. Ceux qui ont prétendu que les Egyptiens avaient peuplé la Chine, ont exercé leur esprit & celui des autres. Nous avons aplaudi à leur érudition & à leurs éforts; mais ni la figure des Chinois, ni leurs mœurs, ni leur langage, ni leur écriture, ni leurs usages, n'ont rien de l'antique Egypte. Ils ne connurent jamais la circoncision: aucune des divinités égyptiennes ne parvint jusqu'à cux : ils ignorèrent toujours les mystères d'Iss.

Monsieur P...., auteur des réflexions Les Egypphilosophiques, a traité d'absurde ce systè-nurent jame, qui fait des Chinois une colonie égyp- mais la Chitienne, & il se fonde sur les raisons les plus fortes. Nous ne fommes pas affez favans pour nous servir du mot absurde; nous persistons seulement dans notre opinion, que la Chine ne doit rien à l'Egypte. Le père Parennin l'a démontré à monfieur de Mairan. Quelle étrange idée dans deux ou trois têtes de français, qui n'étaient jamais sortis de leur pays, de prétendre que l'Egypte s'était transportée à la Chine, quand aucun Chinois, aucun Egyptien n'a jamais avancé une telle fable.

D'autres ont prétendu que ces Chinois si Les Chinois doux, si tranquilles, si aisés à subjuguer & antropoà gouverner, ont dans les anciens tems facri-phages?

fié des hommes à je ne sais quel Dieu, & qu'ils en ont mangé quelquesois. Il est digne de notre esprit de contradiction de dire que les Chinois immolaient des hommes à Dieu, & qu'ils ne reconnaissaient pas de Dieu. Pour le reproche de s'être nouris de chair humaine, voici ce que le père Parennin avoue à monsieur de Mairan (a).

" Enfin si l'on ne distingue pas les tems de calamités des tems ordinaires, on poura dire de presque toutes les nations & de celles qui sont les mieux policées, ce que les Arabes ont dit des Chinois: car on ne nie pas ici que des hommes réduits à la dernière extrêmité n'ayent quelquesois mangé de la chair humaine; mais on ne parle aujourd'hui qu'avec horreur de ces malheureux tems, auxquels disent les Chinois, le ciel irrité contre la malice des hommes, les punissait par le séau de la famine, qui les portait aux plus grands excès.

" Je n'ai pas trouvé néanmoins que ces " horreurs foyent arrivées fous la dynastie " des Tang, qui est le tems auquel ces Ara-" bes assurent qu'ils sont venus à la Chine, " mais à la fin de la dynastie des Han au se-" cond siècle après Jésus-Christ. "

<sup>(</sup>a) Dans sa lettre datée de Pekin du 11 Auguste 1730 page 163, tome XXI, des lettres édifiantes, édition de Paris 1734.

Ces Arabes, dont parlent messieurs de Mairan & Perennin, sont les memes que nous avons déjà cités ailleurs. Ils voyagèrent, comme nous l'avons dit, à la Chine au millieu du neuvierne siècle, quatre-cents ans avant ce fameux Vénitien Marco Paolo, qu'on ne voulut pas croire lorsqu'il disait qu'il avait vu un grand peuple plus policé que les nôtres, des villes plus vastes, des loix meilleures en plusieurs points. Les deux Arabes y étaient abordés dans un tems malheureux après des guerres civiles & des invasions de barbares au milieu d'une famine afreuse. On leur dit, par interprêtes que la calamité publique avait été au point que plusieurs personnes s'étaient nouries de cadavres humains. Ils firent comme presque tous les voyageurs, ils mêlèrent un peu de vérité à beaucoup de mensonges.

Le nombre des peuples, que ces deux Arabes nomment antropophages, est étonnant ce sont d'abord les habitans d'une petite; isle auprès de Ceylan, peuplée de noirs. Plus loin sont d'autres isles qu'ils apellent Rammi & Angaman, où les peuples dévoraient les voyageurs qui tombaient entre leurs mains. Ce qu'il y a de triste, c'est que Marco Paolo dit la même chose, & que l'archevêque Navarette l'a confirmé au dix-septième siècle, à los Europeos que cogen es constante que vivos

se los van comiendo.

Texera dit que les Javans avaient encor cette abominable coutume au commence-

ment du seizième siècle, & que le mahométisme a eu de la peine à l'abolir. Quelques hordes de Caffres & d'Afriquains ont été acusés de cet horreur.

Si on ne nous a point trompés sur la Chine, si dans un de ces tems désastreux où la fin ne respecte rien, quelques Chinois se livrèrent à une action de désespoir qui soulève la nature, souvenons-nous toujours qu'en Hollande la canaille de la Haye mangea de nos jours le cœur du respectable de Wit, & que la canaille de Paris mangea le cœur du maréchal d'Ancre. Mais fouvenons - nous aussi que ceux qui percèrent ces cœurs furent cent fois plus coupables que ceux qui les mangèrent. Songeons à nos matines de Paris, à nos vêpres de Sicile, en pleine paix; aux massacres d'Irlande, pendant lesquels les Irlandais catholiques faisaient de la chandelle avec la graisse des. Anglais protestans. Songeons aux massacres des vallées du Piémont, à ceux du Languedoc & des Cévennes, à ceux de tant de millions d'Amériquains par des Espagnols qui récitaient leur rosaire, & qui établissaient des boucheries publiques de chair humaine. Détournons les yeux & passons vite.



# ARTICLE CINQUIEME.

Des anciens établissemens & des anciennes erreurs avant le siècle de Charlemagne.

A Vant de venir au mémorable siècle de Charlemagne, il falut voir qu'elles révolutions avaient amené ce siecle dans notre occident, & comment les deux religions chrétienne & musulmane s'étaient partagé le monde depuis le golphe de Perse jusqu'à la mer Atlantique. C'était un grand spectacle, mais une pénible recherche: il falut presser cent quintaux de mensonges pour en extraire une once de vérités. La foule des auteurs qui n'ont écrit que pour nous tromper est éfrayante. Qu'on cen juge seulement par cinquante évangiles apocriphes, écrits dès le premier siècle de notre ère, & suivis sans interruption de fables absurdes, jusqu'aux fauiles décrétales forgées au siècle de Charlemagne, & jusqu'à la donation de Constantin, & cette donation de Constantin, suivie de la légende dorée, & cette légende dorée renforcée par la fleur des faints, & cette fleur des faints perfectionnée par le pédagogue chrétien; le tout couronné par les miracles de Fragmens, Q

l'abbé Paris dans le fauxbourg faint Médard mi dixhuitième siècle.

Nous ofames d'abord donter de ces donations immenses faites aux évêques de Rome par Charlemagne & par son fils, & furtout des donations de pays que Charle & Louis le faible ne possédaient pas. Mais nous ne prétendimes point mettre en doute le droit que les papes ont aquis par le tems fur les pays qu'ils possedent. Ils en sont souverains, comme les évêques d'Allemagne font fouverains dans leurs diocèfes. Leurs droits ne sont pas à la vérité écrits dans l'évangile. Une religion formée par des pauvres & qui anathématife la richesse & l'esprit de domination n'a pas ordonné à fes prêtres de monter sur des trônes & d'armer leurs mains du glaive! mais rien n'existe aujourd'hui de ce qu'était l'église dans son origine, le tems a tout changé & changera tout encore; il a établi dans notre assident les souverainetés des barbares vomis de la Scythie, & changé les chaires d'instruction en trônes.

Nous avons respecté ces dominations nouvelles dans notre histoire, & nous avons même remarqué combien notre antique barbarie les avait rendues nécessaires. Quelques jésuites, & surtout je ne sais quel Nonote, écrivirent alors contre nous avec plus d'amertume que de science. Ilst nous acusèrent d'avoir été peu respectueux envers saint Pierre & saint Charlemagne. Ils

ne se doutaient pas alors que les succesleurs de Charlemagne & de Pierre aboliraient l'ordre des jésuites, & que les généraux casseraient leurs soldats mal pavés. Quoique nous eussions parlé de l'établissement du christianisme avec le plus profond respect, on nous acusa cependant d'en avoir un peu manqué.

On voulut nous écrafer sous soixante volumes de pères de l'église, pour nous prouver que saint Pierre avait été à Rome, sans que saint Luc & saint Paul en eussent jamais parlé; qu'il avait été sur le trone episcopal de Rome, quoiqu'affurément il n'y eut point de trône épiscopal en ce tems-là, ni même d'évèques d'aucun diocese. La principale démonstration du voyage de saint Pierre à Rome se tirait d'une lettre qu'il avait écrite & datée de Babylone: or Babylone signifiait évidemment Rome, comme Falaise signific Perpignan. Les autres preuves étaient fondées sur certains contes d'un Abdias, d'un Marcel & d'un Egésippe qui n'étaient dignes assurément d'être ni père ni fils de l'église.

Ces faiseurs de mille & une nuits nous Livres apocontaient donc que Simon Pierre, étant crifes d'Abvenu à Rome, ( quoique sa mission sût Marcel, & pour les circoncis ) y rencontra le magi- d'Egésippe. cien Simon, qui se changeait tantôt en brebis & tantôt en chèvre. Ce Simon d'abord lui envoya faire un compliment par

un de ses chiens, auquel Simon Pierre répondit fort poliment. Ils se brouillèrent ensuite pour un cousin de l'empereur Néron qui était mort. Simon, qu'on apellait vertu de Dicu, défia laint Pierre à qui refluciterait le mort. Simon le fit remuer; mais Pierre le fit marcher, & gagna la gageure. Ensuite ils se défièrent au vol, en présence de l'empereur. Simon vola dans les airs mieux que Dédale; mais Pierre pria le Seigneur si ardemment de faire tomber Simon vertudieu, comme Icare, qu'il tomba & se cassa les jambes. Néron, indigné de voir son sorcier estropié, fit crucifier Pierre les pieds en haut, & couper la tête à Paul, &c...&c... Cela arriva la dernière année de Néron. Pierre avait gouverné l'église vingt-cinq ans sous cet empereur, qui n'en régna que treize.

Ce livre d'Abdias, écrit en fyriaque, fut traduit en grec par son disciple nommé Eutrope, & nous l'avons en latin de la traduction de Jules Afriquain, homme savant du troisième siècle, & presque un père de l'église par ses autres écrits.

Quoiqu'il en soit, que saint Pierre eut fait ou non le voyage de Rome, cela était absolument indissérent pour le gouvernement de l'église. Ce gouvernement sut modélé du tems de Constantin, sur l'administration politique de l'empire. Les principaux sièges, Rome, Constantinople, Alexandrie, devaient avoir l'autorité principale.

Et de même que les rois d'Espagne régnèrent en ce pays, soit que Tubal ou Hercule l'eut peuplé, de même que la race des Francs posséda les Gaules, soit qu'elle descendit de Francus fils d'Hector, soit qu'elle eut une autre origine; ainsi les papes dominèrent bientôt dans la ville impériale du consentement même des Romains, sans se mettre en peine si la première église de cette capitale avait été dédiée à saint Jean de Latran, ou à saint Pierre hors des murs. Ainsi les patriarches des grandes villes de Constantinople & d'Alexandrie eurent plus d'honneurs, de richesses & d'autorité que des éveques de village. Les hommes d'état n'établissent gueres leurs droits sur des discussions théologiques: ils vont au solide & ils laissent leurs écrivains s'épuiser en citations & en argumens.



#### ARTICLE SIXIEME.

Fausses donations.

Faux martyres.

Faux miracles.

LA vérité de l'histoire, bien plus utile qu'on ne pense, nous força d'examiner les fausses légendes aussi atentivement que le voyage de saint Pierre. Nous crûmes que le menfonge ne pouvait que deshonorer la religion. Les miracles de Jésus-Christ & des apôtres sout si vrais, qu'on ne doit pas risquer d'afaiblir le profond respect qu'on a pour eux, en leur associant de faux prodiges. Admirons, célébrons, révérons le Lazare ressuscité; le bienfait des noces de Cana; les démons chasses du corps des possédés; ces esprits immondes précipités dans les corps d'animaux, immondes comme eux, & novés avec eux dans le lac de Génézareth; le fils de Dieu enlevé sur le faîte du temple & sur une montagne par l'ennemi de Dieu & des hommes; Jésus confondant d'un seul mot cet éternel ennemi qui osait proposer à Dieu même d'adorer le diable; Jésus transfiguré sur le Thabor pour mamifester sa gloire à Moise & à Elie qui viennent du sein des morts recevoir ses leçons éternelles; Jésus la source de la vie; Jésus créateur du genre-humain, mourant pour le genre-humain; les morts ressussitions quand il expire, & remplissant les rues de Jérusalem; le soleil s'éclipsant en plein midi & en pleine lune par toute la terre, à la consussion de tout l'empire romain, assez aveugle pour négliger ce grand événement; le St. Esprit descendant en langue de seu sur les apôtres, &c.... Ces vrais miracles sont assez nombreux, assez avérés. Des hommes inspirés les ont écrits; tout lecteur judicieux les aprécie; tout bon chrétien les adore.

Mais c'était (nous ofons le dire) une impieté & une folie de vouloir foutenir ces prodiges que Dieu daigna lui-même opérer en Judée, par des fables absurdes que des hommes inconnus ont inventées tant de siè-

cles après.

La personne illustre qui étudia l'histoire avec nous sut très - scandalisée qu'un jésuite, nommé Papébroke, prétendit avoir traduit un manuscrit grec qui contenait le martyre de saint Théodore cabaretier, & de sept vierges, âgées de soixante & douze ans chacune, que le gouverneur de la ville d'Ancyre condamna à livrer leur pucelage aux jeunes gens de la ville. Cette sentence, portée contre ces sept vieilles, ou plutôt contre ces jeunes gens, était encor la plus simple & la moins merveilleuse anecdote de toute cette avanture. La légende de ce saint

cabaretier & de son ami le curé Frontin est assez connue.

On arache la langue à saint Romain, qui était bégue, & aussi-tôt il parle avec la plus grande volubilité; & l'auteur, grand physicien, remarque qu'il est impossible de vivre sans langue: ce qui rend le miracle plus beau.

Que dire de faint Paulin, qui voyant un possédé se promenant la tête en bas, comme une mouche, à la voûte d'une église, envoya vite chercher des reliques de faint Félix de Nole: dès qu'elles furent arrivées, le possédé tomba par terre.

Est-il possible qu'on ait écrit sérieusement que saint Denis l'aréopagite, étant venu d'Athènes à l'aris, sut pendu à Montmartre; qu'il précha du haut de la potence dès qu'il sut étranglé, & qu'ensuite il porta sa tête entre ses bras, dès qu'il eut le cou coupé?

Nous pourions citer trois morts ressuscités en un jour par saint Dominique, vingthuit aveugles, quatre possedés, six lépreux, trois sourds, trois muets guéris & quatre morts ressuscités, le tout par saint Victor.

Saint Maclou, presse de ressusciter un mort, répond: qu'il atende que j'aye dit ma messe. La messe finie, il le ressuscite le mort demande à boire, soudain saint Maclou change de l'eau en vin, un caillou en gobelet, un ballai en serviette. Le mort boit & reconnaît que ces trois miracles sont

à l'honneur de la trinité. C'est-là pourtant ce qu'écrivent les jésuites Ribadeneira & Antoine Girard, dans la vie des faints.

On a écrit, & depuis la renaissance des lettres on a imprimé plus de dix-mille contes de cette force. Le bénédictin Ruinard nous en a donné de pareils dans ces prétendus actes sincères, qui sont évidemment du treizième siecle, & tous écrits du même stile. C'est là qu'il renouvelle l'histoire du cabaretier Théodote, & de la langue de Romain.

On rendit à la raison & à la religion le service de détruire ces fables : elles étaient encor si acréditées, qu'un jésuite, nommé Nonote, prit leur défense, & fut même se-

condé par quelques écrivains.

Plusieurs regardaient comme un article de foi l'aparition du labarum dans les nuées. Ils ne savaient si c'était vers Besançon, ou vers Trove, ou vers Rome; & si l'infeription était en latin ou en grec; mais ils étaient

fûrs de l'aparition.

Par quel excès de démence a-t-on écrit & répété si fouvent que dans l'année 287, au tems même que Dioclétien favorisait le plus notre sainte religion, lorsque les principaux oficiers de son palais étaient chrétiens, lors- du massacre que sa femme était chrétienne, cet empe- de la légion reur fit couper la tête à toute une légion, thébieune. apellée Thébaine, composée de six-mille sept cents hommes, & cela parce qu'elle était chrétienne? Nous avions anéanti cette fable impertinente atribuée à l'abbé Eucher, de-

puis évêque de Lyon, mort en 454, cent soixante-sept ans après cette avanture. Nous avions fait voir combien il était ridicule d'atribuer à cet évêque une rapsodie, dans laquelle il est parlé, avant l'année quatrecent cinquante-quatre, du roi de Bourgogne Sigismond qui mourut en 523. Cette ineptie était assez sensible. Nous avions prouvé qu'aucun auteur ne parla jamais d'une légion thébaine. Il y avait trois légions en Egypte; mais aucune n'était composée d'habitans de Thèbes. Cette prétendue légion n'avait pu arriver d'orient en occident par le Valais, comme on le dit: elle n'avait pu être entourée de troupes supérieures en nombre qui l'auraient égorgée dans le petit défilé d'Agaune, où l'on ne peut ranger deux cents hommes en bataille, & ou la moitié d'une cohorte aurait aisément arrêté toutes les légions de l'empire romain. Ce monstrueux amas de bêtises méritait d'être dévelopé; & il s'est trouvé un Nonote qui les a défendues comme son bien propre. Il a intitulé son livre, nos erreurs, & il a trouvé des dévotes qui l'ont cru sur sa parole.



## ARTICLE SEPTIEME.

De David, de Constantin, de Théodose, de Charlemagne, Esc.

Après les exemples continuels d'injustice, de cruauté, de meurtre, de brigandage, dont l'histoire de presque toutes les mations est surchargée, il nous parut utile & consolant de ne pas canoniser ces crimes chez les princes, de quelque religion qu'ils fussent. David était sans doute un bon juif; mais ce n'était pas une chose honnête (humainement parlant) de se révolter contre son souverain, de se mettre à la tête de quatre cent voleurs, de rançonner, de piller ses compatriotes, de trahir a la fois sa patrie, & le roitelet Achis son bienfaiteur; de massacrer tout dans les villages de ce bienfaiteur, jusqu'aux enfans à la mamelle, afin qu'il ne restat personne pour le dire; de faire cuire dans des fours, de déchirer sous des herses de fer les habitans de Rabath; de scier le crâne & la poirrine aux autres Amorréens; d'écraser sous des chariots leurs membres palpitans; de donner sept enfans du roi Saul son maître aux Gabaonites, pour les pendre, &c... &c... &c...

Plus nous étions touchés respectueusement de son repentir, plus il nous sembla qu'en éset jamais repentir ne sut mieux sondé. Nous sumes même très - étonnes qu'on chantât encor, dans quelques églises, des hymnes atribuées à David, dans lesquelles il est dit: heureux qui prendra tes petits ensans, qui les écrasera contre la pierre! Pseaume 137. Que vos pieds soient teints de leur sang, es que la langue de vos chiens en soit abreuvée! Pseaume 67. On y peut chercher un sens mystique; mais le sens naturel est dur. Il nous semble qu'on aurait pu s'atacher aux pseaumes qui enseignent la clémence plus qu'à ceux qui célebrent la cruauté. Nous respectames le texte; mais nous ne pouvions souler aux pieds la nature.

Le même esprit d'équité nous anima, quand nous nous crumes obligés de ne point dissimuler les crimes de Constantin, de Théodose & de Clovis, &c. Ils favorisèrent le christianisme, nous en bénissons Dieu; & si Constantin mourut, Arien après avoir tour-à-tour favorisé & persécuté Athanase, on doit en être assigé & adorer les décrets de la providence. Mais les meurtres de tous les proches, de son fils même & de sa ctions chrétiennes.

Constantin, tout voluptueux qu'il était, s'était fait une telle habitude de la férocité qu'il la porta jusques dans ses loix. Dioclétien avait été assez humain pour abolir la loi qui permettait aux pères de vendre leurs enfans; Constantin rétablit cette loi bar-

bare. Il permit aux citoyens Romains de faire leurs fils esclaves en naissant (b). On dit pour l'excuser, qu'il ne permit ce trafic qu'aux pauvres; mais il n'y a que les pauvres qui puissent être tentés de vendre leurs enfans. Il falait les mettre à l'abri du besoin qui les forçait à ce commerce dénaturé. Mais l'assassin de son fils devait aprouver qu'un père vendît les siens. Par la même jurisprudence, il abolit les peines établies par les loix contre les calomniateurs; c'est ce que nous soumettons au jugement de toutes les ames honnêtes.

Nous ne pensames pas que Théodose cut suffissamment réparé le massacre si long-tems prémédité des habitans de Thessalonique, en n'allant point à la messe pendant quel-

ques mois.

Pour Clovis, le jésuite Daniel lui-même convient qu'il sut plus méchant après son batème qu'auparavant. On est obligé d'avouer qu'il engagea un Clodoric, fils d'un roi de Cologne, à tuer son propre père; & que pour récompense il le fit assassiner lui-même & s'empara de son petit état; qu'il trahit & assassina Rancacaire roi de Cambrai; qu'il en fit autant à un roi du Mans nommé Ronomer & à quelques autres princes; après quoi il tint un concile d'évèques à Orléans. On ne lui reprocha dans

to the same state to be to

<sup>(</sup>b) Cod. liv. 1. de patribus qui files

ce concile aucun de ces affassinats, ils n'avaient été commis que sur des princes idolatres.

Nous avons détesté le crime partout où nous l'avons trouvé: & si les infideles & les hérétiques ont fait quelques bonnes actions; s'ils ont eu des vertus que saint Augustin pelle des péchés splendides, nous n'avons pas cru devoir les taire. L'empereur Julien fut sobre & chaste comme un anachorete. auisi brave que César, aussi clément que Marc - Aurèle, puisqu'il pardonna à douze chrétiens qui avaient comploté de l'assassiner. Il falait ou en convenir ou être un lot; nous prîmes le premier parti. Un exjésuite de province, nommé Paulian, vient encor de répéter en dernier lieu, que Julien blessé à mort, au milieu de sa victoire, jeta son sang contre le ciel & s'écria, tu as vaincu, Galileen. Rien n'éclairera donc jamais les ignorans! Rien ne corrigera les gens de mauvaise foi! Ce n'était pas contre les Galiléens que ce grand homme combatait, c'était contre les Perses. Ce conte du calonmiateur Théodoret est mis actuellement par tous les savans avec l'autre conte des femmes que Julien immola aux dieux pour obtenir leur protection dans cette guerre. Le bon sens rejette ces absurdités, & l'équité réprouve ces calomnies.

Examen des globes

La raison est l'ennemie des faux prodide feu écha- ges; les globes de feu qui fortirent des fondemens du temple juif, lorsque Julien per-

mit qu'on le rebatit, sont avérés (disait-on) des sondepar Ammien Marcellin, auteur paien; & temple de on nous allègue cette puérilité comme un Jérusalem. témoignage que nos ennemis furent forcés de rendre à la vérité.

Nous exposames tout le ridicule de ce prodige. Nous montrames combien Ammien aimait le merveilleux, & à quel point il était crédule. On ne pouvait donner de nouveaux fondemens au temple bâti par Hérode, puisque ces fondemens de larges pierres de vingt-cinq pieds de long subsistent encor. Des globes de feu ne peuvent fortir de ces pierres, puilque jamais les flammes ne s'arrondissent en globes & qu'elles s'élèvent toujours en spirales & en cônes. D'ailleurs on fait que dans ces tems-là, plusieurs villes de Syric furent endommagées par des volcans souterrains, sans qu'il fût question de rebatir un temple. On ajouta encor à ce prodige des globes de feu, ces petites croix enflammées qui s'atachaient aux vêtemens des ouvriers. Voilà bien du merveillenx.

Il est évident que si Julien discontinua la reconstruction du temple de Jérusalem, ce fut par d'autres raisons. Si les prétendus globes de feu l'en avaient empêché, il en aurait parlé dans sa lettre sur cette avanture. Voici cette lettre importante.

" Que diront les juits de leur temple, " qui a été bati trois fois, & qui n'est point encor rebati? Ce n'est point un

,, reproche que je leur fais, puisque j'ai , voulu moi-même relever ses ruines; je , n'en parle que pour montrer l'extrava-, gance de leurs prophètes, qui trompaient , de vieilles semmes imbéciles. Quid de , templo suo dicent, quod cum tertio sit ever-, sium, nondum ad hodiernum usque diem , instauratur? Hec ego; non ut illis expro-, brarem in medium adduxi, utpote qui templum illud tanto intervallo à ruinis excipture voluerim. Sed ideo commemoravi, ut , ostenderem delirasse, prophetas istos quibus , cum stolidis aniculis negotium erat.,

N'est-il pas clair, par cette lettre, que Julien ayant d'abord eu la condescendance de permettre que les juis achetassent le droit de bâtir leur temple, comme ils achetasent tout; il changea d'avis ensuite, & ne voulut pas qu'une nation si fanatique & si atroce eut un signal facré de ralliement, & une forteresse au milieu de ses états? Une telle explication est simple, naturelle, vraisemblable. Il ne faut point embrouiller par un miracle ce qu'on peut démêler par la raisson. Nous déplorons encor une sois, nous détestons l'erreur de Julien; mais il faut être équitable.

Si nous défendimes la cause de Julien avec quelque chaleur, c'est qu'en éset ce prince philosophe qui était si dur pour luimême sut très-indulgent pour les autres. C'est qu'étant à la tête d'un des deux partis obstinés qui divisaient l'empire, il ne

fit

sit jamais couler le sang du parti oposé au sien.

L'empereur Constance son proche parent & son persécuteur, assassin de toute sa famille, avait toujours été sanguinaire. Julien sut le plus tolérant des hommes, & l'unique

chef de parti qui fut tolérant.

La Bletrie, qui dans le dix-huitième siècle a osé osé écrire une vie de Julien avec quelque modération, & le défendre contre plusieurs calomnies groffieres dont on chargeait sa mémoire, n'a pas ofé pourtant le justifier fur son attachement à l'ancienne religion de l'empire. Il le représente comme un superstitieux qui croyait combattre une autre superstition. Nous eumes une autre idée de Julien; il était certainement un stoïcien rigide. Sa religion était celle du grand Marc-Aurèle, & du plus grand Epictète. Il nous semblait impossible qu'un tel philosophe adorat sincérement Hécate, Pluton, Cibèle, qu'il crût lire l'avenir dans le foye d'un bœuf, qu'il fut persuadé de la vérité des oracles & des augures, dont Cicéron s'était tant moqué.

En un mot, l'auteur de la fatire des Césars ne nous parut pas un fanatique, c'est-à-dire, un furieux, imbécille. Une forte preuve, c'est qu'il donna fouvent bataille malgré des aruspices que tous ses prêtres croyaient funestes. Il courut même en dépit d'eux à son dernier combat, où il sut tné au milieu

de ses victoires.

L'auteur du livre de la félicité publique; homme en éfet digne de la faire cette félicité, si elle était au pouvoir d'un fage, semble n'être pas de notre avis en ce point, & par conséquent il nous a réduit à nous défier longtems de notre opinion. Julien, ditil, au lieu de montrer sur le trône un philosophe impartial, ne sit voir en lui qu'un païen dévot.

Les aparences en éfet font quelquefois pour l'estimable auteur de la félicité publique. Julien paraît trop zélé pour l'ancient culte de sa patrie; il fait trop de sacrifices, il est trop prêtre. Jules César, tout grand pontise qu'il était, sacrifiait beaucoup moins.

Mais qu'on se représente l'état de l'empire sous Julien; deux factions acharnées le partagent: l'une à la vérité divine dans son principe, mais s'écartant déja de son origine par l'esprit de parti & par toutes les sureurs qui l'accompagnent: l'autre sondée sur l'erreur, & désendant cette erreur avec tout l'emportement qui se met à la place de la raison: même opiniâtreté des deux côtés, mêmes fraudes, mêmes calomnies, mêmes complots, mêmes barbaries, même rage. La plupart des chrêtiens, il faut l'avouer, éclairés d'abord par Dieu même, étaient aussi aveugles que ceux qu'on apella depuis païens.

Que pouvait faire un empereur politique entre ces deux factions, lorsqu'il s'était déglaré hautement pour la seçonde? S'il n'as vait pas montré un grand zèle pour son parti, ce parti lui eut reproché de n'en avoir pas assez, ce parti l'eut abandonné, & l'autre l'eut peut-être détroné. Il falait mener les païens avec les brides qu'ils s'étaient faites eux-mêmes. Qui a montré plus de zèle pour sa religion, qui a été plus assidu à des prêches & au chant des psaumes que le prince d'Orange Guillaume le taciturne, fondateur de la république de Hollande, & Gustave Adolphe, vainqueur de l'Allemagne? Cependant il s'en falait beaucoup que ces deux grands hommes sussent des enthousiastes.

L'Europe, & furtout le nord, a le bonheur de posseder aujourd'hui des souverains
éclairés & tolérans, dont aucun fanatisme
n'obscurcit les lumières, dont aucune dispute théologique n'a égaré la raison, & qui
tous savent très bien distinguer ce que la
politique exige, & ce que la religion confeille. Il en est même qui n'ont ni cour, ni
conseil, ni chapelle, & qui consument les
journées entières dans le travail de la royauté. Mais qu'il s'élève dans leurs états une
querelle de religion, une guerre intestine
de fanatisme, telle qu'on en vit au tems de
Julien, ou nous nous trompons fort, ou tous
agiront comme lui.

Quant au nom d'apostat que des éctivains des charniers donnent encor à l'empereur Julien, il nous semble que ce sobriquet insâme ne lui convenait pas plus que le ti-

tre d'empereur chrétien à Constantin qui no fut batisé qu'à sa mort. Julien bâtisé dans son enfance eut le malheur de n'être jamais chrêtien que pour fauver fa vie. Il n'était pas plus chrétien que notre grand Henri IV & son cousin le prince de Condé ne surent catholiques, lorsqu'on les força d'aller à la messe après la saint Barthelemi. La lique ofa apeller ces princes relaps; ils ne l'étaient point, on les avait forcés; on força de même Julien à recevoir ce qu'on apelle l'un des quatre mineurs, à être lecteur dans l'église de Nicomédie. Mais il est certain par ses écrits, que des lors il se livrait tout entier aux instructions de Libanius, le philosophe le plus entêté du paganisme.

Ce qu'on peut donc reprocher bien plus raisonnablement à cet empereur, c'est d'avoir été l'ennemi du christianisme dès qu'il put se connaître; & ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'il était le plus beau génie de son tems, & le plus vertueux de tous les

empereurs après les Antonins.

La Blétrie répéte sérieusement le comte ridicule que Julien, dans les opérations theurgiques qui étaient visiblement une initiation aux mystères d'Eleusine, sit deux sois le signe de la croix, & que deux sois tout disparut. Cependant malgré cette ineptie, La Blétrie a été lu, parce qu'il a été souvent plus raisonnable.

Au reste, nous osons dire qu'il n'est point

de Français, & surtout de Parissen, à qui la mémoire de Julien ne doive être chère. Il rendit la justice parmi nous comme un Lamoignon; il combattit pour nous en Alsa e comme un Turenne; il administra les finances comme Roni; il vécut parmi nous en citoyen, en héros, en philosophe, en père; tout cela est exactement vrai. On verse des larmes de tendresse quand on songe à tout le bien qu'il nous fit. Et voila ce

qu'un polisson apelle Julien l'apostat.

En admirant la valeur de Charlemagne, fils d'un héros usurpateur, & son art de lemagne. gouverner tant de peuples conquis, c'était assez d'être homme pour gémir des cruautés qu'il exerça envers les Saxons; & nous avouons que nous n'exprimâmes pas affez fortement notre horreur. Le tribunal veimique, qu'il institua pour persécuter ces quisition malheureux, est peut être ce qu'on inventa phalie. jamais de plus tyrannique. Des juges inconnus recevaient les accusations rédigées par un délateur, n'entendaient ni les témoins ni les accufés, jugeaient en secret, condamnaient à la mort, envoyaient des boureaux déguisés, qui exécutaient leurs sentences. Cette cour d'affassins privilégiés se tenait à Ormound en Vestphalie; elle étendit sa jurisdiction sur toute l'Allemagne, & ne fut entiérement abolie que sous Maximilien premier. C'est une vérité horrible, dont peu d'auteurs parlent, mais qui n'en est pas moins avérée.

De Char-

Que devait-on dire de l'iniquité dénaturée avec laquelle il dépouilla de leurs états les fils de son frère? La veuve fut obligée de fuir & d'emporter dans ses bras ses malheureux enfans chez Didier son frère, roi des Lombards. Que devinrent-ils, lorsque Charlemagne les poursuivit dans leur azile, & s'empara de leurs personnes? Les secrétaires, les moines, qui fabriquaient des annales, n'ofent le dire; nous nous taifons comme eux; & nous fouhaitons que ce Karl n'ait pas traité son frère, sa sœur & ses neveux, comme tant de princes en ces tems-là traitaient leurs parens. La foule des historiens a encensé la gloire de Charlemagne & jusqu'à ses débauches. Nous nous sommes arrêtés la balance à la main: nous avons laissé marcher la foule; on nous a remarqués; on a voulu nous aracher notre balance; & nous avons continué de peser le juste & l'injuste.

Nous n'avons pu encor découvrir quel droit avait Charlemagne sur les états de son frère, ni quel droit son frère & lui & Pein leur père avaient sur les états de la race d'Ildovic, ni quel droit avait Ildovic fur les Gaules & fur l'Allemagne, provinces de l'empire romain, ni même quel droit l'em-

pire romain avait sur ces provinces.

C'est immédiatement après Charlemagne que commença cette longue querelle entre l'empire & le facerdoce, qui a duré à tant de reprises pendant plus de neuf siècles:

guerre dans laquelle tous les rois furent envelopés: guerre tantôt fourde, tantôt éclatante; tour-à-tour ridicule & funeste, qui n'a semblé terminée que par l'abolition des jésuites, & qui pourait recommencer encor, si la raison ne dissipait pas aujourd'hui presque partout les ténèbres dans lesquelles nous avons été plongés si longtems.



## ARTICLE HUITIEME.

D'une foule de mensonges absurdes qu'on o oposés aux vérisés énoncées par nous.

Nous nous servons rarement du grand mot certain: il ne doit guères être employé qu'en mathématiques, ou dans ces espèses de connoissances, je pense, je soufre, j'existe: deux & deux sont quatre. Cependant si l'on peut quelquesois employer ce mot en fait d'histoire, nous crûmes certain, ou du moins extrèmement probable.

Que les premiers étrangers qui prirent & qui sacagèrent Constantinople furent les croisés qui avaient fait serment de com-

battre pour elle.

Que les premiers rois Francs avaient plusieurs semmes en meme tems; témoins Gontran, Caribert, Childebert, Sigebert, Chilperic, Clotaire, comme le jésuite Daniel l'avoue lui même.

Que le comble du ridicule est ce qu'on a inséré dans l'histoire de Joinville, que les émirs mahométans & vainqueurs ofrirent la couronne d'Egypte à saint Louis leur ennemi, vaincu, captif, chrétien, ignorant leur langue & leurs loix.

Que toutes les histoires écrites dans ce goût doivent être regardées comme celle

des quatre fils Aimon.

Que la croyance de l'église romaine, après le tems de *Charlemagne*, était diférente de l'église grecque en plusieurs points impor-

tans, & l'est encore.

Que longtems après Charlemagne, l'éveque de Rome, toujours élu par le peuple, selon l'usage de toutes les églises toutes républicainés, démandait la confirmation de son élection à l'exarque; que le clergé romain était tenu d'écrire à l'exarque suivant cette formule. "Nous vous suplions d'or, donner la consécration de notre père & pasteur".

Que le nouvel évêque était par le même formulaire obligé d'écrire à l'évêque de Ravenne; & qu'enfin par une conféquence indubitable, l'évêque de Rome n'avait encor aucune prétention sur la souveraineté de

cette ville.

De la fainte quesse. Que la messe était très-diférente au tems de Charlemagne de ce qu'elle avait été dans la primitive église: car tout changea suivant les tems & suivant les lieux. & suivant la prudence des pasteurs. Du tems des apôtres, on s'assemblait le soir pour manger la cène, le soupé du Seigneur. ( Paul aux Corinth.) On demeurait dans la fraction du pain. (A&. ch. 2.) Les disciples étaient assemblés pour rompre le pain. ( Act. ch. 20.) L'église romaine, dans la basse latinité, apelle missa ce que les Grecs apellaient synaxe. On prétend que ce mot missa, messe, venait de ce qu'on renvoyait les cathécumenes, qui n'étant pas encor batifés n'étaient pas encor dignes d'affister à la messe. Les liturgies étaient diférentes & cela ne pouvait alors être autrement: une alsemblée de chrétiens en Caldee ne pouvait avoir les mêmes cérémonies qu'une assemblée en Thrace. Chacun faisait la commémoration du dernier soupé de notre Seigneur en sa langue. Ce fut vers la fin du second siècle que l'usage de célébrer la messe le matin s'établit dans presque toutes les églises.

Le lendemain du sabath, on célébrait nos saints mystères, pour ne se pas rencontrer avec les juiss. On lisait d'abord un chapitre des évangiles; une exhortation du célébrant suivait; tous les sidèles, après l'exhortation, se baisaient sur la bouche en signe de fraternité qui venaient du cœur; puis on posait sur une table du pain, du vin & de l'eau; chacun en prenait; & on portait du pain & du vin aux absens. Dans

quelques églises de l'orient le prêtre prononçait les mêmes paroles par lesquelles on finissait les anciens mystères: paroles que notre divine religion avait retenues & consacrées: veillez & soyez purs. Tous ces rites changèrent: le rite grégorien ne sut point le rite ambroissen. Le baptême, qui était le plongement dans l'eau, ne sut bientôt dans l'occident qu'une légère aspersion: les barbares du nord devenus chrêtiens, n'ayant ni peintres ni sculpteurs, ignorerent le culte des images. L'église grecque diféra surtout de l'église romaine en dogmes & en usages.

Jusqu'aux tems de Charlemagne, il n'y eut point ce qu'on apelle de messe - basse. Les formules qui subsistent encor nous le prouvent assez. On n'aurait pas sousert alors qu'un seul homme oficiat, aidé d'un petit garçon, qui lui répond & qui le fert: les évêques eurent cette condescendance pour les grands feigneurs & pour les malades. Enfin les religieux mandians dirent des messes-basses pour de l'argent; & l'abus vint au point que le jésuite Emmanuel Sa dit dans ses aphorismes: " si un pretre a , recu de l'argent pour dire des messes, il » peut les afermer à d'autres, à un moindre prix, & retenir pour lui le surplus". Cui datur certa pecunia pro missis a se dicendis, potest alios minore pretio conducere, Es reliquum sibi retinere.

De la con- Nous dîmes que la confession de ses fau-

tes était de la plus haute antiquité; que le repentir fut la première ressource des criminels; que ce repentir & cette confession surent exigés dans tous les mystères d'Egypte, de Thrace & de Grèce; que l'expiation suivait la confession, &c....

La fable même imita l'histoire, en ce point nécessaire aux hommes. Apollonius de Rhodes raporte que Médée & Jason, coupables de la mort d'Absirthe, allèrent se faire expier dans l'isle d'Æa par Circé reine & prètresse de l'îsle, & tante de Médée. Jason, en arrivant au soyer sacré de la maison de Circé, ensonça son épée en terre: ce qui signifiait que sa femme & lui avaient commis un crime avec l'épée, & qu'ils avaient répandu le sang innocent sur la terre. Après quoi Circé les expia tous deux avec les lustrations usitées chez elle. Peut-être même cette ancienne sable n'est pas si fable qu'on le croit.

On fait que Marc-Aurèle, le plus vertueux des hommes, se confessa en s'initiant aux mystères de Cérès. Cette pratique salutaire eut ses abus: ils surent poussés au point qu'un Spartiate, voulant s'initier, & le prêtre voulant le confesser, est-ce à Dieu ou à toi que je parlerai? dit le Spartiate. A Dieu, répondit l'autre. Retire-toi donc, ô homme.

Les juifs étaient obligés par la loi d'avouer leur délit lorsqu'ils avaient volé leurs frères, & de restituer le prix du larcin avec Nombres ch. 5. \$. 7.

un cinquième par dessus. Ils confessaient en général leurs péchés contre la loi, en mettant la main sur la tète d'une victime. Buxtorf nous aprend que souvent ils prononçaient une formule de confession générale, composée de vingt-deux mots; & qu'à chaque mot on leur plongeait la tête dans une cuvette d'eau froide; que souvent aussi ils se confessaient les uns aux autres; que chaque pénitent choisissait son parain qui lui donnait trente-neuf coups de fouet, & qui en recevait autant de lui à son tour. Enfin l'église chrétienne fanctifia la confession. On sait assez comment les confessions & les pénitences furent d'abord publiques; quel scandale il arriva sous le patriarche Nectaire, qui abolit cet usage; comment la confession s'introdussit ensuite peu-à-peu dans l'occident. Les abbés confesserent d'abord leurs moines (c); les abbesses même eurent ce droit fur leurs religieuses.

Saint Thomas dit expressément dans sa fomme (d). Confessio, ex defectu sacerdotis, laïco facta, sacramentalis est quodam modo. Confession à un laïque, au désaut d'un

prêtre, est comme sacrement.

Saint Bazile fut le premier qui permit aux abbesses d'administrer la confession à leurs

(d) Tome III. page 255.

<sup>(</sup>c) Voyez les questions sur l'encyclopédie au mot

teligieuses & de prêcher dans leurs églises. Innocent III, dans ses lettres, n'ataqua point cet usage. Le père Martène ; savant bénédictin, parle fort au long de cet usage dans ses rites de l'église. Quelques jésuites, & surtout un Nonote, qui n'avaient lu ni Bazile, ni Martene, ni les lettres d'Innocent III, que nous avions lues dans l'abbaye de Sénones, où nous féjournames quelque tems dans nos voyages entrepris pour nous inftruire, s'élevèrent contre ces vérités. Nous nous moquâmes un peu d'eux. Il faut l'avouer: notre amour extrême de la vérité n'exclut pas les faiblesses humaines.

C'est une chole rare que cette persévérance d'ignorance & de hauteur avec laquelle ces bons Garasses nous attaquèrent sans relâche, & sans savoir jamais un mot

de l'état de la question.

Nous fûmes obligés d'aprofondir l'éton- De la Prenante avanture de la Pucelle d'Orléans, sur celle d'Orlaquelle nous avions recueilli beaucoup de léans. mémoires. Il falut revenir sur une Marie d'Arragon, prétendue femme de l'empereur Othon III, qu'on fit passer (dit la légende) pieds nuds fur des fers ardens. Il falue leur prouver que la ville de Livron en Dauphiné fut affiégée par le maréchal de Belle-garde, qui leva le siège sous Henvi III. Ils n'en favaient rien, & ils criaient que Livron n'avait jamais été une ville, parce que ce n'est aujourd'hui qu'un bourg.

La chose n'est pas bien importante, mais la

vérité est toujours préciense.

Il falut soutenir l'honneur de notre corps calomnié, & faire voir que Lognac, le chef des affaisins qui massacrèrent le duc de Guise, n'avait jamais été du nombre des gentils-hommes ordinaires de la chambre du roi, qu'il était un de ces gentils-hommes d'expédition, fournis par le duc d'Epernon, & payés par lui. Nous en avions cherché & trouvé des preuves dans les registres de la chambre des comptes.

Quelle perte de tems! quand nous fûmes forcés de leur prouver que la terre d'Yesso n'avait point été découverte par l'amiral Drake. Et le petit nombre des lecteurs qui pouvaient lire ces discussions disait, qu'im-

porte?

Enfin dans deux volumes de nos erreurs, ils trouvèrent le secret de ne pas mettre un seul mot de vérité.

Que firent-ils alors? Ils nous apellèrent hérétiques & athées. Ils envoyèrent leur libelle au pape: ils s'adressaient mal. Le pape n'a pas accueilli, depuis peu, bien gracieu-fement leurs libelles.

Le jésuite Patouillet minuta contre nous un mandement d'évêque, dans lequel il nous traitait de vagabonds, quoique nous demeurassions depuis vingt ans dans notre château; & d'écrivain mercenaire, quoique nous eussions fait présent de tous nos ouvrages à nos libraires. Le mandement sut con-

# ECLAIRCIES.

damné, pour d'autres considérations plus sérieuses, à être brûlé par le boureau. Nous continuâmes à chercher la vérité.

## ARTICLE NEUVIEME.

Eclaircissemens sur quelques anecdotes.

N Ous pensames toujours qu'il ne faut jamais répondre à ses critiques, quand il s'agit du goût. Vous trouvez la Henriade mauvaise, faites-en une meilleure. Zaïre, Mérope, Mahomet, Tancrede, vous paraissent ridicule, sà la bonne heure. Quant à l'histoire, c'est autre chose. L'auteur, à qui on conteste un fait, une date, doit ou se corriger, s'il a tort, ou prouver qu'il a raison. Il est permis d'ennuyer le public, il n'est pas permis de le tromper.

Notre esquisse de l'essai sur l'histoire de l'esprit & des mœurs des nations sut terminé par celle du grand siècle de Louis XIV. Nous ne cherchâmes que le vrai, & nous pouvous assurer que jamais l'histoire contemporaine ne fut plus fidèle. On nous nia d'abord l'a. Du masque necdote de l'homme au masque de fer; & il est très utile que de tels faits ne passent pas sans contradiction. Celui-ci fut reconnu aussi véritable qu'il était extraordinaire; vingt auteurs s'égarèrent en conjectures, & nous ne

hazardames jamais notre opinion sur ce sait avéré, dont il n'est aucun exemple dans l'histoire du monde.

Du testament de Charles II roi d'Espagne.

Les préjugés de l'Europe & de tous les écrivains s'élevaient contre nous, lorsque nous assurâmes que Louis XIV n'avait eu aucune part au testament de Charles II, roi d'Espagne, en faveur de la maison de France: cette vérité sut confirmée par les mémoires de monsieur de Torcy & par le tems.

C'est le tems qui nous a aidés à ouvrir les yeax du public sur ce débordement de calomnies absurdes, qui se répandit partout vers les derniers jours de Louis XIV contre le duc d'Orléans, régent de France.

De Fénce

Les Nonotes nous foutinrent que l'archevêque de Cambrai, Fénelon, n'avait jamais fait ces vers agréables & philosophiques sur un air de Luhi.

Jeune, j'étais trop fage

Et voulais trop favoir:

Je ne veux, à mon âge,

Que badinage;

Et touche au dernier âge,

Sans rien prévoir.

On les avait inférés dans une édition de madame Guyon; & lorsque monsieur de Fénelon, ambassadeur en Hollande, sit imprimer le Télémaque de son oncle, ces vers surent restitués a leur auteur: on les imprima dans

dans plus de cinquante exemplaires, dont un fut en notre possession. Quelques lecteurs craignirent que ces vers innocens ne donnassent un prétexte aux jansénistes d'accufer l'auteur qui avait écrit contre eux, de s'être paré d'une philosophie trop sceptique, & furent cause qu'on retrancha ce madrigal du reste de l'édition du Télémaque. C'est de quoi nous sûmes témoins. Mais les cinquante exemplaires existent; qu'importe d'ailleurs que l'auteur d'un beau roman ait fait du non une chanson jolie.

Faisons ici l'aveu que toutes ces vérités historiques, qui ne peuvent intéresser que quelques curieux dans un petit canton de la terre, ne méritent pas d'être comparées aux vérités mathématiques & physiques qui font nécessaires au genre humain. Cependant les querelles sur ces bagatelles ont été fouvent vives & fatales. Les disputes sur la physique sont moins dangereuses; ce sont des procès dont il y a peu de juges; mais en fait d'histoire, le plus borné des hommes peut vous chicaner sur une date, déterrer un auteur inconnu qui a pensé diféremment de vous, abufer d'un mot pour vous rendre suspect. Un moine, si vous n'avez pas flaté fon ordre, peut calomnier impunément votre réligion. Un parlement même était ulcéré, si vous aviez décrit les folies & les fureurs de la fronde.

### ARTICLE DIXIEME.

De la philosophie & de l'histoire.

L'Orfqu'après avoir conduit notre essai sur les mœurs & l'esprit des nations depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, nous fûmes invités à remonter aux tems fabuleux de tous les peuples, & à lier, s'il était possible, le peu de vérités que nous trouvâmes dans les tems modernes aux chimères de l'antiquité; nous nous gardames bien de nous charger d'une táche à la fois si pesante & si frivole. Mais nous tachâmes dans un discours préliminaire, qu'on intitula philosophie de l'histoire, de démêler comment naquirent les principales opinions qui unirent les sociétés, qui ensuite les diviserent, qui en armèrent plusieurs les uns contre les autres. Nous cherchâmes toutes ces origines dans la nature; elles ne pouvaient être ailleurs. Nous vîmes que si on fit descendre Tamerlan d'une race céleste, on avait donné pour aïeux à Gengiskan une vierge & un rayon du foleil. Mango Capak s'était dit de la même famille en Amérique. Odin dans les glaces du nord avait passé pour le fils d'un dieu. Alexandre longtems auparavant essaya d'etre fils de Jupiter, dut-il brouiller, comme on le dit, sa mère avec Junon. Ro-

Partout des fils de Dieu.

mulus passa chez les Romains pour le fils de Mars. La Grèce avant Romulus fut couverte d'enfans des dieux. La fable de l'Arabe Bak ou Bacchus, à qui on donna cent noms diferens, est le plus ancien exemple qui nous soit resté de ces généalogies. D'où put venir cette conformité d'orgueil & de folie entre tant d'hommes séparés par la distance des tems & des lieux, si ce n'est de la nature humaine partout orgueilleuse, partout menteuse, & qui veut toujours en imposer? ce fut donc en consultant la nature que nous tâchames de porter quelque faible lumière dans le ténébreux chaos de l'antiquité.

Il ne faut pas s'enquérir quel est le plus savant, dit Montagne, mais quel est le mieux savant. Il a plu à monsieur Larchet, très-savant homme, à la manière ordinaire, de combattre notre philosophie par des autorités, & furtout par son autorité. Ainsi il était impossible que nous nous rencon-

traffions.

Nous avions, parmi les contes d'Héro-De la loi dote, trouvé fort ridicule avec tous les hou- prétennètes gens, le conte qu'il nous fait des da- obligeait mes de Babylone, obligées par la loi sacrée les dames du pays d'aller une sois dans leur vie se tituer prostituer aux étrangers pour de l'argent au dans un temple de Milita. Et monsseur Larchet nous temple. foutenait que la chose était vraxe, puisqu'Herodote l'avait dite. Il joint pourtant une raison à cette autorité, c'est qu'on avait

dans d'autres pays facrifié des enfans aux dieux, & qu'ainsi on pouvait bien ordonner que toutes les dames de la ville la plus opulente & la plus policée de l'orient, & furtout les dames de qualité, gardées par des eunuques, se prostituassent dans un

temple.

Mais il ne réfléchissait pas, que si la superstition immola des victimes humaines dans de grands dangers & dans de grands malheurs, ce n'est pas une raison pour que des législateurs ordonnent à leurs semmes & à leurs filles de coucher avec le premier venu dans un temple ou dans la sacristie pour quelques deniers. La superstition est souvent très-barbare; mais la loi n'ataque jamais l'honnèteté publique, surtout quand cette loi se trouve d'acord avec la jalousie des maris, & avec les intérêts & l'honneur des pères de famille.

Monsieur Larchet voulut donc nous démontrer que les maris prostituaient leurs semmes dans Babylone, & que les mères en saisaient autant de leurs filles. Sa raison était que Sextus-Empiricus & quelques poètes ont dit qu'il falait absolument qu'un mage en Perse sut né de l'inceste d'un fils avec sa mère. On eut beau lui remontrer que cette calomnie des Romains contre les Perses leurs enne mis ressemble à tous les contes que notre peuple fait encor tous les jours des Turcs, & de Mahomet second, & de Mahomet le prophète. Monsieur Larchet

n'en démordit point & préféra toujours les vieux auteurs à la vérité ancienne & moderne.

Il nous traita d'homme ignorant & dan- Des dix. gereux, parce que nous osions douter des fept cent cent portes de la ville de Thèbes, des dix-qui copmille foldats qui sortaient par chaque porte quirent le avec deux-cent chars armés en guerre. Il est monde persuadé que le prétendu Concosis, père du sostris. prétendu Sesostris, pour acomplir un de ses songes, & pour obéir à un de ses oracles, destina son fils, dès le jour de sa naissance. à conquérir le monde entier, que pour parvenir à ce bel exploit, il fit élever auprès de Sésostris tous les petits garçons nés le meme jour où naquit son fils; que pour les acoutumer à conquérir le monde, il les faifait courir à jeun huit de nos grandes lieues, ou quatre, comme on voudra, fans quoi ils n'avaient point à déjenner.

Quand ils furent en âge d'aider Sésostris à sa conquête, ils étaient dix-sept cent qui avaient environ vingt ans. Il en était mort le tiers, selon les suputations de la vie humaine les plus modérées. Ainsi il était né en Egypte deux-mille deux-cent soixante & six garçons le même jour que Sésostris. Un pareil nombre de filles devait auffi êtro né ce jour là ; ce qui fait quatre mille cinq-

cent trente-deux enfans.

Or comme il n'est pas probable que le jour de la naissance de Sésostris fût plus fécond que les autres, il suit évidemment

qu'au bout de l'année il était né un million fix-cent cinquante quatre mille cent quatre

vingts Egyptiens.

Si vous multipliez ce nombre par trentequatre, selon la méthode de monsieur Kersebaum, reconnue très exacte en Hollande, vous trouverez que l'Egypte était peuplée de cinquante-six millions deux-cent quarantedeux mille cent vingt personnes. Il est vrai qu'elle n'en a jamais cu, depuis qu'elle est connue, qu'environ trois, millions, & que son terrain cultivable n'est pas le tiers du terrain cultivable de la France.

Enfin Sejostris partit avec une armée de six-cent mille hommes, & vingt-sept mille chars de guerre. Le pays, à la vérité, a toujours eu peu de chevaux & très peu de bois de construction; mais ces dificultés n'embaratient jamais les héros qui montent à cheval pour subjuguer toute la terre, & pour obéir à un oracle. Elles n'embaraffent pas plus monsieur Larchet notre adversaire.

Nous ne répéterons point ici les grosses injures de favant qu'il prodigue à propos des velus & du bouc de Mendès, & de fanctus Socrates pederasta, dont il nous slate qu'il parlera encore, & des autres injures qu'il répète d'après monsieur Warburton aussi grand compilateur que lui de fatras & d'injures Mais il nous est permis de répéter aussi que le favant monsieur Warburton a prétendu donner pour la plus grande

preuve de la mission divine de Moise, que Moise n'avait jamais enseigné l'immortalité si Moise de l'ame. Nous ne sommes point de l'avis a cru une de monsieur l'évêque Warburton; nous ame imcrovons l'ame immortelle; nous pensons ( comme de raison ) que Moise devait avoir la même croyance; & si l'ame de monsieur Warburton ou celle de monsseur Larchet est mortelle, c'est à eux à le prouver. Ces disputes ne doivent point altérer la charité chrétienne; mais aussi cette charité peut admettre quelques plaisanteries, pourvu qu'elles ne soyent point trop fortes.

#### FRAGMENT

SUR

### LASAINT BARTHELEMI.

ON prétend envain que le chancelier de l'Hôpital & Christophe de Thou, premier président, disaient souvent, excidat illa dies, que ce jour perisse. Il ne périra point (e), ces vers mêmes en conservent la mémoire.

<sup>(</sup>e) Ce sont des vers de Silvius Italicus. Excidat illa dies eve, nec postera credant Sæcula. . . &c.

Nous fimes aussi nos ésorts autresois pour la perpétuer. Virgile avait mieux réussi que nous à transmettre aux siecles suturs la journée de la ruine de Troye. La grande poesse s'ocupa toujours d'éterniser les malheurs des hommes.

Nous fûmes étonnés de trouver en 1758, près de deux cents ans après la faint Barthelemi, un livre contre les protestans, dans lequel est une dissertation sur ces massacres; l'auteur veut prouver ces quatre points qu'il énonce ainsi.

10. Que la religion n'y a eu aucune part.

2°. Que ce fut une afaire de proscription. 3°. Qu'elle n'a dû regarder que Paris.

4°. Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.

Au 1°. nous répondons. Non fans-doute, ce ne fut pas la religion qui médita, & qui exécuta les massacres de la faint Barthelemi, ce fut le fanatisme le plus exécrable. La religion est humaine, parce qu'elle est divine; elle prie pour les pécheurs & ne les extermine pas; elle n'égorge point ceux qu'elle veut instruire. Mais si on entend ici par religion ces querelles sanguinaires de religion, ces guerres intestines qui couvrirent de cadavres la France entière pendant plus de quarante années, il faut avouer que cet ésroyable abus de la religion arma les mains qui commirent les meurtres de la saint Barthelemi. Nous convenons que Cathering de

Médicis, le duc de Guise, les cardinaux de Birague & de Rets, qui conseillèrent ces massacres, n'avaient pas plus de religion que monsieur l'abbé, qui en veut diminuer l'horreur. Il nous reproche de les avoir apellés cardinaux, fous prétexte qu'ils ne furent décorés de la pourpre romaine qu'après avoir répandu le fang des Français. Mais ne dit-on pas tous les jours qu'un autre cardinal de Rets fit la première guerre de la fronde, quoiqu'il ne fût alors que coadiuteur de Paris? que fait aux massacres de la saint Barthelemi le quantième du mois où un Birague recut la barette? est-ce par de tels subterfuges qu'on peut défendre une si dételtable cause? oui, le fanatisme religieux arma la moitié de la France contre l'autre. Oui, il changea en affassins ces Français aujourd'hui si doux & si polis, qui s'ocupent gayement d'opéra comiques, de querelles de danseuses & de brochures. Il faut le redire cent fois, il faut le crier tous les ans le 24 Auguste, ou le 24 Août, afin que nos neveux ne foyent jamais tentés de renouveller religieusement les crimes de nos détestables peres.

### 2°. Que ce fut une afaire de proscription.

Quelle afaire! proscrire ses propres sujets, ses meilleurs capitaines, ses parens, le prince de Condé, notre Henri IV, depuis restaurateur de la France, notre héros, notre pere,

qui n'échapa qu'à peine à cette boucherie! On dit une afaire de finance, une afaire d'honneur ou d'intérêt; afaire de bareau. afaire au conseil, afaires du roi, homme d'afaire. Mais qui avait jamais entendu parler d'afaires de proscription! il semble que ce foit une chose simple & en usage. Il n'est que trop vrai que ce fut une proscription, & c'est ce qui excitera toujours nos cris & nos larmes.

Mais on laissa au peuple fanatique & barbare le soin de choisir ses victimes. Le frère pouvait assassiner son frère, le fils plonger le couteau dans es mammelles qui l'avaient alaité. Il n'est que trop vrai qu'on égorgea des femmes & des enfans. Les charrettes chargees de corps morts de damoiselles, femmes, filles es enfans, étaient menées & dechargées dans la rivière. Quelle afaire!

#### 3°. Que cette afaire n'a jamais du regarder que Paris.

Et pour nous prouver cette étrange affertion, monsieur l'abbé nous affure qu'à Troye un catholique voulut fauver la vie à Etienne Marguien! mais il ne nous dit point qu'Etienne Marguien échapat au carnage. Si cette afaire n'avait regardé que Paris, pourquoi la cour envoya-t-elle des ordres à tous les gouverneurs des provinces & des villes de répandre par tout le sang des sujets. Il y en eut qui s'en excusèrent.

Les seigneurs de saint Herem, d'Ortes, d'Ognon, de La Guiche, Gordes, & d'autres écrivirent au roi en diférens termes, qu'ils avaient des soldats pour son service, & non des boureaux.

Au reste, il doit nous être permis d'en croire les véridiques Auguste de Thou & Maximilien duc de Sully, qui virent de bien plus près la saint Barthelemi que monsieur l'abbé, qui n'y était pas, & qui ne passe peut-être pas pour aussi véridique.

4°. Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.

Il n'est pas possible de savoir le nombre des morts; on ne fait pas dans les villes le nombre des vivans. Tel auteur exagère, tel autre diminue, personne ne compte. Nous n'avons jamais cru aux trois cent mille Sarazins tués par Charles Martel; il n'est pas question ici de favoir au juste combien de Français furent massacrés par leurs compatriotes. Qui poura jamais avoir une liste exacte des habitans de Thessalonique égorgés par l'ordre de Théodose dans le cirque où il les invita par des jeux solemnels? il est avéré que tout ce qui entra fut tué. Theslalonique était une ville marchande, opulente & peuplée. Il n'est pas vraisemblable qu'elle ne contint que sept mille ames. Mais que Théodose dans sa faint Barthelemi ait fait massacrer quinze mille de ses sujets, ou trente mille, le crime est égal.

#### 284 FRAGM. SUR LA SAINT BART.

L'archevêque Pérefixe pousse jusqu'à cent mille le nombre des victimes frapées dans la proscription de Charles neuf. Le sage de Thou réduit ce nombre à soixante & dix mille. Prenons une moyenne proportionnelle arithmétique, nous aurons quatre-vingt-cinq mille.

Quelle afaire, encor une fois!

De nos jours, un avocat irlandais a plaidé pour les massacres d'Irlande, exécutés sous le régne de l'infortuné Charles I. Il a foutenu que les Irlandais catholiques n'avaient affafsiné que quarante mille protestans. Nous ne voulons pas compter après lui; mais en vérité ce n'est pas peu de chose que quarante mille citoyens expirans dans des tourmens recherchés, des filles attachées vivantes encor aux cous de leurs mères suspendues à des potences, les parties génitales des pères de famille mises toutes sanglantes dans la bouche de leurs femmes égorgées, & leurs enfans coupés par morceaux fous les yeux des pères & des mères; le tout à la plus grande gloire de Dieu.

Nous aurions mauvaise grace de nous plaindre des reproches que nous fait monsieur l'abbé sur ce que nous sîmes, il y a cinquante ans, je ne sais quel poeme épique dans lequel il est parsé de la faint Barthelemi. Un de nos parens sut tué dans cette journées mais nous nous tenons très-heureux d'en être quites aujourd'hui pour des injures.

#### FRAGMENT

s U Ř

### LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT

DE NANTES.

A fameuse révocation de l'édit de Nantes est regardée comme une grande playe de l'état. Lorsque nous sumes obligés d'en parler dans le siècle de Louis XIV, nous fûmes bien loin de vouloir dégrader un monument que nous élevions à la gloire de ce siècle mémorable; mais (f) madame de Cailus, nièce de madame de Maintenon, dit que le roi avait été trompé. La reine Christine (g) écrit que Louis X I V s'était coupé le bras gauche avec le bras droit. Nous dûmes plaindre la France d'avoir porté chez les étrangers & même chez ses ennemis, ses citoyens, ses trésors, ses arts, son industrie, ses guerriers. Nous avouames que l'indulgence, la tolérance, dont les hommes ont tant de besoin les uns envers les autres, était le seul apareil qu'on pût mettre sur une blessure si profonde.

Ce divin esprit de tolérance, qui au fond n'est que la charité, charitas humani generis, comme dit Cicéron, a depuis quelques an-

<sup>(</sup>f) Souvenirs de madame de Cailus.

nées tellement animé les ames nobles & sensibles que monsieur de Fitz-James, évêque de Langres, a dit dans son dernier mandement: nous devons regarder les Turcs comme nos frères.

Aujourd'hui nous voyons en France des protettans, autrefois plus odieux que les Turcs, ocuper publiquement des places qui, si elles ne sont pas les plus considérables de l'état, font du moins les plus avantageuses. Personne n'en a murmuré. On n'a pas été plus surpris de voir des fermiers-généraux calvinistes, que s'ils avaient été jansénistes.

Le ministère, ayant écrit en 1751 une lettre de recommandation en faveur d'un négociant protestant nommé Frontin, homme utile à l'état, un évêque d'Agen, plus zélé que charitable, écrivit & fit imprimer une lettre assez violente contre le ministère. Il remontrait dans cette lettre qu'on ne doit jamais recommander un négociant huguenot, attendu qu'ils font tous ennemis de Dieu & des hommes. On écrivit contre cette lettre; & soit qu'elle fut de l'éveque d'Agen, soit de l'abbé de Caveirac, cet abbé la soutint dans sa révocation de l'édit de Nantes. Il voulut persuader qu'il n'y avait en aucune persécution dans la dragonade; que les réformés méritaient d'etre beaucoup plus maltraités; qu'il n'en fortit pas du royaume cinquante mille; qu'ils emportèrent très-peu d'argent; qu'ils n'établirent point ailleurs des manufactures

dont aucun pays n'avait besoin, &c... &c...

Autrefois un tel livre eut ocupé toute l'Europe: les tems sont si changés qu'on n'en parla point. Nous sûmes les seuls qui primes la peine d'observer que monsieur de Caveirac n'avait pas eu des mémoires

exacts fur plusiours faits.

Par exemple, il disait qu'il n'y a pas cinquante familles françaises à Genève. Nous qui demeurons à deux pas de cette ville, nous pouvons afirmer qu'il y en a plus de mille, sans compter celles que la mort a éteintes, ou qui sont passées dans d'autres familles par les femmes. Et nous ajoutons ici que ce sont des familles qui ont porté dans Genève une industrie & une opulence inconnue jusqu'alors. Genève, qui n'était autrefois qu'une ville de théologie, est aujourd'hui célèbre par ses richesses & par ses connaissances solides : elle les doit aux réfugiés français; ils l'ont mise en état de prêter au roi de France des fonds dont elle retire cinq millions de rente, au tems où nous écrivons.

Monsieur l'abbé donnait un démenti au roi de Prusse, qui dans l'histoire de sa patrie a prononcé que son grand-père requt dans ses états plus de vingt-mille résugiés. Et pour décréditer le témoignage du roi de Prusse, il prétend que son histoire du Brandebourg n'est point de lui, & que c'est nous qui l'avons faite sous son nom. Ce sut donc pour nous un devoir indispen-

fable de rendre gloire à la vérité, de ne nous point parer de ce qui ne nous apartient pas; d'avouer que nous ne servimes au roi de Prusse que de grammairien, & même de grammairien fort inutile. Il n'avait pas besoin de nous pour être l'historien & le législateur de son royaume, comme il en a êté le héros (b):

Monsieur l'abbé récufait de même le témoignage

(b) Il arriva depuis un événement favorable, qui avança considérablement les projets du grand électeur; Louis XIV tévoqua l'édit de Nantes, & quatre cent mille français sortirent pour le moins de ce royaume, les plus riches passèrent en Angleterre & en Hollande; les plus pauvres, mais les plus industrieux, se refugièrent dans le Brandebourg, au nombre de viagt mille on caviron; ils aidèrent à repeupler nos villes désertes, & nous donnèrent toutes les manufactures qui nous manduaient.

A l'avénement de Fréderic Guillaume à la régence, on ne faifait dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni ferges, ni ancune étofe de laine, l'industrie des Français nous enrichit de toutes ces manufactures; ils établirent des fabriques de draps ; de ferges, d'étamines, de petites étofes, de droguets, de grisettes, de crêpon, de bonnets & de bas, tiffus fur des métiers; des chapeaux de caftor, de lapin & de poil de lièvre; des teintures de toutes les espèces. Quelques-uns de ces réfugies se firent marchands, & débitèrent en détail l'industrie des autres. Berlin eut des orfévres, des bijontiers, des hortogers, des sculpteurs; & les Français qui s'établirent dans le plat pays y cultiverent le tabac , & firent venir des fruits & des légumes excellens dans les contrées fabloneuses, qui par leurs soins devinrent des potagers admirables. Le grand électeur, pour encourager une co-Ionie austi utile, lui assigna une pension annuelle de quarante mille écus dont elle jouit encore.

Hist. de Brandebourg par le roi de Prusse, édition de Jean Neuulme 1751, tome 2, pages 311, 312 & 314.

moignage de tous les intendans des provinces de France & de nos ambassadeurs qui, témoins de la décadence de nos manufactures & de leur transplantation dans le pays étranger, en avaient formé de justes plaintes. Nous aimâmes mieux les en croire que monsieur de Caveirac, qui était moins à portée qu'eux d'être bien instruit.

Il prétend que ceux qui s'expatrièrent n'étaient que des gueux à charge à l'état. Mais les La Rochefoucaut, les Bourbon Malause, les La Force, les Ruvigny, les Shomberg, tant d'autres oficiers principaux qui servirent fous le roi Guillaume, & sous la reine Anne, étaient-ils des gueux? il est vrai qu'il sortit plusieurs familles pauvres, & qu'elles furent secourues par les rois d'Angleterre & de Prusse, par plusieurs princes de l'empire, par les Hollandais, par les Suisses. Cela même est un très grand malheur. Les pauvres sont nécessaires à un état; ils en font la base; il faut des mains nécessitées au travail. Ceux qui auraient cultivé des campagnes en France allèrent défricher la Caroline, la Pensylvanie, & jusqu'à la terre des Hottentots. L'orient & l'occident, les extremités de l'ancien & du nouveau monde virent leurs travaux & leurs larmes.

Si donc l'Angleterre & la Hollande donnèrent à ces proscrits des aziles en Europe & au bout de l'univers, il est étrange que monsieur l'abbé se soit exprimé sur les Anglais en ces termes: une fausse religion devait pro- page 316.

Fragmens.

290 FRAGM. SUR LA REVOCAT. &c.

duire nécessairement de pareils fruits : il en restait un seul à meurir : ces insulaires le recueillent ; c'est le mépris des nations. On n'a ja-

mais rien dit de si étrange.

Quelles font donc les nations pour qui les Anglais ne font qu'un objet de mépris? fontce les peuples qu'ils ont vaincus? font-ce les peuples qu'ils ont fecourus? est-ce l'Inde où ils ont conquis des états trois fois plus grands & plus peuplés que l'Angleterre? est-ce la moitié de l'Amérique dont ils sont souverains?

A l'égard des Hollandais, monsieur l'abbé dit qu'ils n'acueillirent les résugiés français que parce qu'ils sont sans religion. Les Hollandais, dit-il, ne sont pas tolerans, ils sont indiférens. La philosophie ne les a pas éclairés, elle a obscurci leurs lumières. Il en fait ensuite un portrait afreux. C'est ainsi qu'il

juge le monde entier.

Nous ne pouvons passer sous silence un reproche singulier que monsieur l'abbé fait aux protestans de France. Reprochez-vous, de huguenots, les meurtres de Henri III & de Henri IV, en conspirant contre François second, & contre Charles IX. Vous avez enhardi les cruelles mains des paricides. On ne savait pas encor que le jacobin Jacques Clément, & le feuillant Ravaillac sussent huguenots. C'est une seur de rhétorique, & quelle seur!

Il est tems de passer de monsieur l'abbé de Caveirac à monsieur l'abbé Sabatier, tous deux également pieux, & également illustres.

page 32.

# CALOMNIES

### CONTRE LOUIS XIV.

IL est des saits plus graves, des calomnies plus atroces, qui ataquent les rois & les nations, & qui exigent des résutations plus complettes & plus réitérées. C'était un devoir essentiel à l'auteur du siecle de Louis XIV, historiographe de France, de repousser les injures afreuses vomies contre la mémoire de Louis XIV & contre Louis XV, par un Français alors résugié, & aprentif pasteur à Genève (i), & indigne également de ses deux patries.

Nous dimes, & nous persistons à dire, & nous redirons dans toutes les ocasions, que ces odieux libelles, tout méprisables qu'ils sont, ne laissent pas de pénétrer dans l'Europe, du moins pour quelque tems, par cela même qu'ils sont calomnieux: leur scélératesse leur tient lieu quelquesois de mérite, auprès des esprits ignorans & pervers. Si on multiplie les impostures, il faut bien

multiplier aussi les réponses.

<sup>(</sup>i) Langlevieil, dit Laheaumelle, regu par le pasteut Delarive en 1745, le 12 Octobre.

Nous remettrons donc ici fous les yenz du lecteur une partie de ce que nous écrivimes alors, moins en faveur de Louis XIV qu'en faveur de la vérité.



### DÉFENSE

## DE LOUIS XIV,

CONTRE

#### LES ANNALES POLITIQUES

DE

### L'ABBÉ DE SAINT PIERRE!

D'Ans un dictionnaire d'imposture & d'ignorance intitulé les trois siècles, voici ce qu'on trouve, tome 3 page 262, à l'article de l'abbé Castel de saint Pierre.

"Le plus connu de ses autres ouvrages, est celui qui a pour titre, amales politi, ques de Louis XIV, où l'auteur ofre un tableau frapant des progrès de l'esprit chez notre nation pendant le règne de ce monarque, & ou monsieur de Voltaire a puisé l'idée si mal remplie de son siècle de Louis XIV..., le détail des faits ne se

présente chez l'un & l'autre écrivain que de profil".

Il est aussi facile que nécessaire de faire voir qu'il n'y a pas un mot de vérité dans

tout ce passage.

Premièrement il est bien faux que le siècle de Louis XIV, composé en 1745, & imprimé d'abord en 1750, ait pu être pris des annales politiques de l'abbé de saint Pierre, qui n'ont vu le jour qu'en 1757. Nous ne cesserons de redire qu'il sied bien a un écrivain de ne point répondre quand on ataque son stile; il serait inutile d'examiner si des faits se présentent de profil; mais il est juste & nécessaire de mettre un frein au mensonge & à la calomnie (k):

Secondement nous dirons que nous fûmes justement surpris, quand nous lûmes les annales de l'abbé de saint Pierre: il traite Louis XIV & son conseil de grands enfans en trente endroits. Louis XIV fit des fautes comme tant d'autres souverains; & il eut par-desfus eux le courage de l'avouer; mais ces fautes ne sont pas affurément celles d'un grand enfant.

<sup>(</sup>k) Voyez l'article XVI de ces fragmens. Voyez aussi les trois siècles à l'article de saint Didier, où l'abbé Sabatier, auteur de ces trois siècles, afirme que la Henriade est pillée d'un poeme de saint Didier, intitulé Clovis. Vous remarquerez qu'il y avait déja trois éditions de la Henriade sous le titre de la ligue, quand le Clovis de suint Didier parut & disparut.

L'abbé de faint Pierre répéte fouvent que tous les vices du gouvernement de ce monarque venaient de ce qu'il n'avait pas adopté la méthode du ferutin perfectionné, & de ce qu'il n'avait pas penfé à établir la diète européane ou europaine avec les quinze dominations égales & la paix perpétuelle.

Ces chimères avaient été souvent rebattues par l'abbé de saint Pierre, dans plusieurs de ces petits livres, & n'avaient été remarquées que pour leur singularité. Il croyait avoir perfectionné la république de Platon & le gouvernement imaginaire de Salente. Nous avons eu en France, en Angleterre, beaucoup de ces projets, quelquesuns peut-etre défirables, & nul de praticable; nous sommes même encor aujourd'hui acables de systèmes. Celui de Maximilien de Roni, duc de Sulli, a paru le plus étonnant de tous. Bouleverser toute l'Europe pour y introduire une paix perpétuelle, changer toutes les dominations pour les rendre égales, substituer un intéret général à tous les intérets de chaque pays, avoir une ville commune, une armée commune, des finances communes! Un tel roman n'était bon que dans la comédie du potier d'étain, ou de sir politik.

Il se peut que Henri IV & le duc de Sulli se sussent quelquesois égayés, dans la conversation, à parler de ce roman; mais qu'on en ait sérieusement fait le plan, que Henri IV, la reine Elizabeth, la république de Vc-

nile, & plusieurs princes d'Allemagne se soient ligués ensemble pour l'exécuter, c'est ce qui est démontré faux. La démonstration consiste en ce qu'on n'a jamais retrouvé aucun vestige d'une parcille négociation, ni dans les archives de Londres, ni chez aucun prince d'Allemagne, ni à Vénise, ni dans les mémoires du secrétaire d'état Villeroi, ministre du dehors sous Henri. Le silence en cas pareil parle assez hautement.

L'abbé de saint Pierre of a suposer que les projets de gouverner la France par scrutin, & de partager l'Europe en quinze dominations, pour lui assurer une paix perpétuelle, avaient été adoptés & rédigés par le dauphin duc de Bourgogne, père de sa majesté Louis XV, & qu'à la mort de ce prince ils avaient été trouvés parmi ses papiers. On lui remontra qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eut trouvé un seul qui eut le moindre raport a ces romans politiques; qu'il n'était pas permis d'abuser ainsi d'un nom si respectable, & de mentir si grossièrement pour autoriser des chimères. Voici ce qu'il répondit en propres mots (1).

" Je n'en ai de preuves que des ouï-dire », vraisemblables. C'était un prince tres apli-

<sup>(1)</sup> Ouvrage de politique, par monsseur l'abbé de faint Pierre, à Rotterdam, chez Beman: & à Paris, chez Briasson, tome 3 page 191 & 192.

, que à la science du gouvernement.... De-, là sont nées aparemment les opinions qu'il , eut exécuté ces beaux projets, si une mort " précipitée ne l'eut empeché de régner. "Je n'ai donc fur cela que des ouï-di-" re, &c".

On pourait repliquer à l'abbé de saint Pierre que ces prétendus ouï-dire n'avaient pas le moindre fondement, & qu'il les inventait pour s'autoriser d'un grand nom. Il ne tenait qu'à monsieur Caritides d'atribuer ses projets à Louis XIV.

Cependant après une telle réponse, il se crut le réformateur du genre-humain. Il apella son scrutin perfectionné antropomèpage 167. tre & basilomètre, & continua à gouverner.

> Malheureusement pour lui, parmi quarante de ses volumes, on distingua sa polisinodie & on y fit quelque attention. Cet ouvrage essuya le même sort que l'éloge du système de Lass, par l'abbé Terrasson. A peine cet éloge avait-il paru que le système s'écroula de fond en comble; & lorsque l'abbé de saint Pierre démontrait que la polisinodie, c'est-à-dire, la multitude des conseils était la seule forme du gouvernement qu'on put admettre, le duc d'Orléans, régent, qui d'abord avait adopté cette forme, prenait déja des mesures pour l'abolir.

Comme l'auteur avait donné au gouvernement de Louis XIV le nom de visirat & de demi-visirat, le cardinal de Polignac & le cardinal de Fleuri, alors précepteur du roi

furent choqués de ces expressions: ils crurent que puisqu'on traitait de visirs les ministres de Louis XIV, on traitait ce monarque chrétien de grand turc: tous deux étaient de l'académie, ainsi que l'abbé; ils y portèrent leurs plaintes contre leur confrère dans deux discours qui sont imprimés.

On ne voit pas que le terme de grandvisir soit plus injurieux que celui de préset du prétoire fous les empereurs romains; mais enfin les plaintes des deux académiciens prévalurent contre leur confrère, & il fut exclus de l'académie. Ce qu'il y cut de plus singulier dans cette afaire, & que nous avons remarqué dans le siècle de Louis XIV, c'est que le cardinal de. Polignac en poursuivant l'auteur de la polifinodie, adoptée alors par le duc d'Orléans, régent du royaume, conspirait contre lui dans ce tems-là même. Cependant le régent qui se doutait déja des intrigues de Polignac, & qui ne voulut pas manifelter fes soupçons, lui abandonna saint Pierre, premier aumônier de sa mère; & ce pauvre aumônier sut la victime du service qu'il avait cru rendre au régent: accident fort commun aux gens de lettres.

L'abbé continua tranquilement à éclairer le monde & à le gouverner. Il publia une ordonnance pour rendre les ducs & pairs utiles à l'état; il diminua toutes les penfions par un de fes édits, vuida tous les procès, permit aux prêtres & aux moines

de se marier; & ayant ainsi rendu la terre heureuse, il s'ocupa de ses annales politiques, qui sont pousses jusques à l'année 1739, & qui ne furent imprimées que longtems après sa mort. Elles sinissent par une comparaison entre Louis XIV & Henri IV. Il donne la présérence entière à Henri IV, sans concurence; & une de ses plus fortes raisons est que ce prince voulait établir, selon lui, la diète europaine de se scrutin perfestionné.

Si nous ofions mettre dans la balance Henri IV & Louis XIV, nous laisserions-la ce scrutin & cette paix perpétuelle. Nous dirions que Henri IV & Louis XIV naquirent heureusement tous deux avec des caractères & des talens convenables aux tems où

ils vécurent.

Henri, né loin du trône, élevé dans les guerres civiles, toujours éprouvé par elles, perfécuté par Philippe fecond jusqu'à la paix de Vervins, avait besoin du courage d'un soldat. Louis, né sur le trône, maître absolu vers le tems de son mariage, eut cette valeur tranquile que forment l'honneur, la gloire & la raison: il vit souvent le danger sans s'émouvoir. C'était ce même courage d'esprit qu'il déploya les derniers jours de sa vie ce n'était pas dans lui l'emportement d'un sang bouillant, comme dans Charles XII, ou dans Henri IV.

Il y avait entre Henri & Louis cette diférence qui se trouve si souvent entre un gentilhomme qui a sa fortune à saire & un autre qui est né avec une fortune toute faite. L'un fut toujours obligé de chercher des ressources, l'autre trouva tout préparé autour de lui pour seconder en tout genre fa passion pour la gloire, pour la magnisicence & pour les plaisirs. Henri IV, par sa position, fut longtems un chef de parti; forcé de se mesurer souvent avec des avanturiers, qui dans d'autres tems auraient atendu respectueusement les ordres de ses domestiques. L'autre, des qu'il agit par lui-même, atira les regards de l'Europe entiere; tous deux ennemis de la maison d'Autriche; mais Henri, acablé trente ans par elle; & Louis XIV l'accablant trente ans de suite du poids de la grandeur & de sa gloire.

Henri, forcé d'être toujours très-économe; & Louis, invité par sa puissance & par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités, surtout dans ses voyages à protéger tous les beaux arts, non-seusement chez lui, mais chez les étrangers, à élever des hôpitaux, des palais, des églises & des

forteresses.

Tous deux, quoique d'un caractère opofé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, melant la galanterie à la guerre, s'echapant des bras de leurs maîtresses pour aller surprendre une ville. Pelisson, dans ses lettres, nous aprend que Louis XIV lui demanda si la religion lui permettait de pro-

poser un duel à l'empereur Léopold, qui était à peu-près de son âge. Il se peut qu'un tel discours ne fut pas inspiré par une envie déterminée de se battre contre ce prince; mais pour Henri, on sait assez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fit le coup de main; & l'histoire n'a point de héros qu'il n'eut défié au combat. Lorsqu'à l'age de cinquant sept ans il était prêt de partir pour aller sur le Rhin se mettre à la tete de la ligue, qu'on apellait protestante, contre celle à qui l'on donna le nom de papilte, il se préparait à porter les armes comme à l'age de vingt ans. Louis XIV. après huit ans de défastres dans la guerre de la succession d'Espagne, prit la résolution ferme d'aller combatre lui-même à la tète de ce qui lui restait de troupes, quoiqu'à l'âge de soixante & dix années.

Tous deux portèrent cet esprit de chevalerie dans leurs amours : l'un voulut époufer sa maitresse; l'autre en éset épousa la

sienne.

Il y eut dans Henri plus d'activité, plus d'héroïfme; dans Louis, plus de majesté & plus d'éclat, plus d'art d'en imposer; l'un semblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

Si Heuri fut plus grand que Louis par l'excès du courage, par une lute continuelle contre la mauvaise fortune, & contre une foule d'ennemis & de persécutions; le siècle de Louis XIV sut beaucoup plus grand

que celui de Henri IV, car il fut le siècle des grands talens dans tous les genres; & celui de Henri fut le siècle des horreurs de la guerre civile, des sombres sureurs du sanatisme, & de l'abrutissement séroce des esprits ignorans.

Voila à peu-près l'idée que nous eûmes de ces deux règnes, sans nous mettre plus en peine du ferutin perfectionné, que Henri IV & Louis XIV ne s'en embarasserent.

## FRAGMENT

Sur le procès criminel de MONTBAILLI, roué & brûlé vif à St. Omer en 1770, pour un prétendu parricide, & de sa femme condannée à être brûlée vive, tous deux reconnus innocens.

### SECOND MÉMOIRE.

Concernant cette malheureuse afaire.

C'est encor la démence de la canaille qui produisit l'afreuse catastrophe dont nous allons parler en peu de mots. Il faut passer ici de l'extrême ridicule à l'extrême horreur.

Un citoyen de St. Omer, nommé Montbailli, vivait paisiblement chez sa mère avec sa femme qu'il aimait. Ils élevaient un entrant né de leur mariage & la jeune semme était grosse d'un second. La mère Monbailliétait malheureusement sujette à boire des liqueurs fortes, passion commune & suneste dans ces pays. Cette habitude lui avait déja causé plusieurs accidens qui avaient fait craindre pour sa vie. Enfin la nuit du 26 au 27 Juillet 1770, après avoir bu avant de se coucher plus de liqueurs qu'à l'ordinaire, elle est ataquée d'une apoplexie subite, se débat, tombe de son lit sur un cosre, se blesse, perd son sang & meurt.

Son fils & sa bru couchaient dans une chambre voisine & étaient endormis. Une ouvrière vient fraper à leur porte le matin & les éveille; elle veut parler à leur mère pour finir quelques comptes. Les enfans répondent que leur mère dort encor. On atend longtems, enfin on entre, on trouve la mère renversée sur un cofre, un œil ensié & sanglant, les cheveux hérissés, la tête pendante, elle était absolument sans vie.

Le fils à cette vue s'évanouit, on cherche partout des fecours inutiles; un chirurgien arrive, il examine le corps de la mère, nul fecours à lui donner. Il faigne le jeune homme qui revient enfin à lui. Les voisins acourent, chacun s'empresse à le confoler. Tout se passe felon l'usage; le cadavre est enseveli dans une bière au tems prescrit; on commence un inventaire; tout est en règle & en paix.

Quelques femmes du peuple dans l'oisiveté de leurs conversations raisonnent au hazard fur cette mort. Elles se ressouviennent qu'il y eut un peu de mésintelligence entre les enfans & la mère quelque tems auparavant. Une de ces semmes remarque qu'on a vu quelques goutes de sang sur un des bas de Monbailli. C'était un peu de sang qui avait jailli lorsqu'on le saignait. La légereté maligne d'une de ces femmes la porte à soupçonner que c'est le sang de la mère. Bientôt une autre conjecture que Monbailli & sa femme l'ont assassinée pour hériter d'elle. D'autres, qui favent que la défunte n'a point laisse de bien, disent que ses enfans l'ont tuée par vengeance. Enfin ils l'ont tuée. Ce crime dès le lendemain passe pour certain parmi la populace, à laquelle il faut toujours des événemens extraordinaires & atroces pour ocuper des ames désœuvrées.

Le bruit devient si fort, que les juges de St. Omer sont obligés de mettre en prison Monbailli & sa semme. Ils sont interrogés séparément, nulle aparence de preuve ne s'élève contre eux, nul indice. D'ailleurs les juges étaient suffamment informés de la conduite régulière & innocente des deux époux; on ne leur avait jamais reproché la moindre faute: le tribunal ne put les condamner. Mais par condescendance pour la rumeur publique qui ne méritait aucune condescendance, il ordonna un plus amplement informé d'un an, pendant le-

quel les acufés devaient demeurer en prison. Il y avait de la faiblesse à ces juges de retenir dans les fers deux personnes qu'ils croyaient innocentes. Il y eut bien de la dureté dans celui qui faisait les fonctions de procureur du roi d'en aveller à minima au conseil d'Artois, tribunal souve-

rain de la province.

Apeller à minima, c'est demander que celui qui a été condamné à une peine en subisse une plus terrible. C'est présenter requête contre la plus belle des vertus, la clémence. Cette jurisprudence d'antropophages était inconnue aux Romains. Il était permis d'apeller à César pour mitiger une peine, mais non pas pour l'agraver. Une telle horreur ne fut inventée que dans nos tems de barbarie. Les procureurs de cent petits fouverains, pauvres & avides, imaginerent d'abord de faire prononcer en dernière instance des amendes plus fortes que dans les premieres: & bientôt apres il requirent que les suplices fuisent plus cruels pour avoir un prétexte d'exiger des amendes plus fortes.

Le conseil souverain d'Artois qui siégeait alors, & qui fut cassé l'année suivante, se fit un mérite d'etre plus févère que le tribunal de St. Omer. Les lecteurs qui pouront jetter les yeux sur ce mémoire, & qui n'auront pas lu ce que nous écrivimes dans fon tems fur cette horrible afaire, ne poucont démêler comment les juges d'Arras,

fans

fans interroger les témoins nécessaires, sans confronter les acusés avec les autres témoins entendus, osèrent condamner Monbailli à être rompu vis & à expirer dans les flammes, & sa femme à être brûlée.

Il faut donc qu'il y ait des hommes que leur profession rende cruels, & qui goûtent une afreuse satisfaction à faire périr leurs semblables dans les tourmens! mais que ces etres infernaux se trouvent si souvent dans une nation qui passe depuis environ cent ans pour la plus sociable & la plus polie, c'est ce qu'on peut à peine concevoir. On avait, il est vrai, les exemples absurdes & ésroyables des Calas, des Sirven, des chevaliers de Labarre, & c'est précisément ce qui devait faire trembler les juges d'Arras; ils n'écoutèrent que leur illusion barbare.

L'épouse de Monbailli, âgée de vingtquatre ans était grosse, comme on l'a déja dit. On atendit ses couches pour exécuter son arrêt, & elle resta chargée de fers dans un cachot d'Arras. Son mari sut reconduit à St. Omer pour y subir son suplice.

Ce n'est que chez nos anciens martyrs qu'on retrouve des exemples de la patience, de la douceur, de la résignation de cet infortuné *Monbailli*; protestant toujours de son innocence, mais ne s'en plaignant point contre ses juges, ne s'en plaignant point, levant les yeux au ciel, & ne lui demandant point vengeance.

Fragmens.

Le boureau lui coupa d'abord la main droite. On ferait bien de la couper, dit-il, si elle avait commis un paricide. Il accepta la mort comme une expiation de ses sautes, en atestant Dieu qu'il était incapable du crime dont on l'acusait. Deux moines, qui l'exhortaient & qui semblaient plutôt des sergens que des consolateurs, le pressaient dans les intervalles des coups de bare d'avouer son crime. Il leur dit, pourquoi vous obstinez-vous à me presser de mentir? Prenez-vous devant Dieu ce crime sur vous? Laissez-moi mourir innocent.

Tous les affistans fondaient en larmes & éclataient en fanglots. Ce même peuple qui avait pourfuivi sa mort l'apellait le faint, le martyr; plusieurs recueillirent ses cendres.

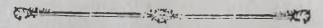
Cependant le bucher dans lequel cette vertueuse victime expira devait bientôt se ralumer pour sa semme. Elle avançait dans sa grossesse, & les cris de la ville de St. Omer ne l'auraient pas sauvée. Insormés de cette catastrophe, nous primes la liberté d'envoyer un mémoire au chef suprème de toute la magistrature de France. Ses lumières & son équité avaient déja prévenu notre requête. Il remit la revision du procès entre les mains d'un nouveau conseil établi dans Arras.

Ce tribunal déclara Monbailli & sa femme innocens. L'avocat qui avait pris leur désense ramena en triomphe la veuve dans sa patrie; mais le mari était mort par le plus horrible suplice, & son sang crie encor vengeance. Ces exemples ont été si fréquens qu'il n'a pas paru plus nécessaire de mettre un frein aux crimes qu'à la cruauté

arbitraire des juges.

On s'est flaté qu'enfin le grand projet de Louis XIV de réformer la jurisprudence pourait être exécuté, que les lumières nailsantes de ce siècle mémorabe, augmentées par celles du nôtre, répandraient un jour plus favorable sur l'humanité. On a dit, nous verrons le tems ou les loix seront plus claires & plus uniformes, où les juges motiveront leurs arrêts, où un feul homme n'interrogera plus secrettement un autre homme, & ne se rendra plus le seul maître de ses paroles, de ses pensées, de sa vie & de sa mort, où les peines seront proportionnées aux délits, où les tortures, inventées autrefois par des voleurs, ne seront plus mises en usage au nom des princes. On forme encor ces vœux. Celui qui les remplira sera béni du siècle présent & de la postérité.





# FRAGMENT

SUR

### LA JUSTICE,

A l'ocasion du procès de monsieur le comte de MORANGIÉS,

Contre les Jon'quay.

LE Procès du général Lalli fut cruel : celui que le comte de Morangies essuya fut absurde. Il y va de l'honneur de la nation de transmettre à la postérité ces avantures odieuses, afin de laisser un préservatif contre les excès auxquels l'aveuglement de la prévention & la démence de l'esprit de parti peuvent entrainer les hommes.

Un jeune avanturier de la lie du peuple est assez extravagant & assez hardi pour suposer qu'il à prêté cent-mille écus à un maréchal-de-camp, de l'argent de sa pauvre grandmère qui logeait dans un galetas avec lui & le reste de sa famille; il afirme, il jure qu'il a porté lui-même à pied ces cent-mille écus au maréchal-de-camp en treize voyages, & qu'il a couru environ fix-lieues en un matin

pour lui rendre ce service. Ce jeune homme, nommé Liégard, surnommé Jonquay, sachant à peine lire & écrire, & orthografiant comme un laquais mal élevé, avait été pourtant reçu docteur ès loix par bénéfice d'âge: condescendance ridicule & trop commune, abus intolérable, dont cet exemple fait assez voir les conséquences. Ce docteur ès loix, dans sa misère, trouve le secret d'associer toute sa famille à son imposture, sa mère, sa grand-mère, ses sœurs, tous ses parens qui logent avec lui, excepté un ancien sergent aux gardes. Il n'y a qu'un militaire dans toute cette bande, & c'est le seul honnète homme.

Liegard Jonquay se lie avec un cocher & avec un clerc de procureur qui doivent lui fervir de témoins, & partager une partie du profit. Il s'assure de deux courtières, dont l'une avait été plusieurs fois enfermée à l'hôpital, & qui, depuis près d'un an, avait fait monter madame Verron, grand-mère de Jonquay, à la dignité de prêteuse sur gages. Toute cette troupe s'unit dans l'espérance d'avoir part aux cent-mille écus. Voilà donc le docteur Liégard Du Jonquay & sa mère & sa grand-mère qui présentent requête au lieutenant-criminel pour qu'on aille enfoncer les portes de la maison de monsieur le comte de Morangies, dans laquelle on trouvera sans-doute les cent-mille écus en espèce. Et si on ne les trouve pas, la troupe de Jonquay dira que leur recherche montre leur bonne foi, & que le marechal-

de-camp a mis l'argent en sureté.

Cependant la famille & fon conseil s'assemblent; ils ont quelque scrupule: un des complices remontre le danger qu'on peut courir dans cette afaire épineuse. On ne croira jamais que ni vous, ni votre grand-mere ayez pu posséder cent mille écus en argent comptant, vous qui vivez si à l'étroit dans un troisième étage presque sans meubles, vous qui couchiez fur la paille dans un fauxbourg avant d'être logés ici !... un des meilleurs esprits de la bande se charge alors de faire un roman vraisemblable. Par ce roman la pauvre vieille grand-mère est transformée en veuve opulente d'un fameux banquier nommé Verron Ce mari, mort il y a trente ans, lui a laissé sourdement par un fidéicommis, de la vaisselle d'argent, des diamans, des sommes immenses en or. Un ami intime, nommé Chotard, a rendu fidélement ce dépôt à la vieille; elle n'y a jamais touché, pendant près de trente années; elle a vécu noblement dans la plus extreme misère, pour faire un jour une grande fortune à son petit-fils Liegard Jonquay; & elle n'atend que la restitution de cent-mille écus prètés à monsieur le comte de Morangies, à six pour cent d'usure pour acheter à monsieur Jonquay une charge de conseiller au parlement, car l'honneur de rendre la justice se vendait alors; & Jonquay pouvait l'acheter tout comme un autre.

Le roman paraît très - plausible : il reste Teulement une dificulté. On vous demandera pourquoi un docteur ès loix, prêt d'ètre recu conseiller au parlement, s'est déguisé en crocheteur pour aller porter cent-mille écus en treize voyages? monsieur Jonquay répond qu'il ne s'est donné cette peine que pour plaire au maréchal-de-camp, qui lui avait demandé le secret. La réponse n'est pas trop bonne; mais enfin un cocher & un ancien clerc de procureur jureront qu'ils m'ont vu préparer les facs & les porter, une courtière, en sortant de l'hôpital, m'aura vu revenir tout en eau de mes treize voyages. Avec de si bons témoignages nous réussirons. J'ai eu l'adresse de perfuader au maréchal-de-camp que je lui ferais prèter les cent-mille écus par une compagnie d'usuriers; j'ai tiré de lui des billets à ordre pour la même somme, payable à ma grand-mère, créancière prétendue de cette prétendue compagnie. Il faudra bien qu'il les paye. Il a beau nier la reception de l'argent & mes treize voyages : j'ai sa fignature; j'aurai des témoins irréprochables; nous jouirons du plaisir de le ruiner, de le déshonorer, de le voler, & de le faire condamner comme voleur.

Ce plan arangé entre les complices, chacun se prépare à jouer son rôle. Le cocher va soulever tous les fiacres de Paris en faveur du docteur ès loix & de la famille, le clerc de procureur va se faire guérir de la verole chez un chirurgien; & il attendrit les cœurs des camarades & des filles de joie pour une famille respectable & infortunée, indiguement volée par un homme de qualité,

oficier général des armées du roi.

Pendant que cette pièce commence à se jouer, le maréchal-de-camp, informé des préparatifs, va trouver le magistrat de la police & lui expose le fait. Le lieutenant de police, qui a l'inspection sur les usuriers & sur les troisièmes étages fait interroger la famille Jonquay par des oficiers de police. Le crime tremble toujours devant la justice. On intimide, on menace Jonquay & sa mère. Le scélérats déconcertés avouent leur délit les larmes aux yeux; ils signent leur condamnation. On croit l'afaire finie.

les larmes aux yeux; ils signent leur condamnation. On croit l'afaire finie.

Qu'arive-t-il alors? un praticien, qui était de la troupe, ranime le courage des confédérés ". Soufrirons-nous, mes chers, amis, qu'une si belle proye nous échape?, il s'agit ou de partager entre nous centmille écus, gagnés par notre industrie, ou d'aller aux galères; choisséez. Vous, avez avoué votre crime devant un commissaire de quartier: cette faiblesse peut, se réparer. Dites que vous y avez été forcés. Dites que vous avez été détenus en chartre privée, au mépris des loix du

", en chartre privée, au mépris des loix du ", royaume; qu'on vous a chargés de fers, ", que vous avez été mis à la torture.

" C'est le cadebatur virgis cives romanus de Cicéron. C'est le metus cadens in conf-

3 tantem virum de Tribonien. N'êtes-vous pas constans vir, monsieur Jonguay? oui, monsieur; eh bien, demandez justice contre la police qui perfécute les gens de bien. Criez qu'un maréchal - de - camp vous vole, que toute la police est son complice, & qu'on vous a outrageuse-, ment batu pour vous faire avouer que

20 vous êtes un fripon.

, Il faut de l'argent pour soutenir un " procès si délicat. Nous vous amenons monsieur Aubourg, autrefois laquais, puis tapissier, & maintenant usurier; vendezlui votre procès, il fera tous les frais; c'est un homme d'honneur & de crédit, , qui manie les afaires d'une dame de gran-" de considération, & qui ameutera pour , vous tout Paris.

Monsieur Jonquay & sa vieille grandmère Verron vendent donc leur procès à monsieur Aubourg. On assigne devant le parlement le maréchal-de-camp comme ayant volé cent-mille écus à la famille d'un jeune docteur prêt d'être reçu conseiller, comme instigateur des fureurs tiraniques de la police, comme suborneur de faux témoins, comme opresseur de bons bourgeois de Paris.

La vieille grand-mère Verron meurt sur ces entrefaites, mais avant de mourir on lui dicte un testament absurde, un testament qu'elle n'a pu faire. Toute la famille en grand deuil, acompagnée de son praticien & de l'usurier Aubourg, va se jetter aux pieds du roi & implorer sa justice. Il se trouve quelquesois à la cour des ames compatissantes, quand cette compassion peut servir à perdre un oficier général. Presque tout Versailles, & presque tout Paris, & bientôt presque tout le royaume, se déclarèrent pour le candidat Jonqua, & pour cette famille honnête si indignement volée, & si cruellement mise à la torture.

L'afaire se plaida d'abord devant la grand chambre & la tournelle assemblées. Un avocat des Jonquay prouva que tous les oficiers des armées du roi sont des escrocs & des fripons; qu'il n'y a d'honneur & de vertu que chez les cochers, les clercs de procureur, les prèteurs sur gages, les entremetteuses & les usurières. Il sit voir que rien n'est plus naturel, plus ordinaire, qu'une vieille semme très-pauvre, qui possède pendant trente ans cent-mille écus dans son armoire, qui les prête à un oficier qu'elle ne connaît pas, & un jeune docteur ès loix qui court six lieues à pied pour porter ces cent-mille écus à cet oficier dans ses poches.

Ensuite il peignit patétiquement le candidat Jonquay & sa mère entre les mains des boureaux de la police, chargés de sers, meurtris de coups, évanouis dans les tourmens, forcés ensin d'avouer un crime dont ils étaient innocens; leur vertu barbarement immolée au crédit & à l'autorité, n'ayant pour soutien que la générosité de monsieur Aubourg, qui

avait bien voulu acheter ce procès, à condition qu'il n'en aurait pour la qu'environ cent-vingt-mille livres. Toutes les bonnes femmes pleurèrent; les usuriers & les escrocs batirent des mains; les juges furent ébranlés; le parlement renvoya l'afaire en première instance au bailliage du palais; petite jurisdiction inconnue jusqu'alors.

Le ridicule, l'absurdité du roman de la bande Jonquay, étaient assez sensibles ; l'infamie de leurs manœuvres, l'insolence de leur crime étaient manifeltes, mais la prévention était plus forte. Le public séduit

féduisit le juge du bailliage.

La populace gouverne souvent ceux qui devraient la gouverner & l'instruire. C'est elle qui dans les séditions donne les loix, elle affervit le fage à ses folles superstitions; elle force le ministère, dans des tems de cherté, à prendre des partis dangereux. Elle influe souvent dans les jugemens des magistrats subalternes. Une prêteuse sur gages persuade une servante, qui persuade sa maîtresse, qui perfuade fon mari. Uu cabarctier empoisonne un juge de son vin & de ses discours. Le bailliage fut ainsi endocumenté. Le plaisir d'humilier la noblesse chatouillait encor en fecret l'amour propre de quelques bourgeois qui étaient devenus ses juges, je ne sais comment.

Le maréchal - de - camp fut plongé dans la prison la plus dure, condamné à payer un argent qu'il n'avait jamais reçu, & à

### 316 FRAGMENT SUR LA JUSTICE.

des amandes infamantes : le crime triomph.
Alors le public des honnêtes gens commerça d'ouvrir les yeux. La maladie épidémiqu

qui s'était répandue dans toutes les cond

tions avait perdu de sa malignité.

L'afaire ayant été enfin reportée de dro au parlement, le premier président monsien De Sauvigni interrogea lui-mème les témoin Il produisit au grand jour la vérité si long tems obscurcie. Le parlement vengea par u arrêt solemnel le comte de Morangiés & se acusateurs. Du Jonquay & sa mère surent cor damnés au bannissement, peine bien douc pour leur crime, mais que les incidens du precès ne permettaient pas de rendre plus griev

Il était d'ailleurs plus nécessaire de manfester l'innocence du comte que de slétrir l canaille des acusateurs dont on ne pouva augmenter l'infamie. Enfin tout l'aris s'e tonna d'avoir été deux ans entiers la dupe d mensonge le plus grossier & le plus ridicul que la sottise & la friponerie en délir

ayent pu jamais inventer.

Puissent de tels exemples aprendre aux Prissens à ne pas juger des afaires sérieuse comme d'un opéra comique, sur les discour d'un perruquier ou d'un tailleur, répéte par des semmes de chambre. Mais un peupl qui a été vingt ans entiers la dupe des miracles de monsieur l'abbé Paris, & des gan bades de monsieur l'abbé Bécherand, pour t-il jamais se corriger?

Odi profanum vulgus, 😸 arceo.

# PRÉCIS DU PROCÈS

DE MR. LE COMTE

## DE MORANGIES,

CONTRE

#### LA FAMILLE VERRON.

PLusieurs personnes qui cherchent le vrai en tout genre ont désiré qu'apres le procès criminel du comte Lalli, on leur donnât un précis du procès civil & criminel que le comte de Morangiés a essuyé. Le voici.

La maison de Morangies avait des dettes dont le comte de Morangies maréchal de camp s'était chargé. Pour étendre ces dettes, il voulut faire exploiter & vendre en détail une forêt dans le Gévaudan, laquelle a, diton, environ dix mille arpens d'étendue, & dont il pouvait disposer par un acord public avec les créanciers de sa maison. Il montre le plan de cette forêt signé d'un arpenteur juré; il présente toutes les pièces nécessaires, mais un homme endetté ne pou-

vait guères trouver de l'argent à Paris pour faire couper une forêt dans le Gévaudan.

Il s'adresse à une courtière d'usure. Cette courtière lui indique un jeune homme nommé Dujonquay, que ses avocats disent très bien né, petit fils d'une veuve opulente, arrivé depuis un an de province, ayant travaillé quelques mois chez un procureur, reçu docteur ès loix par bénéfice d'âge, comme tant de magistrats bien élevés, & prêt d'acheter une charge de conseiller de la cour des aides ou du parlement, dans le tems ou le droit de juger les hommes se vendait encore.

Après quelques pourparlers, le maréchal de camp vient signer au jeune magistrat des billets de trois cent mille livres avec les intérêts à six pour cent. Ces billets à ordre sont faits dans un galetas où logeait ce préteur, & où il y avait pour tous meubles trois chaises de paille & une table de sapin. L'emprunteur en voyant cet ameublement crut être chez un jeune courtier d'agent de change. Il assime & jure qu'il n'a fait ces billets que pour être négotiés sur la place, & qu'il n'en a point reçu la valeur, qu'il ne devait la recevoir que quand l'asaire serait consommée, selon l'usage établi dans toutes les villes de commerce.

Le jeune homme afirme & jure que c'est l'or de madame sa grand mère qu'il a donné; qu'il a porté cet or à pied en treize voyages en un matin; qu'il a fait environ

cinq lieues & demie à pied pour obliger monsieur le comte, quoi qu'il pût porter cet or dans un fiacre en un seul voyage (m).

Il a fait faire ces billets au profit de la dame Verron sa grand-mere. Il n'y a pas d'aparence qu'un homme d'un âge mûr les eut signés s'il n'en avait pas recu la valeur. Mais il y a peut être encor moins d'aparence que la grand-mère Verron qui demeurait dans un galetas avec la Romain mère de Dujonquay, & trois sœurs de Dujonquay, très pauvrement vétues, & subsistant elle & toute sa famille, d'un très-petit sond qu'elle faifait valoir à usure, eut possedé la somme exorbitante de trois cent mille livres en or.

La famille prévient cette objection qu'on ne lui faisait pas encore, en disant que la veuve Verron, la grand-mère, avait reçu secrettement une grande partie de cet argent depuis plus de trente ans, par les mains d'un nommé Chotard qui était mort banqueroutier; que son mari prétendu banquier avait donné secrettement cette somme à l'inconnu Chotard par un fidei-commis

<sup>(</sup>m) On voit en éfet au procès un écrit de monsieur le comte de Morangiés du 24 Septembre 1771, par lequel de plusieurs plans d'emprunts proposés par Du Jonquay (qu'il prenait pour un courtier) il adopte celui de 327000 liv. payables pour 300000 comptant. Et promet de faire des billets de 327000 liv. y compris l'usure quand il recevra l'argent. Or Du Jonquay prétend avoir donné cet argent le vingt-trois. Il est impossible que l'emprunteur ait promis le 24 de signer, sitôt qu'on lui aporterait un argent qu'il aurait reçula veille.

fecret. La veuve l'avait fait valoir secrettement chez un notaire; elle l'avait retirée secrettement de ce notaire qui était mort alors; elle l'avait portée à Vitri secrettement au fond de la Champagne dans une charette; elle v avait vendu secrettement à des juiss de beaux diamans dont le prix servit a completter les trois cent mille livres; elle fit porter secrettement à Paris ces trois cent mille livres en or dans une autre charette d'un voiturier qu'on ne nomme pas (n) à un troisième étage rue saint Jacques. Et moi, ajoutait Du Jonquay, je les ai portés fecrettement à pied en treize voyages à monfieur de Morangiés pour mériter sa protection. J'ai pour témoins un cocher de mes amis qui est comme moi un très bon bretailleur, & un ancien clerc de procureur qui se faisait gué-, rir dans ce tems-là même de la vérole chez le chirurgien Menager; j'ai pour témoins mes sœurs qui subsistent de leur travail de couturières & de brodeuses, & une préteuse sur gages qui a été enfermée à l'hôpital.

Il demande au nom de madame Verron & au sien, que la justice aille enfoncer toutes les portes chez le comte de Merangies &

chez

<sup>(</sup>n) Il est étrange que dans le cours de ce procès on n'ait point fongé à rechercher le fait de ce prétendu voiturier; tous les voituriers sont connus, leurs noms sont sur des registres; comment n'a-t-on fait aucune enquête à Paris & à Vitri!

chez fon père lieutenant-général des armées du roi, pour voir si les cent mille écus en or ne s'y trouvaient pas (o). La justice n'y va point, & on ne sait pourquoi. Mais le comte de Morangiés demande au magistrat de la police, qui a l'inspection sur les préteurs à usure, qu'on aprofondisse cette afaire.

Le magistrat délègue le sieur Dupuis inspecteur de police, homme très sage & reconnu pour tel, qui se transporte accompagné d'un autre oficier nommé Desbruguières, chez un procureur, où l'on sait venir Dujonquay & sa mere nommée Romain, fille de la veuve Verron. La mère & le fils interrogés avouent séparément qu'ils ont menti, & qu'ils n'ont jamais donné cent mille écus au comte de Morangies. On les transsere alors chez un commissaire, ils signent leur

Il n'y a qu'à lire attentivement les lettres du fieur Dujonquay mentionnées au procès, pour voir que cet homme n'avait point porté & donné cent mille écus.

<sup>(</sup> o ) Cette requête n'est-elle pas un artifice par lequel on voulait se ménager l'avantage de paraître au moins prévenir les plaintes de l'emprunteur? il est bien vraisemblable que si cet emprunteur avait reçu les cent mille écus qu'il déniait; il les aurait mis à couvert, & aurait rendu très-inutiles les démarches de la famille Veiron. Il n'est pas moins probable que si l'emprunteur avait été de mauvaise foi, il n'avait nul besoin de nier la dette, il aurait dit à l'écheance, arrangez-vous avec les directeurs des creanciers, & il aurait joni des cent mille écus. S'il n'a pas pris un parti si facite, c'est une preuve assez forte qu'il n'avait rien touché.

délit l'un après l'autre. Le fils dit à sa mère, ma mère, je viens de declarer la vérité. Elle lui répond, tu l'as dite, mon fils, tu aurais bien fait de la dire plutot. Le commissaire, son clerc, l'inspecteur Dupuis entendent cet aveu, & il est consigné au procès. Tout étant ainsi avéré, & juridiquement constaté, on mène les deux coupables au fort l'Evêque. Ils consirment leur aveu dans la prison (p).

Dujonquay des le lendemain écrit à un homme qui était son conseil, & qui était

dépositaire des billets.

#### MONCIEUR,

"La malheureuse afaire où je suis plongé ma reduit ainsi que ma cher mère ès prison du fort l'Evèque, nous sumes arrèté y yere par ordre du roi. Si vous voulé nous sécondé pour nous en tirer, il faut que vous ayez la bonté de remettre au porteur les ésets que je vous ait confié, lesquelles dits ésets j'ay promire à monsieur Dupuy de lui faire pacer au plus tard à dix heures du matin, d'après la parolle que j'ai don-

<sup>(</sup>p) C'est ce que raporte l'avocat de monsieur le comte de Morangiés dans son dernier mémoire intitulé suplément. Si le fait est vrai comme il n'est pas permis d'en douter, il est démontré que les Dujonquay sont coupables & que le comte de Morangiés est innocent. Tout devait finir là; mille procédures, mille sentences ne peuvent afaiblir une démonstration.

né je vous cerai obligé de me mettre à même de la mettre à exécution comme aussi je vous prie monsieur de cecer toute poursuitte & aussi-tôt que nous aurons nôtre liberté nous aurons l'honneur de vous marquer nôtre reconnoissance au sujet de tous les soins que vous vous ête donné". J'ai l'honneur d'être

#### MONCIEUR,

Votre très-humble & trèsobéissant serviteur, Dujonquay.

Ma chère mère à l'honneur de vous assurer de ses respects. Du Forlevesque, ce 1er. Octobre 1771.

Et dans une autre lettre du même jour.

## Monsieur,

" Si vous pouvié être porteuse vous mê» " me de la réponse vous m'obligerié ainsi , que ma cher mère.

Vôtre cerviteur, Dujonguay.

Ces lettres ne paraissent pas plus d'un homme innocent que le stile & l'ortographe ne font d'un homme qui allait être incellamment magistrat dans une cour supérieure.

On crovait cette afaire entièrement termi-

née, lorsqu'un praticien habile engage la famille à démentir ses aveux & ses signatures. Dujonquay & sa mère crient alors que Defbruguières les a batus chez le procureur, qu'ils n'ont signé que par crainte chez le commissaire, & que le comte de Morangiés a corrompu toute la police pour les oprimer.

Le docteur ès loix Dujonquay, qui ne sait pas un mot de latin, soutient que c'est le metus cadens in constantem virum, & qu'il est constans vir. Je ne vous ai pas battus, répond Desbruguières, je vous ai poussés, je vous ai séparés vous & votre mère, pour vous empècher de concerter ensemble vos réponses. J'étais convaincu, j'étais indigné de votre friponerie. Vous nous avez poussés trop rudement, vous avez faussé un de mes boutons, reprend Dujonquay; & cela nous a tellement troublés ma mère & moi que nous avons signé la vérité quatre heures après, ne sachant ce que nous faisons.

Alors tous les usuriers de Paris, tous les gens qui vivent d'intrigues, tous les escrocs, fachés depuis longtems contre la police, font entendre leurs clameurs contre elle. Une autre espèce de gens se joint à eux. Jusqu'à quand soustira-t-on ce tribunal irrégulier qui ne fut établi que par Louis XIV? auparavant nous volions impunément, on pouvait s'enrichir soit par l'usure, soit par le larcin; Paris était un grand coupe-gorge, favorable à l'industrie: il y avait un ches des voleurs acrédité, qui faisait rendre les ésets

volés aux propriétaires, moyennant une fomme convenue; tout était dans la règle. Aujourd'hui un tribunal inconnu à nos pères tient des registres funestes des prêteurs sur gages, & persécute les gens de bien. On ose fauffer les boutons d'un homme qui va acheter une charge de conseiller. Tous crient que la noblesse n'est depuis quelques années qu'un amas de petits tyrans escrocs, infolens & lâches, qui vexent les bons sujets du roi autant qu'ils fervent mal l'état. On répand par tout que monsieur de Morangiés a voulu payer ses créanciers en les faisant perdre. On le dit dans les plaidoyers, on l'imprime dans les mémoires, on parvient à le faire croire à la moitié de Paris. Un des avocats qui ont voulu fe signaler en écrivant contre lui pousse l'indécence jusqu'à suputer les sommes que monsieur de Morangiés a dû donner à la police.

Le comte de Morangiés, son père lieutenant-général des armées du roi, respectable vieillard chéri & estimé généralement, ses frères qui jouissent du même avantage, toute sa famille ensin, vend le peu de meubles qui lui reste pour soutenir ce procès afreux; elle paye quelques dettes pressées, elle se réduit à la pauvreté la plus grande & la plus honorable. La cabale crie que c'est avec l'argent des Dujonquay qu'elle a fait ces dépenses; & cette insame imposture est répétée par des écumeurs du bareau, & par

des usuriers de Paris.

La noblesse du Gévaudan écrit la lettre la

plus forte en faveur du comte de Morangies; c'est une lettre mandiée, c'est une

conjuration contre le tiers état.

Un avocat célèbre prend-il en main la défense de l'acusé sans espoir de rétribution; tous les cafes, tous les cabarets, tous les lieux moins honnêtes retentissent des injures qu'on lui prodigue; c'est à la fois un impudent & un lache, c'est un espion de la police; on veut le rendre exécrable, parce qu'il soutint il y a quelque tems la cause d'un oficier général qui avait batu & chassé les Anglais descendus en France, & qui avait hazardé son sang pour sauver la patrie.

Cet avocat a pour son frère & pour lui une cuisinière & un petit carosse. Est-il une preuve plus évidente qu'il a partagé les cent mille écus avec le comte de Morangiés, & que la police en a eu sa part? on le poursuit par vingt libelles, on le déchire encor plus qu'on n'insulte son client.

Dans cette prodigieuse éfervescence on va jusqu'à soutenir que jamais la maison de Morenziés n'a eu de foret, qu'il ne lui reste qu'un vieux tronc pourri sur un rocher du Gévaudan. Toute la bisse faction le répète, & les gens qui veulent faire les entendus disent d'abord, & affez longtems, monfieur de Moranviés a tort, pourquoi a-t-il voulu emprunter de l'argent sur une foret qui n'existe pas? on ne croit rien de ce qui peut lui être favorable; mais on croit aveuglement aux cent mille écus portés par Dujonquay un matin en

treize voyages à pied l'espace de cinq lieues.

Un agioteur nommé Aubourg trouve ce procès si bon qu'il l'achète. La veuve Verron grand mère de Dujonquay lui vend cet éfet avant de mourir, comme on vend des actions sur la place, On lui sait ratifier cette vente dans fon testament six heures avant sa mort, & pour donner plus de poids à l'histoire incompréhensible des trois cent mille livres, on lui fait déclarer qu'elle avait eu deux cent mille livres de plus, parce qu'abondance de droit ne peut nuire. Ainsi cette veuve Verron, qui avait toujours vécu dans l'état le plus médiocre, est morte riche de cinq cent mille livres. C'était une espèce de miracle, aussi les avocats n'ont pas manqué de faire voir dans ce testament le doigt de Dieu qui a multiplié tout d'un coup les richesses du pauvre & qui a révélé sa gloire aux petits en la cachant aux grands.

Aubourg poursuit le procès au bailliage du palais auquel cette afaire est renvoyée en première instance. Les témoins qui déposent en faveur de monsieur de Morangiés sont mis au cachot. Monsieur le comte de Morangiés, maréchal de camp, est traîné en prison comme suborneur de ces témoins, & cou-

pable d'un crime énorme.

Cependant on interroge tous ceux qui peuvent donner quelques éclaircissemens sur une afaire si extraordinaire. Les sœurs de Dujonquay comparaissent. Le juge leur de mande s'il n'est pas vrai que leur grand-mère

avait beaucoup d'or, lorsqu'elle partit de Paris pour aller à la petite ville de Vitry en Champagne vers l'an 1760? elles répondent qu'elle en avait prodigieusement, mais qu'elles n'en ont jamais rien vu, ni rien su.

N'avait-elle pas beaucoup de beaux diamans qu'elle vendit dans la ville de Vitry quarante mille francs à des juifs pour completter fes

trois cent mille livres?

Oui fans doute, elle avait des épingles de diamans, qui n'étaient pas inventées alors.

N'avait-elle pas auffi de belles boucles d'oreilles, de beaux nœuds, de belles aigrettes, qui convenaient parfaitement à une

femme d'environ quatre-vingts ans?

Oui, monsieur; de belles aigrettes, de beaux bracelets à la nouvelle mode, répond l'une de ses sœurs. La femme Romain fille de la veuve Verron, & mère de Dujonquay, répond au contraire que la veuve Verron sa mère n'avait rien de tout cela, & qu'elle ne croyait pas qu'elle eut jamais eu un diamant fin.

Cette même femme Romain, mère de Dujonquay, interrogée si les richesses secrettes de la veuve Verron ne venaient pas d'un sidéicommis secret de son mari & de la générosité secrette d'un banquerontier nommé Chotard, répond que non, que rien n'est plus

faux.

Mais madame, vos avocats ont plaidé, ont imprimé cette anecdote. Ils ont eu tort, réplique-t-elle.

Le juge demande à Dujonquay, s'il n'y avait

pas cent mille écus en or à son troisieme étage dans l'armoire à linge de la veuve Verron sa grand mère? oui, monsieur, & c'est ma mère Romain qui m'en a donné la clef pour porter ces cent mille écus secrettement en treize voyages à pied chez monsieur de Morangiés (q).

La mere Romain répond que cela n'est pas vrai, que son fils Dujonquay a pris la clef des

mains de la Verron sa grand-mère.

Après toutes ces contradictions, on interroge les témoins, qui ont été emprisonnés comme subornés par monsieur de Morangiés; on ne trouve pas malheureusement le plus léger indice de subornation, de séduction.

Enfin on prononce la fentence. Cette fentence déclare d'abord que monsieur de Morangiés mis en prison pour avoir suborné des témoins, en est parsaitement innocent, & qu'en conséquence il payera aux Dujonquay trois cent mille livres qui sont le sond de l'afaire avec les intérets, plus vingt mille livres de dépends, plus trois mille au cocher qui a déposé contre lui, plus quinze cent livres solidairement avec les oficiers de police; le tout sans dire un mot de l'usure stipulée par Dujonquay, & punissable par les loix.

<sup>(</sup>q) Si toutes ces contradictions, rapportées par l'avocat de monfieur de Morangiés, ne font pas une preuve évidente du complot le plus abfurde & le plus ridicule qu'on ait jamais formé, il faut vivre déformais dans un fcepticisme imbécille. Il n'y a plus de caractère de vérité sur la terre. Il n'y a plus de juste & d'injuste.

Et comme le juge reconnait avoir emprisonné injustement monsieur de Morangies, il le condamne à garder prison; en outre, à etre admonesté & à l'aumône, pour avoir ofé nier qu'un homme tout prêt d'être reçu conseiller de la cour des aides ou du parlement, lui ait apporté trois cent mille livres en treize voyages, & ait fait cinq lieues à pied en un matin, quand il pouvait porter cet or prétendu dans un fiacre en un quart d'heure.

Ce n'est pas tout; une pauvre fille qui avait servi de faux témoin, contre monsieur de Morangiés, se rétracte, elle avoue son crime. Son père avoue le crime de sa fille, tous deux en demandent pardon à Dieu & à la justice. On ne les écoute pas. Ils ont demandé pardon à Dieu trop tard. On les condamne au bannifsement, non pas pour avoir fait un faux serment en justice, non pas pour avoir calomnié l'innocent, mais pour s'être repentis mal-à-propos.

Il faut avouer que si ce jugement d'un bailli subsiste, si monsieur de Morangiés est coupable, s'il a reçu en efet cent mille écus des mains du docteur es loix Dujonguay, tout le monde doit dire avec un grand auteur très

fensé.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Tout Paris aujourd'hui, toute la France s'élève contre cette sentence. On croit monsieur de Morangiés innocent, on le plaint autant qu'on s'était déchaîné contre lui; toutes les opinions ont changé: tel cst le petit & le grand vulgaire, tels sont les hommes: ils ont vérissé ce qu'avait dit un écrivain impartial: que monsieur de Morangiés pouvait perdre son procès sans perdre son honneur.

Ce qu'on peut conclure de cette afaire jusqu'à présent, c'est que rien n'est plus dangereux souvent pour les oficiers du roi que des négociations au troisseme étage.

Celui qui a réclamé avec la hardiesse la plus intrépide contre cette sentence est l'avocat du condamné. Il trouve dans ce jugement une foule de contradictions palpables & d'obscurités qu'il veut mettre au grand jour. Les oracles de la justice ne doivent ètre en éset jamais susceptibles ni de la moindre obscurité, ni de la contradiction la plus légère. Cela n'appartenait autresois qu'à des oracles d'un autre genre.

Le zèle & l'indignation de cet avocat l'ont emporté jusqu'à dire que les juges n'ont écouté ni la raison, ni la justice; qu'il se regarde comme Renaud dans la sorèt enchantée du Tasse, infectée par des monstres, qu'il est Curtius se précipitant dans le goustre pour le fermer, que son client est Tantale & Orphée dans les ensers, que les juges sont les suries, & qu'il prend à partie tous ces gens-là

gens-là.

Les sept gradués qui ont jugé cette asaire en premiere instance disent qu'ils ne sont ni monstres ni suries, ni même des imbéciles; qu'ils en savent autant que cet avocat qui répand sur eux tant de mépris & qui leur fait tant de reproches; que n'ayant nul intérêt à l'afaire, ils ont jugé suivant leur conscience & leurs lumieres. Voilà donc un nouveau procès entre cet avocat & ces sept juges.

Les hommes impartiaux & judicieux disent, ne prévenons point la décision du parlement, ne nous hâtons point de prononcer sur une cause si compliquée dont nous n'avons peut-être que des connaissances superficielles; puisque nous n'avons pas vu toutes les pièces secrettes, non plus que les avocats (r). Le parlement ne jugera qu'avec bien de la peine sur des connaissances aprofondies. Les magistrats du parlement sont les interprêtes des loix, dont un tribunal inférieur doit être dit-on l'esclave. Il n'apartient qu'à eux de décider entre l'esprit & la lettre. La balance de Thémis n'a été inventée que pour peser les probabilités.

Les nations qui nous ont tout apris publièrent autrefois que Thémis était fille de Dieu, mais que la fille n'avait pas les yeux de son pere, qu'il voyait tout clairement & qu'elle ne voyait qu'à travers son bandeau,

<sup>(</sup>r) Et pourquoi les pièces sont - elles secrettes quand les sentences sont publiques? pourquoi dans Rome dont nous tenons presque toute notre jurispru-dence, tous les procès criminels étaient-ils exposés au grand jour, tandis que parmi nous ils se poursuivent dans l'obscurité ?

qu'il connaissait & qu'elle devinait. Thémis selon cette mithologie sublime remit sa balance & son glaive entre les mains de vieillards sans passions, sans intéret, sans vice. ( non pas sans défauts ) exercés dans l'art de sonder les cœurs, & de démèler les plu grandes vraisemblances & les moindres. Re tirés de la foule ils ne se montraient au hommes que pour apaiser leurs misérabls diférends & pour réprimer leurs injuttice; ils s'aident mutuellement de leurs lumies que la pureté de leurs intentions rendit encor plus pures. La vérité était le sal trésor qu'ils cherchaient sans cesse; & aec tout cela ils se trompaient souvent, prce qu'ils étaient hommes, & que Dieu seu est infaillible.

Ce qui pouvait les induire en erreus ce n'était pas seulement la mauvaise foi deplaideurs, c'était surtout l'artifice des avcats. Autant les juges employaient de lumires à découvrir la vérité, autant les cliens ssemblaient de nuages pour l'obscurci. Ils se fesaient un mérite, un honneu, un devoir d'égarer les juges pour fewir les accusés; de là est venue enfin la léfiance que les ministres de la justice ont aupurd'hui de l'éloquence, ou plutôt de ces fleirs de rétorique qui consistent dans l'exagéntion des plus minces objets: & dans la rétitence des faits les plus graves, dans l'art de tirer des conséquences qui ne sont pas renfermées dans le principe, & d'éluder celles qui se présentent d'elles-mèmes, dans l'art encorplus adroit d'alléguer des exemples qui paraissent sent semblables & qui ne le sont pas, dans l'afectation de citer des loix détruites par l'autres loix, ou de les mal apliquer, ou de es corompre, en un mot dans l'art de séruire. La plupart des magistrats dégoutés de cs plaidoyers insidieux ne se donnent plus lapeine de les lire; & c'est encor un malheur. Cr dans la soule de tant de raisons aparetes, d'objections bien ou mal faites & bin ou mal répondues, dans ces labirinths de discultés, on peut trouver encor un senier qui conduise au vrai.

le parlement trouvera-t-il quelque vraifemlance dans la fable des cent mille écus?
les lllets de monsieur de Morangiés l'emporterot-ils sur l'absurdité de cette fable? y at-il es cas où des billets à ordre valeur reque divent être déclarés nuls? & l'espèce
présete est-elle un de ces cas? les témoins
qui ot déposé une chose très probable en
faveur de monsieur de Morangiés détruirontils le tenoignage de ceux qui ont déposé une
chose rès improbable en faveur de Dujonquay? coutera-t-on la rétractation d'un faux
témoin qui ne s'est répenti qu'après la con-

frontation?

Les atuntions paternelles du magistrat de la police à éprimer l'usure & la friponerie seraient-eles réputées illégales? & l'aveu cinq fois répeté d'un délit évident sera-t-il compté pour rien, parce que celui qui a araché cet

aveu des coupables n'a pas été assez instruit des règles, & s'est laisse emporter à son zèle?

Un procès acheté par un inconnu & pourfuivi par cet inconnu aura-t-il auprès des juges la même prépondérance qu'aurait le procès d'une famille respectable jouissant d'une renommée sans tache?

Se pourrait-il qu'une foule de probabilités presque équivalente à la démonstration fût anéantie par des billets dont il est évident que la valeur n'a jamais été comptée?

Qu'on mette d'un côté dans la balance les subtilités, les subtersuges d'une cabale aussi obscure qu'acharnée, & de l'autre l'opinion de celui qui est en France le premier juge de l'honneur; ce premier juge a senti qu'il était impossible que le comte de Morangiés eut jamais reçu l'argent qu'on lui demande. Qui l'emportera ou de ce juge sacré ou de la cabale?

Enfin monsieur de Morangiés reconnu aujourd'hui innocent par toute la cour, par tous les hommes éclairés dont Paris abonde, par toutes les provinces, par tous les oficiers de l'armée, sera-t-il déclaré coupable par les formes?

Atendons respectueusement l'arrêt d'un parlement dont tous les jugemens ont eu jusqu'ici les sufrages de la France entiere.



## DÉCLARATION

DE

### MR. DE VOLTAIRE

SUR LE PROCÈS ENTRE

MR. LE COMTE DE MORANGIÉS

ET LES VERRON.

A famille fut atachée à la famille de monsieur le comte de Morangiés. Mon père fut longtems son conseil. Mais sans écouter aucune prévention, & étant absolumen sans intérèt, je ne me déterminai à croire monsieur le comte de Morangies entiérement innocent dans son étrange procès contre la famille Verron, qu'après avoir lû toutes les pieces & tous les mémoires contre lui.

Il me parut absurde & impossible qu'un maréchal de camp, qu'un pere de famille, dont les afaires à la vérité sont dérangées, mais qui n'a jamais commis aucune action criminelle, eut conçu le projet extravagant & abominable qu'on lui impute. Non, il n'est pas possible qu'un ancien oficier, qui n'a pas l'esprit aliéné & endurci dans la scéléra-

lératesse, eut imaginé non seulement de voler cent mille écus à une veuve nonagénaire, mais d'accuser la famille de cette veuve de lui avoir volé à lui-même ces cent mille écus, & de chercher à faire périr cette sa-

mille dans les suplices.

Il ne me paraissait pas dans la nature qu'un homme obéré, qu'on prétend avoir été tiré tout d'un coup, par le sieur Dujonquay, de l'état le plus cruel, & nanti par lui d'une somme exorbitante de cent mille écus, eut refusé de payer une somme légere à la courtiere qu'on suposait lui avoir procuré un argent si inatendu. Monsieur de Morangiés aurait eu l'intérêt le plus pressant à satisfaire cette entremetteuse. Qu'on se représente un homme tourmenté par le besoin d'argent à qui une femme fait tomber tout d'un coup dans les mains cent mille écus comme par enchantement, refuscra-t-il dans les premiers transports de fa joye & de fa reconnaissance une rétribution légitime à sa bienfaitrice? Je soutiens que cela n'est pas dans la nature humaine?

S'il avait reçu tant d'argent, & s'il avait formé le dessein coupable de ne point payer son créancier, il n'avait qu'à garder paisiblement la somme, il pouvait atendre sans inquiétude le tems des payemens, & renvoyer alors le prétendu prèteur à l'assemblée de ses créanciers pour se faire payer à son rang comme il pourait. Mais il ne

Fragmens,

se serait pas exposé à un procès criminel

prématuré.

Il était donc de la plus grande vraisemblance que monsseur de Morangiés n'avait rien reçu, puisqu'il osait soutenir un procès criminel contre ceux qui prétendaient

lui avoir preté.

D'un autre côté, la manière dont on alléguait qu'on lui avait fait ce prêt, tenait de la fable la plus incroyable. De l'argent qui doit être toujours porté en secret par Dujonquay, tandis que le lendemain matin le même homme donne au meme monsieur de Morangiés de l'argent en public; cent mille écus portés à pied en treize voyages, tandis qu'il était si aisé de les porter en carosse; une course de cinq à six lieues, lorsqu'il était si simple de s'épargner cette fatigue inouie; tout cela est tellement romanesque, que quand je lus la réfutation de cette avanture dans le plaidoyer de monsieur Linguet, j'eus peine à me persuader qu'on eut ofé proposer sérieusement de telles chimères devant la première cour du royaume, & qu'on eut abusé à ce point de la patience des juges.

Ce fut pis encor, j'ose le dire, lorsqu'on remonta à la fource des prétendus cent mille écus en or qu'une pauvre veuve, logée à un troisième étage, & ayant à peine dequoi soutenir sa famille, avait, dit-on, prètés par les mains de son petit-fils Dujonquay qui avait couru six neues à pieds chargé

de ce fardeau. Monsieur Linguet remarque fort bien que pour préter cent mille écus il faut les avoir. Le roman de la fortune si longtems inconnue de cette veuve Verron me parut aussi étonnant que l'histoire des treize voyages. On ne faisait voir aucune preuve, aucune trace des origines de cette fortune sécrette, qui formait un si grand contraste avec la pauvreté de la famille. On m'assurait que la Verron était la veuve d'un agioteur obscur & malaisé de la rue Quinquempoix, qui louait à la vérité un corps de logis de 1050 liv., mais qui en relouait une partie, & qui mourut insolvable, au point qu'on n'a jamais payé les fraix de l'inventaire fait à sa mort: fraix encor dûs au successeur de ce même Gillet notaire, chez qui la veuve Verron prétendait avoir fait valoir clandestinement ces prétendus cent mille écus.

On m'avait écrit ençor que ce Verron qu'on nous donnait pour un fameux banquier avait fait plusieurs métiers bien éloignés de la finance. Qu'entr'autres il avait été boulanger chez monsieur le duc de saint

Agnan.

Je ne parlais d'aucune de ces anecdotes qui forment pourtant un tres puissant préjugé dans cette cause, parce que c'est à monsieur de Morangiés qui est sur les lieux à les vérifier & à en tirer avantage.

Je savois d'ailleurs que la famille Verron vivait très à l'étroit, & subsistait mesquinement d'un petit fond que la veuve faisait valoir en prêtant, dit-on, sur gages par les mains des courtières. Je le savais par le raport naif d'un domestique d'un de mes neveux monsieur de Florian, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Brionne, qui était alors à Ferney, & qui y est encor. Ce domestique nommé Montreuil nous disait souvent qu'il connaissait ce Dujonquey, qu'il avait mangé plusieurs fois avec lui, que ses sœurs travaillaient l'une en broderie, l'autre en linge, & vendaient leurs ouvrages. Ces discours toujours uniformes d'un ancien laquais fage & de bonnes mœurs me frapèrent. Et enfin j'ai pris le parti de tirer de lui une déclaration autentique par devant notaire.

L'an mille sept cent soixante & treize, le seize Fevrier, Ec. En présence des témoins, a comparu Charles Montreuil, natif de Montreuil sur mer en Picardie, ci-devant domestique à Paris, actuellement chez monsieur de Florian ancien capitaine de cavalerie, lequel a déclaré, qu'il a connu à Paris le sieur Dujonquay avec lequel il a mangé plusieurs fois, qu'il logeait dans la rue saint Jaques avec sa grand mère la veuve Verron, laquelle prétait de petites sommes sur gages à deux sous par mois par vingt sous. Que la veuve Durand courtiere proposa plusieurs fois à lui Montreuil de lui faire prêter par ladite Verron quelques petites sommes sur de bons efets. Que ledit Dujonquay avait deux sœurs qui traDE MR. DE VOLTAIRE, &c. 341

vaillaient fort bien en linge & en broderie, E qu'elles avaient permission de leur grand mère de vendre leurs ouvrages à leur profit, &c.

Signé NICOD, notaire.

Controlé à GEX le même jour,

#### LA CHAUX.

Toutes ces probabilités réunies faisaient sur moi la forte impression qu'elles doivent faire sur tout esprit impartial qui n'est d'aucune faction, qui aime la vérité, & qui s'indigne contre l'injustice. Dans ces circonstances, monsieur le comte de Morangiés m'écrivit souvent, & me fit tout le détail de sa malheureuse avanture. Il s'ouvrait à moi avec une consance sans bornes; & dans toutes ses lettres jamais je n'ai pu remarquer la moindre aparence de contradiction; je voyais toujours un homme pénétré d'horreur en m'exposant les artifices employés pour le surprendre.

J'étais frapé de la contradiction énorme qui se trouve dans le roman des cent mille écus portés en or en treize voyages le vingttrois Septembre 1771, & la promesse de monssieur de Morangiés du vingt-quatre d'accepter les propositions du prêteur, dès qu'il aurait reçu l'argent. Ce seul trait de lumière me semblait devoir déciller tous les yeux. Il est impossible que monssieur de Morangiés

Y 3

ait reçu l'argent la veille, & qu'il ait signé le lendemain qu'il ferait ses billets des qu'il

aurait reçu l'argent.

Il me paraissait fort naturel, & il me le paraîtra toujours, que le prétendu preteur ait fait acroire le 24 à monsseur de Morangiés qu'il falait qu'il lui confiat quatre billets de trois cent vingt-sept mille livres y compris les intérets pavables à la veuve Verron. Il persuada à monsseur de Morangiés qu'il avait en main une compagnie opulente, qui avait des afaires avec cette veuve d'un prétendu banquier, & que dans peu de jours il lui aporterait l'argent sur ses billets qu'il falait montrer à cette compagnie. Pour mieux aveugler le comte de Morangiés par cette chimère increyable, il lui preta généreusement douze cent francs, dont le comte avait malheureusement un besoin pressant. Voilà les extrêmités où des oficiers se réduisent tous les jours dans Paris par l'obligation où ils croyent être de soutenir un extérieur d'opulence.

Je fais quel besoin avait monsieur de Morangiés de ces douze cent francs. Il est bien clair qu'il ne serait pas venu les chercher lui-même à un troisième étage, s'il avait reçu environ cent mille écus la veille. Tout homme sensé conclura de ce que monsieur de Morangiés courut chercher douze cent francs le 24, qu'il n'avait pas touché 300000 livres le 23 Septembre. Cette faible somme qu'on lui donnait acheva son malheur.

Le comte crut qu'il pouvait confier ses billets à cet inconnu, comme on les confie à un agent de change. Il ne favait pas que la Verron, qui était alors dans une chambre voisine, était la propre grand mère de Dujonguay. Ce sont là de ces tours qui font affez communs dans toutes ces afaires obscures & honteuses. Enfin il fut séduit, & il laissa ses billets exigibles entre les mains de Dujonquay, sans en tirer de reconnaisfance. Voilà ce qu'il me mandait dans le plus grand détail. Ces démarches, cette conduite avec un inconnu, me paraissaient très-peu prudentes; mais il me paraissait aussi fort vraisemblable qu'un oficier obéré, tourmenté de sa situation, sasciné par l'espoir chimérique de posséder bientôt cent mille écus en espèces, eut été séduit par un si grand apas. Je voyais bien que monsieur de Morangiés avait sait une très-grande faute de fournir de telles armes contre lui. se le lui mandais, à peine en voulait-il convenir; mais plus la faute était grande, plus je voyais l'art avec lequel on l'avait fait tomber dans ce piège groffier.

Je demande à présent à tous les avocats, à tous les juges, à tous ceux qui connais sent le cœur humain, est-il possible que monsieur de Morangiés que je n'ai jamais vu, ayant en sa possession cent mille écus, m'eut écrit des volumes plus gros que toute la procédure pour me persuader qu'il ne les avait pas reçus! quel besoin avait-il de des-

Y 4

cendre dans les plus petits détails avec un vieillard mourant qui demeure à cent vingt lieues de lui. Certes s'il avait possedé cet argent, il en aurait joui sans se mettre en

peine de mon opinion inutile.

Cette opinion reçut un nouveau degré d'évidence, quand j'apris qu'enfin Dujonquay & sa mere qu'on nomme Romain participante à toute cette afaire avaient enfin tout avoué devant un commissaire de police, qu'ils avaient reconnu & signé la fausfeté de l'histoire des cent mille écus, que tout était avéré. Ils firent cette déclaration étant libres chez ce commissaire, & pouvant faire une déclaration toute contraire. Donc assurément la force de la vérité leur arachait cet aveu.

Je n'examine point si cet aveu est revêtu de toutes les formes légales, & si on peut revenir contre une déclaration si autentique. Je m'en tiens à soutenir qu'il est bien discile qu'une mere & un fils, dans la fortune la plus serrée, abandonnent tout d'un coup d'un commun acord leurs prétentions à une fortune de cent mille écus qui leur apartiendrait légitimement. Je présume qu'il n'y a pas une seule famille dans le royaume qui se dépouillat ainsi de tout son bien par une déclaration chez un commissaire. Je maintiens que les tortures ne forceraient personne à consesser que son bien n'est point à lui, si les remords & le trouble qu'ils ins-

pirent ne tiraient cette vérité du fond d'une

ame coupable.

Dujonguay & sa mere disent longtems après, qu'ils n'ont tout avoué, tout signé chez un commissaire, que parce qu'un commis de la police, nommé Desbruyeres, leur avait donné précédemment un coup de poing chez un procureur. C'était précisément cette raison là même, je le répete, qui devait les exciter à foutenir la légitimité de leurs cent mille écus chez le commissaire. C'était là qu'ils devaient demander justice contre ce commis: c'était là qu'ils devaient dire: voila l'homme qui nous a violentés, qui ne nous a parlé que de cachots, qui nous a batus, qui nous a chargés de fers, pour nous dépouiller de notre bien; nous voila libres à présent sous les yeux d'un premier juge. Nous failons ferment devant lui que les cent mille écus nous apartiennent, & que ce commis a employé la force & la barbarie pour nous en dépouiller. Nous atestons les témoins qui nous ont vu porter notre or qu'on nous ravit. Nous demandons notre bien & vengeance.

Au lieu de prendre ce parti, que la nature dicterait aux hommes les plus faibles & les moins instruits, ils se taisent; ils ne citent aucun témoin en leur faveur, donc ils n'en avaient point trouvé encor. Ils ne se défendent pas, ils conviennent de leur délit, ils signent leur condamnation. Avant mème de signer ils avouent tout, non pas

d'abord au commis dont ils prétendent avoir été durement traités, mais à un clerc d'un inspecteur de police nommé Colin, & au clerc du commissaire, ils confessent qu'ils ont trompé monsieur de Morangies. La femme Romain, mere de Dujonquay, demande pardon à monsieur de Morangiés, & le conjure de ne la pas perdre. Ils font plus. Le lendemain étant en prison, ils écrivent à leur conseil pour redemander les billets qu'ils ont extorqués & pour les remettre entre les mains de la police. Ils confirment l'aveu de leur délit. La grand mere Verron vient dans la prison, & elle semble faire le même aveu tacitement à Desbruyeres, en recommandant ses petits enfans à ses bons ofices. Dujonguay & sa mere renouvellent encor leur déclaration de la veille.

Voyez combien d'aveus! au sieur Colin, à un clerc du commissaire, à Desbruyeres, au commissaire, à monsieur de Morangiés lui-même dont ils ont imploré la miséricorde. N'est-ce pas la vérité qui a parlé? Et cette vérité serait anéantie sous prétexte qu'un homme réputé coupable a été menacé & faisi par ses boutons chez un procureur!

La maniere dont on s'y est pris pour tirer cette vérité de leur bouche peut n'être pas dans la forme ordinaire de la justice réglée. Je fais qu'on objecte que ce commis de la police les avait conduits & intimidés chez ce procureur qui n'était pas fait pour tenir audience; que ce commis trop

zélé & trop vif n'a pas eu cette févérité tranquile & circonspecte, si nécessaire à quiconque agit au nom de la justice. Je veux croire ensin que toute cette asaire a été mal ménagée. Il en résulte que plus on avait transgreisé les regles, plus Dujonquay & sa mere devaient éclater en plaintes & non pas consesser leur délit: ils se sont avoués cinq sois coupables, donc on pouvait croire qu'ils l'étaient, donc ils peuvent l'ètre encor aux yeux de tout le public impartial qui prononce suivant l'équité naturelle, qui n'écoute que les principes du sens commun, & qui ne s'informe pas si les formalités des loix ont été bien ou mal observées.

On pousse aujourd'hui la chicane jusqu'à prétendre que les déclarations autentiques de Dujonquay & de sa mere ne peuvent être regardées comme des preuves par écrit, quoi qu'elles soient écrites; que Dujonquay n'est que témoin, quoi qu'il ait toujours été partie principale. Les honnêtes gens n'entendent point ces subtilités; il leur sufit que deux acusés ayent avoué cinq sois l'i-

niquité dont on les charge.

Enfin le procès étant engagé en regle entre monsieur de Morangiés & la famille Verron, cette famille vend son procès à un nommé Aubourg, (qu'on a cru un prêteur sur gages, & qui est un homme inconnu,) comme on vend une maison qui demande des réparations. Le marché fait, la veuve Verron meurt, & quelques heures avant sa

mort, on lui fait faire un testament, dans lequel elle contredit tout ce qu'elle & sa famille avaient foutenu auparavant. Elles criaient qu'en perdant ces cent mille écus elles perdaient tout ce que la Verron avait jamais possédé. Elle articule dans ce testament qu'elle a donné deux cent mille francs à sa fille Romain, mere de Dujonquay, à cette même Romain qui à peine a dequoi fublister: voila la Verron, qui n'avait presque rien, & qui meurt riche par son testament de plus de cinq cent mille livres.

Ce tissu étrange de choses incroyables, qui se succedent si rapidement, forme aujourd'hui un des procès les plus singuliers qui avent jamais ocupé les tribunaux: c'est alors que pressé par des amis de monsieur de Morangies j'écrivis, malgré ma répugnance & mon peu de capacité, dans l'absence de monsieur Linguet, quelques réflexions sommaires sur les probabilités en fait de justice, sans y mettre mon nom, sans nommer même ni monsieur de Morangiés, ni ses adversaires, me tenant dans les bornes du doute, & cherchant la vérité. Mes doutes me conduisirent à reconnaître monsieur de Morangiés très-innocent.

Ce petit écrit simple & fans aucun art fit revenir en sa faveur plusieurs esprits prévenus. En ne décidant rien, je les persuadai. Je me gardai bien de prévenir orgueilleusement les décisions de la justice. Au contraire je déclarai, & je dis encor, que j'écrivais pour le public, juge de l'honneur, & non pour les magistrats, juges des formes, des procédures, & de l'esprit de la loi.

l'observai, & j'observe de nouveau, qu'on peut gagner son procès dans le fond du cœur de tous ses juges, & le perdre très justement par un défaut de formes. Il en était de même chez les Romains; & c'était une maxime chez eux; qui viole les formes perd la cause. Si vous avez payé votre créancier, votre marchand, & que vous ayez oublié d'en tirer quitance; vous ètes condamné justement à payer deux fois, parce que votre dette existante dépose contre vous. Si vous avez eu la dangereuse bonne foi de laisser entre les mains d'un inconnu des promesses signées de vous, valeur reçue, fans en avoir reçu la valeur, & fans avoir de contre-lettre, vous pouvez être justement condamné à payer ce que vous ne devez pas, faute d'avoir observé une formalité nécessaire.

Si deux témoins ou trompés, ou trompeurs, persistent uniformément à déposer contre vous dans la crainte que lui impose notre loi rigoureuse d'être punis s'ils se rétractent après le récolement, vous êtes condamné, quoi qu'évidemment innocent.

Qu'un piqueur, & un homme à peu près de cette condition, il n'importe, tout est égal devant la justice, ayent vu quelques facs étalés sur une table, & qu'on leur ait dit qu'il y avait cent mille écus, qu'ils l'ayent cru, qu'ils le croyent d'autant plus qu'on les a traités durement pour l'avoir dit; qu'ils prétendent avoir vu porter cet argent chez vous, qu'une courtière enfermée autrefois dans l'hôpital les encourage ou non à cette déposition, mais qu'on vous réprésente pour cent mille écus de billets signés de vous imprudemment le même jour ou le lendemain, vous êtes condamné sans dificulté avec dépends, dommages & intérets. La justice vous dit, je ne juge pas les cœurs, je juge les pièces du proces.

# RÉPONSE

A

L'ECRIT D'UN AVOCAT

INTITULÉ:

PREUVES DÉMONSTRATIVES

EN FAIT DE JUSTICE.

N avocat qui ne se nomme pas, & c'est un sun sibelle disamatoire contre monsieur de Morangiés & contre moi, sous ce titre moins

modeste que le mien: preuves démonstratives, &c. Libelle dans lequel assurement rien n'est démontré que le desir cruel de difamer & de nuire. Il me demande de quel droit i'ai écrit en faveur de monsieur de Morangiés. Je lui réponds, du droit qu'a tout citoyen de défendre un citoyen: du droit que me donne l'étude que j'ai faite des ordonnances de nos rois, & des loix de ma patrie: du droit que me donnent des prieres auxquelles j'ai cédé; de la conviction intime où j'ai été & où je suis jusqu'à ce moment de l'innocence de monsieur le comte de Morangiés; de mon indignation contre les artifices de la chicane qui accablent si souvent l'innocence. Je pouvais, monsieur, exercer comme vous la noble profession d'avocat. Je pouvais même être votre juge, ainsi que le sont mes parens. Si j'ai préféré les belles - lettres, ce n'est pas à vous qui les cultivez à me le reprocher.

Oui, monsieur, je crois monsieur de Morangies malheureux & innocent, peut-être mal conseillé d'abord dans cette afaire épineuse, peut-être inconsidérément servi par un commis de police trop livré à son zèle, ayant contre lui la famille entière Verron, & tous ceux qui ont pris le parti de cette samille, & une saction nombreuse. Mais pourquoi le chargez-vous d'injures & d'oprobres avant le jugement? Pourquoi dites-vous d'un maréchal de camp, page 51, qu'il n'est qu'un sourbe mal-adroit, & qu'il

n'a reçu de la nature que de médiocres dispositions pour être faussaire.

Pourquoi lui dites-vous, page 55, vous

mentez impunement?

Et dans la même page, qu'il ameute toutes les bouches impures qui veulent le servir? Pourquoi enfin poudez - vous l'atrocité (page 86) jusqu'à vous servir deux sois du terme de fripon? Il était, dites - vous, un fripon de son aveu & du mien. Quoi! vous qui n'auriez pas eu la hardiesse de lui manquer de respect en sa présence, vous lui dites dans un libelle ces odieuses injures, que vous tremblez de signer; & vous faites consulter ce libelle comme l'ouvrage d'un avocat! ainsi vous ofensez doublement l'honneur de votre corps en n'ofant pas paraître; & en ofant fouiller de ces infâmes oprobres un mémoire que vous rendez juridique, en l'apuyant d'une consultation!

Vous ne vous contentez pas de cet excès qui fait tant de tort à votre cause; vous joignez ce que la boufonerie a de plus vil à ce que l'emportement a de plus groffier.

Vous commencez dans une afaire capitale, où il s'agit de l'honneur & de la fortune de deux familles, & peut-être des peines les plus rigoureuses, vous commencez, dis-je, par annoncer que vous ne dinez point chez Freron; vous plaisantez sur les Calas & sur Lavaysse: quel sujet de raillerie! Vous prenez Lavaisse pour le gendre de la Beaumelle, sans être le moins du monde

au fait des choses mêmes dont vous parlez & que vous voulez tourner en ridicule. Vous prenez des pirates pour des corsaires. Vous me faites dire ce que je n'ai jamais dit, Vous raillez indécemment sur l'afaire criminelle la plus sérieuse; vous transformez le sanctuaire de la justice, tantôt en un canton des halles, tantôt en un théatre de la foire. Ce n'est pas ainsi qu'en a usé monssieur Vermeil le véritable avocat de la cause dans laquelle vous vous êtes intrus pour la gâter.

Quoi! monsieur, vous voulez intéresser pour le sieur Dujonquay; vous voulez aracher des larmes en faveur d'un homme que vous peignez vertueux & oprimé; & vous le faites parler comme un farceur qui cherche à faire rire la canaille! Àh! monsieur, souvenez - vous qu'il faut avoir le stile de son sujet; c'est un devoir qui est bien rarement rempli. Songez qu'Horace n'a point dit: Si vis me stere, ridendum est primum

On vous pardonnerait de déguiser des faits peu favorables, d'essayer de faire valoir les choses les plus frivoles, de répondre par des parallogismes ridicules aux raisons les plus solides, de crier que vous avez prouvé ce que vous n'avez point prouvé, & que vous avez détruit ce qui n'est point détruit. Vous pouvez donner au mensonge l'air de la vérité, & à la vérité les couleurs du mensonge; vous épuiser en vaines

Fragmens, Z

déclamations sur des saits qui n'ont aucun raport au sonds de l'afaire, & courir rapidement sur les saits les plus graves qui déposent contre vous. Cette méthode n'est pas honorable sans doute; elle est tolérée pour le malheur des hommes. Mais j'ose dire que nous retombons dans les siecles de la plus épaisse barbarie, s'il est permis désormais de souiller le bareau par des injures & par des farces. La justice tranquile & sévère, assis fur le trône de la vérité, veut que tous ceux qui participent en quelque sorte à son ministère auguste tiennent quelque chose de sa gravité & de sa décence.

Vous avez voulu, dans cette cause, soulever le peuple contre la noblesse, & en faire une afaire de parti; vous avez voulu peindre un gentilhomme, qui se plaint d'avoir été surpris, comme un tyran apuyé du pouvoir despotique pour oprimer de pauvres innocens. Vous vous y êtes bien mal pris. Il se trouve par votre mémoire que c'est l'homme de qualité qui est oprimé, & que ce sont les pauvres citoyens qui insultent. Je vois que dans cette afaire on afecte d'envisager monsieur de Morangies comme un homme puissant qui acable du poids de sa grandeur une famille obscure. Monsieur de Morangies est bien loin d'etre un homme puissant: c'est un brave gentilhomme, un bon Oficier comme tant d'autres: & dans de telles afaires c'est le peuple qui est puisfant, c'est lui qui s'ameute, c'est lui qui

crie, c'est lui qui soulève mille praticiens, c'est lui qui fait retentir mille voix; les

gens de qualité se taisent.

Monsieur de Morangiés est très-malheureux sans doute de s'etre humilié jusqu'à recevoir des lettres insultantes d'une courtière & de Dujonguay. Il eut mieux valu cent fois vivre obscurément dans une de ses terres jusqu'au payement de ses dettes: que dis-je! il eut mieux valu vivre de pain de munition sur la frontière dans une garnison, que d'avoir quelque chose à discuter avec des préteuses sur gages, & de chercher en vain dans Paris de ma'heureuses resfources qui finissent toujours par ruiner un homme de qualité.

Mais monsseur le comte de Morangies est encor plus à plaindre de Bêtre exposé à essuver de vous des oprobres que votre sang

ne réparerait pas.

Quoiqu'il en foit, monsieur, attendons vous & moi respectueusement le résultat des interrogatoires & de toute la procédure. Quelque jugement qu'on porte, il sera juste, parce qu'il sera fondé sur la loi. Un arêt nous révélera peut - être ce que sont devenus ces cent mille écus, donnés autrefois secrettement à la veuve Verron par un banqueroutier, transportés secrettement à Vitri-le-Brulé par la veuve, reportés secrettement de Vitri dans la rue faint Jaques, & portés à pieds fecrettement chez monsieur de Morangiés. Je souscris d'avance à

l'arêt que le parlement prononcera. Si monsieur de Morangies est déclaré convaincu & coupable, je le crois alors coupable. Si ses adversaires sont déclarés innocens, je les tiens innocens.

Mais je soutiendrai toujours qu'il serait possible que monsieur de Morangiés fût condamné justement par les formes à payer les cent mille écus & les dépends, quoiqu'il ne dût rien dans le fonds; au lieu qu'il est impossible que les Verron soient disculpés, s'ils sont condamnés. D'où vient cette grande diférence entre monsieur de Morangiés

& ses adversaires? Le voici.

C'est que monsieur de Morangiés a fait malheureusement des billets d'une forme très-légale qui parlent contre lui. Et si le désaveu de Dujonquay & de sa mere a été fait dans une forme illégale, si des témoins intéressés persistent dans leurs témoignages, toutes les aparences sont alors contre monsieur de Morangiés, quoique le fond de l'afaire soit pour lui. Le roman des cent mille écus de la Verron, soutenu par les formes, l'emportera fur la vérité mal conduite; ce qui serait un grand & fatal exemple.

Si au contraire la famille Verron perdait son procès, elle le perdrait probablement, parce qu'on aurait des preuves judiciaires plus claires que le jour de la nullité des bil-

lets de monsieur de Morangiés.

Or il me semble qu'on a beaucoup de preuves morales de la nullité de ces billets. Mais pour les preuves légales, elles dépendent des procédures. Ces preuves morales ont paru victorieuses dans l'esprit du public impartial. Mais je l'ai deja dit, il faut que

la loi conduise les juges.

Le chatelet, saisi d'abord de cette afaire, semblait n'écouter que les probabilités; le bailliage du palais semble ne consulter que les procédures. Les lumières réunies des chambres assemblées du parlement dissiperont tous nos doutes. Ce tribunal, depuis qu'il est formé, n'a pas prononcé un seul arêt dont le public ait murmuré.



## L E T T R E

DE

MONSIEUR DE VOLTAIRE,

e contrate A see Transcens rounies

MESSIEURS DE LA NOBLESSE

DU GÉVAUDAN,

Qui ont écrit en faveur de monsieur le comte de Morangiés.

A Genève 10 Auguste 1773.

MESSIEURS,

J'Ai lu la lettre autentique par laquelle vous avez rendu justice à monsieur le comte de Morangiés. Monsieur de Florian, mon neveu, votre compatriote, ancien capitaine de cavalerie, qui demeure à Ferney, aurait signé votre lettre, s'il avait été sur les lieux. C'est l'honneur qui l'a dictée. Une partie considérable des cours de France & de Savoye, qui est venue dans nos cantons, a fait éclater des sentimens conformes aux vôtres.

Monsieur de Florian est en droit plus que personne de s'élever contre les persécuteurs de monsieur de Morangiés, puisqu'un de ses laquais, nommé Montreuil, nous a dit vingt sois qu'il avait mangé souvent avec le sieur Dujonquay, & qu'on lui avait proposé de lui faire prêter de petites sommes sur gages, par cette samille qui subsistait de ce commerce clandestin. Les juges auraient pu interroger ce domestique qui est à Paris. Il ne saut rien négliger dans une asaire si étonnante, & qui a partagé si longtems la noblesse & le tiers-état.

Pour moi, j'ai fait déposer par devant notaire la déclaration de cet homme. La vérité est trop précieuse en tout genre, pour omettre un seul moyen de la découvrir, quelque petit qu'il puisse être. Je ne prétends point me mettre au rang des avocats qui ont plaidé pour & contre, & dont la fonction est de montrer dans le jour le plus favorable tout ce qui peut faire réussir leur cause, & d'obscurcir tout ce qui peut lui être contraire. Je n'entre point dans le labyrinthe des formes de la justice. Je ne cherche que le vrai. C'est de ce vrai seul que dépend l'honneur de la maison de Morangies: il n'est point dans les mains d'une courtière, prêteuse sur gages, enfermée-à l'hôpital; d'un cocher connu par des actions punissables; d'un clerc de procureur, filleul de cette courtière couverte d'infamie, & qui, retenu chez un chirurgien par la

### 360 LETTRE DE MR. DE VOLTAIRE

suite de ses débauches, prétend avoir vu ce qu'il n'a pu voir: il n'est point dans les intrigues d'un tapissier, nommé Aubourg; qui a osé, à la honte des loix, acheter ce procès comme on achète sur la place des billets décriés qu'on espère faire valoir par les variations de la finance.

Cet honneur si précieux dépend de vous, messieurs; vous en étes les possesséeurs & les arbitres

Je commence par vous dire hardiment que le roi qui est la source de tout honneur, & qui l'est aussi de toute justice, a décidé comme vous. Ce n'est point violer le respect qu'on doit à ce nom sacré; c'est au contraire lui témoigner le respect le plus prosond que de vous répéter ce que sa majesté a dit publiquement : il y a mille probabilités contre une que monsieur de Morangiés n'a point reçu les cent mille ecus. Les seigneurs qui ont entendu ces paroles me les ont redites ces paroles respectables, qui sont sans doute du plus grand sens & du jugement le plus droit.

En éfet, comment ferait-il possible que la dame Verron eût eu cent mille écus à prêter? Comment cette veuve d'un courtier obscur de la rue Quinquempoix eût-elle reçu d'un banqueroutier, six mois après la mort de son mari Verron, par un fideicommis de ce mari, deux cent soixante mille livres en or, & de la vaisselle d'argent que le désunt pouvait si bien lui remettre de la

main à la main? Comment ce Verron auroit-il confié secrettement à un étranger cette somme en y comprenant sa vaisselle d'argent, dont la moitié appartenait à sa femme par la coutume de Paris? comment cette femme aurait-elle ignoré que son mari eût tant d'or & tant de vaisselle? & par quelle manœuvre contraire à tous les usages aurait-elle fait valoir cette somme chez un notaire, sans qu'on ait retrouvé dans l'étude de ce notaire la moindre trace de cette manœuvre frauduleuse? Par quel excès d'une démence incrovable aurait-elle porté cet or dans une charette à Vitri au fond de la Champagne? Comment l'auraitelle reporté ensuite à Paris dans une autre charette, sans que sa famille en eut jamais le moindre soupçon, sans que dans le cours du procès, personne ne se soit avisé de demander seulement le nom du charetier qui doit être enregistré ainsi que sa demeure?

Après cette foule de suppositions extravagantes débitées si grossiérement pour prévenir l'objection naturelle que la veuve Vervon ne pouvait posséder cent mille écus dans son galetas; après, dis je, ce ramas d'absurdités vient l'autre fable des mêmes cent mille écus portés par Dujonquay dans ses poches à monsieur de Morangiés, en treize voyages à pied, l'espace de cinq à six lieues. Ce dernier excès de solie était le comble, & la nation en aurait partagé l'oprobre, si elle avait pu croire longtems

### 362 LETTRE DE MR. DE VOLTAIRE

ce long tissu d'impostures stupides qui font frémir la raison, & que cependant on s'é-

força d'abord d'acréditer.

Ne dissimulons rien, messieurs: notre légéreté nous fait souvent adopter pour un tems les fables les plus ridicules; mais à la longue, la saine partie de la nation ramène l'autre. Je ne crains point de le dire : cette nation courageuse, spirituelle, pleine de graces, mais trop vive, aura toujours be-

foin d'un roi sage.

Cette afaire aussi afreuse qu'extravagante aurait fini en quatre jours, si les formalités nécessaires de nos loix avaient pu laiffer agir monsieur le lieutenant de police. dont le ministère s'exerce sur les usuriers. sur les courtiers. Je ne parle pas ainsi pour le flatter: je n'ai pas l'honneur de le connaître; & près de ma fin je n'ai personne

à flatter, ni rois, ni magistrats.

Je vous remettrai seulement sous les yeux que monsieur le lieutenant de police, par ses soins & par ses délégués, était parvenu en un seul jour à faire avouer à Dujonquay & à sa mère Romain fille de la Verron, que jamais ils n'avaient porté cent mille écus à monsieur de Morangies, qu'ils ne lui avaient prèté que douze cent francs. Nonseulement ils firent cet aven verbalement. mais ils le déclarerent ensemble, après l'avoir déclaré séparément, non-seulement ils firent de vive voix cette déclaration autentique devant des juges & des témoins, mais

### A Mrs. de la nobl. du Gévaudan. 363

ils la signerent étant libres; ils la confirmerent dans la prison. Ils n'articulerent pas cet aveu une seule sois, il sortit cinq sois de leur bouche.

Voilà, messieurs, le grand nœud, le seul nœud de cette afaire qu'on a voulu embrouiller par les tours & les retours de cent

nœuds diférens.

L'aveu formel, l'aveu irrévocable du délit de Dujonquay prévaudra-t-il sur les billets faits par monsieur de Morangiés avec trop de facilité? La chose du monde la plus probable est que cet oficier-général n'a fait ses billets que pour les négocier, & qu'il a eu en Dujonquay la même confiance qu'on a tous les jours dans les agens de change acrédités, chez lesquels on ne négocie pas autrement.

La chose la plus improbable dans tous les sens & dans toutes les circonstances; c'est que Dujonquay ait porté à pied cent mille écus dans ses poches à l'oficier-général. Qui l'emportera de la plus grande vraisemblance ou de l'extrême improbabilité?

J'ose avancer, messieurs, qu'il n'est point de juge éclairé qui ne pense comme le roi, que jamais Monsieur de Morangiés n'a reçu les cent mille écus. Reste à savoir si les juges étant persuadés dans le fond de leur cœur de l'impossibilité de cette dette prétendue, nos loix sont assez précises pour les forcer à condamner monsieur de Mo-

### 364 LETTRE DE MR. DE VOLTAIRE

rangiés à payer un argent que certainement

il ne doit pas?

La chicane, se mettant à la place de la justice dont elle est l'éternelle ennemie, s'est élevée pour lui lier les mains. Elle a dit; l'aveu de Dujonquay est formel, il est incontestable, mais il est illégal; c'est un aveu araché par la crainte. Un des oficiers de la police avait donné un coup de poing chez un procureur à Dujonquay, & l'avait menacé du cachot avant que ce Dujonquay avouât & signât son crime. Son aveu est nul, & les billets payables par son

adverse partie existent.

Je sais, messieurs, combien cette matiere est délicate, combien il importe à la sureté des citoyens qu'il n'y ait jamais rien d'arbitraire dans la justice. La violence la deshonore. Sa févérité ne doit jamais être emportée. Mais ce coup de poing prétendu donné par un homme qui n'était pas en éfet du corps de la justice, est-il bien avéré? l'acusé le nie. Le parlement en jugera. Quand même un homme employé en subalterne aurait outrepassé sa commission dans l'excès de son indignation contre Dujonquay, quand il aurait montré un zèle indécent, ce léger oubli de la bienséance empêche-t-il que le sieur Dupuis inspecteur de la police, & le sieur Chenon commisfaire au châtelet, & juges des délits, ne se soient comportés en ministres équitables des loix du royaume? Dujonquay &

fa mère ont signé leur crime devant eux en toute liberté. Si les Dujonquay n'ont pas donné les cent mille écus, ils sont des voleurs. Et quel voleur échaperait à son châtiment, sous prétexte qu'un oficier du guet lui aurait donné un coup de poing avant que le juge tirât de lui l'aveu de son crime?

On ose parler de violence! & quelle plus grande violence que celle qui a été exercée envers monsieur le comte de Morangiés maréchal de camp des armées du roi? il est trainé en prison sur le simple soupcon d'avoir séduit des témoins en sa faveur! & les premiers juges qui l'ont traité avec tant de rigueur sont obligés d'avouer par leur sentence qu'il n'a séduit personne. Ils font mettre au cachot un homme public, un homme nécessaire, un père de famille, un chirurgien connu par sa probité, uniquement parce qu'il n'a pas déposé conformément aux témoignages d'une usurière sortie de l'hôpital, & d'un débauché forti de ses mains qui l'ont traité d'une maladie ignominieuse!

Voilà des violences aussi avérées qu'elles sont étranges. Le comte de Morangiés en est encor la victime. Il est encore en prison pour un délit dont ses juges même l'ont déclaré innocent: en seront-ils quites pour

dire qu'ils se sont trompés?

Nous espérons, messieurs, que le parlement ne se trompera pas. Il verra par le mémoire sage & convaincant du sieur Dupuis, & par les contradictions absurdes des Dujonquay, quels sont les coupables. Il apercevra dans la désense du chirurgien Mênager la soule les horreurs qui ont oprimé monsieur de Morangies.

Chaque juge lira toutes les piéces du procès (du moins les plus importantes.) L'équite éclairée & impartiale prononcera fans

prévention.

A qui a cultivé sa raison, à qui a un peu connu le cœur humain, il sufit de lire les lettres de Dujonquay pour percer dans ces ténèbres d'iniquité. La seule avanture d'une malheureuse nommée Hérisse, qui se rétracte & qui demande pardon d'avoir accusé monsieur de Morangiés (& cela sans avoir reçu de coup de poing de personne) est une preuve assez convaincante des manœuvres employées par la cabale Dujonguay. Il n'y a peut-être pas une ligne dans tous les factums de monsieur de Morangies, & même dans ceux de ses adversaires, qui ne manifeste son innocence, & l'imposture qui l'ataque. Mais les juges sont astreints aux formes. Nous verrons qui l'emportera ou de ces formes, quelquefois funcstes, mais toujours îndispensables, ou de la vérité qui s'est montrée avec tant de clarté, & fans formes, aux yeux du roi, aux vôtres, à ceux de tous les honnétes gens.

Si les premiers juges de cette afaire si singulière se sont oubliés jusqu'à faire subir

les plus grandes rigueurs de la prison à monsieur de Morangiés & au chirurgien Menager qu'ils ont déc'aré innocens; si cette énorme contradiction soulève les esprits raisonnables, il ne la faut imputer, messieurs, qu'à un sentiment d'équité qui s'est mépris.

Vous connaîtlez le serment de rendre justice aux pauvres comme aux riches, aux petits comme aux grands. Ce serment, & la crainte de faire pancher la balance, emportent quelquefois les ames les plus vertneuses jusqu'à l'injustice. Il faudrait leur imposer plutôt le serment de rendre justice au riche comme au pauvre, au puissant comme au faible. Mais ce serait ici la cause de la famille Verron qui deviendrait la cause du riche. Car si elle gagne son procès, elle a d'un côté les cent mille écus supolés prètes à monsieur de Morangies, & deux cent (s) mille francs suposés donnés à la femme Romain par le testament absurde & contradictoire dicté à la veuve Verron : & la maison Morangies est ruinée, Ce n'est pas sans doute le maréchal de camp qui est puissant dans sa prison, c'est la cabale hardie, industrieuse, redoutable par ses clameurs & par ses éforts infatigables qui est puissante.

7 6 0 3 2 3

<sup>(</sup>s) Il est à remarquer que dans la foule des contradictions étonnantes dont fourmillent toutes les pièces des Verrons, on a fait dite à cette veuve qu'elle n'avait jamais eu que ces cent mille écus, & on la fait riche de sing cent mille francs par fon testament.

### 368 LETTRE DE MR. DE VOLTAIRE, &c.

Enfin, messieurs, attendons l'arêt définitif d'un parlement dont les lumières & les

intentions sont également pures.

Si l'avocat de l'infortuné maréchal de camp, pénétré de son innocence, a pu dans la chaleur du zèle le plus désintéresse, manquer au respect qu'il devait à messieurs les gens du roi, ils sont assez grands pour lui pardonner, & trop justes pour faire retomber sur le plus malheureux des hommes de son rang, la faute d'un avocat, dont ils reconnaissent d'ailleurs l'éloquence & l'intégrité.

Je suis avec un profond respect,

MESSIEURS

Votre très humble & très-obeisfant serviteur

n Amag RIATILO Vener pastans

dans li pules delle la cabale hardie pinduffriente, redoutable par des clameurs & par les stores at algables qui est puissante.

(\*) Il cit a remarket me dans is built un contained tions contained to the contained to the

res Tree field Mercapher of the residence of the

SECONDE

### SECONDE LETTRE

DE

### MONSIEUR DE VOLTAIRE

A

#### MESSIEURS DE LA NOBLESSE

DU GÉVAUDAN.

Sur le procès de monsieur le comte de Morangiés.

A Genève le 16 Auguste 1773.

#### MESSIEURS;

N de vos compatriotes, certain de l'innocence de monsieur de Morangiés, mais allarmé par le dernier mémoire fait contre lui, & fachant combien il faut craindre les jugements des hommes, m'a communiqué ses inquiétudes. Je les partage. Et voici ma réponse.

Je vous ai déja mandé que l'honneur de monsseur le comte de Morangiés est à couvert par la publicité du sentiment du roi & du vôtre. Je vous suplie de remarquer

Fragmens. A a

que sa majesté n'a déclaré son opinion qu'après avoir entendu parler à sond de ce procès, & après avoir pesé les raisons. Vous en avez usé de même. Songez que dans les commencemens la cabale avait séduit Paris & la cour contre l'accusé: on n'est revenu que parce qu'ensin la vérité s'est montrée.

Soufrez que je vous retrace ici une partie des raisons qui ont depuis déterminé toute la cour, toute l'armée, tous les magistrats éclairés, tous les gens considérables du royaume, & même un grand nombre d'étrangers.

1°. L'impossibilité que la Verron est cent mille écus en or provenans de la source chi-

mérique qu'il alléguait.

2°. L'inconcevable absurdité du transport claudestin de Paris au sond de la Champagne d'un cofre rempli d'or que quatre hommes ne pouvaient remuer, selon le dernier factum de l'avocat des Verrons, & ce même coste raporté claudestinement à Paris sans qu'on dise le nom du voiturier, sans qu'aucun de la famille Verron se soit douté qu'il y eût de l'argent dans ce coste; & l'on ne craint pas d'étaler aux yeux du parlement ce roman misérable qui déshonorerait le siècle de la légende dorée.

3°. Le port clandestin de ces cent mille écus à pied en six heures de tems, l'espace d'environ six lieues, lorsqu'on pouvait si aisément les voiturer en quelques minutes,

& lorsque le lendemain le sieur Dujonquay prête douze cent francs au même homme ouvertement. Et observez que ces malheureux douze cent francs ont seuls plongé monsieur de Morangiés dans cet abime; il ne crut pas qu'un jeune homme qui lui prêtait, sans vouloir de billet, cette semme dont il avait un besoin pressant, pût être asiez perside pour le tromper sur les billets de cent mille écus. Voila l'origine & le fond de toute cette asaire.

4°. L'extrême improbabilité & l'extrême absurdité que le comte de Morangies sut venu emprunter 1200 liv. dans le galetas de Dujonquay le 24 Septembre 1771, suposé qu'il eut reçu cent mille écus de lui

le 23.

5°. La lettre même de Dujonquay au comte, par laquelle il est évident qu'il prépare son crime. Il lui dit, vous cherchez à en pauser à une pauvre veuve; vous serez obligé de me réparer. C'est ainsi que s'exprime un homme que son avocat nous représente comme un docteur ès loix pret d'acheter une charge de conseiller au parlement. Il ose dire à monsieur de Morangiés, vous avez écarté tous vos domestiques le jour que je vous ai porté cent mille écus dans mes poches en treize voyages. Et remarquez, messieurs, que ce même Dujonquay interpelle ensuite tous les domestiques du comte qui étaient dans la maison. Cela seul n'est-il pas une preuve la plus évidente, la plus

Aa 2

forte, la plus incontestable de la friponnerie la plus avérée, & en même temps la plus grossière?

6°. L'improbabilité que le comte de Morangiés eût resusé à une courtière son droit de courtage, s'il avast reçu de Dujonquay cent mille écus par les soins de cette semme.

7°.L'improbabilité qu'un homme qui vient de toucher cent mille écus, qui peut en jouir & ne les pas rendre, poursuive le prétendu prèteur devant le magistrat de la police, comme un fripon qui veut faire valoir des billets, lesquels ne lui apartiennent pas, & qui l'a trompé avec le plus grand artifice, mêlé de l'impudence la plus ésrontée, en lui disant qu'il agissait au nom d'une compagnie, & en lui cachant que la Verron sût sa grand'mère.

8°. L'impossibilité que monsseur de Morangiés ait signé le 24 Septembre 1771, qu'il ferait ses billets quand il aurait l'argent,

s'il avait reçu cet argent le 23.

9°. Le mensonge grossier de Dujonquay qui le trahit dans sa fable si mal ourdie. Il prétend dans le premier mémoire de son avocat que dans ses treize voyages de six lieues, il faisait signer chaque sois à monsieur de Morangiés, je reconnais que monsieur Dujonquay m'a aporté mille louis, dont je promets saire mon billet à madame Verron sa grand'mère. Et dans le second mémoire, ce même billet est conçu en ces termes; je reconnois avoir réçu du sieur Dujon-

quay mille louis au nom de la dame Verron fa grand'mere, dont je promets lui faire mes billets lorsque la somme sera comptée. Quelle somme? Il aurait falu au moins la spécifier. Voila donc deux billets diférens l'un de l'autre. Lequel est le vrai? Il est évident

que tous les deux sont faux.

10°. Le mensonge encor plus grossier raporté par le même avocat qui prétend défendre sa partie, & qui la convainc malgré lui d'imposture. Il dit que la servante de la Verron, seule servante de cette semme riche, dépose avoir vu monsieur de Morangiés chez elle lui remettre ces billets importans qui faisaient toute la preuve du port des cent mille écus, ces billets qui auraient prévenu tout procès. Eh! famille Verron, que ne les avez-vous donc gardés? C'était votre plus grande sureté, c'était la feule probabilité de vos treize vovages. N'est-il pas évident qu'ils n'ont jamais existé, & qu'ils sont aussi mal imaginés que le reste de votre détestable fable? La nation rougira d'avoir cru quelque tems une fourberie si mal adroite & si atroce?

11°. L'improbabilité frapante que Dujonquay & sa mere ayent avoué tant de sois, & signé chez un commissaire, qu'ils n'avaient point donné les cent mille écus à monsieur de Morangiés, si en éfet Dujonquay avait sait le prodige de les porter. Il n'est pas dans la nature qu'on se résolve ainsi à perdre toute sa fortune, à être puni

d'un suplice slétrissant, quand rien ne sorce à faire un tel aveu. On a déja observé qu'il n'y a personne en France qui signât ainsi la perte de tout son bien, sa honte & son suplice, même au milieu des tortures.

Certes, soit que Desbruguières ait froissé un bouton de Dujonquay, soit qu'il ne l'ait pas froissé, il résulte que cet homme & sa mère ont confessé très librement un crime

d'ailleurs avéré.

12°. Le discours tenu par Dujonguay devant les oficiers de la police, je signerai si l'on veut que j'ai volé tout Paris. Quel est l'homme qui s'exprimerait ainsi, si son ame n'était pas aussi basse que criminelle? Ce feul discours échapé au coupable dévoile le crime à quiconque connaît un peu le cœur humain, à quiconque réfléchit. On a du moins des deux côtés preuve contre preuve par écrit. Il ne s'agit donc plus que de considérer laquelle doit prévaloir. Or quel est le plus probable, ou qu'un gentilhomme fasse ses billets à des entremetteurs, avant de recevoir son argent, ce qui est d'un usage très commun, ou qu'une famille entière signe librement son crime & sa perte si elle n'était pas coupable, ce qui n'est jamais arrivé?

13°. La lettre même des fœurs de Dujonquay au magistrat de la police, qu'on a eu l'absurdité de faire valoir, & qui n'est qu'une preuve incontestable du crime de la famille. Car ces sœurs seraient-elles venues chez un délégué de la police le suplier de les aider à obtenir la grace de leur frère, si elles n'avoient pas su que ce frère était coupable? & ce délégué leur aurait-il laissé la minute de cette lettre s'il avait voulu les tromper?

14°. La publicité que la Verron prêtait par des entremetteuses de petites sommes sur gages, qu'elle subsistait de ce commerce infâme. Ce qui prouve que cette maison était

un repaire d'usure & d'escroquerie.

vendu depuis peu une rente de six cent livres, ce qu'elle n'aurait pas fait dans une extrême vieillesse si elle avait eu alors cinq cent mille francs de bien qu'on lui attribue.

16'. Le testament aussi vicieux qu'absurde qu'on a fait signer à la Verron mourante, testament qui est un vrai plaidoier, testament dans lequel elle contredit tout ce qu'on lui avait fait dire auparavant. Elle avait assuré qu'elle n'avait que ces cent mille écus prétendus; & par cet acte elle avait possédé plus de cinq cent mille livres.

17°. Le comte de Morangiés traîné en prison pour avoir suborné des témoins, déclaré innocent par le premier juge, &

cependant prisonnier encor.

1°. Le chirurgien Ménager enfermé dans un cachot par ordre du même juge, parce qu'un des témoins de Dujonquay était le 23 Septembre 1771 entre les mains de ce chirurgien, parce que ce témoin vérolé avait

Aa 4

ce jour-là le corps froté de mercure, la tête enflée, la langue pendante, & la mort entre les dents ébranlées; parce que ce vérole avait ofé dire qu'il avait vu ce jour-là même dans les rues Dujonquay portant cent mille écus à pied, & que ce chirurgien interrogé avait répondu qu'il était difficile qu'un vérolé dans cet état pût se promener dans Paris.

19°. La déposition précise d'un compagnon de ce vérolé qui jouait aux cartes avec lui dans le tems même que ce malheureux prétendait avoir vu Dujonquay courir chargé d'or dans les rues.

20°. Une tourtera, une courtière, une prèteuse sur gages, une maraine du vérolé. une gueuse sortant de l'hôpital, écoutée com-

me un témoin irréprochable.

de Dujonquay, écouté comme un témoin

grave.

22°. Une autre gueuse condamnée au fouet par la Tournelle, écoutée quand elle calomnie monsieur de Morangiés, & rejetée quand elle se repent publiquement de son crime. Le parlement entendra sans doute cette misérable qui peut sournir un fil à l'aide duquel les juges sortiront de ce labyrinthe.

Je vous ai indiqué, messieurs, plus de vingt preuves de l'innocence de votre compatriote & du délit de ses adversaires. Vous en découvrirez plus de cent si vous voulez lire avec attention tous les mémoires. La cabale acharnée à difamer, à perdre la maifon Morangiés, vient d'abuser étrangement de la candeur d'un homme de bien, qui ayant d'abord soutenu cette abominable caule, s'est cru malheureusement engagé à la défendre encor.

Il est vrai qu'il n'ose plus parler du testament frauduleux de la Verron à qui on fait dire qu'elle avait donné deux cent mille francs à sa fille, après avoir atesté si souvent le ciel qu'elle perdait tout en perdant les prétendus cent mille écus portés au comte de Morangiés. Il se tait sur cette contradiction trop manifeste, & trop terrible pour

les acusateurs de votre compatriote.

Il ne ramène plus sur la scène ce généreux, ce bienfaisant Aubourg, ce tapissier, cet homme d'afaire qui a eu la bassesse insoluente d'acheter publiquement le procès de la Verron, dans lequel il pourait gagner plus de cent cinquante mille livres. Ces insamies ont révolté sans doute monsieur l'avocat Vermeil. Mais qu'on a trompé la bonne soi sur le reste! de combien d'anecdotes inutiles au sond de l'afaire l'a-t-on surchargé! que de contradictions on lui a présentées comme des vérités qui se conciliaient! comme on l'a fait tomber dans le piége!

Pour ne pas rendre ma lettre trop prolixe, je vous en donnerai seulement quel-

ques exemples bien frapans.

Monsieur Vermeil avait dit dans son premier mémoire que Dujonquay était un jeune innocent arrivé de province pour ache-. ter une charge dans la magistrature. Il nous le montre dans son second factum comme un praticien consommé dès l'an 1767 dans le métier de la chicane. Il faut voir avec quelle vivacité ce Dujonquay poursuit le payement d'un billet de deux mille livres que monsieur l'abbé Le Rat avait fait à sa grand'mère, sans qu'on sache à quelle usure; comme après la mort de monsieur l'abbé Le Rat il excède monsieur Gatou! Cette guerre, il faut l'avouer, dément un peu la simple innocence avec laquelle il a porté cent mille écus à un oficier publiquement obéré, & les lui a confiés sans prendre la moindre sureté. Ce contraste seul, messieurs, démontre assez l'absurdité de toute la fable qu'on a forgée.

Le même avocat ayant dit dans son premier mémoire d'après Dujonquay, que le comte de Morangiés avait écarté tous les domestiques de la maison le jour des treize voyages, avoue dans le second mémoire qu'ils y étaient tous ce jour-là même. Voila déja une contradiction bien formelle qui anéantit toute la fable de la cabale. Tous ces domestiques, témoins nécessaires avouent cette vérité déja tant reconnue, que Dujonquay n'est venu qu'une seule sois chez leur maître le 23 Septem-

bre 1771.

Monsieur Vermeil avoue ingénument que leurs dépositions sont concordantes. Et après avoir dit qu'elles sont concordantes, il essaye de les trouver contradictoires.

Un voisin dit qu'il était sur le pas de la porte les jambes croisées & qu'il n'a vu entrer personne, quoiqu'il en soit entré plusieurs dans cette matinée. Quel raport co fait minutieux peut-il avoir avec les treize voyages absurdes de Dujonquay? Ce voisin doit-il avoir eu toujours les jambes croisées à la porte pendant huit heures?

L'avocat croit voir des contradictions dans des domestiques qui peuvent se méprendre de quinze ou de trente minutes.

Monsieur le chevalier de Bourdeix arive chez monsieur de Morangiés ce matin même. Il y passe environ deux heures; il ne voit point paraître Dujonquay; il l'ateste devant les premiers juges. L'avocat veut infirmer le témoignage de ce gentilhomme, parce que la semme du Suisse dit qu'il était en redingote, atendu qu'il pleuvait alors, & que monsieur de Bourdeix à qui on demande quel habit il portait, répond que son juste-au-corps était de velours. L'avocat croit trouver une contradiction dans cette réponse, comme s'il n'était pas trèsnaturel de couvrir son velours d'une redingote pendant la pluie.

Du moins monsieur Vermeil a trop de pudeur pour dire que monsieur le chevalier de Bourdeix soit un faux témoin. Mais

### 380 LETTRE DE MR. DE VOLTAIRE

d'autres n'ont pas tant de délicatesse. Ils le traitent de Gascon fripon qui jure pour un Languedochien fripon, parce qu'ils sont tous deux gentilshommes. Si l'on en croit cette cabale, il sufit d'ètre d'un sang noble pour ètre un coquin, & la vertu ne se résugie que chez une entremetteuse sortie de l'hôpital, chez le cocher Gilbert, chez un clerc de procureur vérolé, chez Dujonquay soldat dans les troupes des sermes, & marchandant une charge de magistrat.

A quelles ressources hélas! l'éloquence & la raison même sont-elles réduites quand elles

combatent la vérité!

Qu'importe à toute cette grande afaire ce qu'aura conté un soir monsieur de Morangiés à madame Maison-neuve & à monsieur Cochois? On a la barbarie de reprocher à un maréchal de camp d'avoir vendu ses boutons de manchettes d'or, & un crayon d'or. Je ne sais pas quel jour il les a vendues; mais son avocat assure que la cabale usurière a réduit ce gentilhomme à un état qui doit exciter la compassion des juges, & soulever tous les cœurs en sa faveur.

Voyez, messieurs, contre quels ennemis vous avez à combatre. Vous avez le roi pour vous; il faut espérer que vous ne serez point batus. Monsieur Linguet achévera de détromper monsieur Vermeil; il achévera de montrer la vérité à tous les A MRS. DE LA NOBL. DU GÉVAUDAN. 381

juges. On s'est plaint de sa vivacité; mais il faut pardonner à son seu qui brûle, en

faveur de la clarté qu'il donne.

Je supose, messieurs, que Solon, Ntima, Aristide, Caton, le chancelier de l'Hôpital, reviennent sur la terre, & qu'on leur donne cette cause à examiner, n'agiraient-ils pas comme monsieur de Sartine? ne diraient-ils pas, la famille Verron a confessé son délit de son plein gré, donc la famille l'a commis: elle a écrit de son plein gré à son propre avocat, rendez les billets; donc il faut les rendre? Tel est l'arèt de la voix publique. J'ignore si nos sormes peuvent s'y opposer.

Je suis avec un profond respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.



### TROISIEME LETTRE

DE

MONSIEUR DE VOLTAIRE

A

MESSIEURS DE LA NOBLESSE

DU GÉVAUDAN.

A Genève 26 Auguste 1773.

MESSIEURS;

Ous favez que plusieurs oficiers, pénétrés de l'innocence de monsieur le comte de Morangiés en connaissance de cause, ont fait un fonds pour lui en présence de monsieur le marquis de Montaynard. Si votre province en fait un, mon neveu vous demande la permission de se joindre à vous.

C'est une réparation autentique de la sentence inouie du bailliage du palais, jurisdiction dont vous n'avez jamais entendu parler. Si cette malheureuse sentence sub-sistait, notre nation en devrait peut-être autant rougir que des arèts qu'un aveugle-

ment barbare dicta contre les Calas, contre les Sirven, contre les Montbailli, contre le cultivateur Martin, contre le brave Lally, contre l'infortuné chevalier de la Barre, enfant imprudent à la vérité, mais enfant qu'il était si aisé de coriger, mais enfant de grande espérance, mais petit-fils d'un lieutenant-général qui avait si bien servi l'état; enfin contre tant d'autres citoyens, dont les meurtres juridiques ont épouvanté la nature & la raison humaine.

La fentence rendue par le bailliage n'est pas à la vérité de l'atrocité de ces arêts; la cause ne le permettait pas; mais l'absurdité est encor plus grande. Il ne faut pas que la France passe pour ridicule aux yeux de l'Europe, après avoir passé pour cruelle. Nous n'avons pas aquis assez de gloire dans la dernière guerre pour que nous n'ayons pas soin de notre réputation dans le sein de la paix. Il serait triste qu'il ne nous restat d'autre gloire que celle d'avoir cultivé les beaux arts il y a cent ans, & que nous eussions aujourd'hui la honte d'avoir persécuté la vérité en tout genre sans la connaître.

Le parlement de Paris, messieurs, examine l'afaire avec autant d'atention que d'intégrité. Espérons de lui la restauration de la justice qu'un bailli vient de violer à l'étonnement de quiconque a le sens commun.

Il est démontré aujourd'hui qu'une troupe de vils usuriers escrocs a volé cent mille

#### 384 LETTRE DE MR. DE VOLTAIRE

écus en billets à monsseur de Morangies. Tout le monde convient que la fable de leurs cent mille écus en or est ce que la fourberie & l'insolence ont jamais inventé de

plus absurde & de plus punissable.

Quelques personnes, d'abord trompées dans le commencement par les séductions de la famille Verron, se réduisent aujour-d'hui à dire qu'à la vérité monsieur de Morangiés n'a pas reçu les cent mille écus, mais qu'il en a touché probablement une partie. Elles sont honteuses d'avoir cru un moment le roman des treize voyages: mais elles substituent une autre fable à cette fable décriée. Pardonnons à cette faiblesse de leur amour-propre; mais il eût été plus beau d'avouer son erreur sans détour.

Il ne faut pas suposer ce qu'aucun des avocats des Verrons n'a jamais osé dire. Tous ont fait retentir à nos oreilles le prêt imaginaire des cent mille écus. Dujonquay en a fait serment, avant de se dédire chez un commissaire. Voila le procès: il ne saut pas en imaginer un autre, qui au sond serait plus absurde encor. Car comment serait-il possible que monsieur de Morangiés, n'ayant reçu par exemple que cent mille francs (comme ces messieurs le suposent,) eût été assez ennemi de soi-même pour signer des billets de trois cent vingt-sept mille livres, qui feraient plus de trois sois & un quart la valeur reçue? Ce serait

111110

une usure de trois cent vingt - sept pour cent; usure aussi chimérique que toute la fable des Verrons: usure plus criminelle encor, s'il est possible, que la manœuvre avérée dont ils sont coupables; usure qui mériterait la corde.

Que pour justifier monsieur de Morangiés on ne rende donc pas cette afaire plus ridicule, plus absurde & plus incroyable qu'elle ne l'est en éset. Qu'on s'en tienne

au procès; il est assez extravagant.

Je ne connais, messieurs, dans l'histoire du monde, aucune dispute à laquelle la démence n'ait présidé, quand l'esprit de parti s'y est joint. Vous savez que la basse faction des Verrons était il y a quelque tems un parti formidable; c'était celui du peuple, & vous connaissez le peuple. La faction des convulsionnaires de saint Médard ne sut jamais ni plus fanatique, ni plus aveugle, ni plus opiniâtre, ni plus imbécile.

Les mensonges imprimés des avocats de la Verron tenaient tous des mille & une nuits, & ont été reçus comme des vérités par mon-

fieur Pigeon.

Ils peignaient la Verron, veuve d'abord d'un commis des fermes, & ensuite d'un petit agioteur de la rue Quinquempoix, comme la veuve d'un riche banquier.

Ils lui attribuaient une fortune immense, & elle couchait à terre, elle & toute sa fa-

mille dans un galetas.

Ils présentaient monsieur Dujonquay son Fragmens.

B b

#### 386 LETTRE DE MR. DB VOLTAIRE

petit-fils comme un docteur ès loix, qui allait acheter trente mille francs une charge de conseiller au parlement, de juge suprème des pairs de France. Et ce conseiller n'avait pu seulement demeurer garde dans une brigade d'employés des fermes, & ce conseiller a le stile & l'ortographe d'un laquais; & les avocats répondaient qu'un ma-

gistrat n'est pas puriste.

Ils affirmaient dans tous leurs mémoires que madame Verron sa grand'mère, & madame Romain sa mère, étaient des personnes de considération très opulentes, très honnêtes, ne prêtant jamais sur gages; mais empruntant quelquéfois sur gages comme de grandes dames. Et le nommé Montreuil, - laquais de monsieur de Florian, afirme par ferment qu'ayant mangé plusieurs fois avec le magistrat Dujonquay, la veuve Durand courtière hii a proposé de lui faire prêter par madame Verron vingt - quatre francs. douze francs, pourvu qu'il donnât quelques boucles de souliers, quelques chemises en nantissement. Et monsieur Pigeon n'a point interrogé ce laquais! & monsieur Pigeon n'a point interrogé ceux à qui la Ferron a prêté sur gages des soixante, des quarante & jusqu'à des neuf francs! petites sommes dont le trafic la faisait subsister par l'entremise de ses courtières, & qui sont confignées dans le registre des usures dont le dépôt est à la police.

Les avocats parlaient toujours des cent

mille écus en or de la veuve, & ils ne difaient rien de sa seule véritable fortune qui consistait principalement en une rente de 600 livres vendue pour prêter sur gages. C'était-là son meilleur éset.

Ces avocats qui ne pouvaient alléguer que les raisons suggérées par leurs commettans, & qui étaient malgré eux les organes de l'imposture, séduits par la faction, séduisaient le public, & faisaient voler l'er-

reur de bouche en bouche.

Ils célébraient la grandeur d'ame de monfieur Aubourg, qui touché de l'embaras d'une famille respectable de fripons, sorcée de voler cent mille écus à monsieur le comte de Morangiés & à l'oprimer, a pris en main généreusement la cause de cette famille Verron, & se facrisse aujourd'hui pour elle. Mais il se trouve que ce monsieur Aubourg, ce héros généreux, est un tapissier devenu écumeur du palais, qui a acheté ce malheureux procès pour en partager le prosit; manœuvre qui n'est guères diférente de celle des receleurs.

Monsieur Linguet, défenseur de monsieur le comte de Morangiés, afirme dans son résumé que ce monsieur Aubourg a volé un étui d'or qu'il a été obligé de rendre. Il reproche à cet homme d'honneur cent autres traits pareils. Il assure qu'il a des preuves que cet Aubourg, instigateur de toute cette insâme asaire, commandait publiquement des pâtés qu'il envoyait au bail-

liage pendant l'instruction du procès. De sorte qu'au sond on voit un voleur & un receleur protégés par monsieur Pigeon contre vous, messieurs, & contre l'opinion du roi.

Les avocats attestaient Dieu, devant qui la veuve Verron avait fait son testament après avoir communié. Elle ne pouvait pas tromper Dieu, disaient-ils. — Non, mais elle pouvait tromper les hommes, ou plutôt on se servait d'elle pour les tromper très grossiérement, en lui faisant dire qu'au lieu des trois cent mille livres qu'elle assura tant de sois composer tout son bien, elle avait possédé cinq cent mille livres. On la faisait mentir dans ce testament comme elle

avait menti pendant sa vie.

Ces avocats fondaient leurs plaidoyers fur le témoignage de personnages dignes de foi qui avaient déposé pour les Verrons. Mais qui étaient ces témoins irréprochables? Une femme infame, enfermée plusieurs fois à l'hôpital; fon filleul commis des fermes & chasse, un cocher l'ami de Dujonquay, qui déposaient des choses absurdes, incroyables, impossibles. Cent dépositions de cette espèce ne pèsent pas le témoignage d'un honnête homme. C'est assez de deux témoins, quand ce font des hommes de bien qui s'accordent sur des faits vraisemblables. Mais la foule d'une canaille qui dépose des faits dont le seul récit choque la raison, & qui se contredit sur presque tous ces fairs, n'a pas plus de poids que les quatre mille gredins qui virent les miracles de l'abbé *Paris*.

Dira-t-on que ces contradictions de la bande de Dujonquay sont des preuves en fa faveur, parce qu'elles ne se sont pas faites de concert ? Non, messieurs, ils ne se sont pas concertés pour se couper dans leurs réponses, mais ils s'étaient concertés

pour le crime.

Enfin, messieurs, je vous le répète, Dujonquay & sa mère ont librement avoué, ont signé leur crime chez un commissaire au Châtelet, dont la réputation est intacte. Ils n'ont été forcés à cet aveu chez le commissaire ni par aucun traitement rigoureux, ni par la moindre menace. Ils ont con tessé le crime le plus vraisemblable, le plus ordinaire; car est-il quelque chose de plus commun que de voir des usuriers escrocs? Et on oserait encor acuser un maréchal de camp du crime le plus rare, le plus extravagant, le plus ridicule, le plus impoffible, d'avoir emprunté cent mille écus en or des pauvres habitans d'un galetas, pour avoir le plaisir de les faire pendre?

Les avocats ont ofé dire que cet aveu ne vaut rien chez un commissaire, parce que Dujonquay avait reçu un coup de poing chez un procureur. Il semblait à les entendre que quatre boureaux eussent mis Dujonquay & la Romain à la question ordinaire & extraordinaire. Cent mille per-

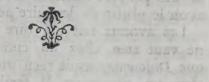
#### 390 LETTRE DE MR. DE VOLTAIRE, &C.

fonnes dans Paris étaient persuadées que la police avait torturé pendant sept heures, & presque jusqu'à la mort, un homme destiné a être conseiller au parlement, & madame Romain sa mère, pour leur escroquer cent mille écus, dont les voleurs privilégiés qui siégent dans les antres de la police partageaient le prosit avec monsieur de Morangiés maréchal de camp des armées du roi. Ce nuage de mensonges absurdes, de calomnies grossières, est ensin dissipé, & peut-ètre pour en reproduire bientôt quelque autre plus ridicule encor & plus funeste.

Mais, messieurs, quand une sois la vérité a paru aux yeux des sages dans quelque genre que ce puisse être, il n'est plus possible de la détruire. On ne peut plus ôter l'honneur à la maison de Morangies;

on ne peut que la ruiner.

Je suis, &c.



dieuro ex eventuales, Cere celle

the minimal amonth sufe at sor of

# QUATRIEME LETTRE of the last and D E bigoment of others

## MONSIEUR DE VOLTAIRE all a commission of common self age of alean

#### fire thirty is up the coefficient and const MESSIEURS DE LA NOBLESSE

DUGÉVAUDAN.

A Geneve 8 Septembre 1773.

MESSIEURS,

He rate of the minute of the meant of Ermettez moi de joindre mes aclamations & celles de mon neveu monsieur de Flozian aux vôtres.

Il eût été à jamais honteux pour la France qu'une horde infame d'usuriers escrocs eût acablé en justice la vertu d'un maréchal de camp qui a servi la patrie avec honneur, ainsi que tous ses ancêtres.

Le roi, sans être instruit de la procédure, avait par les seules lumières d'un esprit éclairé & droit, déclaré la fable inventée par les Verrons ce qu'elle est en éset, le comble de l'absurdité la plus grossière, &

### 392 LETTRE DE MR. DE VOLTAIRE,

de l'audace la plus éfrenée. L'opinion du roi & de tous les hommes sages me rassurait. Les formes seules pouvaient me donner

que que légère inquiétude.

Monsieur Linguet avocat de monsieur le comte de Morangiés, résistant seul par sa fermeté & par son éloquence à une soule d'avocats séduits par les Verrons, devenus malgré eux les organes du mensonge; à la cabale d'une populace déchaînée; à la sentence d'un bailliage prévenu & partial; s'est fait une réputation qui durera autant que le bareau.

Le parlement s'en est fait une plus grande en débrouillant ce chaos de fraudes & d'impostures, acumulées pendant deux ans entiers par tant de supôts de l'usure & de la chicane.

La raison & l'équité ont dicté son arêt. La cabale est rentrée dans le néant; il ne reste à ceux qu'elle avait entrainés que la

honte d'avoir été surpris par elle.

Cet exemple fera voir combien nous devons respecter & chérir des juges qui n'étant point entrés dans le fanctuaire de la justice par la porte de la vénalité, & choisis par le roi pour être justes, avaient confondu eux-mêmes toute cabale, en s'ocupant uniquement de leurs devoirs facrés.

Les chambres affemblées travaillèrent à ce jugement le trois de ce mois depuis cinq heures & demie du matin jusqu'à six heures & demie du soir, sans prendre ni repos ni

nouriture. Il faut les regarder comme les pères de la patrie. On voit par cet arêt mémorable qu'ils ont été encor plus ocupés de justifier la vertu oprimée que de punir le crime. Et monsieur de Morangiés me mande que ses sentimens s'acordent avec l'arêt.

La faction des Verrons avait tellement préocupé une grande partie de Paris, que j'ai lu dans les nouvelles à la main du troisième Auguste, ces propres mots: tout le monde s'étonne de la part singulière que prend monsseur de V. . . à rette afaire ténébreuse. C'est ce qu'avait déja imprimé un des avocats des Verrons.

La part que j'ai prise, messieurs, à cette afaire qui n'a jamais été ténébreuse pour moi, était fondée sur la conviction, sur l'examen de tous les papiers que monsieur le comte de Morangiés avait bien voulu m'envoyer, fur les mémoires solides de monsieur Linguet, sur ceux mêmes de ses adversaires, enfin sur l'ancienne amitié dont l'aïeul de monsieur de Morangiés honora toujours mon pere. J'ai rempli mon devoir; & je crois le remplir encor en vous

Je suis avec un profond respect, AND THE PERSONNEL OF THE PARTY OF

MESSIEURS,

Votre.... Bbs

# DES DICTIONNAIRES

DECALOMNIES.

manda que les leminents s'aco dens avec N nouveau poison sut inventé depuis quelques années dans la basse littérature. Ce fut l'art d'outrager les vivans & les morts par ordre alphabétique: on n'avait pas encor entendu parler de ces dictionnaires d'injures. Si nous ne nous trompons pas, ils commencerent lorsque monsieur Lavocat, bibliothécaire de la forbonne, l'un des plus fages & des plus modérés littérateurs, comme l'un des plus savans, eut donné son dictionnaire historique vers l'an 1740. Un ranséniste ( car pour le malheur de la France il y avait encor des janfénistes & des molinistes ) fit imprimer contre monsieur l'abbé Lavocat un libelle difamatoire, fous le titre & dans la forme de dictionnaire.

Il commence par remercier Dieu de ce qu'il est venu à bout de sinir ce rare ouvrage sous les yeux & avec le secours de l'auteur clandestin de la gazette ecclésiastique, dont la plume, dit-il, est une sleche semblable à la slèche de Jonathas sils de Saül, laquelle n'est gamais retournée en arière, Es est toujours teinte du sang des morts es de la graisse des plus vigoureux. L'abbé Lavoeat lui répondit qu'il voyait peu de raport

entre la fléche de Jonathas teinte de graisse, & la plume d'un prêtre normand qui vendait des gazettes. D'ailleurs il persista à se rendre utile, dût-il être percé de quelque fléche de ces convulsionnaires. Le libelle du janséniste attaqua tous les gens de lettres qui n'étaient pas du parti : la fléche fut lancée contre les Fontenelle, les La Motte, les Saurin, &c. qui n'en sentirent rien.

Nous avions mis au devant du siècle de Louis XIV une liste assez détaillée de tous les artistes qui firent honneur à la France dans ces tems illustres. Deux ou trois personnes se sont associées depuis peu pour faire un pareil catalogue des artistes de trois fiècles; mais ces auteurs s'y font pris diféremment: ils ont insulté par ordre alphabétique à tous ceux dont ils ont cru qu'il était de leur intérêt d'ataquer la réputation. Nous ignorons si leur fléche est retournée ou non en arière, & si elle a été teinte de la graisse des vigoureux. Celui de la troupe qui tirait le plus fort & le plus mal était un abbé Sabatier, natif d'un village auprès de Castres, homme d'ailleurs diférent en tout des gens de mérite qui portent le mème nom.

Il fut payé pour tirer ses traits sur tous ceux qui font aujourd'hui honneur à la literature par leur érudition & par leurs talens. Dans la foule de ceux qu'il attaque, on trouve seu monsseur Helvétius. Il le qualifie lui & ses amis de maniaques. Nous

pouvous assurer, dit-il, par de justes observations, que ses illusions philosophiques étaient une espèce de manie involontaire. .. Il se contentait de gémir dans le sein de l'amitié, de l'extravagance E3 des excès de maniaques, que se glorificient de l'avoir pour confrère.

L'abbé Sabatier a raison de dire qu'il était à portée de faire de justes observations sur monsseur Helvetius, puisqu'il avait été tiré par lui de la plus extrême milère, & que réchaufé dans sa maison ( comme Tartuffe chez Orgon ) il n'avait vécu que de ses libéralités. La première chose qu'il fait après la mort d'Helvétius est de déchirer le cadavre de son bienfaiteur.

Nous n'étions pas de l'avis de monfieur Helvétius sur plusieurs questions de métaphysique & de morale: & nous nous en sommes assez expliqués, sans blesser l'estime & l'amitié que nous avions pour lui. Mais qu'un homme nourri chez lui par charité prenne le masque de la dévotion pour l'outrager avec fureur, lui & tous fes amis, & tous ceux même qui l'ont assisté, nous pensons qu'il ne s'est rien fait de plus lâche dans les trois siècles dont cet homme parle, & qu'il connait si peu.

Lui!... un abbé Sabatier!... ofer feindre de défendre la religion! oser traiter d'impies les hommes du monde les plus vertueux! s'il favait que nous avons en notre possession son abrégé du spinosisme, intitulé analyse de Spinosa, à Amsterdam: ouvrage rempli

de sarcasmes & d'ironies, écrit tout en entier de sa main, finissant par ces mots: point de religion, Es j'en serai plus honnète homme. La loi ne fait que des esclaves, elle n'arrête que la main; enfin signé, adieu baptisabit.

S'il favait que nous possédons aussi, écrits de sa main, les vers infames qu'il fit dans la prison à Strasbourg, & d'autres vers aussi libertins que mauvais, que dirait-il? rentrerait-il en lui - même? non, il irait demander un bénéfice, & il l'obtiendrait peut-être.

Le cœur le plus bas & le plus capable de tous les crimes des lâches est celui d'un athée

hypocrite.

Nous fumes toujours persuadés que l'athéisme ne peut faire aucun bien, & qu'il peut faire de très-grands maux. Nous fimes sentir la distance infinie entre les sages qui ont écrit contre la superstition, & les fous qui ont écrit contre Dieu. Il n'y a dans tous les systèmes d'athéisme ni philo-

sophie ni morale.

Nous n'y voyons point de philosophie: car en éfet est-ce raisonner que de reconnaître du génie dans une sphère d'Archimede, de Possidonius, dans un de ces oréris qu'on vend en Angleterre, & de ne point reconnaître dans la fabrication de l'univers; d'admirer la copie & de s'obstiner à ne point voir d'intelligence dans l'original? cela n'est-il pas encor plus fou que si on difait; les estampes de Raphael sont faites par un ouvrier, mais le tableau s'est fait tout seul.

L'athéisme n'est pas moins contraire à la morale, à l'intéret de tous les hommes; car si vous ne reconnaissez point de Dieu, quel frein aurez-vous pour les crimes secrets?

dura saltem virtutis amator,
Quare quid est virtus, & posce exempla honesti.

Nous ne disons pas qu'en adorant un Etre suprème, juste & bon, nous devions admettre la barque à Caron, Cerbère, les Euménides, ou l'ange de la mort Sammael qui vient demander à Dieu l'ame de Moise, & qui se bat avec Michael à qui l'aura. Nous ne prétendons point qu'Hercule ait pu ramener Alcesse des ensers, ou que le Portugais Xavier ait ressusciée neuf morts.

De même qu'il faut distinguer soigneusement la fable de l'histoire, il faut aussi discerner entre la raison & la chimère.

Il est très-certain que la croyance d'un Dieu juste ne peut être qu'utile. Quel est l'homme qui ayant seulement une peuplade de six cent personnes à gouverner voudrait qu'elle sût composée d'athées?

Quel est l'homme qui n'aimerait pas mieux avoir à faire à un Marc-Aurele, ou à un Epictete qu'à un abbé Sabatier? Nous savons, & nous l'avons souvent avoué qu'il est des athées par principes, dont l'esprit n'a point corompule cœur.

On a vu souvent des athées

Vertueux malgré leur erreur:

Leurs opinions infectées

N'avaient point infecté leurs mœurs.

Spinosa sut doux, juste, aimable:

Le Dieu que son esprit coupable

Avait sollement combatu,

Prenant pitié de sa faiblesse,

Lui laissa l'humaine sagesse,

Et les ombres de la vertu.

Nous dirons à tous ces athées argumentans, qui n'admettent aucun frein; & qui cependant se sont fait celui de l'honneur, qui raisonnent mal & qui se gouvernent bien: messicurs, gardez-vous de l'abbé Sabatier, qui se conduit comme il raisonne. Aussi ne le voyent-ils point; il est également en horreur aux dévots & aux philosophes.

Quand le système de la nature fit tant de bruit, nous ne dissimulames point notre opinion sur ce livre; il nous parut une déclamation quelquesois éloquente, mais fatiguante, contraire à la saine raison, & pernicieuse à la société. Spinosa du moins avait embrassé l'opinion des stoïciens qui reconnaissaient une intelligence suprème; mais dans le système de la nature, on prétend que la matière produit elle-même l'in-

telligence. S'il n'y avait là que de l'absurdité, on pourrait se taire. Mais cette idée est pernicieuse, parce qu'il peut se trouver des gens qui ne croyant pas plus à l'honneur & à l'humanité qu'à Dieu, seront leurs dieux à eux-mêmes, & s'immoleront tout ce qu'ils croiront pouvoir s'immoler impunément. Les athées Tartuffes seront encor plus à craindre. Un brave déiste, un sectateur du grand lama un peu courageux, peut avoir la consolation de tuer un athée sanguinaire qui lui demande la bourse le pistolet à la main; mais comment se défendre d'un athée hypocrite & calomniateur qui passe sa journée dans l'antichambre d'un évèque? &c.

#### samolist I some I I N. I ap worth

ent reflected that it and its convergent

Auditance to voyentials points it oft également en horreur aux slevots & aux philofoplies.

Opand lo foliane de la monore fit tant de
biput, nous ne disimulânes pant noue
cointion fur ce here; il nous estres mais fuitelemation quesquebus éloquente, mais fuitguente, courante à la faine auton. És perpresente à la fociété. Spirale du moins
avent embrade l'ephason des finitions qui
reconnaillaiera, une auxilité coes fuprésaces
mais dans le fores de la regres on pré-

cend que la rail ce modage elle mame l'un-

